BURKINA FASO

Unité – Progrès – Justice

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

PROJET COMMUNAUTAIRE DE RELANCE ET DE STABILISATION DU SAHEL (P173830)

CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (CGES)

RAPPORT FINAL



Avril 2021

SOMMAIRE

SOMMAIRE ..... **ii**
LISTE DES SIGLES, ACRONYMES ET ABREVIATIONS ..... **iv**
LISTE DES TABLEAUX ..... **v**
LISTE DES FIGURES ..... **v**
RÉSUMÉ EXÉCUTIF ..... **vi**
EXECUTIVE SUMMARY ..... **xxii**
1 INTRODUCTION **1**
1.1 Contexte et justification 1
1.2 Objectif du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale 1
1.3 Approche méthodologique 2
2 DESCRIPTION DU PCRSS **4**
2.1 Objectifs de développement du PCRSS 4
2.2 Composantes du projet 4
2.3 Arrangements institutionnels du Projet ..... **Erreur ! Signet non défini.**
3 DONNEES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES DE REFERENCE ET DESCRIPTION DES ENJEUX **6**
3.1 Données environnementales et sociales de référence 6
3.2 Enjeux environnementaux et sociaux du projet 17
4 CADRES POLITIQUE, JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL **20**
4.1 Cadre politique 20
4.2 Cadre juridique 23
4.3 Cadre institutionnel 31
5 CADRE ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL DE LA BANQUE MONDIALE **34**
5.1 Exigences environnementales et sociales de la Banque mondiale 34
5.2 Analyse des normes environnementales et sociales 34
5.3 Comparaison en matière d'évaluation environnementale entre la législation nationale et celle de la Banque mondiale 38
6 IMPACTS/RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX POTENTIELS GENERIQUES **44**
6.1 Activités du PCRSS potentiellement génératrices des incidences socio-environnementales 44
6.2 Impacts environnementaux et sociaux positifs potentiels 47
6.3 Impacts et risques environnementaux et sociaux négatifs potentiels 49
6.4 Impacts et risques environnementaux négatifs potentiels 54
6.5 Analyse des impacts cumulatifs 57
7 PLAN CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (PCGES) **59**

7.1 Démarche de gestion environnementale et sociale du PCRSS 59
7.2 Diagramme de flux de screening 62
7.3 Dispositions institutionnelles de mise en œuvre des mesures environnementales et sociales 64
7.4 Mesures d'atténuation génériques pour les sous-projets 67
7.5 Programme de renforcement des capacités 74
7.6 Programme de renforcement des capacités 76
7.7 Coût des mesures de renforcement des capacités et des mesures d'atténuation 77
7.8 Programmes de suivi-évaluation et de surveillance environnementaux 84
7.9 Budget récapitulatif du PCGES 88
7.10 Calendrier de mise en œuvre des mesures du CGES 88
7.11 Mécanisme de gestion des plaintes (MGP) 89
7.12 Evaluation et gestion des risques sociaux dont les allégations de VBG/EAS-HS 89
7.13 Aspects d'inclusion sociale, d'engagement citoyen et de prise en compte des groupes vulnérables 90
8 CONSULTATIONS PUBLIQUES DU CGES 93
8.1 Contexte et objectif de la consultation du public 94
8.2 Démarche méthodologique de la consultation 94
8.3 Synthèse de la consultation 94
CONCLUSION 97
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES 98
ANNEXES xxix
ANNEXE 1 : TERMES DE REFERENCE DE L'ETUDE xxx
ANNEXE 2 : FICHE DE SCREENING ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL xlii
ANNEXE 3 : COMPTES RENDUS DETAILLES DES CONSULTATIONS xlvi
ANNEXE 4 : PROCES-VERBAUX DES CONSULTATIONS DU PUBLIC lxiv
ANNEXE 5 : LISTE DES PERSONNES RENCONTREES cxcvi
ANNEXE 6 : PLAN TYPE DE RAPPORT EIES/NIES ccxxv
ANNEXE 7 : CODE DE BONNE CONDUITE ET D'ÉTHIQUE DES ENTRPRISES ccxxvi
ANNEXE 8 : CLAUSES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES A INCLURE DANS LES DAO DES TRAVAUX ccxxvii
ANNEXE 9 : LISTE DES ESPECES FLORISTIQUES ET FAUNIQUE PROTEGÉES AU BURKINA ccxxxi
ANNEXE 10 : COMPOSANTES, SOUS-COMPOSANTES ET CONTENU DES SOUS-PROJETS ccxxxv
ANNEXE 11 : MECANISME DE GESTION DES PLAINTES (MGP) ccxliii
ANNEXE 12 : ILLUSTRATION DES CONSULTATIONS DU PUBLIC ccxlviii

ANNEXE 13 : FICHE DE SUIVI ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL DE MICRO-PROJETS cclii

ANNEXE 14 : FICHE DE VERIFICATION ET DE CONTRÔLE xxix

TABLE DES MATIERES xxix

LISTE DES SIGLES, ACRONYMES ET ABREVIATIONS

AGR	:	Activités Génératrices de Revenus
ANEVE	:	Agence Nationale des Evaluations Environnementales
BM	:	Banque Mondiale
BUNEE	:	Bureau National des Evaluations Environnementales
CGES	:	Cadre de Gestion Environnementale et Sociale
CMA	:	Centre Médical avec Antenne chirurgicale
CPR	:	Cadre de Politique de Réinstallation
CES	:	Cadre Environnemental et Social
CSPS	:	Centre de Santé et de Promotion Sociale
CVD	:	Conseil Villageois de Développement
DAO	:	Dossier d'Appel d'Offres
DREEVCC	:	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Économie Verte et du Changement Climatique
EAS	:	Exploitation et Abus Sexuels
EIES	:	Etude d'Impact Environnemental et Social
EHS	:	Environnement, Hygiène et Sécurité
HIMO	:	Haute-Intensité de Main-d'œuvre
HS	:	Harcèlement Sexuel
IDA	:	International Développent Association (Association Internationale de Développement)
MBDHP	:	Mouvement Burkinabé des Droits de l'Homme et des Peuples
MEEVCC	:	Ministère de l'Environnement, de l'Economie Verte et du Changement Climatique
MST	:	Maladie Sexuellement Transmissible
NES	:	Normes Environnementales et Sociales
NIES	:	Notice d'Impact Environnemental et Social
OCADES	:	Organisation Catholique pour le Développement et la Solidarité
ONG	:	Organisation Non Gouvernementale
OSC	:	Organisation de la Société Civile
PACT	:	Programme d'Appui aux Collectivités Territoriales
PAP	:	Personne Affectée par le Projet
PAR	:	Plan d'Action de Réinstallation
PCRSS	:	Projet Communautaire de Relance et de la Stabilisation du Sahel
PCGES	:	Plan Cadre de Gestion Environnementale et Sociale
PEES	:	Plan d'Engagement Environnemental et Social
PES	:	Prescription Environnementale et Sociale
PDI	:	Personnes Déplacées Internes
PGES	:	Plan de Gestion Environnementale et Sociale
PGMO	:	Procédure de Gestion de la Main d'œuvre
PMPP	:	Plan de Mobilisation des Parties Prenantes
PSR	:	Plan Succinct de Réinstallation
SDEEVCC	:	Service Départemental de l'Environnement, de l'Economie Verte et du Changement Climatique

SSES	:	Spécialiste en Sauvegarde Environnementale et Sociale
TdR	:	Termes de Référence
UFC	:	Union Fraternelle des Croyants
UCP	:	Unité de Coordination du Projet
VBG	:	Violence Basée sur le Genre

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Analyse comparative des exigences de la Banque mondiale et des dispositions correspondantes du Burkina Faso 39
Tableau 2 : Instruments à préparer pour les sous-projets 44
Tableau 3 : Risques du Projet en rapport à chacune des NES 49
Tableau 4 : Synthèse des risques/impacts environnementaux et sociaux négatifs du projet .. 55
Tableau 5 : Synthèse des arrangements institutionnels..... 66
Tableau 6 : Mesures d'atténuation spécifiques aux risques/impacts environnementaux et sociaux négatifs 68
Tableau 7 : Mesures de sensibilisation 75
Tableau 8 : Modules de renforcement des capacités pour la gestion environnementale du PCRSS 76
Tableau 9 : Coût des mesures de renforcement des capacités/Mesures d'atténuation..... 78
Tableau 10 : Synthèse des actions de prévention et réponse à l'EAS/HS du PCRSS 84
Tableau 11 : Indicateurs de suivi des mesures du PGES 86
Tableau 12 : Indicateurs et dispositif de suivi 86
Tableau 13 : Synthèse des coûts des mesures du PCGES 88
Tableau 14 : Calendrier indicatif pour l'exécution des mesures du PCGES 88
Tableau 15 : Répartition des couches de personnes rencontrées au niveau régional et local . 95

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Schéma directeur des localités concernées par le projet au Burkina Faso 16
Figure 2 : Etapes de la démarche de gestion environnementale et sociale 63
Figure 3 : Schéma du cadre organique et de la circulation de l'information du MGP ccxlvii

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

A. Brève description du projet

➢ *Objectifs du projet*

Le Projet Communautaire de Relance et de la Stabilisation du Sahel (PCRSS) a pour objectifs de contribuer au rétablissement des communautés dans les zones cibles de la région du Nord, du Centre-Nord et du Sahel au Burkina Faso à travers une approche régionale.

➢ *Composantes du projet*

Le projet comprend cinq (5) composantes :

- relèvement résilient et inclusif des communautés touchées par les conflits ;
- soutien transitoire à la stabilisation et au développement territorial des communautés ;
- dialogue régional, coordination et renforcement des données et des capacités;
- gestion de projet ;
- composante d'intervention d'urgence (CERC).

➢ *Activités du PCRSS susceptibles d'être assujettis au screening*

Plusieurs activités des composantes 1, 2 et 3 seront assujettis au screening. Ce sont entre autres : la construction : de boutiques de rue, d' abattoirs, de parcs de vaccination, de services sociaux communaux, de centres d'hébergement des PDI et des sinistrés, de chambres froides, de latrines publiques, de centres de traitement de déchets, de villages artisanaux, de caniveaux pour l'évacuation des eaux pluviales, de magasins de stockage des produits agricoles, de magasins de conservation de légumes, de centres de formation en agrosylvopastoral, de marchés, de logements pour infirmiers, de Centres de Santé et de Promotion Sociale (CSPS), de maternités, des laboratoires au profit des Centres Médicaux avec Antenne chirurgicale, des infrastructures éducatives (salles de classe, centres d'éveil, écoles), de pistes rurales, de boucheries, de laiteries, d' unités de transformation de produits locaux, de radios municipales, de centres de métier, de centres secondaires d'état civil, d' auberges, de maisons de la femme, de centres d'écoute et de dialogue pour jeunes, de voiries urbaines par la méthode HIMO, de terrains de sport avec des plateaux omnisports ; l'aménagement de gares routières, de canaux d'évacuation, de bas-fonds et de périmètres maraichers ; la réalisation de forages, d'Adductions d'Eau Potable (AEP), d'Adductions d'Eau Potable Simplifiée (AEPS), de boulis, des campagnes de reboisement ; la récupération des terres dégradées et le désensablement des barrages.

B. Brève description des enjeux environnementaux et sociaux majeurs du projet

Le PCRSS apportera des avantages certains aux populations (déplacées internes et hôtes) en matière de disponibilité de la ressource électrique indispensable au développement des activités socio-économiques. Toutefois, d'autres enjeux environnementaux et sociaux seront à considérer fortement :

- les retombées économiques directes pour les populations des trois (03) régions d'intervention du projet (emplois, revenus, désenclavement, etc.) ;
- la garantie de l'autosuffisance alimentaire dans les dix-huit (18) communes concernées ;
- l'amélioration de l'offre de services sociaux de base ;
- la gestion rationnelle des ressources naturelles et des énergies renouvelables ;
- la promotion des activités socioculturelles, artistiques et sportives ;
- la renforcement de la gouvernance locale et de la participation citoyenne ;
- l'expropriation de portions de terres et la perte temporaire de sources de revenus ;
- la destruction partielle du couvert végétal et de l'habitat de la faune ;
- les risques de maladies et de nuisances aussi bien pour les travailleurs que les populations riveraines des sites des travaux ;
- les risques de pollution des sols et des eaux de surface ;

- les risques d'accidents de travail.

Conformément au Cadre Environnemental et Social (CES) de la Banque mondiale, le PCRSS a un niveau de risque environnemental et social élevé. En effet, les activités à financer par le projet peuvent générer des risques environnementaux et sociaux liés à l'irrigation, à la gestion des bassins versants, aux infrastructures d'approvisionnement en eau et d'assainissement, au développement de la chaîne de valeur, à l'égalité des sexes, à la cohésion sociale et aux dommages aux biens personnels.

C. Le cadre politique, juridique et institutionnel

Le cadre politique et juridique des évaluations environnementales et sociales prend en compte celui du Burkina Faso ainsi que les Normes Environnementales et Sociales (NES) de la Banque mondiale qui sont déclenchées par le présent projet (NES n°1, NES n°2, NES n°3, NES n°4, NES n°5, NES n°6, NES n°8, NES n°10) ainsi que la directive générale Environnement, Hygiène et Sécurité (EHS) et les directives EHS[1] spécifiques à tous les secteurs d'activité du PCRSS.

Le cadre politique national concerne :

- l'Étude Prospective «Burkina 2025»;
- la Politique Nationale de Développement Durable (PNDD) de novembre 2013 ;
- la Politique Nationale en matière d'Environnement (PNE) du 30 mars 2007 ;
- la Politique Sectorielle « Environnement, Eau et Assainissement » 2018-2027 (PS-EEA) ;
- la Politique et le Schéma National d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire ;
- la Politique Nationale de la Jeunesse (PNJ) du 26 juin 2007 ;
- la Politique Nationale Genre du Burkina (PNG) ;
- la Politique Nationale de Sécurisation Foncière en Milieu Rural (PNSFMR).

Le cadre juridique

Sur la base des dispositions environnementales et sociales en vigueur au niveau national comme au niveau de la Banque mondiale (NES n°1, décret N°2015-1187/PRES/TRANS/PM/MERH/MATD/MME/MS/MARHASA/MRA/MICA/MHU/MIDT/MCT, portant conditions et procédures de réalisation et de validation de l'évaluation environnementale stratégique (EES), de l'étude et de la notice d'impact environnemental et social (EIES/NIES)), le projet a un niveau de risque environnemental et social élevé. Toutefois selon le décret N°2015-1187 et la NES n°5, des Plans d'Action et de Réinstallation (PAR) devront être élaborés pour des Personnes Affectées par le Projet (PAP), objet de déplacement involontaire physique et/ou économique.

Pour ce qui est du cadre institutionnel, l'Agence Nationale des Evaluations Environnementales (ANEVE) (Ex Bureau National des Evaluations Environnementales (BUNEE)) assurera l'examen et l'approbation de la classification environnementale des sous-projets ainsi que l'approbation des

[1] **Générales :** https://www.ifc.org/wps/wcm/connect/d4260b19-30f2-466d-9c7e-86ac0ece7e89/010General%2BGuidelines.pdf?MOD=AJPERES&CVID=jkD2Am7&ContentCache=NONE&CACHE=NONE
Pour l'eau et l'assainissement : https://www.ifc.org/wps/wcm/connect/b671e273-52d2-464f-9413-2c7d2e3291bb/052_Water%2Band%2BSanitation.pdf?MOD=AJPERES&CVID=jkD21eZ&ContentCache=NONE&CACHE=NONE
Pour les routes : https://www.ifc.org/wps/wcm/connect/435bb11f-6488-492a-a1c1-cbb84f0c2b86/048_Toll%2Broads.pdf?MOD=AJPERES&CVID=jqeDarF&ContentCache=NONE&CACHE=NONE

évaluations environnementales et des Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) et participera à la surveillance environnementale, notamment en ce qui concerne les pollutions et nuisances, et l'amélioration du cadre de vie. En effet, le BUNEE a été érigé en Etablissement Public de l'État (EPE) à caractère Administratif dénommé « Agence Nationale des Evaluations environnementales (ANEVE) » par décret N° 2020- 0632 / PRES / PM / MINEFID / MEEVCC du 16 juillet 2020.

Au niveau central, l'ANEVE sera responsable, de la validation des rapports EIES/NIES/PAR, de la surveillance environnementale. Elle assurera le suivi externe aux niveaux régional et local de la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales du projet en s'appuyant sur les directions régionales en charge de l'environnement et les démembrements de l'ANEVE qui seront créés dans les régions.

D. Impacts/risques génériques des activités du projet

Le tableau ci-dessous précise les risques/impacts par type d'activités :

Catégorie	Risque/Impacts	Niveau de risque	Mesure d'atténuation
1. Au sujet des constructions	Risques liés aux grosses excavations en profondeur ; creusement de tranchées pour la pose des conduites d'extension et de densification travaux de forage pneumatiques ; création de déchets solides ; etc.	Modéré	Choix d'entreprises spécialisées Vérification de la qualité de toute étude technique préalable (avant et après le lancement des Dossiers d'Appel d'Offres (DAO)) ; Préparation de cahiers de charge détaillés de la part des entreprises de travaux (en s'assurant que les clauses ES soient intégrées dans les DAO) ; De l'eau doit être pulvérisée afin de réduire la poussière des débris ; Éliminer la poussière pendant les activités de forage pneumatique et de destruction des murs moyennant vaporisation continue d'eau et/ou installation d'écrans anti-poussière sur le site ; Maintenir le milieu environnant (trottoirs, routes) libre de débris, afin de minimiser la quantité de poussière ; Aucun feu à l'air libre de matériaux de construction/ déchets ne sera effectué sur le site.
2. Sols	• Risque de pollution ou érosion accidentelle des sols (au niveau du site et du voisinage) • L'artificialisation des sols pourrait contribuer à rendre les sols imperméables, limitant ainsi l'infiltration des eaux de pluie et augmentant le ruissellement, avec une saturation des réseaux d'assainissement • Risques d'affaissement et de glissement de terrain à cause d'éventuels travaux d'excavation.	Faible	Conduite d'études géotechniques préalables éventuelles ; Mesures anti-érosion.

Catégorie	Risque/Impacts	Niveau de risque	Mesure d'atténuation
	• Risques d'inondations, sans l'adoption de techniques d'imperméabilisation des sols.		
3. Eaux	• Pollution éventuelle des eaux souterraines et contamination des nappes phréatiques (déversement accidentels d'hydrocarbures et d'huiles lubrifiantes ; utilisation inappropriée de pesticides et produits toxiques) • Utilisation importante de produits phytosanitaires et d'engrais chimiques)	Faible à modéré	• Utilisation de petits ouvrages permettant l'écoulement de l'eau des pluies • Gestion des eaux usées : évacuation des eaux usées sanitaires (ou fosse étanches couvertes et clôturée) • Contrôle de la qualité de l'eau potable • Mise en place des mesures appropriées de contrôle de l'érosion et des sédiments, comme des balles de foin et/ou des barrières de limons afin de prévenir le déplacement des sédiments du site et la génération d'une turbidité excessive dans les cours d'eau et rivières avoisinantes. • Zones dédiées à la distribution d'hydrocarbures et d'huiles lubrifiantes, équipées de pompes installées sur surfaces étanches • Mesure visant à éviter le sur-remplissage des réservoirs et des conteneurs afin d'éviter le déversement non contrôler de matières dangereuses • Mise en place d'un dispositif de confinement (installation de conteneurs d'hydrocarbures et d'huiles lubrifiantes sur dalle étanche avec un bassin de réception) • Recours aux méthodes de gestion intégrée des nuisibles afin de réduire la dépendance aux pesticides chimiques de synthèse • Formation sur la gestion des produits agrochimiques
4. Déblais	Déblais d'excavations	Modéré	Gestion correcte des déblais, d'après les normes établies dans le PGES-Chantier de l'entrepreneur.
5. Déchets	Déchets liquides et solides des chantiers (pendant les travaux)	Faible à modéré	• Stockage adéquat des produits et des déchets (remise étanche) • Mesures visant à minimiser la production de déchets par la récupération et la réutilisation des déchets • Lorsqu'il ne sera pas possible de les récupérer/réutiliser, évacuation des déchets vers les décharges publiques autorisées • Règle d'hygiène des chantiers • Interdiction de déchets en plein air • Les voies d'acheminement et les sites pour la collecte et l'élimination des déchets seront identifiées pour les principaux types de déchets habituellement générés par les activités de démolition et de construction.

Catégorie	Risque/Impacts	Niveau de risque	Mesure d'atténuation
			• Les déchets minéraux de construction et de démolition seront séparés des déchets généraux, des déchets organiques, liquides et chimiques moyennant un tri effectué sur le site et seront placés dans des conteneurs appropriés. • Les déchets de construction seront recueillis et éliminés de manière appropriée para des ramasseurs agréés • Des registres d'élimination des déchets seront maintenus comme justificatifs pour la gestion appropriée prévue. • Les cas échéants, le contractant réutilisera et recyclera les matériaux appropriés et viables (à l'exception de l'amiante) • Toutes ces dispositions devront être rapportées dans le PGES-Chantier de l'entrepreneur.
6. Déchets toxiques dangereux (y compris de déchets médicaux)	• Gestion des déchets toxiques dangereux • Utilisation de peintures polluantes, avec résine et solvants potentiellement toxiques ou dangereux (pour les asthmatiques, par exemple), • Augmentation des volumes d'huiles usées à cause de certains travaux exigeant l'utilisation de véhicules et différents engins déchets dangereux de classe DD) - ces huiles comprennent huiles hydrauliques, huiles moteur, de boîte de vitesse et de lubrification et huiles isolantes et fluides caloporteurs. • La transformation des produits horticoles (fruits et légumes) peut s'accompagner par une pollution organique des eaux de lavage. • Si l'énergie nécessaire pour les méthodes thermiques de conservation est fournie par le bois, ceci peut mener à une exploitation abusive des ressources forestières.	Faible	• L'entreposage temporaire sur le site de toute substance dangereuse ou toxique sera effectué dans des conteneurs sûrs indiquant les données de composition, les propriétés et les informations de manipulation desdites substances • Les conteneurs de substances dangereuses doivent être placés dans un conteneur étanche aux fuites afin de prévenir tout écoulement et toute fuite • Les déchets sont transportés par des transporteurs spécialement agréés et sont éliminés sur un site habilité à cet effet. • Les peintures contenant des ingrédients ou des solvants toxiques ou les peintures à base de plomb ne seront pas utilisées

Catégorie	Risque/Impacts	Niveau de risque	Mesure d'atténuation
7.Insecurité	Le projet est sur une zone à risque élevé et à risque substantiel de conflit relativement aux attaques terroristes. Cette situation a certes influencé l'architecture du projet	Modéré	• Prise de dispositions spécifiques en fonction des réalités locales pour que les activités du projet ne contribuent à exacerber cette situation et pour sécuriser les travailleurs. D'ailleurs un Plan de gestion de la sécurité est en cours d'élaboration dans ce cadre.
8. Végétation	Certains ouvrages impliquent la coupe ou l'arrachage de végétation (arbres, arbustes) et la réduction ou destruction d'espaces verts.	Faible	• Etablissement d'une zone verte • Recherche de solutions alternatives (pour éviter la coupe d'arbres) • Plantation d'arbres pour compenser l'éventuelle destruction d'espaces vertes et le manque à gagner en termes de capacités de séquestration de CO2
9. Qualité de l'air	• Impact potentiel négatif d'engins lourds dans les chantiers et de véhicules • Émissions de poussières et de gaz d'échappements du matériel roulant. • Emissions des substances appauvrissant la couche d'ozone si les climatiseurs acquis et installés contiennent du fluide R22 hydro-chloro-fluorocarbures (HCFC). • Pollutions et nuisances (bruit, poussières) à cause de la construction d'infrastructures	Modéré	• Système de contrôle de la pollution atmosphérique (respect des normes de rejet des gaz d'échappement des engins de chantier (phase travaux) • Arrosage des chantiers • Enlèvement systématique des remblais inutilisés. • Entretien systématique et régulier des véhicules
10. Pollution atmosphérique	▸ Les chantiers pourraient contribuer à augmenter la pollution atmosphérique et la génération de poussières. ▸ Augmentation de la pollution et stockage inapproprié de matériaux et déplacement et utilisation des matériaux	Faible à modéré	• Adoption de normes strictes de sécurité dans les zones proches des chantiers. • Utilisation de techniques pour atténuer ce risque dans les chantiers • Organisation de campagnes de sensibilisation et d'information du public • Arrosage des chantiers
11. Pollution sonore	Augmentation des nuisances sonores et des vibrations (matériel roulant, marteaux piqueurs, compresseurs d'air)	Faible à modéré	• Mise en place de mesures de contrôle régulier de l'intensité des pollutions sonores • Mesures acoustiques par sonomètre en cas de plainte ou de perception de dépassement par les contrôleurs • Respect des horaires de travail sur les chantiers • Le bruit des activités de construction sera restreint à l'horaire convenu • Pendant leur fonctionnement, les couvercles des moteurs des générateurs, des compresseurs d'air et d'autres équipements mécaniques devront être fermés, et les

Catégorie	Risque/Impacts	Niveau de risque	Mesure d'atténuation
			équipements seront placés aussi loin que possible des zones résidentielles.
12. Emission de GES	Gaz d'échappement des engins et véhicules	Faible à modéré	Entretien et maintenance des engins et véhicules
13. Sécurité des travailleurs, des riverains et des usagers	▸ Accidents dans les chantiers ▸ Chutes de travailleurs des échafaudages (le plus commun des accidents) ▸ Risques d'accidents aux alentours des excavations et des tranchées ouvertes non signalées, non balisées et mal éclairées	Faible	• Clôture du chantier et interdiction d'accès à toute personne étrangère • Etablissement de règles de sécurité dans les chantiers et application des consignes et règles d'hygiène (toutes ces mesures devant impérativement faire partie d'un Plan Hygiène, Sécurité et Santé (HSS) complet). • Gestion du personnel / travailleurs sur les chantiers • Port d'équipements de protection individuel obligatoire pour les travailleurs opérant dans des chantiers, tout comme pour les visiteurs. • Utilisation d'équipement pour le personnel et les agriculteurs utilisant des pesticides et autres produits toxiques. Panneaux de signalisation
14. Sécurité des bâtiments	Risque d'incendies et explosions	Faible	Obtention d'une attestation de prévention de la part de la Protection civile (sécurité des bâtiments et prévention des risques d'incendie et explosion). Installation de détecteurs de fumée, extincteurs et dispositifs d'alarme.
15. Sécurité de la circulation et des piétons	Dangers directs ou indirects pour la circulation publique et les piétons par les activités de construction	Faible à modéré	Conformément à la réglementation nationale, l'entrepreneur doit s'assurer que le site de construction est correctement sécurisé et que la circulation liée à la construction doit être réglementée. Cela inclut mais n'est pas limité à : ✓ Signalisation, panneaux d'avertissement, barrières et détournements : le site sera clairement visible et le public averti de tous les dangers potentiels ✓ Système de gestion du trafic et formation du personnel, en particulier pour l'accès au site et le trafic dense à proximité du site. Procurer des passages et des passages sécuritaires pour les piétons lorsque le trafic de construction interfère. ✓ Ajustement des heures de travail aux schémas de trafic locaux ✓ Gestion active du trafic par un personnel formé et visible sur le site. ✓ - Assurer un accès sûr et continu aux bureaux, magasins et résidences pendant les activités de rénovation, si les bâtiments restent ouverts au public.

Catégorie	Risque/Impacts	Niveau de risque	Mesure d'atténuation
16. Travail des enfants	Utilisation par les entreprises de travaux du travail d'enfants	Faible	Respect strict de la réglementation nationale (code du travail) au sujet du travail des enfants de la part des entreprises de travaux
17. Personnes à mobilité réduite	Négligence dans les plans de construction et de réhabilitations de bâtiments	Faible à modéré	Respect des dispositifs nationaux en matière d'accessibilité des personnes handicapées aux immeubles publics (rampes d'accès, blocs sanitaires, etc.)
18. Patrimoine archéologique, culturel et historique	Non prise en compte du patrimoine archéologique Travaux concernant des bâtiments à valeur archéologique et culturelle	Fable	S'assurer que les dispositions sont mises en place afin que les artefacts ou autres « trouvailles » possibles rencontrés lors de l'excavation ou de la construction soient notés, que les officiels soient contactés et que les travaux soient retardés ou modifiés pour tenir compte de ces découvertes. Respect des réglementations nationales en matière de protection de biens historiques et culturels. Implication éventuelle du département du patrimoine national et de centres spécialisés. Implication du Ministère de la Culture pour suivre les procédures réglementaires
19. Risques de nature sociale	▸ L'afflux des travailleurs peut susciter un développement des risques de propagation des IST/ VIH SIDA et risques liés à l'exploitation et l'abus sexuel ou le harcèlement sexuel (EAS/HS) ▸ Désagréments liés à bruit et poussière générés par les chantiers. ▸ Les conflits potentiels entre petits producteurs locaux et opérateurs du secteur privé. ▸ Les impacts négatifs des réinstallations involontaires de personnes et de restrictions plus ou moins provisoires à l'accès aux biens, services et ressources naturelles	Modéré	Préparation d'un PGES-Chantier de la part des entrepreneurs, comprenant un code de conduite et des règlementations concernant les rapports entre populations locales et une main d'œuvre externe. Préparation d'un Plan d'action de Réinstallation (PAR) même dans le cas de certains projets à risque social modéré. Faire une évaluation des risques EAS/HS et préparer un Plan d'Action EAS/HS Mesure de contrôle et suivi
21. Covid-19	▸ Risques sanitaires liés à la pandémie	Modéré à élevé	Mise en œuvre de toutes les activités du programme conformément au Plan de Contingence Covid-19 du Ministère de la Santé et de l'Action sociale.

Source : mission d'élaboration du CGES, février 2021

E. Plan Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (PCGES)

a. Mesures génériques de gestion environnementale et sociale

Plusieurs mesures de gestion environnementale et sociale seront mises en œuvre. Il s'agit des mesures suivantes :

❖ **Mesures réglementaires et techniques**

Les mesures réglementaires et techniques sont les réalisations des évaluations environnementales et sociales pour les sous - projets du PCRSS (EIES, NIES, PES, PAR).

❖ **Mesures d'exécution**

Les mesures d'exécution sont les suivantes (liste non exhaustive) :

- procéder aux choix judicieux, participatifs et motivés des sites d'implantation ;
- élaborer des PAR en cas de déplacement involontaire des populations sur la base du Cadre de Politique de Réinstallation (CPR) en cours de préparation ;
- mener une campagne de communication et de sensibilisation avant les travaux ;
- veiller au respect des us et coutumes des localités concernées (quand ils ne sont pas néfastes pour les communautés) ;
- veiller au respect des mesures d'hygiène et de sécurité des installations de chantiers ;
- veiller à la signature d'un code de bonne conduite, soulignant notamment l'interdiction et les sanctions liées aux EAS/HS, pour tous les employés et contractuels associés au projet ;
- procéder à la signalisation adéquate des travaux ;
- employer en priorité la main d'œuvre locale ;
- veiller au respect des règles de santé-sécurité lors des travaux ;
- assurer la collecte et l'élimination des déchets issus des travaux ;
- prévoir dans les sous-projets des mesures d'accompagnement pour les PAP surtout pour les plus vulnérables ;
- mener des campagnes de sensibilisation sur la prévention et la réponse aux EAS/HS, sur les IST/VIH/SIDA et la COVID-19 ;
- impliquer étroitement les services communaux dans le suivi de la mise en œuvre des sous-projets ;
- renforcer la capacité des communes et des acteurs institutionnels en matière de gestion et d'entretien des infrastructures du PCRSS.

❖ **Mesures de suivi**

- suivi et surveillance environnementaux du PCRSS par les équipes des missions de contrôle des travaux, les commissions locales des communes, les Directions Régionales de l'Environnement, de l'Économie Verte et du Changement Climatique (DREEVCC), l'ANEVE, l' Unité de Coordination du Projet (UCP) du PCRSS ;
- évaluation des PGES (interne, à mi-parcours et finale) par l'UCP du PCRSS et l'ANEVE;
- suivi des mesures de prévention et d'atténuation des risques VBG/EAS/HS par l'UCP/PCRSS.

b. Procédures de gestion environnementale et sociale des sous-projets éligibles

Le PCGES donne les lignes directrices majeures pour la gestion environnementale et sociale afin d'atténuer et ou de bonifier les impacts des sous projets du PCRSS. Ces directives comprennent le dispositif de screening, la réalisation des EIES/NIES et PAR éventuellement, le renforcement des capacités pour la mise en œuvre du CGES, le rapportage périodique de la mise en œuvre du CGES et enfin le suivi périodique de la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales.

c. Renforcement des capacités spécifiques

Les actions de renforcement des capacités sont de plusieurs ordres.
Pour la communication pour le changement de comportement :

- campagnes de communication et de sensibilisation des populations, des PDI, populations hôtes, Conseillers et Agents municipaux, Agents du Service Départemental de l'Environnement, de l'Economie Verte et du Changement Climatique (SDEEVCC), Conseils Villageois de Développement (CVD) avant et pendant les travaux (VBG/EAS/HS, IST/VIH-SIDA, COVID-19, enjeux environnementaux et sociaux du projet).

Concernant les structures déconcentrées de l'État, les actions suivantes de renforcement des capacités seront entreprises :

- mise à jour des connaissances sur les Normes sociales et environnementales au profit de deux (02) responsables des SDEEVCC par commune ;
- formation de 02 agents des structures en charge de l'agriculture, de l'élevage, de la santé, de l'éducation, du commerce, de l'eau et l'assainissement, des infrastructures, de l'action humanitaire, du transport, de l'économie et de la planification en suivi-évaluation des projets dans les 03 régions ;
- appui logistique (01 véhicule/région) pour la conduite des activités périodiques de suivi des activités du PCRSS par les DREEVCC et les Directions Régionales en charge des actions humanitaires ;
- appui logistique en matériel roulant pour la conduite des activités des directions régionales de la police ;
- formation des PDI et des populations hôtes sur les activités génératrices de revenus (Agriculture, Elevage, commerce, artisanat…) ;
- mise à niveau des connaissances de l'ensemble des acteurs clés du projet (Equipes de projet de l'UCP/PCRSS, sur l'application des dispositions environnementales et sociales) ;
- formation des Spécialistes en Sauvegarde Environnementale et Sociale (SSES) de l'UCP/PCRSS sur :
  1. Appropriation par les communes des mesures du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) et des dispositions du Cadre de Politique de Réinstallation (CPR) ;
  2. Documentation du processus de réinstallation ;
  3. Préparation et suivi de la mise en œuvre des PGES et des PAR.
- organisation de trois (03) ateliers régionaux de formation des formateurs sur :
  1. Identification des impacts, évaluation des compensations et organisation de la mise en œuvre du PAR, du PGES et du suivi environnemental et social ;
  2. Procédure et outils de recueil et de traitement des réclamations et plaintes / tenue des registres et des fiches de réclamations et plaintes.
- organisation de dix-huit (18) ateliers communaux de formation des CVD sur :
  1. Identification des impacts, évaluation des compensations et organisation de la mise en œuvre du PAR, du PGES et du suivi environnemental et social ;
  2. Procédure et outils de recueil et de traitement des réclamations et plaintes / tenue des registres et des fiches de réclamations et plaintes ; Documentation des activités menées.

d. Mécanisme de gestion des plaintes et conflits environnementaux et sociaux

Le mode opératoire du Mécanisme de gestion des plaintes comprend sept (7) étapes qui sont : (i) la réception et l'enregistrement de la plainte ; (ii) l'accusé de réception, l'évaluation et son assignation ; (iii) la proposition de réponse et l'élaboration d'un projet de réponse ; (iv) la communication de la proposition de réponse au plaignant et la recherche d'un accord ; (v) la mise en œuvre de la réponse à la plainte ; (vi) le réexamen de la réponse en cas d'échec ; (vii) le renvoi de la réclamation à une autre instance.
Le recours à la justice est possible en cas d'échec de la voie amiable. Mais, c'est souvent une voie qui n'est pas recommandée pour le projet car pouvant constituer une voie de blocage et de retard dans le déroulement planifié des activités. Cependant, le plaignant en toute liberté choisira l'option qui lui sied le plus.
Ce mécanisme de gestion des plaintes sera adapté pour traiter les plaintes liées aux VBG/EAS/HS, qui ne devront jamais faire l'objet de résolution à l'amiable, et qui devront être fondées sur une approche centrée sur les besoins des survivants-es.

e. Principaux indicateurs de mise en œuvre du CGES

Les principaux indicateurs de mise en œuvre des mesures de gestion environnementale et sociale sont les suivants :

- le pourcentage de réalisation et de mises en œuvre d'instruments de sauvegarde, lorsque cela est requis;

- le taux de mise en œuvre des PGES (en se basant sur les indicateurs de surveillance environnementale et sociale) ;
- le nombre de participants aux campagnes de sensibilisation sur les EAS/HS, IST/VIH-SIDA et la COVID-19 ;
- le pourcentage de personnes formées sur le suivi de la mise en œuvre des PGES des sous-projets du PCRSS ;
- le pourcentage de production des rapports de suivi périodique requis.

f. Arrangements institutionnels pour l'exécution du CGES

La mise en œuvre du CGES va impliquer plusieurs acteurs dont l'UCP/PCRSS, le Ministère de l'Environnement, de l'Economie Verte et du Changement Climatique (MEEVCC), les régions, les communes, les services déconcentrés de l'État, les entreprises, les consultants, les ONG, les PDI, les Acteurs Humanitaires et les populations.

Tous ces acteurs ne sont pas toujours au même niveau d'imprégnation et d'appréciation des enjeux, opportunités et défis environnementaux et sociaux liés à la gestion environnementale des projets et ne disposent pas toujours des capacités requises pour être conformes aux différentes réglementations nationales et internationales en matière de gestion environnementale et sociale.

g. Budget de mise en œuvre des mesures du CGES

Le Budget total pour la mise en œuvre du PCGES est estimé à un milliard huit cent vingt-quatre million six cent mille (1 824 600 000) FCFA soit 3 041 000$US (1 $ US = 600 FCFA) répartis comme suit :

Budget prévisionnel de la gestion environnementale et sociale

Rubriques / Désignations	Unité	Quantité	Coût unitaire moyen (FCFA)	Coût total (FCFA)	Coûts $US	Sources de financement
I. Renforcement des capacités des acteurs (Composantes 1, 2 et 3)				**518 000 000**	**863 333,33**	**IDA**
1.1. Sensibilisation				**54 000 000**	**90 000**	**IDA**
Campagnes de communication et de sensibilisation avant et pendant les travaux dans les18 communes des populations, Conseillers et Agents municipaux sur les VBG/EAS/HS, IST/VIH-SIDA, COVID 19, enjeux environnementaux et sociaux du projet	Forfait Campagne	18	1 000 000	18 000 000	30 000	**IDA**
Campagne de communication et de sensibilisation sur le savoir vivre ensemble, l'hygiène	Forfait Campagne	18	1 000 000	18 000 000	30 000	**IDA**

Rubriques / Désignations	Unité	Quantité	Coût unitaire moyen (FCFA)	Coût total (FCFA)	Coûts $US	Sources de financement
Campagne de communication et de sensibilisation sur les problèmes prioritaires de nutrition et sur les actions requises	Forfait Campagne	18	1 000 000	18 000 000	30 000	**IDA**
1.2. Formations et Appui logistique				**464 000 000**	**773 333,33**	**IDA**
Structures Déconcentrées de l'État						
Mise à jour des connaissances sur les Normes sociales et environnementales au profit de 02 responsables des SDEEVCC par commune	Personnes formées	36	800 000	28 800 000	48 000	**IDA**
Formation de 02 agents des structures en charge de l'agriculture, l'élevage, la santé, l'éducation, du commerce, de l'eau et l'assainissement, des infrastructures, de l'action humanitaire, du transport, économie et de la planification en suivi-évaluation des projets dans les 03 régions	Personnes formées	60	850 000	51 000 000	85 000	**IDA**
Appui logistique (01 véhicule/région) pour la conduite des activités périodiques de suivi des activités du PCRSS par les DREEVCC et les Directions Régionales en charge des actions humanitaires		3	30 000 000	180 000 000	300 000	**IDA**
Appui logistique en matériel roulant pour la conduite des activités des directions régionales de la police		3	50 000 000	150 000 000	250 000	**IDA**
UCP, PDI, population Hôtes, collectivités locales						
Formation des PDI et des populations hôtes sur les activités génératrices de revenus (Agriculture, Elevage, commerce, artisanat…)	Personnes formées	1 800	10 000	18 000 000	30 000	**IDA**

Rubriques / Désignations	Unité	Quantité	Coût unitaire moyen (FCFA)	Coût total (FCFA)	Coûts $US	Sources de financement
Mise à niveau des connaissances de l'ensemble des acteurs clés du projet (Equipes de projet de l'UCP/PCRSS, sur l'application des dispositions environnementales et sociales	Forfait/jour	2	1 000 000	2 000 000	3 333,33	**IDA**
Formation des SSES de l'UCP/PCRSS sur 1-Appropriation par les communes des mesures du CGES et des dispositions du CPR 2-Documentation du processus de réinstallation 3-Préparation et suivi de la mise en œuvre des PGES et des PAR	Forfait/jour	2	1 000 000	2 000 000	3 333,33	**IDA**
03 Ateliers régionaux de formation des formateurs sur : 1- Identification des impacts, évaluation des compensations et organisation de la mise en œuvre du PAR, du PGES et du suivi environnemental et social. 2-Procédure et outils de recueil et de traitement des réclamations et plaintes / tenue des registres et des fiches de réclamations et plaintes	Personnes formées	3	5 000 000	15 000 000	25 000	**IDA**
18 Ateliers communaux de formation des CVD sur : 1-Identification des impacts, évaluation des compensations et organisation de la mise en œuvre du PAR, du PGES et du suivi environnemental et social. 2-Procédure et outils de recueil et de traitement des réclamations et plaintes / tenue des registres et des fiches de réclamations et plaintes ; Documentation des activités menées	Personnes formées	180		18 000 000	30 000	**IDA**
II. Composante 1 ; 2 et 3				**1 108 000 000**	**1 846 666,66**	

Rubriques / Désignations	Unité	Quantité	Coût unitaire moyen (FCFA)	Coût total (FCFA)	Coûts $US	Sources de financement
2.1 Coût des PES, NIES et EIES				**1 057 000 000**	**1 761 666,66**	**IDA**
Réalisation des infrastructures de catégorie C dans les 18 Localités	PES	331	1 000 000	331 000 000	551 666,66	**IDA**
Réalisation des infrastructures de catégorie B	NIES	138	2 000 000	276 000 000	460 000	**IDA**
Réalisation des infrastructures de catégorie A	EIES	40	10 000 000	400 000 000	666 666,66	**IDA**
Autres (Validation des rapports)		10	5 000 000	50 000 000	83 333,33	**IDA**
2.2. Reboisement compensatoire				**21 600 000**	**36 000**	**IDA**
Réalisation des infrastructures dans les 18 communes	Forfait/Localité	18	1 200 000	21 600 000	36 000	**IDA**
3.3. Coût de mise en œuvre et de suivi des NIES / EIES composante 1, 2 et 3	Forfait/Lot NIES, EIES	3	10 000 000	**30 000 000**	**50 000**	**IDA**
Sous total Composante 1, 2 et 3				**1 108 000 000**	**1 846 666,66**	**IDA**
Budget PCGES				**1 626 000 000**	**2 710 000**	**IDA**
Imprévus 10%				162 600 000	271 000	**IDA**
Budget total PCGES				**1 788 600 000**	**2 981 000**	**IDA**

Source : mission d'élaboration du CGES, février 2021

Le tableau ci-dessous fait la synthèse du plan d'action de prévention et réponse à l'EAS/HS du Projet

Plan d'action de prévention et réponse à l'EAS/HS du PCRSS

Source : mission d'élaboration du CGES, février 2021

F. Rencontres/Consultations et participation du public

L'objectif global des consultations du public dans le cadre du présent CGES est d'associer les populations à la prise de décision finale concernant le projet. Les objectifs spécifiques poursuivis par une telle démarche sont de :

- fournir aux acteurs intéressés, une information juste et pertinente sur le projet, notamment son objectif, la description assortie de ses impacts tant négatifs que positifs ainsi que les mesures de mitigation y relatives ;
- inviter les acteurs à donner leurs avis et suggestions sur les propositions de solutions et instaurer un dialogue ;

Description des activités pertinentes aux risques	Risques de EAS/HS liés au projet	Mesures d'atténuation	Responsible	Échéance	Indicateur(s)	Budget
Composante 1 : Réponse immédiate à la Crise Composante 2 : Soutien transitoire vers la stabilisation et le développement territorial Composante 3 : Plateforme Régionale de Données et de Coordination	➢ risque d'abus sexuels ➢ risque de harcèlement sexuel sur les chantiers Exemples: ➢ risque de toucher les parties intimes ➢ risque de traite des femmes aux fins de prostitution, ➢ risque de rapport sexuel entre travailleurs et mineurs	Sensibilisation et Formation sur les EAS/HS ; Signature des codes de conduite ; Référencement vers les structures locales de prise en charge VBG ; Identification des points d'entrée sûrs et accessibles pour la réception et le signalement des plaintes liées aux EAS/HS Mise en œuvre du MGP adapté aux EAS/HS	Unité de Coordination du PCRSS/ ONG intervenant dans la protection des droits de l'homme	Pendant la phase de construction Pendant la phase exploitation	Nombre de formation réalisée Taux de participant aux formations	36 000 000 FCFA (Forfait campagne sur les 18 Communes en raison de 2 000 000 FCFA par Commune)

- asseoir les bases d'une mise en œuvre concertée et durable des sous-projets et des actions prévues par le PCRSS.

Les consultations publiques ont été tenues du 28 janvier au 10 février 2021 et ont concerné trois (03) régions et dix-huit communes (Barsalogho, Bouroum, Bourzanga, Dablo, Kaya, Kongoussi, Pensa, Pissila, Yalgo dans la région du Centre-Nord ; Titao, Ouindigui dans la région du Nord et Arbinda, Djibo, Dori, Gorgadji, Gorom-Gorom, Kelbo, Déou dans la région du Sahel). Ces consultations avaient pour objectif d'apprécier les spécificités et de prendre en compte les attentes des parties prenantes de chaque région impliquée dans le PCRSS.

Les groupes d'acteurs ayant participé aux consultations publiques sont : les autorités locales (Hauts Commissaires, Préfet, Maires), les services techniques déconcentrés (Agriculture, Elevage, Environnement, Eau et assainissement, Economie et planification, Santé, Action sociale, Sécurité, etc.), les Organisations de la Société Civile (OSC), les membres des CVD, les PDI, les autorités coutumières et religieuses ainsi que les populations locales.
Pendant chacune des rencontres organisées, les objectifs et activités du projet, en termes d'enjeux économique, social, culturel et environnemental ont été présentés et discutés avec les acteurs concernés y compris les populations bénéficiaires et les personnes affectées des activités antérieures.

En vue d'assurer la réussite des activités du PCRSS, les actions suivantes issues des consultations des acteurs, ont été retenues :

- l'accompagnement des PDI jusqu'à leur réinsertion totale ;
- l'implication des services techniques déconcentrés de l'État à toutes les étapes des sous-projets ;
- le renforcement des capacités des services techniques en logistique et en matière de gestion environnementale et sociale ;

- la sécurisation des villages avant le retour des PDI ;
- l'implication des bénéficiaires à toutes les étapes des sous – projets ;
- la prise en charge intégrale des personnes vulnérables parmi les PDI ;
- la mise en place de procédures transparentes de suivi et de gestion des sous – projets du PCRSS;
- l'accompagnement des populations hôtes qui ont accueilli les PDI dans la précarité;
- le recrutement de la main-d'œuvre locale et la valorisation des entreprises locales dans la réalisation des travaux.

Le présent CGES est complété par le CPR, un Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES), un Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP), un Plan de Gestion de la Main d'œuvre (PGMO), un Plan de Gestion des Nuisibles, un Plan de Sécurité ainsi que les études spécifiques ultérieures (EIES, NIES, PAR) qui seront élaborées pour assurer la conformité du projet à la réglementation nationale et aux NES de la Banque mondiale.

EXECUTIVE SUMMARY

A. Brief description of the project

➢ *Project's objectives*

The Community-Based Recovery and Stabilization Project for the Sahel aims to contribute to the recovery of communities in the target areas of the North, Center-North and Sahel regions in Burkina Faso through a regional approach.

➢ *Project components*

The project has five (5) components:

- resilient and inclusive recovery of communities affected by conflict;
- transitional support for the stabilization and territorial development of communities;
- regional dialogue, coordination and data and capacity building;
- project management;
  emergency response component (CERC).

➢ *Project activities likely to be subject to screening*

Several activities of components 1, 2 and 3 will be subject to screening. These are among others:
construction: street shops, slaughterhouses, vaccination parks, communal social services, accommodation centers for Internally Displaced Persons (IDPs) and disaster victims, cold rooms, public latrines, waste treatment centers, craft villages , gutters for the evacuation of rainwater, stores for storing agricultural products, stores for preserving vegetables, agrosilvopastoral training centers, markets, nursing homes, health and social promotion centers (CSPS), maternity wards, laboratories for the benefit of Medical Centers with Surgical Antenna, educational infrastructures (classrooms, bissongo, early learning centers, schools), rural roads, butchers, dairies, processing units of local products,municipal radios, trade centers, secondary civil status centers, inns, women's centers, listening and dialogue centers for young people, urban roads using the labor-based method, sports fields with omnisport facilities;
the development of bus stations, evacuation canals, lowlands and market garden perimeters;
the construction of boreholes, Drinking Water Adductions, Simplified Drinking Water Adductions, boulis, reforestation campaigns;
the recovery of degraded lands and the removal of sand from dams.

B. Brief description of the major environmental and social issues of the project

The PCRSS will bring certain advantages to the populations (internally displaced persons and hosts) in terms of the availability of the electrical resource essential for the development of socio-economic activities. However, other environmental and social issues will have to be strongly considered:

- the direct economic benefits for the populations of the three (03) intervention regions of the project (jobs, income, opening up, etc.);
- the guarantee of food self-sufficiency in the eighteen (18) municipalities concerned;
- improving the supply of basic social services;
- rational management of natural resources and renewable energies;
- the promotion of socio-cultural, artistic and sporting activities;
- strengthening local governance and citizen participation;
- the expropriation of portions of land and the temporary loss of sources of income;
- partial destruction of plant cover and wildlife habitat;
- the risks of disease and nuisance for both workers and the populations living near the work sites;

- the risks of soil and surface water pollution;
- the risks of work accidents.

In accordance with the Environmental and Social Framework (ESF) of the World Bank, the Project has a high level of environmental and social risk. Indeed, the activities to be financed by the project can generate environmental and social risks related to irrigation, watershed management, water supply and sanitation infrastructure, value chain development, gender equality, social cohesion and damage to personal property.

C. The political, legal and institutional framework

The political and legal framework for environmental and social assessments takes into account that of Burkina Faso as well as the Environmental and Social Standards (ESS) of the World Bank which are triggered by this project (ESS n ° 1, ESS n ° 2, ESS n ° 3, ESS n ° 4, ESS n ° 5, ESS n ° 6, ESS n ° 8, ESS n ° 10) as well as the general Environment, Health and Safety (EHS) directive and the EHS directives specific to all sectors of activity of the PCRSS.

The national policy framework concerns:

- the "Burkina 2025" Prospective Study;
- the National Sustainable Development Policy (PNDD) of November 2013;
- the National Environmental Policy of March 30, 2007;
- the "Environment, Water and Sanitation" Sector Policy 2018-2027;
- the National Planning and Sustainable Development Policy and Plan;
- the National young Policy of June 26, 2007;
- the National Gender Policy of Burkina ;
- the National Policy for Land Security in Rural Areas.

The legal framework

On the basis of the environmental and social provisions in force at the national level as well as at the level of the World Bank (NES n ° 1, decree N ° 2015-1187 / PRES / TRANS / PM / MERH / MATD / MME / MS / MARHASA / MRA / MICA / MHU / MIDT / MCT, laying down conditions and procedures for carrying out and validating the strategic environmental assessment (SEA), the study and the environmental and social impact notice (ESIA / ESIN)), the project has a high level of environmental and social risk. However, according to Decree N ° 2015-1187 and NES n ° 5, Action and Resettlement Plans (ARP) must be drawn up for Persons Affected by the Project (PAP), subject of involuntary physical and / or economic displacement.

Regarding the institutional framework, the National Agency for Environmental Assessments (ANEVE) (Ex National Bureau for Environmental Assessments (BUNEE)) will ensure the review and approval of the environmental classification of sub-projects as well as the approval of environmental assessments and Environmental and Social Management (ESMP) and will participate in environmental monitoring, particularly with regard to pollution and nuisances, and improvement of the living environment. Indeed, the BUNEE was set up as a State Public Establishment (EPE) of an administrative nature called "National Agency for Environmental Assessments (ANEVE)" by decree No. 2020- 0632 / PRES / PM / MINEFID / MEEVCC of July 16. 2020.

At the central level, ANEVE will be responsible for the validation of ESIA / ESIN / ARP reports and environmental monitoring. It will ensure the external monitoring at regional and local levels of the implementation of the environmental and social measures of the project by relying on the regional directorates in charge of the environment and the ANEVE branches which will be created in the regions.

D. Generic impacts / risks of project activities

The table below specifies the risks / impacts by type of activity:

Category	Risk / Impacts	Risk level	Mitigation measure
1. About constructions	Risks associated with large deep excavations; digging trenches for laying extension and densification pipes pneumatic drilling; creation of solid waste; etc.	Moderate	Choice of specialized companies Verification of the quality of any prior technical study (before and after the launch of the Call for Tenders) Preparation of detailed specifications from the construction companies (ensuring that the ES clauses are integrated into the bidding documents) Water should be sprayed to reduce dust from debris. Eliminate dust during pneumatic drilling and wall destruction activities by continuously spraying water and / or installing dust screens on site Keep the surrounding environment (sidewalks, roads) free of debris, in order to minimize the amount of dust No open fire of construction materials / waste will be carried out on the site.
2. Soils	• Risk of pollution or accidental soil erosion (at the site and in the neighborhood) • The artificialization of soils could help make soils impermeable, thus limiting the infiltration of rainwater and increasing runoff, with saturation of sewerage networks. • Risk of subsidence and landslide due to possible excavation work. • Risk of flooding, without the adoption of soil waterproofing techniques.	Low	Conduct of possible preliminary geotechnical studies. Anti-erosion measures
3. Waters	• Possible pollution of groundwater and contamination of groundwater (accidental spillage of hydrocarbons and lubricating oils; inappropriate use of pesticides and toxic products) • Significant use of phytosanitary products and chemical fertilizers)	Low to moderate	• Use of small structures allowing the flow of rainwater • Wastewater management: disposal of sanitary wastewater (or sealed, covered and fenced pit) • Drinking water quality control • Appropriate erosion and sediment control measures, such as hay bales and / or silt barriers, are in place to prevent the movement of sediment from the site and the generation of excessive turbidity in yards. water and nearby rivers. • Areas dedicated to the distribution of hydrocarbons and lubricating oils, equipped with pumps installed on sealed surfaces

Category	Risk / Impacts	Risk level	Mitigation measure
			• Measure to prevent overfilling of tanks and containers to prevent uncontrolled spillage of hazardous materials • Installation of a containment system (installation of hydrocarbon and lubricating oil containers on a waterproof slab with a receiving basin) • Use of integrated pest management methods to reduce dependence on synthetic chemical pesticides • Agrochemicals management training
4. Excavation	Excavation material	Moderate	Correct management of spoil, according to the standards established in the contractor's ESMP-Site.
5. Waste	Liquid and solid waste from construction sites (during construction)	Low to moderate	• Adequate storage of products and waste (waterproof storage) • Measures to minimize waste generation through waste recovery and reuse • When it will not be possible to recover / reuse them, evacuation of the waste to authorized public landfills • Site hygiene rule • Outdoor waste ban • The routes and sites for the collection and disposal of waste will be identified for the main types of waste usually generated by demolition and construction activities. • Mineral construction and demolition waste will be separated from general waste, organic, liquid and chemical waste through on-site sorting and will be placed in appropriate containers. • Construction waste will be collected and properly disposed of by licensed collectors • Waste disposal records will be kept as evidence for the appropriate management planned. • Where appropriate, the contractor will reuse and recycle appropriate and viable materials (with the exception of asbestos) • All these provisions must be reported in the contractor's ESMP-Site.
6. Hazardous toxic waste (including medical waste)	• Management of hazardous toxic waste • Use of polluting paints, with resin and potentially toxic or dangerous solvents (for asthmatics, for example), • Increased volumes of used oils due to certain work requiring the use of vehicles and various devices hazardous waste of	Low	• Temporary storage on site of any hazardous or toxic substance will be carried out in secure containers showing the composition data, properties and handling information of said substances. • Containers of hazardous substances should be placed in a leak-proof container to prevent spillage and leakage

Category	Risk / Impacts	Risk level	Mitigation measure
	class DD) - these oils include hydraulic oils, engine oils, gearbox and lubricating oils and insulating oils and heat transfer fluids . • The transformation of horticultural products (fruits and vegetables) can be accompanied by organic pollution of the washing water. • If the energy necessary for thermal conservation methods is supplied by the wood, this can lead to the abuse of forest resources.		• Waste is transported by specially approved carriers and is disposed of at a site authorized for this purpose. • Paints containing toxic ingredients or solvents or lead-based paints will not be used.
7.Insecurity	The project is in an area at high risk and at substantial risk of conflict in relation to terrorist attacks. This situation certainly influenced the architecture of the project.	Moderate	• Taking specific measures according to local realities so that project activities do not contribute to exacerbating this situation and to secure workers. Moreover, a Safety Management Plan is being drawn up within this framework.
8. Vegetation	Some works involve the cutting or uprooting of vegetation (trees, shrubs) and the reduction or destruction of green spaces.	Low	• Establishment of a green zone • Search for alternative solutions (to avoid cutting trees) • Planting trees to compensate for the possible destruction of green spaces and the shortfall in terms of CO2 sequestration capacities
9. Air quality	• Potential negative impact of heavy machinery in construction sites and vehicles • Emissions of dust and exhaust gases from rolling stock. • Emissions of ozone-depleting substances if the air conditioners purchased and installed contain R22 hydro-chloro-fluorocarbon fluid. • Pollution and nuisances (noise, dust) due to the construction of infrastructure	Moderate	• Air pollution control system (compliance with the standards for the discharge of exhaust gases from construction machinery (works phase) • Watering of construction sites • Systematic removal of unused backfill. • Systematic and regular maintenance of vehicles
10. Air pollution	▸ The construction sites could contribute to increasing atmospheric pollution and the generation of dust. ▸ Increased pollution and improper storage of materials and movement and use of materials	Low to moderate	• Adoption of strict safety standards in areas close to construction sites. • Use of techniques to mitigate this risk in construction sites • Organization of public awareness and information campaigns • Watering of construction sites

Category	Risk / Impacts	Risk level	Mitigation measure
11. Noise pollution	Increase in noise pollution and vibrations (rolling stock, jackhammers, air compressors)	Low to moderate	• Implementation of measures to regularly control the intensity of noise pollution • Acoustic measurements by sound level meter in the event of a complaint or perception of an overrun by the controllers • Respect of working hours on construction sites • Noise from construction activities will be restricted to the agreed time • During operation, the covers of the motors of generators, air compressors and other mechanical equipment should be closed, and the equipment should be placed as far as possible from residential areas.
12. GHG emissions	Exhaust fumes from machinery and vehicles	Low to moderate	Care and maintenance of machinery and vehicles
13. Safety of workers, residents and users	▸ Accidents on construction sites ▸ Falling workers from scaffolding (the most common accident) ▸ Risk of accidents around unmarked, unmarked and poorly lit open excavations and trenches	Low	• Closure of the site and prohibition of access to any foreign person • Establishment of safety rules on construction sites and application of hygiene instructions and rules (all these measures must imperatively be part of a complete Hygiene, Safety and Health Plan). • Management of staff / workers on construction sites • Wearing of personal protective equipment compulsory for workers operating in construction sites, as well as for visitors. • Use of equipment for staff and farmers using pesticides and other toxic products. Traffic signs
14. Building security	Risk of fires and explosions	Low	Obtaining a prevention certificate from Civil Protection (building safety and prevention of fire and explosion risks). Installation of smoke detectors, fire extinguishers and alarm devices.
15. Traffic and pedestrian safety	Direct or indirect dangers for public traffic and pedestrians by construction activities	Low to moderate	In accordance with national regulations, the contractor should ensure that the construction site is properly secured and construction traffic should be regulated. This includes but is not limited to: ✓ Signage, warning signs, barriers and diversions: the site will be clearly visible and the public warned of all potential dangers ✓ Traffic management system and staff training, in particular for site access and heavy traffic near the site. Provide safe passageways and passageways for pedestrians when construction traffic interferes. ✓ Adjustment of working hours to local traffic patterns

Category	Risk / Impacts	Risk level	Mitigation measure
			✓ Active traffic management by trained personnel visible on the site. ✓ - Ensure safe and continuous access to offices, stores and residences during renovation activities, if buildings remain open to the public.
16. Child labor	Use of child labor by enterprises	Low	Strict compliance with national regulations (labor code) on child labor by construction companies
17. People with reduced mobility	Negligence in the construction and rehabilitation plans of buildings	Low to moderate	Compliance with national arrangements for the accessibility of people with disabilities to public buildings (access ramps, toilet blocks, etc.)
18. Archaeological, cultural and historical heritage	Not taking into account the archaeological heritage Work on buildings of archaeological and cultural value	Fable	Ensure that arrangements are in place so that any artifacts or other possible "finds" encountered during excavation or construction are noted, officials are contacted, and work is delayed or modified to take into account these discoveries. Compliance with national regulations for the protection of historical and cultural property. Possible involvement of the national heritage department and specialized centers. Involvement of the Ministry of Culture to follow regulatory procedures
19. Social risks	▸ The influx of workers can lead to a development of risks of spreading STI / HIV AIDS and risks related to sexual exploitation and abuse or sexual harassment (SEA /SH) ▸ Inconvenience related to noise and dust generated by construction sites. ▸ Potential conflicts between small local producers and private sector operators. ▸ The negative impacts of involuntary resettlement of people and more or less temporary restrictions on access to goods, services and natural resources	Moderate	Preparation of an ESMP-Site by entrepreneurs, including a code of conduct and regulations concerning the relationship between local populations and an external workforce. Preparation of a Resettlement Action Plan even in the case of certain projects with moderate social risk. Perform an SEA / SH risk assessment and prepare an SEA / SH Action Plan Control measure and follow-up
21. Covid-19	▸ Health risks associated with the pandemic	Moderate to high	Implementation of all program activities in accordance with the Covid-19 Contingency Plan of the Ministry of Health and Social Action.

Source: ESMF development mission, February 2021

E. Environmental and Social Management Framework Plan (ESMFP)

a. Generic environmental and social management measures

Several environmental and social management measures will be implemented. These are the following measures:

❖ **Regulatory and technical measures**

Regulatory and technical measures are the achievements of environmental and social assessments for PCRSS sub-projects.

❖ **Enforcement measures**

The implementing measures are as follows (non-exhaustive list):

- make judicious, participatory and motivated choices of implantation sites;
- develop ARPs in the event of involuntary displacement of populations;
- carry out a communication and awareness campaign before the works;
- ensure respect for the habits and customs of the localities concerned (when they are not harmful to the communities);
- ensure compliance with health and safety measures for worksite installations;
- ensure the signing of a code of good conduct, highlighting in particular the prohibition and sanctions related to Sexual Exploitation and Abuse / Sexual Harassment (SEA / SH), for all employees and contractors associated with the project;
- provide adequate signage for the work;
- prioritize local labor;
- ensure compliance with health and safety rules during work;
- ensure the collection and disposal of waste from the works;
- include in the sub-projects support measures for the PAPs, especially for the most vulnerable;
- conduct awareness campaigns on prevention and response to SEA / SH, STIs / HIV / AIDS and COVID-19;
- closely involve the municipal services in monitoring the implementation of sub-projects;
- strengthen the capacity of municipalities and institutional actors in the management and maintenance of PCRSS infrastructure.

❖ **Follow-up actions**

- environmental monitoring and surveillance of the PCRSS by the teams of the works control missions, the local committees of the municipalities, the Regional Directorates of the Environment, Green Economy and Climate Change (DREEVCC), ANEVE, the Unit of Project Coordination (PCU) of the Project;
- evaluation of ESMPs (internal, mid-term and final) by the PCU of the Project and ANEVE;
- monitoring of prevention and mitigation measures for GBV / SEA / SH risks by the PCU / PCRSS.

b. Environmental and social management procedures for eligible sub-projects

The ESMFP gives the major guidelines for environmental and social management in order to mitigate and / or improve the impacts of sub-projects of the Project. These directives include the screening system, the performance of ESIAs / ESIN and possibly RAP, capacity building for the implementation of the ESMF, periodic reporting of the implementation of theESMF and finally the periodic monitoring of the implementation. environmental and social measures.

c. Specific capacity building

There are several types of capacity building actions.
For behavior change communication :

- Communication and awareness campaigns for populations, IDPs, host populations, Councilors and Municipal Agents, Agents of the Departmental Service for the Environment, Green Economy and Climate Change (SDEEVCC), Village Development Councils (VDCs)

before and during the works (GBV / SEA / SH, STI / HIV-AIDS, COVID-19, environmental and social issues of the project).

Regarding decentralized state structures, the following capacity building actions will be undertaken:

- Update of knowledge on social and environmental standards for the benefit of 02 SDEEVCC managers per municipality
- Training of 02 agents from structures in charge of agriculture, livestock, health, education, trade, water and sanitation, infrastructure, humanitarian action, transport, the economy and planning in monitoring and evaluation of projects in the 03 regions;
- Logistical support (02 vehicles / region) for the conduct of periodic monitoring activities of the Project by the DREEVCC and the Regional Directorates in charge of humanitarian actions;
- Logistical support for the conduct of the activities of the regional police directorates
- Training of IDPs and host populations on income-generating activities (Agriculture, Livestock, trade, crafts, etc.)
- Upgrading the knowledge of all the key players in the project (PCU / Project teams, on the application of environmental and social provisions)
- Training of Specialists in Environmental and Social Safeguarding (SSES) of the PCU / Project on:
  1. Appropriation by the municipalities of the measures of the Environmental and Social Management Framework (ESMF) and of the provisions of the Population Resettlement Policy Framework;
  2. Documentation of the resettlement process;
  3. Preparation and monitoring of the implementation of ESMPs and RAPs.
- Organization of three (03) regional training of trainers workshops on:
  1. Identification of impacts, evaluation of compensations and organization of the implementation of the RAP, the ESMP and environmental and social monitoring.
  2. Procedure and tools for collecting and processing claims and complaints / keeping records and files of claims and complaints;
- Organization of eighteen (18) municipal training workshops for VDCs on:
  1. Identification of impacts, evaluation of compensations and organization of the implementation of the RAP, the ESMP and environmental and social monitoring;
  2. Procedure and tools for collecting and processing claims and complaints / keeping records and files of claims and complaints; Documentation of activities carried out

d. Mechanism for handling environmental and social complaints and conflicts

The operating mode of the Complaints Management Mechanism comprises seven (7) stages which are: (i) receipt and registration of the complaint; (ii) acknowledgment of receipt, evaluation and its assignment; (iii) the proposal for a response and the preparation of a draft response; (iv) communicating the proposed response to the complainant and seeking an agreement; (v) the implementation of the response to the complaint; (vi) re-examination of the response in the event of failure; (vii) referral of the complaint to another instance.

The recourse to justice is possible in the event of failure of the amicable way. But, it is often a way that is not recommended for the project because it can constitute a way of blocking and delay in the planned development of activities. However, the complainant is free to choose the option that suits him the most.

This complaints mechanism will be adapted to deal with complaints related to GBV / SEA / SH, which should never be the subject of amicable resolution, and which should be based on a survivor-centered approaches.

e. Main indicators for the implementation of the CGES

The main indicators for the implementation of environmental and social management measures are as follows:

- the percentage of realization and implementation of safeguarding instruments, when required;
- the rate of implementation of ESMPs (based on environmental and social monitoring indicators);
- the number of participants in awareness campaigns on HIV-AIDS and COVID-19;
- the percentage of people trained in monitoring the implementation of ESMPs for the sub-projects;
- the percentage of production of the required periodic monitoring reports.

f. Institutional arrangements for the execution of the CGES

The implementation of the ESMF will involve several actors including the Ministry of the Environment, Green Economy and Climate Change (MEEVCC), regions, municipalities, decentralized State services, companies, consultants, NGOs, IDPs, Humanitarian Actors and populations.

All these actors are not always at the same level of impregnation and appreciation of the environmental and social issues, opportunities and challenges related to the environmental management of projects and do not always have the capacities required to comply with the various national and international regulations. in environmental and social management.

g. Budget for implementing CGES measures

The total budget for the implementation of the ESMFP is estimated at one billion eight hundred and twenty-four million six hundred thousand (1,824,600,000) FCFA, i.e. 3,041,000US $ (US $ 1 = 600 FCFA) distributed as follows:

Provisional budget for environmental and social management

Headings / Designations	Unit	Amount	Average unit cost (FCFA)	Total cost (FCFA)	US $ costs	Funding sources
I. Capacity building of actors (Components 1, 2 and 3)				**518,000,000**	**863 333.33**	**IDA**
1.1. Sensitization				**54,000,000**	**90,000**	**IDA**
Communication and awareness campaigns before and during the works the 18 communities of the populations, Councilors and municipal agents on GBV / SEA / SH, STI / HIV-AIDS, COVID 19, environmental and social issues of the project	Campaign Package	18	1,000,000	18,000,000	30,000	**IDA**
Communication and awareness campaign on knowing how to live together, hygiene	Campaign Package	18	1,000,000	18,000,000	30,000	**IDA**

Headings / Designations	Unit	Amount	Average unit cost (FCFA)	Total cost (FCFA)	US $ costs	Funding sources
Communication and awareness campaign on priority nutrition problems and required actions	Campaign Package	18	1,000,000	18,000,000	30,000	**IDA**
1.2. Training and logistical support				**464,000,000**	**773,333.33**	**IDA**
Deconcentrated State Structures						
Update of knowledge on social and environmental standards for the benefit of 02 SDEEVCC managers per municipality	Trained people	36	800 000	28,800,000	48,000	**IDA**
Training of 02 agents from structures in charge of agriculture, livestock, health, education, trade, water and sanitation, infrastructure, humanitarian action, transport, economy and planning, monitoring and evaluation of projects in the 03 regions	Trained people	60	850,000	51,000,000	85,000	**IDA**
Logistical support (01 vehicle / region) for the conduct of periodic monitoring activities of the Project by the DREEVCC and the Regional Directorates in charge of humanitarian actions		3	30,000,000	180,000,000	300,000	**IDA**
Logistical support for the conduct of the activities of the regional police directorates		3	50,000,000	150,000,000	250,000	**IDA**
PCU, IDPs, Host population, local communities						
Training of IDPs and host populations on income-generating activities (Agriculture, Livestock, trade, crafts, etc.)	Trained people	1,800	10,000	18,000,000	30,000	**IDA**
Upgrading the knowledge of all the key players in the project (project teams, on the application of environmental and social provisions)	Day package	2	1,000,000	2,000,000	3,333.33	**IDA**

Headings / Designations	Unit	Amount	Average unit cost (FCFA)	Total cost (FCFA)	US $ costs	Funding sources
Training of SSES of the PCU / PCRSS on 1-Appropriation by the municipalities of the measures of the CGES and the provisions of the CPR 2-Documentation of the resettlement process 3-Preparation and monitoring of the implementation of ESMPs and RAPs	Day package	2	1,000,000	2,000,000	3,333.33	**IDA**
03 Regional training workshops for trainers on: 1-Identification of impacts, evaluation of compensations and organization of the implementation of the RAP, the ESMP and environmental and social monitoring. 2-Procedure and tools for collecting and processing claims and complaints / keeping records and files of claims and complaints	Trained people	3	5,000,000	15,000,000	25,000	**IDA**
18 Communal training workshops for VDCs on: 1-Identification of impacts, evaluation of compensation and organization of the implementation of the PAR, the ESMP and environmental and social monitoring. 2-Procedure and tools for collecting and processing claims and complaints / keeping records and files of claims and complaints; Documentation of activities carried out	Trained people	180		18,000,000	30,000	**IDA**
II. Component 1; 2 and 3				**1,108,000,000**	**1,846,666.66**	
2.1 Cost of PES, NIES and ESIA				**1,057,000,000**	**1,761,666.66**	**IDA**
Construction of category C infrastructures in the 18 localities	PES	331	1,000,000	331,000,000	551,666.66	**IDA**
Construction of category B infrastructure	NIES	138	2,000,000	276,000,000	460,000	**IDA**
Construction of category A infrastructures	ESIA	40	10,000,000	400,000,000	666 666.66	**IDA**
Others (Validation of reports)		10	5,000,000	50,000,000	83 333.33	**IDA**

Headings / Designations	Unit	Amount	Average unit cost (FCFA)	Total cost (FCFA)	US $ costs	Funding sources
2.2. Compensatory reforestation				**21,600,000**	**36,000**	**IDA**
Construction of infrastructures in the 18 municipalities	Package / Locality	18	1,200,000	21,600,000	36,000	**IDA**
3.3. Cost of implementing and monitoring ESIN / ESIAs component 1, 2 and 3	Package / Lot NIES, ESIA	3	10,000,000	**30,000,000**	**50,000**	**IDA**
Sub-total Component 1, 2 and 3				**1,108,000,000**	**1,846,666.66**	**IDA**
ESMFP budget				**1,626,000,000**	**2,710,000**	**IDA**
Contingency 10%				162,600,000	271,000	**IDA**
PCGES total budget				**1,788,600,000**	**2,981,000**	**IDA**

Source: ESMF development mission, February 2021

The table below summarizes the action plan for prevention and response to the Project's SEA / SH

Project prevention and response action plan for SEA / SH

Description of risk-relevant activities	Project-related SEA / SH risks	Reduction measures	Responsible	Deadline	Indicator (s)	Budget
Component 1: Immediate Responses to the Crisis Component 2: Transitional support towards stabilization and territorial development Component 3: Regional Data and Coordination Platform	➢ risk of sexual abuse ➢ risk of sexual harassment on construction sites Examples: ➢ risk of touching private parts ➢ risk of trafficking in women for the purpose of prostitution, ➢ risk of sexual intercourse between workers and minors	Awareness and Training on SEA / SH; Signature of codes of conduct; Referral to local GBV support structures; Identification of safe and accessible entry points for receiving and reporting SEA / SH complaints Implementation of the Complaints Mechanism	Coordination Unit of the PCRSS / NGO intervening in the protection of human rights	During the construction phase During the operation phase	Number of training sessions carried out Training participation rate	36,000,000 FCFA (Campaign package out of the 18 Communes at the rate of 2,000,000 FCFA per Commune)

Source: ESMF development mission, February 2021

F. Meetings / Consultations and Public Participation

The overall objective of the public consultations within the framework of this ESMF to involve the populations in the final decision-making concerning the project. The specific objectives pursued by such an approach are to:

- provide interested stakeholders with fair and relevant information on the project, in particular its objective, a description of its impacts, both negative and positive, as well as the related mitigation measures;
- invite stakeholders to give their opinions and suggestions on proposed solutions and establish a dialogue;
- lay the foundations for a concerted and sustainable implementation of the sub-projects and actions provided for by the Project.

The public consultations were held from January 28 to February 10, 2021 and concerned three (03) regions and eighteen municipalities (Barsalogho, Bouroum, Bourzanga, Dablo, Kaya, Kongoussi, Pensa, Pissila, Yalgo in the Center-North region; Titao, Ouindigui in the North region and Arbinda, Djibo, Dori, Gorgadji, Gorom-Gorom, Kelbo, Déou in theSahel). The purpose of these consultations was to assess the specificities and consider the expectations of stakeholders in each region involved in the PCRSS.

The groups of actors who participated in the public consultations are: local authorities (High Commissioners, Prefect, Mayors), decentralized technical services (Agriculture, Livestock, Environment, Water and sanitation, Economy and planning, Health, Social action, Security, etc.), Civil Society Organizations (CSOs), VDCs members, IDPs, customary and religious authorities as well as local populations.
During each of the meetings organized, the objectives and activities of the project, in terms of economic, social, cultural and environmental issues, were presented and discussed with the stakeholders concerned, including the beneficiary populations and those affected by previous activities.

In order to ensure the success of Project activities, the following actions resulting from stakeholder consultations have been selected:

- support for IDPs until their full reintegration;
- the involvement of the decentralized technical services of the State at all stages of the sub-projects;
- capacity building of technical services in logistics and environmental and social management;
- securing villages before the return of IDPs;
- the involvement of beneficiaries at all stages of the sub - projects;
- comprehensive care for vulnerable people among IDPs;
- the establishment of transparent procedures for monitoring and managing Project sub - projects;
- support for host populations who have welcomed IDPs in precarious situations;
- the recruitment of local labor and the promotion of local businesses in carrying out the works.

This ESMF is supplemented by the RAP, an Environmental and Social Commitment Plan, a Stakeholder Mobilization Plan, a Workforce Management Plan, a Management Plan Pests, a Safety Plan as well as subsequent specific studies which will be developed to ensure the project's compliance with national regulations and the World Bank's ESF.

1 INTRODUCTION

1.1 Contexte et justification

La région du Liptako-Gourma est située dans une zone transfrontalière entre le Burkina Faso, le Mali et le Niger. Au Burkina Faso, elle couvre huit (8) régions, dont celle du Centre (Ouagadougou), du Centre-Est (Tenkodogo), du Centre-Sud (Manga), du Centre-Nord (Kaya), de l'Est (Fada N'Gourma), du Plateau Central (Ziniaré), du Nord (Ouahigouya) et du Sahel (Dori).

Depuis 2012, la région du Liptako-Gourma est confrontée à des défis interdépendants et multidimensionnels : il s'agit de la détérioration de la situation sécuritaire (plus de 5.000 victimes tuées en 2020 à la suite d'affrontements entre groupes armés extrémistes, des milices communautaires, et les forces de sécurité), les vulnérabilités économiques et sociales structurelles, ainsi que les risques liés au climat. Ces défis ont entraîné des besoins humanitaires considérables et des déplacements à grande échelle. Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, on estime que 5,5 millions de personnes au Burkina Faso, au Mali et au Niger ont été en situation d'insécurité alimentaire aiguë sévère entre juin et août 2020, dont 2,1 millions dans la seule région du Liptako-Gourma. La répartition des déplacés par pays pour la période de mars à mai 2020 est la suivante : 696 827 personnes au Burkina Faso, 812 958 personnes au Mali et 556 646 personnes au Niger. La région du Liptako-Gourma accueille aussi des réfugiés et des Personnes Déplacées Internes (PDI), ainsi, en janvier 2020, 912 344 personnes ont été déplacées.

Les dynamiques de la fragilité, de conflit, et de l'insécurité de la région du Liptako-Gourma présente des points communs importants entre les trois pays. Les facteurs de fragilité, de vulnérabilités et de risques sont ancrés dans les dynamiques locales, avec des dimensions spécifiques au contexte, et peuvent varier selon les communes, les régions et les frontières nationales. Néanmoins, les dynamiques de fragilité n'agissent pas de manière isolée, mais sont fortement interdépendantes et interagissent au-delà des frontières nationales. Le rapport « *Chemins pour la Paix* », mené conjointement par le Groupe de la Banque mondiale et les Nations Unies, identifie quatre « zones de contestation » autour desquelles se déroulent les conflits. Dans la région du Liptako-Gourma, plusieurs risques peuvent être décelés dans ces quatre « zones de contestation ». Le Projet communautaire de Relance et de la Stabilisation de Sahel (PCRSS), financé par la Banque mondiale, a été mis en place dans la région du Liptako-Gourma et se concentrera plus spécifiquement sur les localités de Mopti, de Gao et de Ménaka au Mali, celles du Sahel, du Centre-Nord et du Nord au Burkina Faso et de la localité du Tillabéri, au Niger.Le Projet s'inscrit dans l'optique de maitriser les risques et de résoudre définitivement les conflits dans ces zones.

Dans le cadre de la préparation de ce Projet, le Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement du Burkina Faso est tenu de préparer un ***Cadre de Gestion environnementale et sociale (CGES),*** qui doit comporter des mesures permettant au projet, pendant toute sa durée de vie, de se conformer aux lois et réglementations nationales en vigueur et aux prescriptions des Normes Environnementales et Sociales (NES) de la Banque mondiale.

1.2 Objectif du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale

L'élaboration du CGES permet, d'identifier les impacts et risques associés aux différentes interventions pendant la mise en œuvre du PCRSS et de définir les procédures et les mesures d'atténuation et de gestion qui devront être mises en œuvre pendant son exécution. Cette évaluation de risques et d'impacts sociaux inclura également une analyse des risques relatifs aux violences basées sur le genre avec une focale sur les exploitations et abus sexuels et le harcèlement sexuel en conformité avec la Note de Bonnes conduites de la Banque mondiale pour lutter contre les Exploitations et Abus Sexuels et le Harcèlement Sexuel (EAS/HC) dans le cadre du financement de projets d'investissement comportant de grands travaux de génie civil.

Le CGES est conçu comme un guide de gestion environnementale et sociale des sous-projets. En outre, le CGES définit le cadre de suivi et de surveillance ainsi que les dispositions institutionnelles à prendre en compte durant la mise en œuvre du projet. Il sera donc inclus dans le manuel d'exécution afin d'assurer une réalisation efficace des différentes activités.
En plus du CGES, les documents suivants seront préparés dans le cadre du projet :

- un Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES) ;
- un Cadre de Politique de Réinstallation (CPR);
- une Procédure de la gestion de la main d'œuvre (PGMO) ;
- un Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP);
- un Plan de Lutte conte les Nuisibles (PLN) ;
- un Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) ;
- un Plan d'actions pour l'atténuation des risques de VBG ;
- un Plan de Gestion de la Sécurité (PGS) basé sur l'Évaluation des Risques liés à la Sécurité (ERS).

1.3 Approche méthodologique

L'approche méthodologique appliquée est basée sur le concept d'une approche systémique, en concertation permanente avec l'ensemble des acteurs et partenaires concernés par le Projet.

La réalisation du CGES du PCRSS a été conduite de façon participative sur la base de la documentation déjà existante et des consultations avec différents partenaires afin de parvenir à une compréhension commune de la problématique, et rediscuter les avantages et les inconvénients au plan environnemental et social des différents investissements à réaliser. Le plan de travail s'est articulé autour de cinq axes d'intervention majeures :

- la rencontre de cadrage avec le commanditaire ;
- les revues documentaires ;
- les rencontres/consultations et participation du public ;
- la visite des sites d'activités dans trois (03) régions et dix-huit (18) communes, à savoir le **Centre-Nord** (Barsalogho, Bouroum, Bourzanga, Dablo, Kaya, Kongoussi, Pensa, Pissila, Yalgo), le **Nord** (Titao et Ouindigui) et le **Sahel** (Arbinda, Djibo, Dori, Gorgadji, Gorom-Gorom, Kelbo, Déou) ;
- l'analyse des données et l'élaboration du rapport.

1.3.1 Rencontre de cadrage avec le commanditaire

Le vendredi 22 janvier 2021, s'est tenue dans les locaux du Programme d'Appui aux Collectivités Territoriales (PACT), une réunion de cadrage entre d'une part, deux (02) Assistants en passation de marchés du PACT, le Spécialiste en Evaluation Environnementale et Sociale du PACT, le responsable environnemental et social du Programme d'Appui au Développement des Economies Locales / Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement (PADEL/MINEFID), et d'autre part le Consultant chargé d'élaborer le Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) et les Procédures de Gestion de la Main d'Œuvre (PGMO). Cette rencontre a permis de mieux cerner toutes les composantes du projet notamment les différents aménagements et le processus envisagé. A cette occasion, les acteurs et bénéficiaires du projet ont été identifiés et les préoccupations du commanditaire ont été mieux découvertes. Aussi, toutes les questions d'intérêts certains ont été abordées par les deux parties contractantes.

Plus spécifiquement, cette séance de travail a permis de :

- harmoniser les compréhensions sur le contenu des Termes de Référence (TdR) (voir Annexe 1), les résultats attendus de la mission, la stratégie d'intervention du consultant et les rôles et responsabilités de chaque acteur dans la réalisation du CGES ;
- convenir du contenu du CGES à réaliser et de ses annexes, en se conformant à la NES n°1 du CES de la Banque mondiale et l'annexe II du décret n° 2015-1187-PRES-TRANS / PM

/ MERH / MATD / MME /MS / MARHA / MRA / MICA / MHU / MIDT / MCT du 22 octobre 2015 portant conditions et procédures de réalisation et de validation de l'évaluation environnementale stratégique, de l'étude et de la notice d'impact environnemental et social;

- mettre en place le plan de travail ;
- programmer les rencontres avec les acteurs clés ;
- démarrer la mission de réalisation du CGES.

1.3.2 Revue documentaire

Une revue documentaire a été réalisée grâce à la collecte et l'exploitation des documents du projet, les politiques et stratégies nationales, les NES de la Banque mondiale et autres documents du Ministère de l'Environnement, de l'Economie Verte et du Changement Climatique (MEEVCC) et de la Banque Mondiale. En outre, un état des lieux du cadre réglementaire et institutionnel relatif au projet a été fait. Les aspects socio-économiques et environnementaux ont été passés en revue pour l'analyse des variantes/options stratégiques du projet. Aussi, il a été réalisé une recherche cartographique et webographique.

1.3.3 Consultations des parties prenantes et participation du public

Des consultations ont été organisées avec les acteurs clés du projet qui sont :

- au niveau régional : les régions du Centre-Nord (Kaya), du Nord (Ouahigouya) et du Sahel (Dori) ;
- au niveau local avec les populations locales y compris celles susceptibles d'être affectées par les risques/impacts négatifs du projet (communes rurales), avec les services techniques de l'Environnement, les autorités locales (politiques, administratives et coutumières).

Ces entretiens ont été mis à profit pour aborder des mécanismes et des arrangements institutionnels de mise en œuvre du CGES en clarifiant les rôles et responsabilités des agences et de toutes les parties prenantes (au niveau local, communal, provincial/régional) impliquées dans sa mise en œuvre.

La consultation des parties prenantes s'est faite en vue d'élaborer un plan de consultation publique, impliquant toutes les parties prenantes du projet, y compris les bénéficiaires et les personnes affectées par le projet.

1.3.4 Visite des zones d'activités

Les visites des zones d'influence du projet (Communes, Provinces, Régions concernées)ont été réalisées du 28 janvier au 10 février 2021 au niveau des régions du Centre-Nord, du Nord et du Sahel.

C'est une analyse préliminaire sommaire des impacts potentiels sur les milieux biophysique, socioéconomique et culturel qui a permis d'identifier, les impacts positifs et négatifs potentiels, directs et indirects et les risques environnementaux et sociaux dans ces zones d'intervention du projet.

1.3.5 Collecte, analyse des données et élaboration du rapport

Les données collectées ont porté sur : i) les documents pertinents sur la préparation du projet, ii) le niveau de connaissance du projet par les parties prenantes et leurs capacités de gestion des mesures qui seront déclinées dans le CGES, iii) l'état initial des milieux biophysique et humain des sites de réalisation des activités du projet.

L'ensemble des données collectées a fait l'objet de dépouillement, de hiérarchisation par sous-projet et de mise en contexte pour dégager les impacts/risques potentiels du projet.
L'analyse des données collectées au cours de la recherche documentaire, des entretiens et des visites des sites d'activités a permis d'élaborer le présent CGES.

2 DESCRIPTION DU PCRSS

2.1 Objectifs de développement du PCRSS

2.1.1 Objectif général

L'objectif de développement de ce projet est de contribuer au rétablissement des communautés dans les zones cibles de la région du Nord, du Centre-Nord et du Sahel au Burkina Faso, ainsi qu'au Mali et au Niger à travers une approche régionale.

2.1.2 Objectifs spécifiques

Le projet vise de façon spécifique à :

- soutenir des services et des infrastructures socio-économiques intégrés ;
- soutenir des moyens de subsistance et un développement territorial ;
- soutenir la production des données régionales et une coordination.

2.2 Composantes du projet

2.2.1 Composante n°1 : Relèvement résilient et inclusif des communautés touchées par le conflit

Cette composante se concentrera sur la réponse immédiate aux crises dans les communes touchées par les crises ciblées. Elle vise à soutenir les communautés dans leur relèvement immédiat en cas de crise et à prévenir de nouveaux déplacements dans les zones ciblées touchées par la crise. Dans le cadre de cette composante, les communes et communautés situées dans la zone dite "orange", c'est-à-dire les zones partiellement précaires seront soutenues, y compris les communes et communautés situées dans des zones moins accessibles.
Sous-composante 1.a : Soutien aux moyens d'existence de base et activités génératrices de revenus.
Sous-composante 1.b : Livraison de biens ménagers et travaux d'infrastructure à petite échelle dans les régions touchées par la crise.

2.2.2 Composante n°2 : Appui transitoire à la stabilisation et au développement territorial des communautés

Cette composante contribuera à la stabilisation et au développement territorial par la construction de plates-formes de CDD durables pour l'inclusion sociale et la cohésion. Ces plateformes soutiendront l'accès aux infrastructures et services sociaux et économiques des communautés, aux moyens de subsistance et aux interventions de développement territorial, ainsi qu'à la gestion de l'environnement et des ressources naturelles.
Sous-composante 2.a : accès aux services sociaux et économiques, aux infrastructures et à la résilience.
Sous-composante 2.b : moyens de subsistance résilients et interventions de développement territorial.

2.2.3 Composante n°3 : Dialogue régional, coordination et renforcement des données et des capacités

Cette composante appuiera le renforcement de la coordination entre les autorités locales et nationales ainsi que la compilation de données multisectorielles sur le développement de la région du Liptako-Gourma afin de (a) suivre les progrès des principaux indicateurs de développement dans la région ; (b) faciliter les futures décisions d'investissement en promouvant une approche cohérente, homogène et partagée entre les trois pays ; et (c) coordonner et harmoniser les approches des partenaires humanitaires et de développement (et du secteur privé). La composante 3 comprend les sous composantes suivantes :

Sous-composante 3a : renforcement de la collaboration régionale pour le relèvement et la stabilisation. **Sous-composante 3b :** renforcement des capacités nationales pour la collaboration régionale.
Sous-composante 3c : renforcement des capacités au niveau local, engagement des citoyens et inclusion sociale.

2.2.4 Composante n°4 : gestion du Projet

Cette composante financera (i) la planification, la mise en œuvre et la supervision technique des activités du programme ; (ii) la gestion efficace des risques environnementaux et sociaux ; et (iii) la gestion financière et la passation des marchés. Les modalités de coordination du projet seront déterminées au stade de la préparation. Les organisations gouvernementales compétentes aux niveaux régional, national et local seront impliquées dans le processus de mise en œuvre avec un soutien adéquat au renforcement des capacités. Les activités comprendront : (i) un soutien à la communication, (ii) des modalités de Suivi et d'Évaluation (S&E), y compris la mise en place d'un Système d'Information de Gestion (SIG) et (iii) des mesures visant à renforcer la transparence et la responsabilité.

2.2.5 Composante n°5 : composante d'intervention d'urgence (CERC)

Cette composante à financement nul mettra en place un fond de prévoyance en cas de catastrophe, pouvant être déclenché en cas de catastrophe naturelle ou d'origine humaine par une déclaration officielle d'urgence nationale ou à la demande officielle de l'un des gouvernements. Cela peut inclure une réponse aux maladies transmissibles, telles que la pandémie de Coronavirus COVID-19. Dans l'éventualité d'une telle catastrophe, les fonds prévus pour la catégorie des dépenses non-allouées ou d'autres composantes du projet pourraient être réaffectés pour financer les dépenses d'intervention d'urgence et ainsi répondre aux besoins urgents. Cette composante soutiendra donc la capacité de préparation et de réponse aux situations d'urgence du Burkina Faso, du Niger et du Mali et permettra de faire face aux conséquences des risques naturels tels que la sécheresse ou les inondations. Cela comprend également le financement de biens d'urgence essentiels ou de services de secours d'urgence et de services connexes qui pourraient être nécessaires suite à une catastrophe, ainsi que la fourniture ciblée d'un soutien d'après catastrophe aux ménages et aux individus touchés.

Les sous-projets des sous-composantes sont présentés au chapitre 6 (tableau 2).Pour les actions correctives et les responsables de la mise en œuvre de ces actions en cas de non-conformité avec les mesures incluses dans le CGES, une synthèse des capacités de gestion environnementale des différentes institutions concernées a été présentée à la section 4.3

3 DONNEES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES DE REFERENCE ET DESCRIPTION DES ENJEUX

Cette section présente une brève description des principales caractéristiques biophysiques, socio-économiques et du changement climatique des régions concernées par le Projet.

3.1 Données environnementales et sociales de référence

La zone d'intervention du PCRSS couvre trois (03) Régions du Burkina Faso à savoir le Nord, le Centre-Nord et le Sahel. Cette zone regroupe dix-huit (18) communes à savoir :

i) Titao, Ouindigui dans le Nord ;

ii) Kaya, Pissila, Dablo, Bouroum, Barsalogho, Pensa, Yalgo, Kongoussi, Bourzanga dans la région du Centre-Nord ;

iii) Djibo, Dori, Kelbo, Gorom-Gorom, Arbinda, Déou et Gorgadji dans le Sahel.

3.1.1 Milieu biophysique des régions du Nord, du Centre-nord et du Sahel

- **Climat**

La région du Nord est située dans la zone agro climatique Soudano-sahélienne comprise entre les isohyètes 1000 mm et 650mm. Elle est caractérisée par l'alternance de deux (2) saisons, (i) une longue saison sèche d'octobre à mai (8 mois) au cours de laquelle la région subit le régime d'harmattan dominé par des vents secs et frais de novembre à avril et (ii) une courte saison pluvieuse de juin à septembre (4 mois). Pendant cette saison le régime de mousson s'établit de mai à septembre et s'accompagne de pluie. Les températures les plus basses sont généralement observées pendant les mois de décembre et de janvier avec une moyenne de 25,7°C tandis que les plus élevées s'observent entre mars et mai avec une moyenne de 42,8°C.

La région du Centre-Nord appartient au domaine phytogéographique Sub-Sahélien et correspond à la zone climatique sub-sahélienne. La moyenne pluviométrique varie entre 414,64 et 671,31 mm (DRASA/CN, 2014) d'eau par an avec des variations notables. Les températures moyennes du Centre-Nord varient entre 17°C enregistrés durant les mois de décembre et janvier et 40°C durant les mois de mars et avril. Deux types de vents traversent la région : l'harmattan et la mousson.

La région du Sahel est caractérisée par quelques nuances climatiques en allant du Nord vers le Sud. En effet, Les provinces de l'Oudalan, du Soum et le nord du Séno sont caractérisées par un climat sahélien avec une pluviométrie de moins de 400 mm par an, tandis que celles du Yagha et le sud du Séno appartiennent plutôt à la zone soudano - sahélienne avec une pluviométrie qui varie de 400-600 mm. Les températures varient entre 12°C (décembre-janvier) et 52°C (mars-avril).

- **Relief et topographie**

Le relief de la région du Nord est fonction de la structure géologique en place .IL est constitué d'une succession de plaines et de plateaux dont les altitudes variant de 200 à 400 mètres qu'on rencontre dans toutes les quatre provinces. Par endroit, le relief est légèrement perturbé par des élévations collinaires dont l'altitude moyenne est comprise entre 300 et 400 mètres. Cependant quelques-unes peuvent atteindre 600 mètres (pic de Komkoulibo dans le Passoré avec 630 mètres).

Le relief de la région du Centre-Nord est caractérisé par la présence de deux (02) unités géomorphologiques que sont les plateaux latéritiques sur roches sédimentaires et les chaînes birrimiennes sur roches cristallines. Les plateaux latéritiques constituent une vaste pénéplaine monotone peu accidentée correspondant au versant du Niger (Barsalogho, Boulsa, Tougouri) et ont une altitude comprise entre 300 m et 350 m. Les chaînes birriminiennes à l'Ouest dans le Bam se caractérisent par des collines aux sommets tabulaires ou arrondis et sont très marquées par le phénomène du cuirassement bauxitique ou ferrugineux. Elles se regroupent soit en chaînes, soit se disposent linéairement et culminent entre 484 m et 511 m.

La Région du Sahel appartient au contexte sahélien burkinabé caractérisé par un milieu physique assez difficile. Le cadre naturel est très contraignant avec un climat aride et des ressources naturelles dégradées. Du point de vue géomorphologique, le paysage est caractérisé en majeure partie par la grande platitude (altitude moyenne inférieure à 200 m) des éléments du socle précambrien supérieur implantés sur une roche cristalline. Ce relief est constitué d'une vaste pénéplaine formée de grandes étendues de dunes de sable, perturbée par endroit par des inselbergs plus ou moins développés sous forme de collines et de buttes.

- **Sols**

Sur le plan pédologique, la région du Nord dispose de six (06) principaux types de sols. Ce sont les lithosols sur cuirasse, les sols bruns eutrophes, les sols ferrugineux, les sols hydromorphes, les sols peu évolués d'érosion gravillonnaires et les sols sodiques. Pour ce qui est de la province concernée par le projet (Yatenga), il est formé de sols ferrugineux, des sols peu évolués et les sols sodiques.

La région du Centre-Nord compte également six (6) principaux types de sols : (i) les Lithosols sur cuirasse : ce sont des sols squelettiques ; très peu épais (épaisseur inférieure à 10 cm). Ils ont une capacité de rétention d'eau quasi nulle sauf au niveau de la diaclase où peuvent pénétrer les eaux

de pluie ; (ii) les sols bruns eutrophes sur roches basiques ; (iii) les sols ferrugineux tropicaux lessivés ; (iv) les sols hydromorphes peu humifères à pseudogley ; (v) les sols peu évolués d'érosion gravillonnaire ; (vi) les sols sodiques.

Les différents types de sols de la région du Sahel sont : (i) les sols éoliens profonds, sableux ; (ii) les sols éoliens profonds, sableux en surface, argileux en profondeur ; (iii) les sols éoliens profonds, argilo-sableux en surface, argileux en profondeur ; (iv) les sols profonds argileux ; (v) les sols profonds alluviaux ; (vi) les sols à profondeur moyenne et faible.

- **Hydrographie et retenues d'eau**

Le réseau hydrographique de la région du Nord est constitué de cours d'eau qui ont un régime temporaire, et sont essentiellement des affluents et sous affluents du Nakambé, du Sourou, et du fleuve Niger. Leurs ramifications alimentent une multitude de marigots dans des bas-fonds qui peuvent être aménagés pour la production agricole. Ce réseau hydrographique a été renforcé par des barrages et retenues d'eau réalisés par l'État et ses partenaires. Selon des données collectées à la direction régionale de l'eau en de l'assainissement en janvier 2021, le barrage le plus important de la région est celui de Toécé situé dans la province du Passoré avec une capacité de 100 millions de m^3. La région dispose également des retenues d'eau permanentes et temporaires.

Le réseau hydrographique de la région du Centre-Nord s'organise autour du sous-bassin versant du Niger et du bassin versant du Nakambé. Selon le conseil régional du centre-Nord (2015) et les données de la direction régionale de l'eau et de l'assainissement du Centre-Nord (2021), le bassin versant du Nakambé couvre toute la province du Bam, et la partie Ouest et Sud du Sanmatenga. Le sous-bassin versant du Niger est constitué de la Faga qui couvre la partie Est et Nord du Sanmatenga et une grande partie du Namentenga, la Sirba couvre l'Extrême Sud du Namentenga et une petite portion du Sud du Sanmatenga et le Gourouol localisé dans une petite portion au Nord-Est du Namentenga.

Le Sahel reçoit annuellement entre 400 et 600 millimètres de pluie. Le réseau hydrographique est considérable pendant la saison pluvieuse ; en saison sèche, les cours d'eau sont constitués de chapelets d'eau puis tarissent complètement dans la majeure partie des cas. Aussi, faut-il mentionner l'ensablement de ces cours d'eau qui provoque la disparition de nombreux points d'eau dont les mares. En raison de la mauvaise pluviométrie de la Région, le bassin hydrographique ne revêt pas une importance particulière. Il est essentiellement composé de cours d'eau de moindre envergure et on en retiendra le Béli avec ses affluents ; le Gorouol et la Sirba avec ses affluents que sont le Babongou, le Yali et la Faga, dans la Province du Yagha.

- **Flore et Faune**

La superficie totale des formations forestières (forêt claire, forêt galerie, savane arbustive, savane arborée, steppes) du Burkina est passée de 14 410 288 ha en 1992, soit 52,55% du territoire national, à 13.305.238 ha en 2002, soit une diminution de 7,67% en 10 ans. La densité moyenne des formations forestières est de 110 pieds vivants et 3 sujets morts par ha, la surface terrière moyenne étant de 2,53 m^2/ha : les sujets de faible grosseur sont prédominants. Le volume moyen de bois sur pied à l'hectare en 2014 est évalué à 17,51 m^3 (dont 17,18 m^3 de bois vert et 0,33 m^3 de bois mort), contre 17,60 m^3/ha en 1983, soit une baisse moyenne de 0.09 m^3/ha en 33 ans.

Selon le découpage phytogéographie du Burkina Faso (Guinko.S. 1984) la région du Nord appartient au secteur Soudano Sahélien dont la caractéristique principale est la prédominance de la savane arbustive sur les autres types de formations végétales. On rencontre essentiellement quatre types de formations végétales. En allant du nord vers le sud, on distingue respectivement une steppe, une brousse tigrée, une savane arbustive et une savane arborée. La région du nord est peu fournie en ressources fauniques qui de nos jours, ont pratiquement disparu en raison des pressions anthropiques (pression démographique et foncière) et naturelles (dégradation du couvert végétal). On rencontre surtout la petite faune dominée par la faune aviaire.

Les ressources forestières, fauniques et piscicoles de la région du Centre-Nord sont peu abondantes, mais présentent d'intérêts capitaux quant à leurs diversités et l'engouement économique qu'elles suscitent. Les forêts occupent 7,3 % du territoire régional soit une superficie d'environ 143 000 ha inégalement réparties selon les provinces. Les formations végétales de la région se composent de quatre (04) forêts classées d'une superficie de 3 766 ha (Tougouri dans le Namentenga et Dem, Nakambé et Yabo dans le Sanmatenga), quarante-quatre (44) forêts villageoises de 49 205 ha (dont deux (02) dans le Bam, huit (08) dans le Namentenga et trente-quatre (34) dans le Sanmatenga) ; et deux (02) mises en défens d'une superficie de 140 ha dans le Bam. Plus de 95% de la faune abattue dans les ZOVIC est aviaire, ce qui amène à dire que la faune sauvage dans la Région est essentiellement aviaire. La faune aquatique est peu diversifiée par rapport à la faune terrestre. Les crocodiles particulièrement se rencontrent dans les cours d'eau, les plans d'eau et dans les boulis.

La région du Sahel abrite une réserve partielle agro – sylvo – pastorale (1 600 000 ha) dont le statut s'apparente beaucoup plus à celui d'une zone non classée (MECV, 2007).
La végétation sahélienne peut être classée en quatre groupes de formation : (i) la steppe arborée et arbustive, (ii) le fourré tigré ou brousse tigrée, (iii) les forêts galeries et formations de marigot, (iv) la steppe herbacée. Les potentialités fauniques de la Région du Sahel sont très énormes. Au nombre de ces espèces, on a le petit gibier qui sont présents presque dans toutes les quatre (4) provinces de la Région. On trouve également d'autres espèces telles que le phacochère, l'oryctérope ou fourmilier d'Afrique et l'autruche.

3.1.2 Milieu humain de la région du Nord

Selon les résultats des recensements, la population de la région du Nord est passée de 760 398 habitants en 1985 à 955 420 Habitants en 1996 et à 1 185 796 habitants en 2006. Sur la base des projections de l'INSD (2007-2020), la population régionale a atteint 1 724 065 habitants en 2020, soit 803 569 hommes et 920 496 femmes.

La population de la région du Nord est composée de plusieurs groupes ethniques. Les Mossé, principal groupe ethnique, ils constituent 80 % de la population. Ce groupe est suivi des Peuls. Outre ces deux ethnies, on rencontre des Dogons, des Fulsés au Nord, des Yarcés venus de l'Est et d'originaire du mandé, des Marancés originaire de Tombouctou, des Silmi-mossi, des Rimaïbés et d'autres ethnies du Burkina Faso. Malgré la diversité des pratiques culturelles, ces peuples cohabitent ensemble dans une parfaite harmonie, et ce, depuis des lustres. Ils forment aussi des peuples très attachés au sentiment d'appartenance à leur Région et se donnent tant bien que mal à la valoriser. Les pratiques religieuses en vogue dans la région méritent une attention particulière.

Sur le plan culturel, les infrastructures sont concentrées dans les provinces de la région du Nord. De façon générale, les populations du Nord sont très fières de leur propre culture. A ce titre, plusieurs activités sont menées dans la région : la danse traditionnelle, la musique et la chanson traditionnelle, la musique et la danse moderne, le théâtre, les fêtes coutumières et/ou religieuses etc.

La spécialité de la région en danse est le «Liwaga» et le «Warba» qui ont de multiples variantes. Quelques troupes en danse traditionnelle, comme la troupe théâtrale du Yatenga, la troupe Koba du secteur 10, la troupe Badéma sont les mieux connues dans la région.

Dans la région du Nord, les sites de métallurgie ancienne du fer dans la province du Zondoma sont inscrits au patrimoine mondial.

Les systèmes de productions agricoles sont caractérisés par leur faible productivité. L'agriculture dans la région du Nord est surtout une agriculture de subsistance basée sur les céréales (sorgho, mil, maïs, riz et fonio) qui occupent à elles seules environ 90 % des surfaces emblavées annuellement et constituent l'alimentation de base de la majorité de la population. Le mode traditionnel de production demeure dominant. Il est caractérisé principalement par la monoculture, l'insuffisance d'apport en nutriments, la faible pratique de la jachère, etc. Les producteurs sont faiblement

équipés et la principale raison évoquée est l'insuffisance de financement ou l'insolvabilité des postulants au crédit.

L'encadrement technique de l'élevage est assuré au niveau de la région du Nord par la direction régionale des ressources animales et halieutiques. Elle est chargée de la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière de développement de l'élevage au niveau de la région.

Le commerce occupe une place importante dans la vie des populations de la zone. C'est une activité essentiellement basée sur le commerce des produits agricoles, des produits d'élevages, des produits manufacturés, etc.

Le commerce de céréales pratiqué surtout en saison sèche est l'activité principale des populations. Il est pratiqué aussi bien au niveau des marchés centraux que ceux frontaliers.
Le commerce général connaît un essor appréciable au regard de l'appui dont bénéficient les promoteurs. En effet, basé sur l'importation des produits manufacturés, il est soutenu par des établissements financiers comme BICIA/B, SBE, Ecobank, Réseau des caisses populaires, etc tous installés dans la zone. (INSD, décembre 2018).

Le transport dans les 3 Régions est assuré par des compagnies de transport, de véhicules particuliers, des camions et des taxis motos. Les infrastructures de transport telles que les gares et autres aires de stationnement sont présentes.

Encadré : Quelques chiffres clefs de la région

3.1.3 Milieu humain de la région du Centre-Nord

La population de la région du Centre-Nord était de 1 202 025 habitants en 2006 (RGPH, 2006), soit 8,57% de la population totale nationale. Les projections démographiques élaborées par l'INSD de la période de 2007-2020 estiment la population de la région du Centre-Nord à 1 502 994 habitants en 2014 et 1 787 082 habitants en 2020, soit 841 048 hommes et 946 034 femmes. Cette croissance correspond à un taux d'accroissement moyen annuel de 3,02%.

- La population de la région du Centre-Nord est composée de trois principaux groupes ethniques : les Mossés (86,7%), les Peulhs (9,1%) et autres (2,8%).
- La région, à l'image des autres régions du Burkina Faso, est polyglotte. La langue parlée présente une diversité par rapport à la province de résidence. Le Mooré est la principale langue parlée, suivie du Fulfuldé dans la région. Dans la région du Centre-Nord, les musulmans sont les plus nombreux. Ils représentent 59,7% de la population contre 23,6% pour les animistes et 13,9% pour les catholiques. Les protestants, les sans religions et les autres religions sont faiblement représentés.

- Dans la région du Centre-Nord, les sites culturels suivants sont inscrits au patrimoine mondial :
- les sites de métallurgie ancienne du fer dans la province du Bam et du Sanmatenga ;
- les nécropoles de Bourzanga dans la province du Bam.

L'eau potable dans la région du Centre-Nord est fournie par les forages équipés de pompes à motricité humaine (PMH), les puits modernes (équipés de PMH ou non), les Systèmes d'Adduction

Géographie et Population	
Superficie (km^2)	20 410
Population en 2019	1 343 897
Nombre d'hommes pour 100 femmes	87,9
Population des principales villes en 2019	
Ouahigouya	142 946
Yako	90 353
Gourcy	93 076
Titao	94 797
Taux d'urbanisation 2006	11,8%
Taux d'accroissement naturel 2006	2,2%
Education	
Taux d'alphabétisation 2014	24,4
Taux brut de scolarisation Primaire année 2018/2019	109,3 %
Taux brut de scolarisation Post-Primaire année 2018/2019	49,6%
Taux brut de scolarisation Secondaire année 2018/2019	20,6%
Taux brut d'admission CP1 année 2018-2019	123,8 %
Taux d'achèvement primaire	68,5
Santé	
Esperance de vie à la naissance	54,1 ans
Quotient de mortalité infantile 2010	72 ‰
Quotient de mortalité juvénile 2010	88 ‰
Quotient de mortalité infanto-juvénile 2010	153 ‰
Taux de prévalence du VIH/Sida en 2010 Femmes	0,8
Taux de prévalence du VIH/Sida en 2010 Hommes	0,6
% d'accouchement assisté 2019	44,5
Prévalence contraceptive (%) en 2019	15,3
% retard de croissance en 2007	35,1
% Emacié en 2019	20,3
Insuffisance pondérale en 2019	33,5
Ressource économique	
Production de céréales 2018/2019 (tonnes)	273 063
Taux de couverture des besoins en céréales 2019	70
Nombre de bovins 2019	458 089
Nombre d'ovins 2019	1 067 422
Nombre de caprins 2019	1 444 380
Nombre de porcins 2019	155 253
Nombre d'abonnés SONABEL en 2019	33 301
Energie vendu (en milliers kWh) en 2019	38 851
Réseau routier classé (Km) 2019	973,6
Réseau routier bitumé (Km) 2019	175,7
Nombre d'abonnés ONEA 2018	14 156
Volume d'eau produit (m3) 2018	2 135 739
Volume d'eau consommé (m3) en 2018	1 916 486
Conditions de vie des ménages	

d'Eau

Seuil de pauvretés 2014	153 530 FCFA
Incidence de la pauvreté 2014	70,4
Profondeur P1 [2]2014	18,9
Sévérité P2 [3]2014	6,8

Potable Simplifiés (mini-réseaux AEP et Postes d'Eau potable Autonome appelés couramment PEA) et le réseau de l'ONEA (uniquement dans les chefs lieu de provinces).

L'agriculture est l'activité principale de la région du Centre-Nord. Elle est une activité endogène avec un essai de modernisation par endroit. Cependant, elle reste une agriculture de type pluviale essentiellement tournée vers les cultures céréalières. Elle est pratiquée par plus de 90% de la population de la région qui est essentiellement rurale. L'agriculture de la région est tributaire de la pluviométrie.

L'élevage occupe plus de 80% des ménages dans la région du Centre-Nord. Il constitue un des pôles générateurs de revenus monétaires et le principal moyen de couverture des besoins essentiels des populations qui exploitent un cheptel numériquement important malgré les manifestations des aléas climatiques. Ces dernières années, en quête de changement de valeurs et de nouvelles techniques, le sous-secteur de l'élevage enregistre une tendance évolutive dans l'organisation des acteurs de l'amont (production) et de l'aval (transformation et distribution). Les types d'élevage prédominants sont le système transhumant et le système agro-pastoral. A ces deux systèmes, on pourrait ajouter le système semi intensif. Dans l'ensemble des systèmes, le bétail joue un rôle d'épargne.

Encadré : Quelques chiffres clefs de la région

Géographie et Population	
Superficie (km^2)	20 890
Population en 2019	1 736 887
Nombre d'hommes pour 100 femmes	89
Population des principales villes en 2019	
Kaya	172 103
Kongoussi	102 692
Boulsa	116 615
Taux d'urbanisation 2006	8,1%
Nombre moyen d'enfants par femme 2010	6
Education	
Taux d'alphabétisation 2014	24,9%
Taux brut de scolarisation Primaire année 2018/2019	84 %
Taux brut de scolarisation Post-Primaire année 2018/2019	36,7%
Taux brut de scolarisation Secondaire année 2018/2019	15,1%
Taux brut d'admission CP1 année 2018-2019	98%
Taux d'achèvement primaire	53%
Santé	
Esperance de vie à la naissance	54,2 ans
Quotient de mortalité infantile 2010	64 ‰
Quotient de mortalité juvénile 2010	55 ‰
Quotient de mortalité infanto-juvénile 2010	116 ‰
% d'accouchement assisté 2019	41,2
Prévalence contraceptive (%) en 2019	15,8
% retard de croissance en 2009	26,8
% Emacié en 2009	10,7
Insuffisance pondérale en 2009	32
Ressource économique	
Production de céréales 2018/2019 (tonnes)	301 832

[2] La profondeur de la pauvreté mesure le degré de pauvreté des pauvres, Elle indique à quel niveau en dessous du seuil de pauvreté se situe la consommation des pauvres,

[3] La sévérité de la pauvreté mesure l'écart de la consommation par rapport au seuil de pauvreté

Géographie et Population	
Taux de couverture des besoins en céréales 2019/2020	64%
Nombre de bovins 2019 (millier)	565,2
Nombre d'ovins 2019 (millier)	1 018,1
Nombre de caprins 2019 (millier)	1 269,2
Nombre de porcins 2019 (millier)	84,4
Nombre d'abonnés SONABEL en 2014	13 580
Energie vendu (en milliers kWh) en 2014	17 307,10
Réseau routier en terre (Km) 2019	1 144,5
Réseau routier bitumé (Km) 2019	216,72
Nombre d'abonnés ONEA 2019	12 286
Volume d'eau produit (m3) 2017	1 864
Volume d'eau consommé (m3) en 2017	1 588,7
Conditions de vie des ménages	
Seuil de pauvretés 2014	153 530 FCFA
Incidence de la pauvreté 2014	47,0%
Profondeur P1 2014	10,9
Sévérité P2 2014	3,6

3.1.4 Milieu humain de la région du Sahel

La population du Sahel est passée de 708 332 habitants en 1996 à 968 442 habitants en 2006. Le taux de croissance de la population dans la Région est de 3,18%. Le taux de croissance de la population en 2006 était supérieur à la moyenne nationale (3,12%). En 2020, la population sahélienne était estimée à 1 481 543 habitants, avec 736 822 hommes et 744 721 femmes (INSD, 2007). Dans la Région du Sahel, le recensement général de la population et de l'habitat de 2006 a identifié les cinq (5) principales langues couramment parlées suivantes : le Fulfuldé (ou Peulh), le Tamacheq, le Mooré, le Sonrhaï et le Gulmancéma. Une personne sur deux (1/2) parle le fulfuldé et environ une personne sur huit (1/8) parle le Tamacheq. Les données intra régionales indiquent que le fulfuldé est la langue dominante dans le Séno, le Yagha et le Soum tandis que le Tamacheq est dominante dans la province de l'Oudalan.

Dans la région du Sahel, les patrimoines culturels et historiques suivants ont été recensés :
les sites culturels tels que les gravures rupestres à Pobé-Mengao, Arbinda dans le Soum et Markoye dans l'Oudalan ; les sites de production ancienne du fer tels que la concentration de bases de fourneaux à Gandafabou, les Amas de scories à Bergou (Essakane).

L'élevage reste, dans la Région du Sahel, la principale source de revenus, de même que la principale activité économique des populations. Le cheptel est dominé par les petits ruminants (caprins, ovins) suivi de bovins. Les taux de croissance annuelle des différentes espèces sont fixés comme suit :

- 2% pour les bovins, les camelins, les porcins et les asins,
- 3% pour les petits ruminants et la volaille.

Encadré : Quelques chiffres clefs de la région

Géographie et Population	
Superficie (km²)	35 769
Population en 2019	1 406 650
Nombre d'hommes pour 100 femmes	99
Population des principales villes en 2019	
Dori	154 352
Gorom-Gorom	166 300
Djibo	89 713
Sebba	47 370
Taux d'urbanisation 2006	6,7%
Nombre moyen d'enfants par femme (ISF) en 2010	7,5
Education	
Taux d'alphabétisation 2014	25,1 %
Taux brut de scolarisation Primaire année 2018/2019	27,5%
Taux brut de scolarisation Post-Primaire année 2018/2019	9,4%
Taux brut de scolarisation Secondaire année 2018/2019	3,7%
Taux brut d'admission CP1 année 2018-2019	36,3%
Taux d'achèvement primaire 2016/2017	28,3%
Santé	
Esperance de vie à la naissance	55,1 ans
Quotient de mortalité infantile 2010	119 ‰
Quotient de mortalité juvénile 2010	132 ‰
Quotient de mortalité infanto-juvénile 2010	235 ‰
Taux de prévalence du VIH/Sida en 2010 Femmes	0,4 %
Taux de prévalence du VIH/Sida en 2010 Hommes	0,2 %
% d'accouchement assisté 2019	77,4%
Prévalence contraceptive (%) en 2010	18,3
% retard de croissance en 2007	57,0
Ressource économique	
Production de céréales 2019/2020 (tonnes)	276 041
Taux de couverture des besoins en céréales 2019/2020	84
Nombre de bovins 2018 (en milliers)	2 034,4
Nombre d'ovins 2018 (en milliers)	1 439,0
Nombre de caprins 2018 (en milliers)	1 439,0
Nombre de porcins 2018 (en milliers)	4,6
Nombre de camelins 2018 (en milliers)	6,5
Nombre d'abonnés SONABEL en 2019	5732
Energie vendu (en milliers kWh) en 2019	10 691,5
Réseau routier classé (Km) 2019	1 489,5
Réseau routier bitumé (Km) 2019	126,3
Nombre d'abonnés ONEA 2019	7 028
Volume d'eau produit (m3) 2018	1 316 967
Volume d'eau consommé (m3) en 2018	1 245 601
Conditions de vie des ménages	
Seuil de pauvretés 2014	153 530 FCFA
Incidence de la pauvreté 2014	20,6
Profondeur P1 2014	3,8
Sévérité P2 2014	1,1

3.1.5 Rôle économique et statut social des femmes

Les femmes constituent plus de la moitié de la population dans les régions du Nord, Centre-Nord et Sahel. Elles occupent une place très importante dans les activités et les revenus des ménages. En effet, l'ensemble des tâches domestiques (santé de la famille et des enfants, éducation des enfants, ménages domestiques, gestion des revenus et des vivres familiaux) est traditionnellement dévolu aux filles et aux femmes. Sur le plan agricole, les femmes cultivent le champ familial et exploitent leur propre champ. A proximité de leurs champs de céréales, elles cultivent des denrées de base et des condiments pour la cuisine. Pendant la saison sèche, suivant la disponibilité en eau, les femmes pratiquent le maraîchage. En ce qui concerne l'élevage, les femmes restent à la base de l'embouche ovine et bovine, l'élevage de volaille et des petits ruminants. Au niveau des activités de pêche, elles interviennent essentiellement dans le fumage du poisson. Les femmes contribuent à une part importante des revenus monétaires des ménages à travers le petit commerce, la préparation et la spéculation sur les produits alimentaires transformés et l'artisanat.
Malgré leurs contributions à la production des ménages, les femmes occupent encore une place inférieure au sein de la société traditionnelle. Elles n'ont pas par exemple droit de propriété foncière. Elles sont éloignées voire souvent écartées du pouvoir, marginalisées et peu ou non représentées au niveau des instances politiques et dans les organisations paysannes et institutionnelles. De façon générale, elles sont peu représentées dans les systèmes éducatifs. La création d'organisations féminines telles que les groupements villageois féminins ou les associations féminines, traduit la volonté récente d'associer les femmes dans les politiques de développement. Cependant, ces groupements féminins ne sont en réalité que des émanations de groupements masculins qui les assistent et les contrôlent souvent. Ils manquent d'autonomie. Dans les groupements mixtes, les femmes sont soumises et souvent exclues du pouvoir de décision.

Dans les régions du Nord, du Centre-Nord et du Sahel, les femmes sont victimes de violences liées à leurs statuts. En effet, le contexte socioculturel de ces régions reste marqué par une prédominance des règles coutumières et religieuses dont l'application ou les interprétations faites sont très souvent défavorables à la femme. Dans la pratique, beaucoup de femmes continuent d'avoir un statut d'incapable majeure traduisant leur statut social d'infériorité par rapport à l'homme. De se fait, elles sont confrontées à des violences telles que le lévirat, l'excision, l'exclusion sociale suite à des accusations de sorcellerie, le mariage précoce.

La zone d'intervention du projet est présentée sur la figure 1 :

Figure 1 : Schéma directeur des localités concernées par le projet au Burkina Faso

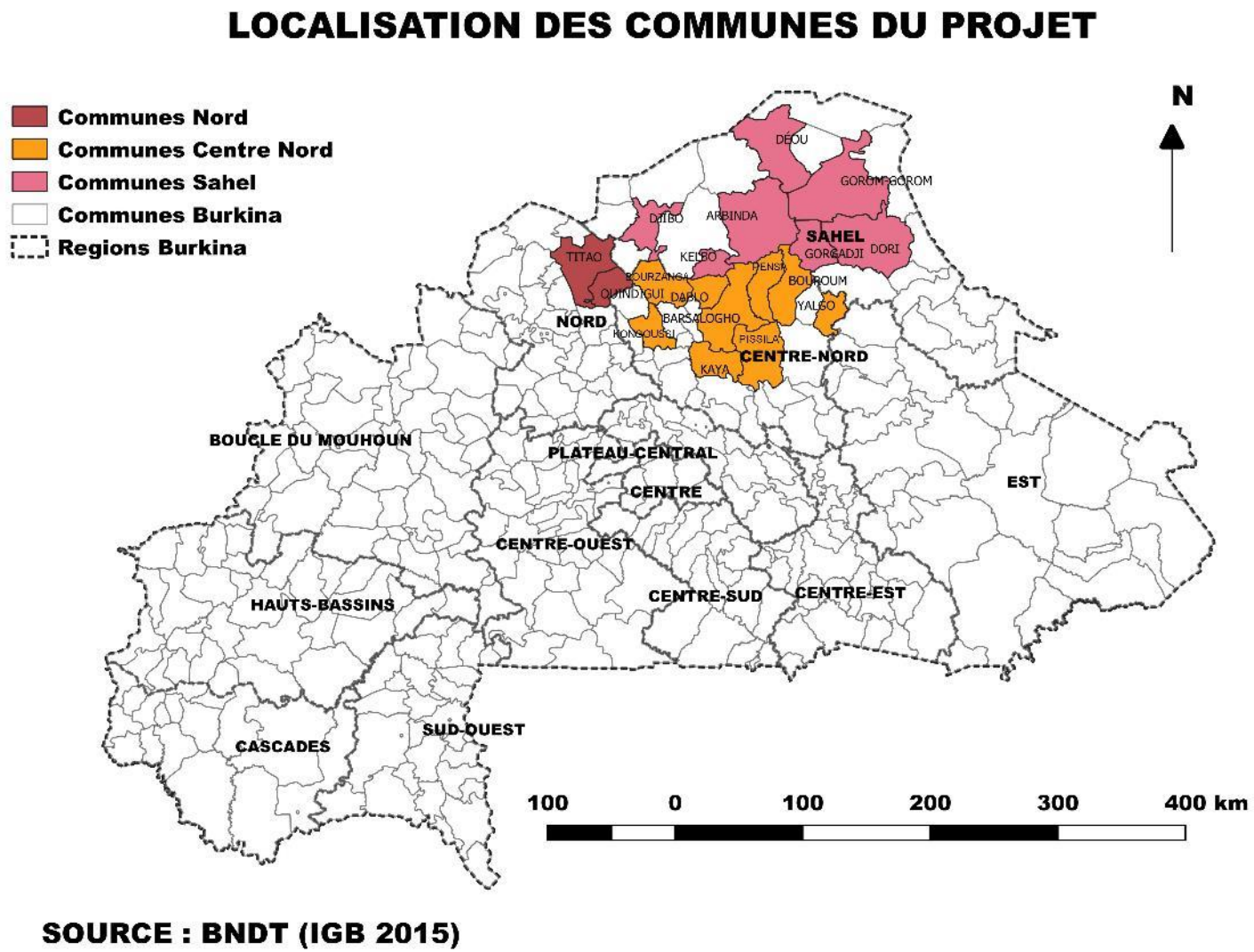

3.2 Enjeux environnementaux et sociaux du projet

Région du Centre-Nord

- Statut environnemental et social

Le diagnostic a mis en évidence les principales forces et faiblesses de la région. Au vu de l'ensemble de ces contraintes et potentialités, le Conseil Régional a, de manière partagée, mis en évidence les principaux problèmes suivants :

1. l'insuffisance de sécurité alimentaire
2. le déficit de l'offre des services sociaux de base
3. la faiblesse du tissu économique régional
4. la dégradation des ressources naturelles
5. l'enclavement interne et externe de la région
6. le faible équipement des ménages en ouvrages d'assainissement adéquats
7. la faible promotion des activités socioculturelles et sportives
8. la faible prise en compte de la dimension genre
9. la faible maîtrise de l'eau de production et de boisson
10. la faiblesse de l'électrification rurale
11. l'explosion démographique
12. le faible accès à la formation professionnelle
13. la faiblesse de la gouvernance locale
14. la faiblesse du tissu social
15. les crises et catastrophes humanitaires

- Enjeux environnementaux et sociaux

  - Stabilisation de la zone et retour des PDI dans leur villages respectifs
  - Garantie de l'autosuffisance alimentaire
  - Amélioration de l'offre de services sociaux de base
  - Promotion de l'économie régionale
  - Gestion rationnelle des ressources naturelles
  - Désenclavement interne et externe de la région et renforcement des autres équipements socio économiques collectifs d'appui à la production
  - Promotion des activités socioculturelles, artistiques et sportives
  - Prise en compte de la dimension genre
  - Maîtrise de l'eau de production et de boisson
  - Accélération de l'électrification rurale
  - Maîtrise du croît démographique
  - Favoriser l'accès à la formation professionnelle
  - Renforcement de la gouvernance locale et de la participation citoyenne

Région du Sahel

L'analyse de la situation du Sahel montre que la région dispose d'énormes potentialités agricoles, pastorales, touristiques, minières et humaines. Cependant les contraintes majeures se situent au niveau de l'insécurité, le changement climatique, la croissance démographique, de la question du genre, du renforcement des capacités des populations vers une dynamique de développement, de la sécurité alimentaire, d'eau, de désenclavement interne, d'énergie électrique, de la gestion durable des ressources naturelles, d'armature urbaine et de gouvernance locale.

Les problèmes de base de la Région qui déterminent les facteurs fondamentaux pour réussir le développement de la région s'articulent autours des questions de population et de croissance démographique, de l'émancipation et le rôle de la femme, de la formation et de la sécurité alimentaire.

Les autres domaines clefs du développement, qui ont un rôle décisif pour engager et accélérer les changements économiques et qui revêtent un caractère nécessitant des actions d'envergure sont l'accès à l'eau, le désenclavement de l'intérieur de la région, l'électrification et l'équipement des villes.

Les questions liées à la bonne gouvernance et à la coopération régionale / décentralisée se posent comme des facteurs à caractère transversal, (une des conditions nécessaires sinon indispensables, à la réussite de la mise en œuvre de toutes les démarches, organisations et actions) doivent être examinées pour assurer un développement durable de la Région.

Au regard de la situation actuelle, les principaux enjeux et défis majeurs de la région sont :

1 : le Renforcement des secteurs potentiels de production (élevage, agriculture), assurer le développement durable par l'aménagement des zones pastorales et des mares, et la valorisation des autres zones à vocation (périmètres irrigués et bas fonds aménagés).

2 : La valorisation économique du secteur du tourisme et la promotion des arts et de la culture du Sahel.

3 : **Faire de l'exploitation des mines un secteur qui contribue efficacement à l'économie locale comme pourvoyeur d'emplois et de revenus**.

4 : Le renforcement de la gouvernance locale, la participation citoyenne

5 : la promotion de la coopération sous régionale.

6 : La réduction des contraintes des secteurs sociaux et d'appui à la production en vue d'assurer un développement durable

- ***le désenclavement de la région et l'électrification des villes,***
- ***accroitre l'offre éducative et promouvoir la formation professionnelle et l'emploi des jeunes et des femme***
- ***la promotion de la femme.***

Région du Nord

- Statut environnemental et social

Le diagnostic a mis en évidence les principales forces et faiblesses de la région.
Au vu de l'ensemble de ces contraintes et potentialités, le Conseil Régional a, de manière partagée, retenu les principaux problèmes suivants :
1. le déficit de l'offre des services sociaux de base ;
2. la faiblesse du tissu économique régional ;
3. la dégradation des ressources naturelles ;
4. l'enclavement interne et externe de la région ;
5. la faible promotion des activités socioculturelles ;
6. la faiblesse de la gouvernance locale et de la participation citoyenne aux efforts de développement ;
7. la faiblesse de capacités des acteurs de développement ;
8. la faible prise en compte de la dimension genre ;
9. la faible maîtrise de l'eau de production et de boisson ;
10. l'insuffisance de l'autonomie alimentaire ;
11. la faiblesse de l'électrification rurale.
12. la non professionnalisation des producteurs et la valorisation (conservation, transformation et écoulement) des produits maraîchers et pastoraux
13. la faible implication des non-résidents dans le développement de la région
14. l'explosion démographique.

A partir des grands problèmes ci-dessus relevés, le Conseil Régional a dégagé des domaines de priorités auxquels il doit faire face. Ces problèmes constituent donc pour lui les principaux enjeux du développement régional.

- Enjeux environnementaux et sociaux
    - Stabilisation de la zone et retour des PDI dans leur villages respectifs
    - Amélioration de l'offre de services sociaux de base
    - Promotion de l'économie régionale
    - Gestion rationnelle des ressources naturelles
    - Le désenclavement interne et externe de la région et le renforcement des autres
    - Promotion des activités socio-culturelles, artistiques et sportives
    - Renforcement de la gouvernance locale et de la participation citoyenne
    - Renforcement des capacités des acteurs de développement
    - Prise en compte de la dimension genre
    - Maîtrise de l'eau de production et de boisson
    - Garantie de l'autonomie alimentaire
    - Accélération de l'électrification rurale
    - Implication des non résidents dans le développement de la région
    - rofessionnalisation des producteurs et valorisation (conservation, transformation et écoulement) des produits maraîchers et pastoraux
    - Maîtrise du croît démographique.

4 CADRES POLITIQUE, JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL

Le cadre politique, juridique et institutionnel couvre les politiques, les stratégies, la règlementation et les institutions du Burkina Faso qui interviennent dans les domaines de l'environnement et la mise en œuvre du PCRSS.

4.1 Cadre politique

Le cadre politique traite du cadre politique national applicables au PCRSS.

L'Étude Nationale Prospective « Burkina 2025 »

Le rôle dévolu à **l'étude prospective** est de dégager les tendances d'évolution de la société burkinabé, de définir le profil de cette société au bout d'une génération, d'en déterminer les différents germes de changement et d'élaborer des scénarios alternatifs devant servir de base à la formulation des politiques et stratégies à moyen terme. Les objectifs principaux assignés à l'étude prospective "Burkina 2025" sont : i) de procéder à une analyse rétrospective de la situation économique, sociale, politique et culturelle ; ii) d'analyser les déterminants et les mécanismes d'évolution de la société burkinabè ; iii) d'explorer le champ des avenirs réellement envisageables pour le Burkina Faso sur une période de 25-30 ans ainsi que leurs conditions de réalisation ; iv) de définir le profil souhaité de la société burkinabè en 2025 ; v) de dégager la stratégie de développement à long terme souhaitée ainsi que les stratégies intermédiaires à mettre en œuvre pour rendre ces évolutions possibles ; vi) de définir le rôle et la place du Burkina Faso au sein des différents ensembles sous régionaux et régionaux ; vii) d'élaborer un cadre d'intervention à long terme de tous les acteurs du développement.

La Stratégie nationale en matière d'éducation environnementale

Le but de cette stratégie nationale d'éducation environnementale est de fournir à tous les intervenants dans le développement au Burkina Faso, un cadre organisé de préférence pour permettre à ceux-ci de mieux rentabiliser leurs actions sur le terrain afin de contribuer à la promotion d'un développement durable. Elle préconise l'élaboration d'un plan d'action nationale pour la mise en œuvre de l'éducation environnementale. A partir de cette stratégie, chaque sous-secteur du domaine de l'éducation devra proposer un plan d'action d'éducation environnementale du sous-secteur.

La Stratégie nationale de gestion des produits et substances chimiques dangereux

La stratégie nationale de gestion des produits et substances chimiques dangereux du Burkina Faso se fonde sur les Conventions Internationales traitant des produits chimiques et des déchets, que le Pays a signé et ratifié comme les Conventions de Bâle, de Rotterdam, de Stockholm témoignant ainsi son engagement aux côtés de la communauté internationale en vue de garantir une meilleure gestion des produits chimiques à travers le monde.

Le Burkina Faso n'est pas un pays grand producteur encore moins grand exportateur de produits chimiques. Toutefois, il est tout aussi vulnérable que les autres pays en développement face aux divers dangers qu'occasionne la consommation croissante de ces produits chimiques.

La Politique Nationale de Développement Durable (PNDD) adoptée par Décret n°2013-1087/PRES/PM/MEEVCC/MEF du 20 novembre 2013 a pour but de définir le cadre global de la mise en œuvre du développement durable au Burkina Faso. Elle définit les orientations générales pour l'élaboration et l'encadrement des politiques sectorielles, des stratégies, plans et programmes de développement, ainsi que la planification et la budgétisation tant au niveau national que décentralisé. Le PCRSS s'inscrit dans un cadre de développement durable. Il est mis en place dans le respect strict des principes énoncés par la PNDD.

La Politique Nationale en matière d'Environnement (PNE) a été adoptée le 30 mars 2007 par décret n°2007-160/PRES/PM/MECV/MFB vise entre autres à favoriser la gouvernance partagée

environnementale, la gestion participative décentralisée des ressources naturelles et du cadre de vie. Parmi les orientations qui y sont définies, on note :

(i) la gestion rationnelle des ressources naturelles, et
(ii) l'assurance de la qualité de l'environnement aux populations afin de leur garantir un cadre de vie sain.

Dans le cadre de la réalisation de ce projet, le promoteur devra s'assurer du respect de toute la règlementation en matière de protection environnementale. Il devra favoriser la gestion participative des différents impacts du projet sur l'environnement et les populations riveraines. La réalisation du présent CGES pour le PCRSS contribue à la prise en compte des principes de la PNE.

La Politique Sectorielle « Environnement, Eau et Assainissement » 2018-2027 (PS-EEA). Elle a été adoptée par décret n°2018-0456/PRES/PM/MEA/MEEVCC/MUH/MATD/MINEFID. La Politique du secteur EEA se présente désormais comme le cadre fédérateur des interventions dans les sous-secteurs de l'environnement, de l'eau, de l'assainissement et de l'amélioration du cadre de vie au cours des dix prochaines années (2018-2027). La vision de la politique est formulée comme suit : « A l'horizon 2027, les filles et fils du Burkina Faso ont un accès équitable à l'eau, à un cadre de vie sain et à un environnement de qualité ». La PS-EEA est bâtie sur trois axes stratégiques : (i) la gestion durable de l'environnement ; (ii) la mobilisation et la gestion de l'eau et (iii) l'assainissement et l'amélioration du cadre de vie.
L'objectif global de cette politique est d'assurer un accès à l'eau, à un cadre de vie sain et de renforcer la gouvernance environnementale et le développement durable dans l'optique d'améliorer les conditions économiques et sociales des populations.
Le présent projet tiendra compte de la gestion durable de la ressource en eau, de l'environnement tout en améliorant le cadre de vie des populations riveraines.

La Politique et le Schéma National d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire. Le Schéma National d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire découle de la politique nationale d'aménagement du territoire, document officiel adopté par décret n°2006-362/PRES/PM/MEDEV/MATD/MFB/MAHRH/MID/MECV du 20 juillet 2006. La politique confirme le besoin de cohérence spatiale pour l'exécution efficiente des actions de développement.
Le Schéma National d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SNADDT) opérationnalise la politique, présente un diagnostic pertinent qui met en évidence et ordonne les problèmes, analyse les handicaps et les atouts et apprécie les possibilités d'action. Ce schéma servira de boussole pour le PCRSS afin de parvenir à une occupation judicieuse du territoire dans son exécution.

La Politique Nationale Genre du Burkina (PNG)
La PNG est une expression et un engagement du peuple burkinabé. Elle est bâtie sur des repères au plan international, africain et national qui justifient son importance, sa pertinence et son armature. Ces repères sont les différents engagements pris aux niveaux international et régional pour lever les obstacles au développement liés aux inégalités et disparités entre les genres, ainsi que les dispositions prises au niveau national en faveur de l'égalité et de l'équité de genre d'où la PNG tire ses fondements.
Elaborée et adoptée en octobre 2009, l'objectif général de la PNG est de promouvoir un développement participatif et équitable des hommes et des femmes, en leur assurant un accès et un contrôle égal et équitable aux ressources et aux sphères de décision, dans le respect de leurs droits fondamentaux.

Les objectifs spécifiques de la PNG sont de :

- promouvoir des droits égaux et des opportunités égales en termes d'accès et de contrôle des services sociaux de base ;

- promouvoir un développement économique participatif, un accès et une répartition plus équitables des ressources et des revenus ;
- développer une participation égale des hommes et des femmes aux sphères de décision à tous les niveaux ;
- promouvoir l'institutionnalisation du genre dans tous les domaines ;
- promouvoir un partenariat dynamique pour le genre et le développement ;
- et développer les mécanismes d'information et de sensibilisation en direction de tous les acteurs pour un changement de comportement et de mentalité en faveur de l'équité et de l'égalité dans les rapports homme-femme.

La Politique Nationale de Sécurisation Foncière en Milieu Rural (PNSFMR)

Les orientations de la PNSFMR définissent les directions dans lesquelles doit être déployée l'action publique pour apporter des réponses appropriées à la sécurisation foncière de l'ensemble des acteurs ruraux. Elle se décline en six orientations principales: 1°) reconnaître et protéger les droits légitimes de l'ensemble des acteurs ruraux sur la terre et les ressources naturelles ; 2°) promouvoir et accompagner le développement d'institutions locales légitimes à la base ; 3°) clarifier le cadre institutionnel de gestion des conflits au niveau local et améliorer l'efficacité des instances locales de résolution des conflits ; 4°) améliorer la gestion de l'espace rural ; 5°) mettre en place un cadre institutionnel cohérent de gestion du foncier rural ; 6°) renforcer les capacités des services de l'État, des collectivités territoriales et de la société civile en matière foncière.

Le Plan d'Action National d'Adaptation au Changement Climatique (PNA) qui découle du Programme d'Action National d'Adaptation à la variabilité et aux changements climatiques (PANA)

Le Il a été élaboré avec la vision : « Le Burkina Faso gère plus efficacement son développement économique et social grâce à la mise en œuvre de mécanismes de planification et de mesures prenant en compte la résilience et l'adaptation aux changements climatiques à l'horizon 2050 ». Il cherche à identifier les actions prioritaires fondées sur les besoins urgents et immédiats d'adaptation des populations vulnérables. De la vision du PNA découle des objectifs :

- protéger les piliers de la croissance accélérée ;
- assurer une sécurité alimentaire et nutritionnelle durable ;
- préserver les ressources en eau et améliorer l'accès à l'assainissement ;
- protéger les personnes et les biens contre les évènements climatiques extrêmes et les catastrophes naturelles ;
- protéger et améliorer le fonctionnement des écosystèmes naturels ;
- protéger et améliorer la santé des populations.

Le promoteur devra s'assurer de contribuer à travers la mise en œuvre du projet à l'atteinte de ces objectifs.

La Politique Nationale Sanitaire et la Politique Nationale d'IEC pour la santé

Le Burkina Faso s'est doté d'une Politique Sanitaire Nationale (PNS) depuis 2000 et dont le but est de contribuer au bien-être des populations. Ce but est défini à partir de la vision d'un système national de santé qui doit être un système intégré, garantissant la santé pour tous avec solidarité, équité, éthique et offrant des soins promotionnels, préventifs, curatifs et ré-adaptatifs de qualité, accessibles géographiquement et financièrement, avec la participation effective et responsable de tous les acteurs. La PNS est mise en œuvre à travers des Plans Nationaux de Développement Sanitaire (PNDS) planifiés par décennie. Le premier PNDS 2001 – 2010 avait pour objectif général de réduire la morbidité et la mortalité au sein des populations. Cet objectif sera atteint à travers la réalisation des objectifs intermédiaires ci-après :

- accroître la couverture sanitaire nationale ;
- améliorer la qualité et l'utilisation des services de santé ;
- renforcer la lutte contre les maladies transmissibles et les maladies non transmissibles ;
- réduire la transmission du VIH ;

- développer les ressources humaines en santé ;
- améliorer l'accessibilité financière des populations aux services de santé ;
- accroître les financements du secteur de la santé ;
- renforcer les capacités institutionnelles du ministère de la santé.

La Politique nationale de jeune

La Politique Nationale de Jeune (PNJ) a été adoptée le 26 juin 2007. Elle vise à l'émergence d'une jeunesse épanouie, responsable, créative, dynamique et pleinement engagée dans la réalisation des objectifs de développement de la Nation. L'objectif général de la PNJ est d'assurer le bienêtre des jeunes en faisant d'eux les acteurs et les bénéficiaires du développement national. De façon spécifique, elle vise à :

- améliorer les conditions de vie des jeunes ;
- assurer la protection des jeunes ;
- développer le sens du civisme et du patriotisme chez les jeunes ;
- renforcer la participation des jeunes dans le processus de développement national.

Dans la mise en œuvre du PCRSS, les entreprises en charges des travaux recruteront les jeunes des localités concernées pour la main d'œuvre non qualifiée. Cela permettra non seulement l'amélioration des conditions de vie des jeunes, mais aussi en leur faisant des acteurs de développement national.

La Politique culturelle au Burkina Faso

La Politique Nationale de la Culture (PNC) a été adoptée en octobre 2009. Elle vise quatre (04) objectifs stratégiques :

- Objectif stratégique 1 : Préserver la diversité culturelle en vue de promouvoir l'inculturation et de consolider la cohésion sociale ;
- Objectif stratégique 2 : Renforcer les capacités institutionnelles du secteur de la culture ;
- Objectif stratégique 3 : Structurer et développer l'économie de la culture ;
- Objectif stratégique 4 : Renforcer la coopération culturelle et soutenir la diffusion extérieure des produits culturels burkinabè.

La Politique nationale forestière

Selon l'article 3 de la loi N°003-2011/AN portant code forestier au Burkina Faso l'Etat élabore et met en oeuvre la politique forestière nationale.

La politique forestière nationale garantit une action concertée et complémentaire de l'ensemble des institutions et structures concernées afin de réaliser les objectifs globaux définis par le gouvernement.

4.2 Cadre juridique

Ce cadre juridique comprend tous les textes législatifs et règlementaires, du domaine spécifique du projet et du domaine plus large de la sauvegarde environnementale et sociale. Les promoteurs du PCRSS devront veiller particulièrement au respect de ses textes.

La Constitution burkinabè du 02 juin 1991. Adoptée par le Référendum du 02 juin 1991, elle a été révisée à plusieurs reprises dont la dernière en date est celle de la transition par Loi n°072-2015/CNT portant révision de la Constitution. Dès le préambule de la Constitution, la question environnementale est évoquée. La législation environnementale est fondée sur la constitution du Burkina Faso qui stipule que : « Le Peuple souverain du Burkina Faso affirme dans ce préambule la nécessité absolue de protéger l'environnement.est conscient de la nécessité absolue de protéger l'environnement " et que " les richesses et les ressources naturelles appartiennent au peuple. Elles sont utilisées pour l'amélioration de ses conditions de vie." (Article 14).

En son article 29, la Constitution reconnaît au citoyen Burkinabè le droit à un environnement sain, tout en indiquant que « la protection, la défense et la promotion de l'environnement sont un devoir

pour tous ». Enfin, la Constitution consacre un droit de pétition au profit des communautés contre toute activité susceptible d'avoir un impact négatif sur l'environnement ou le patrimoine culturel ou historique, le patrimoine public et les intérêts de communautés sociales (article 30).

La Loi n°006-2013/AN portant Code de l'environnement au Burkina Faso. Elle a été adoptée le 02 avril 2013. Elle fixe les règles fondamentales qui régissent l'environnement au Burkina Faso et vise à protéger les êtres vivants contre les atteintes nuisibles ou incommodantes et les risques qui gênent ou qui mettent en péril leur existence du fait de la dégradation de leur environnement et à améliorer leurs conditions de vie. Selon son article 25, les activités susceptibles d'avoir des incidences significatives sur l'environnement sont soumises à l'avis préalable du ministre chargé de l'environnement. L'avis est établi sur la base d'une Évaluation environnementale stratégique (EES), d'une Etude d'impact sur l'environnement (EIE) ou d'une Notice d'impact sur l'environnement (NIE). Le PCRSS s'exécutera conformément aux prescriptions du code de l'environnement.

La Loi n° 008-2014/AN portant Loi d'orientation sur le développement durable au Burkina Faso. Elle a été adoptée le 08 avril 2014 et promulguée par décret n°2014-343/PRES du 12 mai 2014. Elle fixe les règles générales d'orientation de la mise en œuvre du développement durable au Burkina Faso et crée un cadre national unifié de référence pour assurer la cohérence des interventions des acteurs à travers des réformes juridiques, politiques et institutionnelles appropriées afin de garantir l'efficacité économique, la viabilité environnementale et l'équité sociale dans toutes les actions de développement. La réalisation du présent CGES et tout le processus du PCRSS tiennent compte de cette loi.

La Loi n°025-2017/AN portant protection des végétaux au Burkina Faso. Elle a été adoptée le 15 mai 2017. Cette loi réglemente la protection sanitaire des végétaux, des produits végétaux et autres articles réglementés y compris les produits issus des biotechnologies modernes. Cette loi s'applique à toutes les activités et à toutes les dimensions de la sécurité sanitaire des végétaux, de produits végétaux et des produits d'origine végétale.

La Loi n°003/2011/AN du 05 avril 2011 portant Code forestier au Burkina Faso. Elle a été promulguée par décret n°2011-346/PRES du 10 juin 2011. Elle fixe conformément à la Politique forestière nationale, l'ensemble des principes fondamentaux de gestion durable et de valorisation des ressources forestières, fauniques et halieutiques. Elle vise en particulier à établir une articulation harmonieuse entre la nécessaire protection de ces ressources et la satisfaction des besoins économiques, culturels et sociaux de la population.

La Loi n° 034-2012/AN portant réorganisation agraire et foncière au Burkina Faso. Elle a été adoptée 02 juillet 2012 et promulguée par Décret N°2012-716/PRES du 06 septembre 2012. Elle s'applique au domaine foncier national et détermine d'autre part, le statut des terres du domaine foncier national, les principes généraux qui régissent l'aménagement et le développement durable du territoire, la gestion des ressources foncières et des autres ressources naturelles ainsi que la réglementation des droits réels immobiliers et d'autre part, les orientations d'une politique agraire.

La Loi n°038-2018/AN du 30 octobre 2018 portant Code des investissements au Burkina Faso. Elle a pour objet la promotion des investissements productifs concourant au développement économique et social du Burkina Faso. Cette loi vise la création et le développement des activités orientées vers : la promotion de l'emploi et la formation d'une main-d'œuvre nationale qualifiée ; la valorisation de matières premières locales ; la promotion des exportations ; la production de biens et services destinés au marché intérieur ; l'utilisation de technologies appropriées, la modernisation des techniques locales et la recherche-développement ; la mobilisation de l'épargne nationale et l'apport de capitaux extérieurs ; la réalisation d'investissements dans les localités se situant au moins à cinquante kilomètres de Ouagadougou ; la réhabilitation et l'extension d'entreprises ; la promotion de l'artisanat ; la promotion des énergies renouvelables ; la protection de

l'environnement ; la promotion de la recherche scientifique, technologique et de l'innovation ; toutes activités jugées comme telles par les pouvoirs publics…

La Loi n°028-2008/AN du 13 mai 2008 portant Code du travail au Burkina Faso. Ce code s'applique aux travailleurs et aux employeurs exerçant leurs activités professionnelles au Burkina Faso. Il régit le régime du travail. Ainsi toute discrimination en matière d'emploi et de profession est interdite. Le travail forcé ou obligatoire est interdit. L'article 36 de cette loi stipule entre autres que l'employeur devra :

- traiter le travailleur avec dignité ;
- veiller au maintien des bonnes mœurs et à l'observation de la décence publique ;
- interdire toute forme de violence physique ou morale ou tout autre abus, notamment le harcèlement sexuel.

Selon l'article 37, le harcèlement sexuel dans le cadre du travail est interdit. Le harcèlement sexuel entre collègues, fournisseurs ou clients rencontrés dans le cadre du travail est également interdit.
Le harcèlement sexuel consiste à obtenir d'autrui par ordre, parole, intimidation, acte, geste, menace ou contrainte, des faveurs de nature sexuelle.
Le promoteur du présent projet tiendra compte de ces obligations.

La Loi n° 024-2007/AN du 13 novembre 2007 portant protection du patrimoine culturel au Burkina Faso. Cette loi fixe les règles de protection du patrimoine culturel au Burkina Faso. Elle précise en son article 2 que la protection du patrimoine culturel vise sa sauvegarde et sa promotion.

La **Loi N° 009-2018/AN portant expropriation pour cause d'utilité publique et indemnisation des personnes affectées par les aménagements et projets d'utilité publique et d'intérêt général au Burkina Faso adopté le 03 mai 2018.**
Elle a pour objet de déterminer les règles et les principes fondamentaux régissant l'expropriation pour cause d'utilité publique et l'indemnisation des personnes affectées par les aménagements et projets d'utilité publique et d'intérêt général au Burkina Faso.

La Loi N°23/94/ADP du 19 mai 1994 portant Code de la santé publique. Elle traite des mesures sanitaires générales et des mesures d'hygiène.

La Loi n° 022-2005/AN portant Code de l'hygiène publique au Burkina Faso. Elle a été adoptée le 24 mai 2005. Elle régit l'hygiène publique au Burkina Faso notamment l'hygiène sur les voies et places publiques, l'hygiène des piscines et des baignades, des habitations, des denrées alimentaires, de l'eau, des installations industrielles et commerciales, des établissements scolaires, préscolaires et sanitaires, des bâtiments publics et du milieu naturel et la lutte contre le bruit. Son objectif principal est de préserver et de promouvoir la santé publique.

La Loi n°034-2002/an portant Loi d'orientation relative au pastoralisme au Burkina Faso du 14 novembre 2002. Elle fixe les principes et les modalités d'un développement durable, paisible et intégré des activités pastorales, agropastorales et sylvopastorales. Son champ d'action couvre les activités d'élevage des espèces bovine, ovine, caprine, caméline, asine et équine.

La Loi n 061-2015/CNT du 06 septembre 2015 portant sur la prévention, répression et réparation des violences à l'égard des femmes et des filles et la prise en charge des victimes sur la violence aux femmes et aux filles. Elle a pour objet de prévenir, réprimer et réparer les violences à l'égard des femmes et des filles, de protéger et prendre en charge les victimes. Elle s'applique à toutes les formes de violences à l'égard des femmes et des filles notamment les violences physiques, morales, psychologiques, sexuelles, économiques, patrimoniales et culturelles.

La Loi n° 015-2014/AN du 13 mai 2014 portant protection de l'enfant en conflit avec la loi ou en danger

Cette loi adoptée le 13 mai 2014, s'applique à tout enfant, sans distinction aucune, indépendamment de toute considération de race, de nationalité, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou autres de l'enfant, de ses parents ou de ses représentants légaux.
En vertu des dispositions de cette loi, chaque enfant bénéficie du droit à la protection de la loi contre les immixtions arbitraires ou illégales dans sa vie privée, sa famille, son domicile ou sa correspondance et contre toutes atteintes illégales à son honneur et à sa réputation.
Ainsi les promoteurs veilleront spécifiquement aux droits consacrés à l'enfant. La considération primordiale dans toutes les décisions concernant les enfants lors de la mise en œuvre du présent projet devrait être l'intérêt supérieur de ces enfants. Les promoteurs devront prendre en compte prioritairement les besoins au plan affectif, moral et physique de l'enfant, son âge, son état de santé, son milieu familial et tous autres aspects de sa situation.

4.2.1 Cadre réglementaire

Le Décret N°2015-1187/PRES-TRANS/ PM/ MERH/ MATD/ MME/ MS/ MARHASA/ MRA/ MICA/ MHU/ MIDT/ MCT du 22 Octobre 2015 fixe les conditions et procédures de réalisation et de validation de l'évaluation environnementale stratégique, de l'étude et de la notice d'impact environnemental et social. Tout promoteur de projet ou programme de développement a obligation de réaliser dans le cadre de la mise en place de son projet ou programme une étude d'impact sur l'environnement qui permet aux autorités de disposer d'une appréciation globale des incidences environnementales de ce projet ou programme. **Selon l'article 4 dudit décret,** les travaux, ouvrages, aménagements et activités susceptibles d'avoir des impacts significatifs directs ou indirects sur l'environnement sont classés en trois (03) catégories ainsi qu'il suit :
Catégorie A : Activités soumises à une étude d'impact environnemental et social (EIES) ;
Catégorie B : Activités soumises à une notice d'impact environnemental et social (NIES) ;
Catégorie C : Activités faisant objet de prescriptions environnementales et sociales. La prescription environnementale et sociale (PES) est un ensemble de recommandations formulées par la structure en charge des évaluations environnementales à l'endroit des promoteurs des activités de la catégorie « C » en vue d'une meilleure prise en compte de l'environnement.

Le Décret n°2015-1205 / PRES / TRANS / PM / MERH /MEF /MAR HASA /MS /MRA /MICA /MME /MIDT / MATD du 28 octobre 2015 portant normes et conditions de déversements des eaux usées**.** Ce décret fixe les normes et conditions de déversements des eaux usées dans les milieux récepteurs en application des dispositions du Code de l'environnement et vise à éviter ou à limiter les pollutions liées aux déversements des eaux usées polluées ou contaminées, dans les milieux récepteurs, et à protéger les infrastructures publiques de prétraitement et de gestion des eaux usées ainsi que l'environnement et la santé publique.

le Ddcret n° 98- 323/PRES/PM/MATS/MIHU/MS/MTT du 28 juillet 1998, portant réglementation de la collecte, du stockage, du transport, du traitement et de l'élimination des déchets urbains ;

le décret n° 2015 -1203/PRES-TRANS/PM/MERH/MJDHPC du 28 octobre 2015 portant modalités d'organisation et de conduite de l'inspection environnementale ;

le décret n° 2004-581/PRES/PM/MAHRH/MFB du 15 décembre 2004 portant définitions et procédure de délimitation des périmètres de protection d'eau destinée à la consommation humaine ;

le Décret n°2001- 185 /PRESWMMEE portant fixation des normes de rejet de polluants dans l 'air, l'eau et le sol ;
Le décret n°2015-1205/ PRES/ TRANS/ PM/ MERH/ MEF/ MARHASA/ MS/ MRA/MICA/ MME/ MIDT/ MATD du 28 octobre 2015 portant normes et conditions de déversements des eaux usées

le décret n°2016-504/PRES/PM/MTSS/MS/MASSN du 9 juin 2016 portant détermination de la liste des travaux dangereux interdits aux enfants au Burkina Faso ;

le décret N° 2010 – 356 /PRES/PM/MTSS/MS Portant détermination de la nature des travaux dangereux interdits aux femmes et aux femmes enceintes du 25 juin 2010 ;

le décret N° 2014-481/PRES/PM/MATD/MEF/MHU déterminant les conditions et les modalités d'application de la loi N° 034-2012/ AN du 02 juillet 2012 portant réorganisation agraire et foncière au Burkina Faso ;

l'arrêté N°2007-004/MTSS/DGT/DER fixant les modalités d'application de la semaine de 40 heures dans les établissements non agricoles du 07 mars 2007 ;

l'arrêté n°2008-023/MTSS/SG/DGSST du 26 décembre 2008 portant dérogation à l'âge minimum d'admission à l'emploi ;

l'arrêté n° 2004 – 019/MECV portant détermination de la liste des espèces forestières bénéficiant de mesures de protection particulière ;

l'arrêté n° 2004 – 652/MCAT/SG/DPC du 9 août 2004 portant inscription de biens culturels sur le registre d'inventaire ;

4.2.2 Cadre juridique international

Ce cadre concerne toutes les conventions auxquelles le Burkina Faso a souscrit et qui s'appliquent au projet soit sur le plan environnemental et social,. Tout comme le cadre juridique national, les promoteurs du PCRSS devront veiller à leur respect.

Convention-cadre des nations unies sur les changements climatiques de 1992, ratifiée par le décret No. 93-287 RU du 20 Septembre 1993 : Elle vise à stabiliser, conformément aux dispositions pertinentes de la Convention, les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique. Il conviendra d'atteindre ce niveau dans un délai suffisant pour que les écosystèmes puissent s'adapter naturellement aux changements climatiques, que la production alimentaire ne soit pas menacée et que le développement économique puisse se poursuivre d'une manière durable.

Convention africaine pour la conservation de la nature et des ressources naturelles, ratifiée par le décret No. 68-277 du 23 novembre1968 Elle réitère la volonté des États membres de "mettre les ressources naturelles et humaines de notre continent au service du progrès général des peuples dans tous les domaines de l'activité humaine. Ils désirent à travers cette convention entreprendre une action individuelle et collective en vue de la conservation, de l'utilisation et du développement des sols, des eaux, de la flore et des ressources en faune par l'établissement et le maintien de leur utilisation rationnelle pour le bien-être présent et futur de l'humanité ;

Convention internationale pour la protection des végétaux, ratifiée par le décret No. 95-93 du 07 mars 1995. A travers cette convention les parties contractantes reconnaissent l'utilité d'une coopération internationale en matière de lutte contre les ennemis des végétaux et produits végétaux et contre leur diffusion et spécialement leur introduction au-delà des frontières nationales, désireuses d'assurer une étroite coordination des mesures visant à ces fins.

Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination, ratifiée par le décret No. 98-424/ PRES/PM/MAET/MEE du 5 Octobre 1998 portant ratification de la Convention de Bâle. L'objectif général de la Convention de Bâle

est de protéger la santé des populations et l'environnement des effets préjudiciables des déchets dangereux. Son champ d'application couvre un large éventail de déchets considérés comme « déchets dangereux » de par leur origine et/ou composition et leurs caractéristiques, ainsi que deux types de déchets considérés comme constituant « d'autres déchets » à savoir les déchets ménagers et résidus provenant de l'incinération.

Convention de Rotterdam sur la gestion des produits chimiques dangereux, ratifiée par le décret -----L'objectif de la Convention est d'encourager le partage des responsabilités et la coopération entre Parties dans le domaine du commerce international de certains produits chimiques dangereux, afin de protéger la santé des personnes et l'environnement contre des préjudices éventuels, et de contribuer à l'utilisation écologiquement rationnelle de ces produits en facilitant l'échange d'informations sur leurs caractéristiques, en instituant un processus national de prise de décisions applicable à leur importation et à leur exportation et en divulguant ces décisions auprès des Parties.

Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel
Elle est ratifiée par le décret No.85-297 du 03-061985 et est adoptée à la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, réunie à Paris du 17 octobre au 21 novembre 1972, en sa dix-septième session. Elle a pour objet d'assurer l'identification, la protection, la conservation, la mise en valeur et la transmission aux générations futures du patrimoine culturel et naturel visé en ses articles 1 et 2 et situé sur son territoire, lui incombe en premier chef. Il s'efforce d'agir à cet effet tant par son propre effort au maximum de ses ressources disponibles que, le cas échéant, au moyen de l'assistance et de la coopération internationales dont il pourra bénéficier, notamment sur les plans financier, artistique, scientifique et technique.

Convention de Ramsar sur les zones humides Officiellement Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau, aussi couramment appelée **convention sur les zones humides**. Ratifiée par Zatu AN VII 2 du 23-08-1989, c'est un traité international adopté le 2 février 1971 pour la conservation et l'utilisation durable des zones humides, qui vise à enrayer leur dégradation ou disparition, aujourd'hui et demain, en reconnaissant leurs fonctions écologiques ainsi que leur valeur économique, culturelle, scientifique et récréative sous la désignation de site Ramsar.

Convention des nations unies sur la diversité biologique de 1992
Les objectifs de cette Convention sont : (i) la conservation de la diversité biologique, (ii) l'utilisation durable de ses éléments, et (iii) le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques, notamment grâce à un accès satisfaisant aux ressources génétiques et à un transfert approprié des techniques pertinentes, compte tenu de tous les droits sur ces ressources et aux techniques, et grâce à un financement adéquat.

Accord de Paris sur l'adaptation aux changements climatiques
Il vise à contribuer à la mise en œuvre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, adoptée à New York le 9 mai 1992 et à renforcer la riposte mondiale à la menace des changements climatiques, dans le contexte du développement durable et de la lutte contre la pauvreté.

Convention relative aux droits de l'enfant du 20 novembre 1989
C'est un traité international adopté par l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations unies dans le but de reconnaître et protéger les droits spécifiques des enfants.
La convention est construite sur quatre grands principes qui la structurent :

1- la non-discrimination ;
2- la priorité donnée à l'intérêt supérieur de l'enfant ;
3- le droit de vivre, de survivre et de se développer ;
4- le respect des opinions de l'enfant.

Ces principes énoncent les orientations générales détaillées dans ses différents articles :

- la non-discrimination (article 2) ;
- l'intérêt supérieur de l'enfant (article 3) ;
- le droit à la survie et au développement (article 6) ;
- l'opinion de l'enfant (article 12) ;
- le droit à l'éducation et son but (article 28 et 29).

Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes du 18 décembre 1979

Adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies, elle est entrée en vigueur en tant que traité international le 3 septembre 1981 après avoir été ratifiée par 20 pays. Dix ans après son adoption, en 1989, c'est presque une centaine de pays qui se sont engagés à respecter ses clauses.

Dans son préambule, la Convention reconnaît explicitement que "la discrimination généralisée contre les femmes existe toujours" et souligne qu'une telle discrimination "viole les principes de l'égalité des droits et du respect de la dignité humaine". D'après l'article premier de la Convention, on entend par discrimination "toute distinction, exclusion ou restriction fondée sur le sexe dans les domaines politique, économique, social, culturel et civil ou dans tout autre domaine". La Convention réaffirme le principe de l'égalité en demandant aux États parties de prendre "toutes les mesures appropriées, y compris des mesures législatives, pour assurer le plein épanouissement et le progrès des femmes en vue de leur garantir l'exercice et la jouissance des droits de l'homme et des libertés fondamentales sur la base de l'égalité avec les hommes" (art. 3).

Acte additionnel a/sa.02/05/15 relatif à l'égalité de droits entre les femmes et les hommes pour le développement durable dans l'espace CEDEAO.

L'Acte Additionnel sur l'Egalité des Droits entre Hommes et Femmes pour le Développement Durable dans la Région CEDEAO a été adopté par la 47ème Session Ordinaire de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement tenue à Accra, au Ghana, le 19 Mai 2015.

Cet acte engage tous les États Membres de la CEDEAO à la promotion de l'égalité et de l'équité du genre dans tous les secteurs par le biais de la formulation et de revues des politiques et législations appropriées ainsi que d'un alignement stratégique. Toutes les parties prenantes des domaines publics, privés et de la société civile ont des rôles spécifiques à jouer dans la mise en œuvre de cet Acte Additionnel.

Accord multilatéral de coopération régionale de lutte contre la traite des personnes en particulier des femmes et des enfants en Afrique de l'ouest et du centre du 6 juillet 2006.

Les Gouvernements des États membres de la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest, et de la Communauté Economique des États de l'Afrique Centrale, réaffirment à travers cet accord leurs préoccupations pour l'ampleur grandissante du phénomène de la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants à des fins d'exploitation dans les régions. L'accord vise les objectifs suivants :

- développer un front commun afin de prévenir, supprimer et punir la traite des personnes par la coopération au niveau international ;
- protéger, réhabiliter, réintégrer et réinsérer les victimes de traite à leur environnement d'origine quand c'est nécessaire ;
- s'entraider dans l'investigation, l'arrestation et la poursuite des coupables à travers l'autorité centrale compétente de chaque État Partie ;
- promouvoir la coopération amicale entre les Parties dans la perspective d'atteindre ces objectifs.

Protocole de Maputo

C'est un Protocole à la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples (la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples a été adoptée le 27 juin 1981 à Nairobi lors de la 18ème Conférence de l'Organisation de l'Unité Africaine) relatif aux droits des femmes en Afrique. Il a été adopté le 11 juillet 2003 par la 2ème session ordinaire de la Conférence de l'Organisation de l'Unité Africaine à Maputo (Mozambique).

Le protocole reconnaît et garantit aux femmes un large éventail de droits civils et politiques, ainsi que de droits économiques, sociaux et culturels, réaffirmant ainsi l'universalité, l'indivisibilité et l'interdépendance de tous les droits humains internationalement reconnus des femmes. Parmi ces droits figurent le droit à la vie, à l'intégrité et à la sécurité de sa personne, l'interdiction des pratiques traditionnelles néfastes, l'interdiction de la discrimination et la protection des femmes dans les conflits armés. Le Protocole garantit également à toute femme le droit au respect de sa personne et au libre développement de sa personnalité, l'interdiction de toute exploitation ou de tout traitement dégradant, l'accès à la justice et l'égale protection devant la loi, et la participation au processus politique et à la prise de décisions.
Il protège aussi le droit à la santé et les droits génésiques des femmes, leur droit à la sécurité alimentaire et leur droit à un logement adéquat. Par ailleurs, il engage les États parties qui ne l'ont pas encore fait à inscrire ces principes fondamentaux dans leur Constitution et dans leurs autres instruments législatifs, ainsi qu'à garantir leur application effective. Enfin, il les oblige à intégrer une perspective de genre dans leurs décisions politiques, leurs lois, leurs plans de développement et leurs activités, et à garantir le bien-être général des femmes.

Le protocole additionnel à la convention des nations unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants.
Ce protocole a été adopté à New York, par la résolution A/RES/55/25 du 15 novembre 2000 à la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies.
Les États Parties au protocole sont Convaincus que le fait d'adjoindre à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée un instrument international visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, aidera à prévenir et combattre ce type de criminalité. Ils se fixent pour objectifs :

- de prévenir et de combattre la traite des personnes, en accordant une attention particulière aux femmes et aux enfants ;
- de protéger et d'aider les victimes d'une telle traite en respectant pleinement leurs droits fondamentaux ; et
- de promouvoir la coopération entre les États Parties en vue d ' atteindre ces objectifs.

Règlement n° 007/2007/CM/UEMOA relatif à la sécurité sanitaire des végétaux, des animaux et des aliments dans l'UEMOA. Il a pour objet :

- la réglementation de la protection sanitaire des végétaux et des produits végétaux et autres articles réglementés, y compris les produits issus des biotechnologies modernes tels que définis dans le présent Règlement ;
- la protection sanitaire des animaux, des produits animaux, des produits d'origine animale, de l'alimentation animale et de la santé publique vétérinaire, y compris les produits issus des biotechnologies modernes ;
- la protection sanitaire des produits alimentaires, y compris les produits issus des biotechnologies modernes.

Les Objectifs de Développement Durable (ODD). Adoptés en 2015 par les chefs d'État et de Gouvernement de 193 pays des Nations Unies dont le Burkina Faso. Ce nouvel agenda du développement durable prône un monde plus juste, plus durable et plus pacifique d'ici 2030. Il définit 17 Objectifs de développement et 169 cibles à atteindre.
L'objectif 7 ambitionne « Garantir l'accès de tous a des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable ». Le PCRSS contribuera à l'atteinte de cet objectif.

L'Agenda 2063 de l'Union Africaine Adopté par les États membres de l'Union Africaine en 2015. Il se veut « Un Cadre stratégique partagé pour une croissance inclusive et un développement durable et une Stratégie globale pour optimiser l'utilisation des ressources de l'Afrique au profit de tous les Africains »

La vision stratégique de l'Afrique consignée dans cet Agenda « impliquera l'utilisation des sources d'énergie du continent, notamment les énergies renouvelables pour promouvoir la croissance économique et éradiquer la pauvreté énergétique. Les énergies renouvelables (éolienne, solaire, hydraulique, la bioénergie, marémotrice, géothermique et d'autres énergies renouvelables) représenteront plus de la moitié de la consommation d'énergie pour les ménages, les entreprises et les organisations. Le PCRSS contribuera donc parfaitement à la mise en œuvre de l'**Agenda 2063 de l'Union Africaine.**

La Politique Environnementale de la CEDEAO qui vise à mettre en exergue l'intégration régionale et le rôle stratégiques des ressources naturelles dans l'essor économique de la sous-région. La vision de la Politique Environnementale de la CEDEAO est celle « d'une Afrique de l'Ouest paisible, digne et prospère dont les ressources naturelles, diverses et productives sont conservées et gérées durablement pour le développement et l'équilibre de l'espace sous régional. La réalisation du présent CGES contribuera à l'atteinte des objectifs de cette politique.

4.3 Cadre institutionnel

Le cadre institutionnel couvre d'une part les ministères et institutions impliquées dans l'exécution du projet et d'autre part, les institutions concernées dans le domaine de la sauvegarde environnementale et sociale.

Ministère de l'Environnement, de l'Économie Verte et du Changement Climatique (MEEVCC). Il assure la mise en œuvre et le suivi de la politique du Gouvernement en matière d'environnement, de l'économie verte et du changement climatique.
Selon l'article 11 de la Loi N°006-2013/AN du 2 avril 2013 portant Code de l'environnement au Burkina Faso, « Le Ministère chargé de l'environnement est le garant de la coordination institutionnelle de la qualité de l'environnement au Burkina Faso ». Il définit et met en œuvre la politique de l'État en matière d'environnement, élabore les textes législatifs et suit leur application. Il contrôle la réglementation sur l'environnement, l'assainissement, la protection des ressources naturelles et fait la promotion de la recherche en matière d'environnement. Le ministère dispose des directions centrales dont l'Agence Nationale des Evaluations Environnementales (ANEVE), des directions régionales, provinciales et départementales. **L'ANEVE est une agence qui relève du ministère en charge de l'environnement et** a pour missions d'assurer la promotion des évaluations environnementales et de veiller au respect des règles en matière d'évaluation environnementale. A ce titre, elle est la structure nationale responsable de la police environnementale en matière d'évaluations environnementales. Elle assure également la police des établissements classés à travers les inspections environnementales.

Le Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement (MINEFID) assure l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la politique du gouvernement en matière de pilotage de l'économie, de finances publiques, de gestion de développement et d'aménagement du territoire. Par cette mission, le MINEFID a un rôle transversal dans l'action gouvernementale. Il est chargé de la recherche du système le mieux adapté pour traduire les orientations du Gouvernement en plans et programmes de développement. Dans le cadre du PCRSS, une équipe technique a été mobilisée pour la préparation. Cette équipe a été mise en place par un arrêté du MINEFID et avec l'aide du Projet d'Appui aux Collectivités Territoriale (PACT),elle a en charge l'élaboration des documents au niveau interne. De ce fait, le PACT a contribué à avec le PADEL/MINEFID à l'élaboration des documents du Cadre de Gestion Environnementale (PEES, CPR, PGMO, PMPP, PLN, MGP, VBG, PGS, ERS …).

Le Ministère de l'Administration Territoriale de la Décentralisation.
Il assure la mise en œuvre et le suivi de la politique du Gouvernement en matière d'administration du territoire, de décentralisation et de la Cohésion sociale. Il a en charge la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la stratégie nationale de gestion des frontières et de son plan d'actions, le

programme d'appui à la gestion intégrée des frontières, en relation avec les ministres concernés. Il s'occupe de la création, de l'organisation et de l'administration des circonscriptions administratives ainsi que de la coordination et de la supervision des activités des représentants de l'Etat sur le territoire national.

Le Ministère de la Femme, de la Solidarité nationale et de la Famille

Le Ministère **de la Femme, de la Solidarité nationale et de la Famille** a pour principale mission d'assurer la mise en œuvre et le suivi de la politique du Gouvernement en matière de promotion de la femme et du genre, plus spécialement la réduction des inégalités entre les sexes en vue d'un développement humain équitable et durable du Burkina Faso. La politique de promotion de la femme et du genre est transversale et sa mise en œuvre incombe également à tous les ministères et institutions ainsi qu'aux collectivités locales, aux OSC et au secteur privé.
Ce ministère intervient dans la prise en charge des personnes déplacées et pourra contribuer énormément dans la mise en œuvre du PCRSS.

Ministère de l'Eau et de l'Assainissement (MEA).

Le MEA assure la mise en œuvre et le suivi de la politique du Gouvernement en matière d'eau et d'assainissement. Il est chargé de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi des politiques et stratégies nationale en matière d'eau. Il assure l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies de développement, de mobilisation et de gestion des ressources en eaux. Il élabore et met en œuvre le suivi des politiques et stratégies nationale, la règlementation et de la législation en matière d'assainissement des eaux usées et excréta. Il est chargé en ce qui le concerne de la prise en compte des études et notices d'impact environnementales et sociales.

Ministre de l'Agriculture, des Aménagements des Hydro-agricoles et de la Mécanisation (MAAM)

Le MAAM assure la mise en œuvre et le suivi de la politique du Gouvernement en matière agricole, et d'aménagements hydrauliques. Il est chargé de la mise en œuvre de la politique foncière rurale définie par le gouvernement et de l'application de la réglementation en matière du foncier rural.

Ministère de la Santé (MS).

Le Ministère de la Santé assure la mise en œuvre et le suivi de la politique sanitaire du Gouvernement. Il est chargé de l'organisation et du fonctionnement du système sanitaire national, de la définition des normes en matière de santé, de l'hygiène publique, de la prévention et de la lutte contre les grandes endémies et les épidémies. C'est ce ministère qui s'occupe de la création, du suivi, du fonctionnement et du contrôle de toutes les formations sanitaires et pharmaceutiques publiques. La création et de la gestion des infrastructures de recherche pour la santé y compris la médecine traditionnelle incombe au MS. A ce titre il est le promoteur du présent projet et doit veiller non seulement à faire respecter la règlementation en matière d'environnement, mais aussi la règlementation spécifique dans le domaine de la santé.
Le Ministère de la Santé dispose aussi d'une cellule environnement qui pourra tout au long de l'exécution du présent projet assurer la gestion des préoccupations environnementales.

Ministre de la Fonction publique, du Travail et de la Protection sociale (MFPTPS).

Il assure la mise en œuvre et le suivi de la politique du Gouvernement en matière de fonction publique, de travail, de relations professionnelles et de protection sociale. Il a une fonction transversale et est en relation avec tous les autres ministères. Il est donc chargé de la réglementation relative à la gestion de la carrière des agents de la fonction publique et des Etablissements publics

de l'Etat. Il est chargé de l'élaboration et de la révision, de l'interprétation et du contrôle des textes législatifs et réglementaires relatifs au travail. Il élabore et contrôle l'application de la réglementation en matière de médecine du travail. Le MFPTPS est chargé aussi de la sécurité sociale des agents de la fonction publique territoriale et de celle des travailleurs régis par le code de travail.

Synthèse des capacités de gestion environnementale des différentes institutions concernées

Acteurs	**Capacités**		
	Atouts	**Limites**	**Propositions**
ANEVE	Existence de cadres maitrisant les outils d'évaluations environnementales et sociales nationales et de la Banque mondiale	Moyens financiers et logistiques insuffisants	Mettre en place un protocole de collaboration ou une convention assortie d'un budget avec l'ANEVE pour accomplir sa mission de suivi
Mairies	Existence des services techniques	- Absence de cellule environnementale; - Pas de formation des cadres de la direction technique sur les évaluations environnementale et sociales	- Susciter la création d'une cellule environnementale au sein de chaque mairie ; - Former les cadres de la cellule prioritairement et l'ensemble du personnel de chaque mairie dans le domaine de l'environnement, sur la législation nationale et les normes environnementales et sociales de la Banque mondiale, le suivi et les évaluations environnementales et sociales
Service Technique des Ministères impliqués	Seules les directions régionales, provinciales et départementales de l'environnement ont des atouts qui leur permettent de faire le suivi environnemental et social	- Non maitrise des normes environnementales et sociales de la Banque mondiale - Pas de formation pour les autres services techniques	Prévoir dans le PCRSS des séances de formations sur : la législation nationale, les normes de la Banque mondiale, le screening, le suivi environnemental, le mécanisme de gestion des plaintes, le plan d'action de lutte contre les VBG ; etc.
ONGS Collectivités locales Organismes faîtières	- Acteurs efficaces pour informer, sensibiliser et éduquer les populations - Bonne capacité de mobilisation des acteurs locaux - Facilitation de contact avec les partenaires au développement - Expérience et expertise dans la mise en réseau.	- Expertise insuffisante par rapport aux missions environnementales - Manque de moyens financiers pour la conduite de leurs missions de suivi - Absence de coordination des interventions	- Prévoir un budget d'intervention de ces organisations dans le suivi environnemental des sous-projets - Prévoir des formations en évaluation environnementale notamment le screening, le suivi des PGES,

Source: mission d'élaboration du CGES, mars 2021

5 CADRE ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL DE LA BANQUE MONDIALE

5.1 Exigences environnementales et sociales de la Banque mondiale

Le Cadre Environnemental et Social (CES) de la Banque mondiale décrit l'engagement de l'institution en faveur du développement durable, à travers la Politique de la Banque et un ensemble de NES qui sont conçues pour appuyer les projets des Emprunteurs, dans le but de mettre fin à l'extrême pauvreté et de promouvoir la prospérité partagée.

Les Normes Environnementales et Sociales (NES) sont entrées en vigueur en octobre 2018. Elles s'appliquent à tous les financements de projets d'investissement de la Banque mondiale. Ces normes, au nombre de dix (10) définissent les obligations auxquelles les projets financés par la Banque devront se conformer tout au long de leur cycle de vie.

La Banque estime que l'application de ces normes, en mettant l'accent sur l'identification et la gestion des risques environnementaux et sociaux, aidera les Emprunteurs dans leur objectif visant à réduire la pauvreté et à accroître la prospérité de façon durable pour le bénéfice de l'environnement et de leurs citoyens.

Après analyse de la pertinence de chacune des dix (10) NES, leur relation avec le PCRSS en matière d'environnement a été vérifiée. En fonction de la nature, des caractéristiques et de l'envergure des travaux envisagés dans le cadre de l'exécution du projet, huit (08) NES sont applicables au projet. Il s'agit de: **la NES n°1« Evaluation et Gestion des risques et effets environnementaux et sociaux »; la NES n°2 « Emploi et Conditions de travail » ; la NES n°3 « Utilisation rationnelle des ressources et Prévention et Gestion de la pollution »; la NES n°4 « Santé et Sécurité des populations » ; la NES n°5 « Acquisition des terres, Restrictions à l'utilisation des terres et Réinstallation forcée » , la NES n°6 « Préservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles biologiques » ; la NES n°8 « Patrimoine culturel » et la NES n°10 « Mobilisation des parties prenantes et Information».**
Le groupe banque mondiale a également développé des directives EHS générales et sectorielles, qui s'appliquent à tout projet. Les directives générales et les directives spécifiques aux différents secteurs des sous-projets sont celles qui apparaissent pertinentes au PCRSS.

Conformément au Cadre Environnemental et Social (CES) de la Banque mondiale, le PCRSS a un niveau de risque environnemental et social élevé. En effet, les activités à financer par le projet peuvent générer des risques environnementaux et sociaux liés à l'irrigation, à la gestion des bassins versants, aux infrastructures d'approvisionnement en eau et d'assainissement, au développement de la chaîne de valeur, à l'égalité des sexes, à la cohésion sociale et aux dommages aux biens personnels.

5.2 Analyse des normes environnementales et sociales

- **Norme environnementale et sociale n°1 :** Évaluation et gestion des risques et effets environnementaux et sociaux ;

Elle s'applique à tous les projets financés par la Banque au moyen du Financement de projets d'investissement. Son objectif est de :

- déterminer, évaluer et gérer les risques et effets environnementaux et sociaux du projet d'une manière compatible avec les NES ;
- adopter une approche de hiérarchie d'atténuation consistant à :

a) anticiper et éviter les risques et les effets ;
b) lorsqu'il n'est pas possible de les éviter, minimiser ou réduire les risques et les effets à des niveaux acceptables ;
c) une fois que les risques et les effets ont été minimisés ou réduits, les atténuer ;
d) lorsque les effets résiduels sont importants, les compenser ou les neutraliser dans la mesure où cela est techniquement et financièrement faisable.

- adopter des mesures différenciées de sorte que les effets néfastes ne touchent pas de façon disproportionnée les personnes défavorisées ou vulnérables, et que celles-ci ne soient pas lésées dans le partage des avantages et opportunités de développement qu'offre le projet ;
- utiliser, chaque fois qu'il convient, les institutions, lois, procédures, réglementations et systèmes nationaux en matière environnementale et sociale pour l'évaluation, la préparation et la mise en œuvre des projets ;
- promouvoir l'amélioration des performances environnementales et sociales d'une manière qui prend en compte et renforce les capacités de l'Emprunteur.

La NES n°1 comprend les annexes ci-dessous qui font partie intégrante et décrivent certaines obligations d'une manière plus détaillée :
• Annexe 1 : Évaluation environnementale et sociale ;
• Annexe 2 : Plan d'engagement environnemental et social ; et
• Annexe 3 : Gestion des fournisseurs et prestataires.

Le PCRSS est concerné par la NES n°1. Dans sa mise en œuvre, le projet et ses différents sous-projets pourraient occasionner des risques et impacts environnementaux qui nécessiteront des évaluations environnementales et sociales spécifiques. Le présent CGES est préparé pour servir de guide d'élaboration à ces études spécifiques en attendant de connaitre les sites exacts de réalisation. Un PEES a été aussi élaboré pour se conformer aux exigences de la NES n°1.

En phase d'exécution du Projet et dépendamment de la catégorisation des sous projets, des EIES ou des NIES seront élaborées pour les sous projets selon la réglementation du Burkina Faso et les exigences des NES de la Banque.

- ❖ **Norme environnementale et sociale n°2 :** Main d'œuvre et conditions de travail ;

La NES n°2 s'applique aux travailleurs du projet, y compris les travailleurs à temps plein, à temps partiel, temporaires, saisonniers et migrants. Elle a pour objectifs de :
- encourager le traitement équitable, la non-discrimination et l'égalité des chances pour les travailleurs du projet ;
- protéger les travailleurs du projet, notamment ceux qui sont vulnérables tels que les femmes, les personnes handicapées, les enfants (en âge de travailler, conformément à cette NES) et les travailleurs migrants, ainsi que les travailleurs contractuels, communautaires et les employés des fournisseurs principaux, le cas échéant ;
- empêcher le recours à toute forme de travail forcé et au travail des enfants1 ;
- soutenir les principes de liberté d'association et de conventions collectives des travailleurs du projet en accord avec le droit national ;
- fournir aux travailleurs du projet les moyens d'évoquer les problèmes qui se posent sur leur lieu de travail.

Le PCRSS est concerné par la NES n°2 parce que sa mise en œuvre occasionnera la création d'emplois, d'où le recrutement des travailleurs. Cette norme s'appliquera aux travailleurs du projet qui seront des travailleurs à temps plein, à temps partiel, temporaires, saisonniers. Il induit la préparation d'un document de Procédures de Gestion de la Main d'Œuvre (PGMO).

- ❖ **Norme environnementale et sociale n°3 :** Utilisation rationnelle des ressources et de prévention et gestion de la pollution ;

La NES n°3 a pour objectifs de :
- promouvoir l'utilisation durable des ressources, notamment l'énergie, l'eau et les matières premières ;
- éviter ou minimiser les effets néfastes du projet sur la santé humaine et l'environnement en évitant ou en minimisant la pollution provenant des activités du projet ;

- éviter ou minimiser les émissions de polluants atmosphériques à courte et longue durée de vie liées au projet ;
- éviter ou minimiser la production de déchets dangereux et non dangereux ;
- réduire et gérer les risques et effets liés à l'utilisation des pesticides.

Le PCRSS dans sa mise en œuvre générera de déchets de chantiers de construction, entrainera la pollution éventuelle des ressources en eau, et de l'air pendant la phase de construction. Il interviendra aussi dans le secteur agricole avec une probabilité d'utilisation des pesticides et dans le secteur de santé, générera potentiellement de déchets dangereux. Le Projet tiendra compte des conditions ambiantes et appliquera les mesures d'utilisation efficiente des ressources et de prévention de la pollution, faisables au plan technique et financier conformément à l'approche de hiérarchisation de l'atténuation. Les mesures seront proportionnelles aux risques et impacts associés au projet et conformes aux Bonnes Pratiques Internationales de l'Industrie (BPII).

- ❖ **Norme environnementale et sociale n°4 :** Santé et sécurité des populations ;

Les objectifs de la NES n°4 sont de :

- anticiper ou éviter les effets néfastes sur la santé et la sécurité des populations touchées par le projet tout au long de celui-ci, que ce soit en temps normal ou dans des circonstances exceptionnelles ;
- encourager la prise en compte de considérations de qualité et de sécurité, et des questions de changement climatique dans la conception et la construction des infrastructures, y compris de barrages ;
- éviter ou minimiser l'exposition de la communauté aux risques liés à la circulation dans le cadre du projet et à la sécurité routière, aux maladies et aux matières dangereuses ;
- mettre en place des mesures efficaces pour faire face aux situations d'urgence ;
- veiller à ce que la protection du personnel et des biens permette d'éviter ou de minimiser les risques pour les communautés touchées par le projet ;
- séduire et gérer tous les risques et effets potentiels sur les services écosystémiques qui pourraient être exacerbés par le changement climatique.

Le PCRSS dans sa mise en œuvre pourra entrainer la production de la poussière liée à la circulation des véhicules, de même, il y aura des risques technologiques liés aux travaux qui pourront affecter la santé et la sécurité des travailleurs et des communautés. Pour ce faire, le Projet est interpellé par la NES n°4. Il devra pour être conforme à cette norme, évaluer les risques et impacts du projet sur la santé et la sécurité des communautés affectées tout au long du cycle de vie du projet, y compris celles qui peuvent être vulnérables en raison de leur situation particulière. Pour être conforme à cette norme, il élaborera des évaluations environnementales et sociales spécifiques qui traiteront des aspects relatifs à la santé et la sécurité des travailleurs et des communautés riveraines y compris les risques d'exploitation et d'abus sexuels et de harcèlement sexuel, les mesures de prévention contre le COVID-19.

- ❖ **Norme environnementale et sociale n°5 :** Acquisition des terres, restrictions à l'utilisation des terres et réinstallation involontaire ;

La NES n°5 à pour objectif de :

- éviter la réinstallation forcée ou, lorsqu'elle est inévitable, la minimiser en envisageant des solutions de rechange lors de la conception du projet ;
- éviter l'expulsion forcée ;
- atténuer les effets sociaux et économiques néfastes de l'acquisition de terres ou des restrictions à l'utilisation qui en est faite, grâce aux mesures ci-après : a) assurer une indemnisation rapide au coût de remplacement des personnes déplacées à améliorer, ou au moins rétablir en termes réels, leurs moyens de subsistance et leur niveau de vie d'avant leur déplacement ou celui d'avant le démarrage de la mise en œuvre du projet, l'option la plus avantageuse étant à retenir ;
- améliorer les conditions de vie des personnes pauvres ou vulnérables qui sont déplacées physiquement en leur garantissant un logement adéquat, l'accès aux services et aux équipements, et le maintien dans les lieux ;

- concevoir et mettre en œuvre les activités de la réinstallation forcée comme un programme de développement durable, en fournissant suffisamment de ressources d'investissement pour permettre aux personnes déplacées de tirer parti du projet, selon la nature de celui-ci ;
- veiller à ce que l'information soit bien disséminée, que de réelles consultations aient lieu, et que les personnes touchées participent de manière éclairée à la planification et la mise en œuvre des activités de réinstallation.

La norme n°5 comprend une annexe 1 « Mécanisme de Réinstallation Involontaire » qui décrit les éléments des plans relatifs aux déplacements physiques et/ou économiques. Cette Norme est donc activée par le PCRSS. En effet, les activités qui seront réalisées dans les sous projets du PCRSS nécessiteront éventuellement l'acquisition de terres, de déplacements économiques et/ou physiques de personnes affectées par le projet. Pour être en conformité avec ladite norme, elle nécessite l'élaboration et l'adoption d'un CPR.

- ❖ **Norme environnementale et sociale n°6 :** Préservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles biologiques ;

La NIES n°6 a pour objectifs de :

- protéger et préserver la biodiversité et les habitats ;
- appliquer l'approche de la hiérarchie d'atténuation et le principe de précaution dans la conception et la mise en œuvre de projets susceptibles d'avoir un impact sur la biodiversité ;
- promouvoir la gestion durable des ressources naturelles biologiques ;
- développer les moyens de subsistance des communautés locales, notamment des peuples autochtones, et assurer un développement économique solidaire par l'adoption de pratiques qui intègrent les besoins de conservation et les priorités en matière de développement.

Le présent Projet est interpellé par cette norme. Il devra éviter les impacts négatifs sur la biodiversité et les habitats. L'évaluation environnementale et sociale, telle qu'énoncée dans la NES n°1, examinera les impacts directs, indirects et cumulatifs du projet sur les habitats et la biodiversité qu'ils abritent. Le CGES inclus une évaluation préliminaire des impacts des sous projets sur la biodiversité ainsi que les mesures de la préservation de la biodiversité.

Cette évaluation devra tenir compte des menaces pertinentes sur la biodiversité, par exemple, la perte, la dégradation et la fragmentation d'habitats, les espèces exotiques envahissantes, la surexploitation, les changements hydrologiques, la charge en nutriments, la pollution, les prises accidentelles, ainsi que les impacts prévus du changement climatique.

- ❖ **Norme environnementale et sociale n°8 :** Patrimoine culturel ;

Elle a pour objectifs de :

- protéger le patrimoine culturel des effets néfastes des activités du projet et en soutenir la préservation ;
- considérer le patrimoine culturel comme un aspect à part entière du développement durable ;
- encourager l'organisation de consultations approfondies avec les parties prenantes au sujet du patrimoine culturel ;
- promouvoir le partage équitable des avantages découlant de l'utilisation du patrimoine culturel.

Le PCRSSS est concerné par la norme n°8. La mise en œuvre de certaines de ses activités engendrera des excavations avec des possibilités de ramener en surface des découvertes fortuites.
Afin donc d'anticiper sur d'éventuelles découvertes fortuites, une procédure de gestion des découvertes fortuites sera développée pour la gestion de cette découverte.

- ❖ **Norme environnementale et sociale n°10 :** Mobilisation des parties prenantes et information

La NES 10 a pour objectifs de :

- établir une approche systématique de mobilisation des parties prenantes qui permettra aux Emprunteurs de bien identifier ces dernières et de nouer et maintenir avec elles, en particulier les parties touchées par le projet, une relation constructive ;

- évaluer le niveau d'intérêt et d'adhésion des parties prenantes et permettre que leurs opinions soient prises en compte dans la conception du projet et sa performance environnementale et sociale ;
- encourager la mobilisation effective de toutes les parties touchées par le projet pendant toute sa durée de vie sur les questions qui pourraient éventuellement avoir une incidence sur elles et fournir les moyens d'y parvenir ;
- s'assurer que les parties prenantes reçoivent en temps voulu et de manière compréhensible, accessible et appropriée l'information relative aux risques et effets environnementaux et sociaux du projet ;
- doter les parties touchées par le projet de moyens permettant aisément à toutes d'évoquer leurs préoccupations et de porter plainte, et aux Emprunteurs d'y répondre et de les gérer.

En consultation avec la Banque, le gouvernement élaborera et mettra en œuvre un Plan de mobilisation des parties prenantes (PMPP) proportionnel à la nature et à la portée du projet et aux risques et impacts potentiels. Un projet de PMPP sera publié le plus tôt possible, et préalablement à l'évaluation du projet. Le promoteur devra solliciter les opinions exprimées par les parties prenantes sur le PMPP, y compris l'identification des parties prenantes et les propositions de participation future. Lorsque des modifications importantes sont apportées au PMPP, le promoteur devra communiquer le PMPP actualisé.

5.3 Comparaison en matière d'évaluation environnementale entre la législation nationale et celle de la Banque mondiale

Le tableau 1 ci-après propose une analyse comparative des exigences de la Banque mondiale et des dispositions correspondantes du Burkina Faso :

Tableau 1 : Analyse comparative des exigences de la Banque mondiale et des dispositions correspondantes du Burkina Faso

Exigences de la Banque mondiale	Exigences des NES de la Banque mondiale	Dispositions nationales correspondantes applicables au projet	Observations / Dispositions à prendre pour compléter les dispositions nationales applicables au projet
NES n^{0}1« Evaluation et Gestion des risques et effets environnementaux et sociaux »	La NES n°1 énonce les responsabilités de l'emprunteur pour évaluer, gérer et surveiller les risques et les impacts environnementaux et sociaux associés à chaque étape d'un projet financé par la banque.	La constitution burkinabè du 02 juin 1991 La loi code de l'environnement La loi portant code forestier **Décret n°2015- 1187 :** Evaluation environnementale Stratégique (EES) ou un Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES)	Réaliser un CGES si les sites des investissements ne sont pas connus au moment de l'évaluation du programme ; Réaliser un Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES) pour etre conforme à la NES. Ce plan n'est pas requis à l'échelle nationale ; Réaliser des EIES, des NIES, des Prescriptions Environnementales et Sociales (PES) pour les sous-projets. A ce niveau, la législation nationale est conforme à la NES
	La catégorisation des projets se fait dans les dans les 4 catégories : Risque élevé, risque substantiel, risque modéré et risque faible	**Décret n°2015- 1187 :** **Catégorie A :** Activités soumises à une étude d'impact environnemental et social (EIES) **Catégorie B :** Activités soumises à une notice d'impact environnemental et social (NIES) **Catégorie C :** Activités faisant objet de Prescriptions Environnementales et sociales (PES) **Au niveau national, les activités sont déjà pré-catégorisées**	
NES n^{0}2 « Emploi et Conditions de travail »	Le droit au travail, la discrimination en matière d'emploi et de rémunération, le travail décent, la santé sécurité au travail etc.	**Article 19 de la Constitution du 02 juin 1991 révisée par la Loi constitutionnelle n°072-2015/CNT :** Le droit au travail est reconnu et est égal pour tous. Il est interdit de faire des discriminations en matière d'emploi et de rémunération en se fondant notamment sur le sexe, la couleur, l'origine sociale, l'ethnie ou l'opinion politique.	Les lois nationales ne couvrent pas toutes les exigences de cette NES. Les outils suivants seront élaborés pour combler ce gap : En plus des dispositions mentionnées il faut inclure : Procédures de Gestion de la Main d'œuvre du Projet, Code de conduite, les mesures contre les
		Loi n° 028 -2008/an portant Code du travail au Burkina Faso Titre III : relations professionnelles (Articles 36/37) Le harcèlement sexuel entre collègues, fournisseurs ou clients rencontrés dans le cadre du travail est interdit ;	

Exigences de la Banque mondiale	Exigences des NES de la Banque mondiale	Dispositions nationales correspondantes applicables au projet	Observations / Dispositions à prendre pour compléter les dispositions nationales applicables au projet
		Le harcèlement sexuel consiste à obtenir d'autrui par ordre, parole, intimidation, acte, geste, menace ou contrainte, des faveurs de nature sexuelle. L'employeur doit s'interdire toute discrimination de quelque nature que ce soit en matière d'accès à l'emploi, de conditions de travail, de formation professionnelle, de maintien dans l'emploi ou de licenciement, notamment par rapport au statut sérologique de l'infection à VIH réel ou apparent. Titre v – sécurité et santé au travail, services sociaux d'entreprise. L'employeur doit, pour assurer la prévention, prendre : -des mesures techniques appliquées aux nouvelles installations ou aux nouveaux procédés lors de leur conception ou de leur mise en place ou par des adjonctions techniques apportées aux installations ou procédés existants ; -des mesures d'organisation de la sécurité au travail ; -des mesures d'organisation de la santé au travail ; -des mesures d'organisation du travail ; -des mesures de formation et d'information des travailleurs.	violences basées sur le genre et le travail des enfants, le mécanisme de gestion des plaintes, etc Réaliser un Plan Hygiène-Santé-Sécurité-Environnement (PHSSE) qui fait partie intégrante des EIES/NIES
NES n^{0}3 **« Utilisation rationnelle des ressources et Prévention et Gestion de la pollution »**	La NES n°3 reconnaît que l'activité économique et l'urbanisation sont souvent à l'origine de la pollution de l'air, de l'eau et des sols, et appauvrissent les ressources déjà limitées.	**Article 18 du Code de l'environnement :** Les ressources naturelles qui contribuent à la satisfaction des besoins de l'homme sont exploitées de manière à satisfaire les besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. **Article 1 de la loi n°002-2001/AN portant Loi d'orientation relative à la gestion de l'eau :** L'eau est une ressource précieuse. Sa gestion durable constitue un impératif national. La constitution burkinabè du 02 juin 1991 La loi code de l'environnement La loi portant code forestier	Réaliser des EIES, des NIES, des PES pour les sous-projets.

Exigences de la Banque mondiale	Exigences des NES de la Banque mondiale	Dispositions nationales correspondantes applicables au projet	Observations / Dispositions à prendre pour compléter les dispositions nationales applicables au projet
	Prévention et gestion des pollutions au cours de la mise en œuvre du projet	**Article 70 du Code de l'environnement :** Toute personne auteur d'une pollution est tenue responsable des dommages causés aux tiers par son fait. Les frais de la restauration des lieux pollués sont à sa charge. En cas d'urgence, les autorités compétentes prennent les mesures nécessaires pour limiter les effets de ladite pollution à charge pour elles de se retourner contre l'auteur de la pollution.	
NES n^{0}4 « Santé et Sécurité des populations »	Cette norme met l'accent sur les risques et effets du projet sur la santé, la sûreté et la sécurité des populations touchées par celui-ci, et de la responsabilité pour le projet d'éviter ou de minimiser ces risques et effets, en portant une attention particulière aux groupes qui, du fait de leur situation particulière, peuvent être considérés comme vulnérables.	**Article 26 de la Constitution du 02 juin 1991 révisée par la Loi constitutionnelle n°072-2015/CNT :** Le droit à la santé est reconnu. L'État œuvre à la promouvoir. **Article 9 Loi n° 022-2005/AN portant Code de l'hygiène publique au Burkina Faso** : Il est interdit de poser des actes susceptibles de porter atteinte à l'hygiène publique.	Réaliser un PHSSE
NES n^{0}5 « Acquisition des terres, Restrictions à l'utilisation des terres et Réinstallation Involontaire »	L'accessibilité à la terre	**L'article 34 de la Loi n° 034-2012/AN portant réorganisation agraire et foncière :** La politique agraire doit notamment assurer : - l'accès équitable et sécurisé de tous les acteurs à la terre rurale	Réaliser un Cadre de Politique de Réinstallation Réaliser un PAR
	La NES n°5 reconnaît que l'acquisition de terres en rapport avec le projet et l'imposition de restrictions à leur utilisation peuvent avoir des effets néfastes sur les communautés et les populations.	Décret n°2015- 1187 : Réalisation du Plan d'Action de Réinstallation (PAR) si le nombre de personnes est d'au moins 200 ; Plan Succinct de Réinstallation (PSR) si le nombre de personnes est compris entre 50 et 199 ; Mesures et modalités de réinstallation à intégrer dans le rapport EIES si le nombre de personnes est inférieur à 50.	
NES n°6 : Conservation de la	Conservation de la biodiversité au cours de la mise en œuvre du projet	**Article 66 du Code de l'environnement :**	La loi nationale satisfait en partie les exigences de la

Exigences de la Banque mondiale	Exigences des NES de la Banque mondiale	Dispositions nationales correspondantes applicables au projet	Observations / Dispositions à prendre pour compléter les dispositions nationales applicables au projet
biodiversité et gestion durable des ressources naturelles vivantes		Le gouvernement prend les mesures nécessaires en vue de limiter ou de réduire les pollutions qui portent atteinte à la qualité du cadre de vie et à la biodiversité. **La loi n°025-2017/AN portant protection des végétaux** **La loi n°006/97/ADP du 31 janvier 1997 portant code forestier**	NES à travers la réalisation des EIES pour les sous-projets ; L'élaboration d'un Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES) satisfera la NES.
	Gestion durable des ressources naturelles vivantes	**Article 18 du Code de l'environnement :** Les ressources naturelles qui contribuent à la satisfaction des besoins de l'homme sont exploitées de manière à satisfaire les besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs**.** **Article 1 de la Loi n°002-2001/AN portant Loi** d'orientation relative à la gestion de l'eau : L'eau est une ressource précieuse. Sa gestion durable constitue un impératif national.	
NES n°8 : Patrimoine culturel	Protéger le patrimoine culturel tout au long du cycle de vie du projet	**Article 30 de la Constitution du 02 juin 1991 révisée par la Loi constitutionnelle n°072-2015/CNT :** Tout citoyen a le droit d'initier une action ou d'adhérer à une action collective sous forme de pétition contre des actes : - lésant le patrimoine public ; - lésant les intérêts de communautés sociales ; - portant atteinte à l'environnement ou au patrimoine culturel ou historique. **Article 5 de la Loi n° 024-2007/AN portant protection du patrimoine culturel :** La protection et la sauvegarde du patrimoine culturel sont assurées par l'État et ses démembrements et dans une certaine mesure par les populations locales concernées.	Réaliser un plan de protection du patrimoine culturel sur tout le territoire du projet
NES n°10 : Consultation des parties prenantes	Information des parties prenantes par rapport au contenu du projet et ses implications	**Article 24 du Décret n°2015- 1187** : Les enquêteurs veillent à l'information et la participation du public à travers: une ou plusieurs réunions de présentation du projet par le promoteur	Mettre en place un plan de consultation des parties prenantes ;

Exigences de la Banque mondiale	Exigences des NES de la Banque mondiale	Dispositions nationales correspondantes applicables au projet	Observations / Dispositions à prendre pour compléter les dispositions nationales applicables au projet
et diffusion de l'information		regroupant les autorités locales, les populations, les organisations non gouvernementales, les associations et toute autre partie prenante, sanctionnées à chaque fois par un procès-verbal ; l'ouverture pour une durée de trente (30) jours d'un registre accessible aux populations où sont consignés les appréciations, les' observations et suggestions formulées sur le projet.	Réaliser un Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP).
	Mobilisation des parties prenantes est un processus inclusif mené tout au long du cycle de vie du projet.	**Article 16 du Décret n°2015- 1187 :** La participation du public comporte notamment : -une ou plusieurs réunions de présentation du projet regroupant les autorités locales, les populations, les organisations non gouvernementales et les associations conformément au nombre de réunions prévues dans les termes de référence ; -une ou plusieurs réunions de restitution des résultats préliminaires des rapports d'évaluation environnementale stratégique, d'étude ou de notice d'impact environnemental et social regroupant les autorités locales, les populations, les organisations non gouvernementales et les associations conformément au nombre de réunions prévues dans les termes de référence ; -un registre de consultation ouvert et accessible aux populations concernées où sont consignées leurs appréciations, leurs observations et leurs suggestions concernant le projet.	

Source: mission d'élaboration du CGES, février 2021

6 IMPACTS/RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX POTENTIELS GENERIQUES

6.1 Activités du PCRSS potentiellement génératrices des incidences socio-environnementales

Les activités du projet pouvant avoir un impact sur les composantes environnementales et sociales des zones d'intervention sont essentiellement celles de la sous-composante 1.a (appui aux moyens de subsistance de base et activités génératrices de revenus) ; de la sous-composante 1.b (Livraison de fournitures d'urgence, de biens et de petits travaux d'infrastructure dans les régions touchées par la crise), de la sous-composante 2.a. (Accès aux Services Sociaux et Économiques, aux Infrastructures et à la Résilience) ; de la sous-composante 2.b. (Moyens de subsistance résilients et interventions de développement territorial). Le tableau 2 suivant précise les instruments auxquels les sous-projets seront assujettis.

Tableau 2 : Instruments à préparer pour les sous-projets

N°	Sous-Composante (S-C)	Intitulé du sous-projet	Sous projets potentiels	Classification catégorielle (nationale)	Instruments à préparer
1	S-C 1. a	➢ Activités HIMO ciblées liées à la préservation de l'environnement, les travaux de restauration et de régénération des pâturages ➢ Rétablir l'accès immédiat aux actifs productifs en fournissant des intrants agricoles ➢ Relance des activités d'élevage ➢ Fourniture de consultations agricoles et de cours de formation de courte durée	Construction de boutiques de rue	C	PES
			Construction de marchés de légumes	B	NIES
			Construction d'abattoirs	B à A	NIES à EIES
			Construction de parcs de vaccination	B à C	PES à NIES
			Construction de services sociaux communaux	B-A	NIES à EIES
			Construction de centre d'hébergement des PDI et des sinistrés	B	NIES
			Construction de chambres froides	B à A	NIES à EIES
2	S-C 1-b	➢ Soutien d'urgence et services sociaux intégrés ➢ Livraison de fournitures et de biens communautaires d'urgence, tels que des médicaments, des semences aux groupes/collectifs de producteurs ➢ Réhabilitation et la construction de structures	Aménagement de la gare routière	B à A	NIES à EIES
			Réalisation de forages	C	PES
			Aménagement de barrage	B-A	NIES à EIES
			Réalisation de boulis	B	NIES
			Construction de latrines	C	PES

N°	Sous-Composante (S-C)	Intitulé du sous-projet	Sous projets potentiels	Classification catégorielle (nationale)	Instruments à préparer
		d'approvisionnement en eau et d'assainissement ; ➢ Remise en état des petites infrastructures socioéconomiques	Réhabilitation de forage	C	PES
			Construction de marchés	B-A	NIES à EIES
			Construction de boutiques de rue	C	PES
			Réalisation d'AEP et d'AEPS	B-A	NIES à EIES
3	S-C 2-a	➢ Travaux de construction et de réhabilitation (« investissements intégrés »), tels que des marchés et des étals, des installations de stockage communautaire, des cliniques vétérinaires existantes, des abreuvoirs pour le bétail, des installations de vaccination et des marchés à bestiaux ➢ Mise à niveau et/ou la réhabilitation des bâtiments communautaires et / ou des marchés, en particulier les marchés ayant une forte justification régionale ➢ Remise en état d'une route d'accès communautaire et construction ou remise en état de sentiers, de ponceaux et de petits ponts ➢ Réhabilitation et nettoyage des canaux de drainage ➢ Réhabilitation des installations électriques locales (dont la promotion de l'énergie solaire) ➢ Réhabilitation et appui aux écoles primaires et secondaires et fourniture de matériel ➢ Réhabilitation et équipement des centres de santé et la fourniture de médicaments essentiels	Réalisation de forages	C	PES
			Réhabilitation de forages	C	PES
			Construction de latrines publiques	C	PES
			Réalisation d'AEP et d'AEPS	B à A	NIES à EIES
			Réalisation de centres de production d'eau potable avec de AEP multi-villages	B à A	NIES à EIES
			Construction de centre de traitement de déchets	B à A	NIES à EIES
			Récupération de 200 ha de terres dégradées	B à A	NIES à EIES
			Electrification et adduction en eau	B à A	NIES à EIES
			Construction de village artisanal	B	NIES
			Construction de caniveaux	B	NIES
			Désensablement de barrages	B à A	NIES à EIES
			Réalisation de boulis	B	NIES
			Aménagement de canaux	B à A	NIES à EIES
			Curage de caniveaux	C	PES
			Construction de magasins de stockage de produits agricoles	B	NIES
			Construction de magasins de conservation de légumes	B	NIES
			Aménagement de bas-fonds et de périmètres maraichers	B à A	NIES à EIES
			Construction de centres de formation agrosylvopastoral	C	PES

N°	Sous-Composante (S-C)	Intitulé du sous-projet	Sous projets potentiels	Classification catégorielle (nationale)	Instruments à préparer
	S-C 2b	➢ Construction, la modernisation, la réhabilitation et/ou l'expansion de systèmes d'approvisionnement en eau à petite échelle et de systèmes d'assainissement ➢ Améliorer la productivité des ressources environnementales et naturelles, y compris le ralentissement de la dégradation des écosystèmes fragiles dans les forêts, les pâturages et les zones agricoles ➢ Irrigation à petite échelle, agriculture de grande valeur et développement de la chaîne de valeur, y compris la construction d'installations de collecte et de stockage de l'eau adaptées et d'infrastructures de captage (pour améliorer le stockage de surface et sous-surface, tels que les captages, les étangs et les mesures de recharge des aquifères ; ainsi que pour le captage, tels que les puits peu profonds) ; ➢ Formation en développement d'entreprise et de compétences et appui aux femmes productrices agricoles et aux femmes agents de vulgarisation ➢ L'élaboration de plans de développement territorial au niveau des groupes communautaires afin d'impliquer les	Organisation de Campagnes de reboisement	C	PES
			Aménagement de barrage	B à A	NIES à EIES
			Construction de marchés	B à A	NIES à EIES
			Construction de CSPS)	B à A	NIES à EIES
			Construction de logements pour infirmiers	C	PES
			Construction de maternités	B à A	NIES à EIES
			Construction de salles de classes + bureau-magasin au profit des écoles primaires	C à B	PES à NIES
			Construction de bissongo au profit des enfants des PDI	C	PES
			Construction de pistes rurales	B	NIES
			Construction et équipement de Boucheries	B à A	NIES à EIES
			Construction de laiteries	B à A	NIES à EIES
			Construction d'unités de transformation de produits locaux	B	NIES
			Construction de salles de classes dans des centres d'éveil et d'éducation préscolaire	C à B	PES à NIES
			Construction des Lycées, CEG et des écoles primaires	B	NIES
			Construction de laboratoires répondant aux normes nationales au CMA	B à A	NIES à EIES
			Construction et équipement de radios municipales	B	NIES
			Construction de centres de métier	C à B	PES à NIES
			Construction et opérationnalisation de centres secondaires d'état civil	B	NIES

N°	Sous-Composante (S-C)	Intitulé du sous-projet	Sous projets potentiels	Classification catégorielle (nationale)	Instruments à préparer
		collectifs dans des activités de moyens de subsistance de plus grande envergure dans les régions cibles, ainsi que de planifier et de gérer les possibilités de moyens de subsistance futurs ➢ Améliorer la productivité des ressources environnementales et naturelles (et donc des moyens de subsistance durables), y compris ralentir la dégradation des écosystèmes fragiles dans les forêts, les aires de répartition et les terres agricoles, soutenir la conservation des sols et de l'eau par des activités biologiques et physiques dans les fermes et les terres communales, et créer et gérer des pépinières	Construction d'auberge pour accueillir des personnes démunies	B	NIES
			Construction de sites d'hébergements au profit des élèves PDI vulnérables	B	NIES
			Construction et équipement d'une maison de la femme	B	NIES
			Construction de centres d'écoute et de dialogue pour jeunes	C à B	PES à NIES
			Construction de salles d'hospitalisation	C à B	PES à NIES
			Aménagement de terrains de sport avec des plateaux omnisport au profit des populations et des PDI	C à B	PES à NIES
			Aménagement de voiries urbaines par la méthode HIMO	B	NIES
			Construction de gares routières	B à A	NIES à EIES
			Construction de dalots	C	PES

Source : mission d'élaboration du CGES, février 2021

6.2 Impacts environnementaux et sociaux positifs potentiels

Les activités prévues dans le cadre des composantes 1, 2 et 3 du PCRSS apporteront des **avantages essentiellement sur le plan social** aux populations de la zone du projet en termes d'amélioration de leur cadre de vie, de leurs revenus et par conséquent de leur niveau de vie.

- **Santé et éducation**

Le PCRSS, pendant la phase d'exploitation de ses infrastructures (écoles, centres de santé, routes, retenues d'eau, centres de formation, bas-fonds aménagés…etc.) aura un effet positif et majeur sur la santé des populations. En effet, la construction et l'équipement des infrastructures sanitaires et éducatives rendra accessible les soins et l'éducation de qualité. Avec le projet, la santé maternelle et infantile sera améliorée avec la construction et la réhabilitation des centres médicaux et l'utilisation des équipements médicaux de qualité et très performants.

Le taux de succès des élèves à l'école connaîtra une hausse grâce à la réalisation et l'équipement des salles de classe qui facilitera l'apprentissage et la formation des élèves.

- **Emplois et dimension genre**

Pendant les travaux de construction, des emplois directes et indirectes seront créés (travaux de fouilles, mise en place du mini réseau vert etc.). Ce type d'emplois est temporaire, mais important au plan social et économique. En effet, les sommes qui seront directement versées aux employés et

aux manœuvres des entreprises, seront par voie de conséquence reversées dans l'économie locale sous forme de consommation, d'impôts et d'épargne et donc permettront de réduire la pauvreté.

En phase d'exploitation, un personnel pour la maintenance des équipements sera recruté, de même qu'un personnel de soutien.

Un accent particulier devra être mis pour intégrer les questions d'égalité des sexes dans les politiques de l'emploi.

- **Activités économiques et amélioration des conditions de vie**

La création d'emplois en milieu rural à laquelle s'ajoutent les emplois créés dans le cadre de la mise en œuvre du projet ainsi que l'augmentation des capacités économiques et financières des entreprises et des bureaux d'études constitueront des facteurs d'amélioration des conditions de vie des populations. De même, l'approvisionnement des chantiers en matériaux permettra à certains sous-traitants d'augmenter leurs capacités économiques et financières.

En plus des Activités Génératrices de Revenus (AGR) que les travaux de construction et de réhabilitation des points d'eau, des magasins de stockage, des voies d'accès, des marchés, des bas-fonds vont créer, le projet facilitera le développement du petit commerce, l'écoulement des produits, le stockage des cultures maraichères… Ces activités ont un impact important sur l'économie locale de la zone du projet. Également, il y aura :

- ✓ un accroissement des revenus à travers une agriculture à haute valeur ajoutée et développement de la chaîne de valeur ;
- ✓ une organisation de consultations agricoles et de cours de formation de courte durée par le biais de services de vulgarisation en ligne ;
- ✓ une disponibilité des fournitures et de biens communautaires d'urgence, tels que des médicaments, des semences aux groupes/collectifs de producteurs ;
- ✓ une amélioration de la capacité de prestation de services des autorités locales aux niveaux international et local visés en finançant des investissements communautaires et stratégiques ainsi que des initiatives de soutien des capacités ;
- ✓ un accroissement du soutien des activités de communication et de sensibilisation à travers l'utilisation des collectivités locales, des réseaux d'institutions locales et des agences disponibles.

- **Commerce et Techniques de l'Information et de la Communication (TIC)**

Le Projet permettra dans le domaine du commerce et des TIC une :

- ✓ amélioration et/ou réhabilitation des marchés, en particulier des marchés ayant un fort emprunt régional ;
- ✓ amélioration de la diffusion et le suivi à travers le soutien aux innovations

- **Infrastructure et collectivités locales**

Le PRCSS permettra la réhabilitation de routes d'accès communautaire existante, la construction ou réhabilitation de sentiers, de canaux d'écoulement et de ponts. Également, le soutien aux capacités des autorités gouvernementales locales et des institutions locales de mise en œuvre. En particulier, concernant les processus de planification communautaire, la gestion du développement local et le renforcement des capacités de prestation de services. Aussi, il facilitera l'accroissement de la participation des institutions au niveau local et national aux activités régionales de partage des données et des connaissances à travers le renforcement des capacités en matière de collecte et de suivi des données.

- **Ressources naturelles**

La mise en œuvre du projet contribuera à l'amélioration de la productivité des ressources environnementales et naturelles, y compris le ralentissement de la dégradation des écosystèmes fragiles dans les forêts, les pâturages et les zones agricoles. De même, elle contribuera au soutien de la conservation des sols et de l'eau par des activités biologiques et physiques dans les exploitations

agricoles et les terres communales. Elle favorisera la création et la gestion de pépinières, la plantation de jeunes plants, la promotion du reboisement, la construction de mécanismes de conservation des sols et de l'eau et de structures de contrôle des inondations, la construction d'étangs communautaires, ainsi que le développement de mécanismes de collecte des eaux de pluie.

6.3 Impacts et risques environnementaux et sociaux négatifs potentiels

Dans cette partie, une analyse des risques est faite en fonction des normes environnementales et sociales. Le tableau 3 suivant présente les différentes NES et les risques qui en découlent.

Tableau 3 : Risques du Projet en rapport à chacune des NES

NES	Composante	Risques environnementaux et sociaux potentiels
NES n°1	**Flore et Faune**	Les travaux de libération des emprises des sites de construction et d'aménagement des infrastructures pourraient avoir des impacts négatifs sur le milieu biologique en termes de destruction de la végétation lors des déboisements potentiels à l'implantation des infrastructures devant abriter les infrastructures. En effet, une réduction du couvert végétal suite à l'abattage d'arbres pour libérer les zones d'emprise est probable. Pour le moment, les sites d'implantation des ouvrages et des nouveaux équipements ne sont pas encore connus. Le CGES permettra de filtrer les sous-projets qui pourraient se trouver dans des aires protégées.
	Texture du sol	Lors des travaux, les fouilles pourraient occasionner une désagrégation des agrégats à la surface des sols et par voie de conséquence des risques d'érosion.
	Eau, air, sol	La non-gestion adéquate des déchets solides et liquides issus de la préparation des emprises, du fonctionnement des bases-vie et du fonctionnement des installations peuvent constituer une source de nuisances pour le milieu récepteur et la santé publique. La gestion saine de ces déchets incombe aux entrepreneurs ayant contractés les travaux et aux exploitants des installations. Un accent particulier doit être mis sur les risques pour la santé humaine dans la réalisation des établissements particuliers.
	Nuisances sonores	Les mouvements des véhicules et engins du chantier provoqueront des nuisances sonores pendant les phases préparatoires et travaux.
	Paysage	L'implantation des infrastructures va entraîner localement une modification du paysage et rendre inesthétiques les environs des sites d'implantation.
	Air	Durant les phases de préparation et de construction des sous projets, les émissions atmosphériques seront principalement liées aux poussières générées par les fouilles pour la construction, les aménagements et l'exploitation des infrastructures du projet ainsi par le passage des véhicules sur des voies non bitumées. Les moteurs des véhicules et engins de chantier génèreront également des gaz nocifs tels que le dioxyde de carbone (CO_2), le dioxyde de soufre (SO_2), les oxydes d'azote (NOx) et le monoxyde de carbone (CO).
	Eaux	Les travaux d'aménagement des retenues d'eau et les chantiers qui seront réalisés à proximité des cours d'eau peuvent causer des déversements accidentels d'hydrocarbure, la production des

		déchets et occasionner une pollution des eaux si des dispositions idoines ne sont pas prises lors des travaux.
NES 2 (Promouvoir la sécurité et la santé au travail)	**Santé et sécurité des travailleurs**	Les brulures, les coups et blessures puis d'autres maladies professionnelles propres à l'environnement de travail auxquels les employés intervenant dans l'interconnexion et la mise en place du mini réseau vert seront exposés. Il s'agit ici des risques spécifiques auxquels sont exposés les employés. Les impacts sur la santé et la sécurité des travailleurs découleront des activités de construction et d'aménagement des infrastructures et de leurs équipements. Une mauvaise manipulation des équipements et du matériel de travail pourrait engendrer des blessures chez les employés. La discrimination et le non-respect des égalités des chances lors du recrutement des travailleurs et le choix des entreprises. La perte d'emploi lié à l'insécurité dans les zones d'interventions. Aussi, les exploitations et abus sexuels et de harcèlement sexuel entre travailleurs et population riveraine pouvant entraîner, entre autres, une propagation des IST, du VIH/SIDA.
		➢ Accidents pour les travailleurs à cause de la circulation des engins de chantiers et l'éventuel non-respect des consignes de sécurité ➢ Des atteintes à la sécurité des travailleurs à cause d'une mauvaise organisation du chantier et des aires de travail (par ex. un mauvais emplacement des engins, un stockage inapproprié des matériaux de construction et des équipements, etc.) et la non-signalisation de certains espaces à risque (pour des travaux d'extension ou de mise en place des équipements). ➢ Menace contre la sécurité des travailleurs (chûtes des échafaudages, mauvaise utilisation des équipements, électrocutions, etc.). Les risques d'accidents, du fait de la circulation des engins et véhicules de chantier pendant les travaux, restent à prendre en considération. De même, l'exploitation des infrastructures du projet, pourrait mettre en péril la vie du personnel du personnel (employés). ➢
	Nuisances sonores	Sur le milieu humain, les véhicules acheminant le matériel risqueront de créer des nuisances (bruit, poussières) au niveau du site du projet
NES 3 (Utilisation rationnelle des ressources et de prévention et gestion de la pollution)	**Eaux, air, pesticides, les déchets, etc.**	➢ La construction d'infrastructures (bâtiments) pourra engendrer des pollutions et nuisances (bruit, poussières). Des poussières seront générées par les travaux d'excavation, le stockage inapproprié de matériaux de construction et des déblais et la circulation des engins de chantier ➢ Les engins de chantier et le matériel bruyant (marteaux piqueurs, compresseurs d'air, etc.) créeront des nuisances sonores et des vibrations. ➢ Les chantiers généreront des déchets, à l'origine de formes ponctuelles de pollution (les aménagements des bas-fonds qui pourraient générer des pollutions des eaux). ➢ Certains travaux exigeant l'utilisation de véhicules et différents engins pourront entraîner l'augmentation des

		volumes d'huiles usées - ces huiles comprennent huiles hydrauliques, huiles moteur, de boîte de vitesse et de lubrification et huiles isolantes et fluides caloporteurs. ➢ Les véhicules de chantier pourront créer des émissions de Gaz à Effet de Serre liés aux gaz d'échappement, comme aussi des nuisances olfactives, risques sanitaires et pollution. ➢ Dans plusieurs endroits, les aménagements envisagés devront prendre en compte les risques liés aux inondations provoquées par de fortes pluies. ➢ La mise en œuvre de certaines activités du projet pourrait affecter les sources d'eau potable à cause d'une surconsommation de cette ressource très rare dans les oasis.
NES 4 (Santé et sécurité des populations)	**Santé et sécurité des populations**	Il faut aussi signaler les risques de propagation des IST/VIH/SIDA et de la Covid-19 liés à la présence du personnel travaillant dans les chantiers dont l'augmentation des revenus due aux emplois peut favoriser les contacts avec les habitants desdites localités. En plus, les risques sur la santé de la population dus à l'utilisation des pesticides, à la pollution de l'air, La présence des travailleurs et le brassage social pourraient augmenter les risques de VBG.
		➢ Accidents pour les populations à cause de la circulation des engins de chantiers, l'inexistence de consigne de sécurité et l'éventuel non-respect des consignes de sécurité existantes. ➢ Des atteintes à la sécurité des populations à cause d'une mauvaise organisation du chantier et des aires de travail (par ex. un mauvais emplacement des engins, un stockage inapproprié des matériaux de construction et des équipements, etc.) et la non-signalisation de certains espaces à risque. ➢ L'impact direct des activités du projet sur les services écosystémiques (voir ci-dessous NES 6), qui se répercute sur les populations touchées et compromet leur santé et leur sécurité (cela concerne, par exemple, des changements d'affectation des sols, qui atténuent les effets d'aléas naturels comme les inondations, les glissements de terrain et les incendies et peuvent entraîner un accroissement de la vulnérabilité des communautés et des risques et effets sur leur sécurité et leurs moyens de subsistance). ➢ La diminution ou la dégradation des ressources naturelles, qui peut porter atteinte à la qualité et la quantité des réserves d'eau douce, peut générer des risques et des effets néfastes pour la santé.
NES 5 (Acquisition des terres, restrictions à l'utilisation des terres et réinstallation forcée).	**Activités socioéconomiques**	L'exécution du projet pourrait avoir des besoins d'acquisition de terres pour l'implantation des différentes infrastructures. Aussi, l'installation des bases vie nécessitera l'acquisition temporaire de terres. Le choix du site d'implantation des ouvrages et des équipements pourrait constituer une question très sensible au plan social. En effet, un site pressenti peut faire l'objet de conflits si des personnes en revendiquent la propriété ou sont en train de l'utiliser pour des fins agricoles, d'habitation ou autres utilisations économiques, sociales ou coutumières. Dans ces cas de figure, le choix du site d'implantation des ouvrages et son aménagement pour de nouvelles constructions pourraient déboucher sur une procédure d'expropriation ou de réinstallation.

		Pour ce qui est de l'acquisition de terres, la question va se poser avec acuité, notamment dans les agglomérations bénéficiaires des infrastructures qui sont littéralement envahies par des activités socioéconomiques de toutes sortes : ateliers et garages, commerces et kiosques, clôtures d'habitations, réseaux des concessionnaires ; etc. En zone rurale, il y a moins de problèmes d'espace habité, mais le risque peut porter sur les activités agricoles et dans les formations forestières. En général, dans la sélection des activités et les zones spécifiques, il serait important d'éviter autant que possible l'acquisition des terres prives.
		Lorsque les infrastructures doivent se réaliser en agglomération, les impacts sociaux négatifs seront liés aux fermetures temporaires des lieux de vente, l'arrêt momentané de la maraicher culture pour l'aménagement des retenues d'eau et étant donné que ces activités sont souvent conduites par les femmes, elles peuvent être affectées d'une manière disproportionnée. En outre, les travaux de réhabilitation, de construction et d'aménagement sont susceptibles de perturber le bon déroulement des activités des populations.
	Déplacement involontaire de populations	La réalisation des infrastructures du PCRSS pourrait entrainer des pertes de biens (terres, habitations, cultures), des déplacements involontaires et même des pertes de revenus. La mauvaise gestion de ces pertes pourrait engendrer des conflits fonciers, de même que des incidents d'Exploitation et Abus Sexuel (EAS° envers les femmes.
		➢ Différentes formes de déplacement économique (avec perte de terres, d'actifs ou d'accès à ces actifs, donnant notamment lieu à une perte de source de revenus ou d'autres moyens de subsistance et une perturbation des activités économiques des ménages et des communautés). ➢ Réinstallation involontaire : déplacements physiques éventuels avec acquisition de terrains privés et expropriations. ➢ Risques généraux liés à l'augmentation de la pression anthropique sur les oasis surtout dans la région du Sahel (résultats de l'empiètement de l'espace urbain sur les oasis). En effet les déplacements involontaires entrainent des concentrations autour des zones sécurisée, augmentant ainsi la pression sur les ressources naturelles. ➢ La mise en œuvre du projet risque de réveiller les tensions foncières et exacerber les conflits liés au passif foncier accumulé depuis plusieurs années. En effet, certains conflits latents pourraient éclater à la faveur de la mise en œuvre des activités du Projet. ✓
NES 6 (Préservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles biologiques)	**Végétation, sols et faune**	➢ Certaines activités pourraient comporter une réduction des espaces vertes, avec l'arrachage d'arbres et la coupe d'arbustes. ➢ Certains travaux de construction ou réparation de canaux d'eau pourraient affecter les racines de palmiers. ➢ Certains travaux pourraient contribuer à provoquer une certaine érosion des sols. En particulier, l'artificialisation des

		sols pourrait contribuer à rendre les sols imperméables, limitant ainsi l'infiltration des eaux de pluie et augmentant le ruissellement, avec une saturation des réseaux d'assainissement, ce qui entrainent une disparition des micro-organismes du sol et par conséquent sur les végétaux supérieurs. ➢ Des éventuels travaux d'excavation pourraient comporter des risques d'affaissement et de glissement de terrain, liés notamment aux phénomènes d'érosion. Il pourrait aussi y avoir des risques d'accidents aux alentours des excavations et des tranchées ouvertes non signalées, non balisées et mal éclairées. ➢ Certains travaux pourraient accroître les risques d'inondations, sans l'adoption de techniques d'imperméabilisation des sols. ➢ Certaines activités pourraient avoir des impacts plus ou moins irréversibles sur la faune sauvage (habitats, circuits de migrations, etc.). ➢ Certaines activités agricoles pourraient comporter le risque d'introduire de nouvelles espèces envahissantes et de maladies phytosanitaires. Certaines activités peuvent causer des impacts cumulatifs sur la biodiversité et les services écosystémiques.
NES n°8 (Patrimoine culturel)	**Patrimoine culturel**	La dégradation de vestiges culturels due aux excavations et au non-respect des us et coutumes par les ouvriers ➢ Non prise en compte du patrimoine culturel au détriment d'autres composantes de l'environnement ➢ Risque de réaliser un projet qui empiétera un patrimoine culturel ➢ Travaux concernant des bâtiments à valeur archéologique et culturelle
NES n°10 (Mobilisation des parties prenantes et information	**Parties prenantes**	➢ Pendant la phase de construction, les parties prenantes peuvent arrêter les travaux s'il ne sont pas bien impliquées dans la mise en œuvre du projet. En effet leur implication facilitera la communication entre les entreprises en charge des travaux et la population bénéficiaire. ➢ Pendant la mise en œuvre du projet, l'absence de mécanismes de gestion des plaintes peut entrainer des frustrations des playants. En effet, dans cette situation, soit les plaintes ne sont pas traitées, soit playants font recours à des mécanismes personnels (reglement des comptes, rejet du projet…)
		Les personnes déplacées se sont intégrées progressivement dans leur milieu d'accueil, elles affirment avoir découvert de nouvelles conditions de vie meilleure que dans leurs localités d'origine. Cela pourra freiner le processus de retour de certaines PDI notamment la tranche de la jeunesse. Ce qui pourra toutefois provoquer la non-adhésion des PDI au projet et influencer sa bonne marche.
	Installation du projet	On peut craindre également des actes de vandalisme des bases vies lors de l'installation des chantiers, si la population locale n'est pas bien informée, si elle n'est pas associée au projet, si elle ne mesure pas l'utilité de ces travaux

	Travaileurs, parties prenantes	➢ Certaines personnes, notamment les femmes, et les jeunes, les personness deplacées internes peuvent ne pas avoir accès aux bénéfices du Projet, du fait du manque d'information, ou de l'accaparement du projet par des personnes influentes (leader d'opinions, responsable d'OSC, chef de famille…), ce qui pourraient augmenter la précarité de ces personnes vulnerables. ➢ Le Projet se réalisera dans une zone à rique élevé et à risque substantiel de conflit relativement aux attaques terroristes. Cette situation a certes influencé l'architecture du projet mais des dispositions spécifiques doivent être prises en fonction des réalités locales pour que les activités du projet ne contribuent à exacerber cette situation et pour sécuriser les travailleurs. ➢ La non implication des acteurs du projet par peur de représailles des terroristes dans la zone du projet.

Source : mission d'élaboration du CGES, février 2021

Dans la mise en œuvre du projet, les sites d'implantation et les abords immédiats sont susceptibles d'être affectés : les espaces agricoles et pastoraux, les sites sacrés, les réserves forestières et fauniques, les cours d'eaux, les zones habitées ou les accotements de voies.

Les sources d'impacts environnementaux et sociaux négatifs du PCRSS seront consécutifs aux travaux de libération de l'emprise des sites, du retour des Personnes Déplacées Internes (PDI), de l'installation et de la mise en service de bases vie ; du recrutement du personnel du chantier ; de la réalisation des fouilles de la construction ; de la construction des infrastructures scolaires, sanitaires, d'assainissement, hydrauliques, environnementales, commerciales, agricoles, pastorales…
Les impacts et risques EHSS[4] négatifs consécutifs au projet sont : la perturbation du cadre de vie; l'acquisition de terres, l'implantation des ouvrages et équipements ; l'occupation de terrains privés par les engins et équipements des chantiers ; la destruction de cultures, la perturbation de vestiges cultuels lors des fouilles ; les accidents, incendies, explosions et électrocutions lors des travaux et pendant l'exploitation des installations ; l'érosion des sols (instabilité des sols), la pollution et la dégradation de l'eau, de l'air, la perte de végétation dues aux déboisements pour dégager les emprises et l'atteinte à l'intégrité d'aires ou espèces protégées (cf. annexe 9 pour la liste des espèces fauniques et floristiques protégées au Burkina Faso) et les nuisances sonores qui proviendront des véhicules et engins du chantier. Il y a également la modification du paysage et les risques pour la santé humaine, etc.
On note également les risques des EAS/HS et leurs impacts sur les femmes, enfants, et communautés.

Les différents impacts négatifs et risques sont décrits en fonction des éléments du milieu.

6.4 Impacts et risques environnementaux négatifs potentiels

Le tableau 4 fait la synthèse des risques et impacts environnementaux et sociaux négatifs génériques pour tous les sous projets pour les phases de construction et d'exploitation.

[4] Environnement, Hygiène, Sécurité et Social

Tableau 4 : Synthèse des risques/impacts environnementaux et sociaux négatifs du projet

Catégorie	Risque/Impacts	Niveau de risque
1. Au sujet des constructions	Risques liés aux grosses excavations en profondeur tels que les accidents de travail, la perturbation du sol ; creusement de tranchées pour la pose des conduites d'extension et de densification travaux de forage pneumatiques ; création de déchets solides ; etc.	Modéré
2. Sols	• Risque de pollution ou érosion accidentelle des sols (au niveau du site et du voisinage) • L'artificialisation des sols pourrait contribuer à rendre les sols imperméables, limitant ainsi l'infiltration des eaux de pluie et augmentant le ruissellement, avec une saturation des réseaux d'assainissement • Risques d'affaissement et de glissement de terrain à cause d'éventuels travaux d'excavation. • Risques d'inondations, sans l'adoption de techniques d'imperméabilisation des sols.	Faible
3. Eaux	• Pollution éventuelle des eaux souterraines et contamination des nappes phréatiques (déversement accidentels d'hydrocarbures et d'huiles lubrifiantes ; utilisation inappropriée de pesticides et produits toxiques) • Utilisation importante de produits phytosanitaires et d'engrais chimiques) entrainent la pollution des eaux • Également le prélèvement de l'eau pour les travaux pourra entrainer une diminution de la quantité de la ressource	Faible à modéré
4. Déblais	Les déblais d'excavations peuvent entrainer une perturbation de la texture et de la structure du sol, de même que la pollution des eaux de surface par des matières en suspension lors des ruissèlements	Modéré
5. Déchets	La mauvaise gestion des déchets solides et liquides issus de la préparation des emprises de la base vie, de la construction des infrastructures et de l'exploitation des infrastructures peut constituer une source de pollution pour le milieu récepteur (eaux et sols) et la santé.	Faible à modéré
6. Déchets toxiques dangereux (y compris de déchets médicaux)	• Pollution de l'air, du sol et des ressources en eau par les déchets toxiques dangereux • Utilisation de peintures polluantes, avec résine et solvants potentiellement toxiques ou dangereux (pour les asthmatiques, par exemple), • Pollutions diverses pour donner suite à l'augmentation des volumes d'huiles usées à cause de certains travaux exigeant l'utilisation de véhicules et différents engins (déchets dangereux de classe DD) - ces huiles comprennent huiles hydrauliques, huiles moteur, de boîte de vitesse et de lubrification et huiles isolantes et fluides caloporteurs. •	Faible

7.Insecurité	Le projet est sur une zone à rique élevé et à risque substantiel de conflit relativement aux attaques terroristes. Cette situation risqued'influencer l'architecture du projet Les risques de vol, de sabotage, pendant les phases d'exécution et d'exploitation	Modéré
8. Végétation et faune	• Certains ouvrages impliquent la coupe ou l'arrachage de végétation (arbres, arbustes) et la réduction ou destruction d'espaces verts. • Également, la perte d'habitat, la perte de petite faune et microfaune du fait de la perte de leurs habitats ; des bruits des engins des sites de construction et des zones d'emprunt des matériaux ; ainsi que le déboisement dû à l'ouverture des carrières.	Faible
9. Qualité de l'air Et Pollution atmosphérique	• Impact potentiel négatif d'engins lourds dans les chantiers et de véhicules • Émissions de poussières et de gaz d'échappements du matériel roulant. • Emissions des substances appauvrissant la couche d'ozone si les climatiseurs acquis et installés contiennent du fluide R22 hydro-chloro-fluorocarbures (HCFC). • Pollutions et nuisances (bruit, poussières) à cause de la construction d'infrastructures	Modéré
	▸ Les chantiers pourraient contribuer à augmenter la pollution atmosphérique et la génération de poussières. ▸ Augmentation de la pollution et stockage inapproprié de matériaux et déplacement et utilisation des matériaux ▸ Risque de génération d'odore de certains sous-projets pendant leur exploitation (les centres de traitements des déchets, les abattoirs, etc.)	Faible à modéré
11. Pollution sonore	Augmentation des nuisances sonores et des vibrations (matériel roulant, marteaux piqueurs, compresseurs d'air)	Faible à modéré
12. Emission de GES	Gaz d'échappement des engins et véhicules	Faible à modéré
13. Sécurité des travailleurs, des riverains et des usagers	▸ Accidents dans les chantiers ▸ Chutes de travailleurs des échafaudages (le plus commun des accidents) ▸ Risques d'accidents aux alentours des excavations et des tranchées ouvertes non signalées, non balisées et mal éclairées ▸ Risque d'incendies et explosions	Faible
14. Sécurité des bâtiments	Risque d'incendies et explosions	Faible
15. Sécurité de la circulation et des piétons	Dangers directs ou indirects pour la circulation publique et les piétons par les activités de construction Risque d'incendies et explosions	Faible à modéré
16. Travail des enfants	Utilisation par les entreprises de travaux du travail d'enfants	Faible
17. Personnes à mobilité réduite	Restriction de la mobilité de certaines personnes si toute fois des mesures facilitants leur déplacement ne sont pas prise	Faible à modéré

	en compte dans les plans de construction et de réhabilitations de bâtiments	
18. Patrimoine archéologique, culturel et historique	➢ Dégradation patrimoine archéologique ➢ Fragilisation des bâtiments à valeur archéologique et culturelle	Fable
19. Risques de nature sociale	➢ L'afflux des travailleurs peut susciter : (i) des risques de propagation des IST/ VIH SIDA et (ii) risques liés à l'exploitation et l'abus sexuel ou le harcèlement sexuel (EAS/HS) ➢ Désagréments liés à bruit et poussière générés par les chantiers. ➢ Les conflits potentiels entre petits producteurs locaux et opérateurs du secteur privé en lien avec l'écoulement des produits et la fixation des prix d'achat. ➢ Les impacts négatifs des réinstallations involontaires de personnes et de restrictions plus ou moins provisoires à l'accès aux biens, services et ressources naturelles	Modéré
20. Covid-19	Risques sanitaires liés à la pandémie	Modéré à élevé

Source : mission d'élaboration du CGES, février 2021

6.5 Analyse des impacts cumulatifs

Les impacts cumulatifs sont la résultante de l'interaction de l'effet additionné, voire synergique, de différents projets passés, actuels ou projetés. Ainsi, les différents projets et activités déjà exécutés ou en cours de réalisation au niveau de la zone d'intervention du PCRSS ont permis de faire une analyse d'éventuels impacts sur les composantes de l'environnement.

6.5.1 Impacts cumulés sur le milieu biophysique

Sur la base des projets qui seront réalisés dans les zones d'intervention du PCRSS, les impacts cumulatifs susceptibles d'être engendrés sont décrits ci-dessous.

Milieu physique

Différents impacts cumulatifs pourraient être ressentis sur les composantes du milieu physique au niveau de la zone à l'étude. Les impacts cumulatifs pour lesquels le PCRSS va contribuer seront principalement ressentis lors de la phase de construction et d'exploitation des différentes infrastructures du projet. Ces impacts sont principalement de nature négative, mais l'implication du projet par rapport aux autres projets ou activités identifiés est limitée :

- ✓ la continuelle conversion des terres et des remaniements importants des sols pourrait mener à des modifications de la qualité de l'air par l'érosion éolienne et également par l'émission de carbone qui était jadis enfoui dans le sol ou capturé par la végétation naturelle ainsi que celle des véhicules et de la machinerie;
- ✓ les diverses activités de construction, incluant les activités de transport, pourraient générer du bruit. Cet impact sera amplifié si les sources de bruits sont actives sur des périodes simultanées en des lieux précis. L'ampleur de l'impact cumulatif dépendra également de la source du bruit engendré ;
- ✓ les modifications de l'occupation du sol, les travaux de fouille, d'excavation et la mise en place de diverses infrastructures modifieront les profils du sol et pourraient transformer les patrons de drainage et d'érosion. Ces impacts risquent d'être amplifiés dans les zones où les infrastructures sont les plus concentrées ;
- ✓ les déversements de matières dangereuses sur terre ou dans l'eau pourraient modifier les propriétés physico-chimiques des sols et celles des eaux, menant ultérieurement à la

contamination du milieu. Ces risques sont d'autant plus probants en cas de mauvaise gestion des matières dangereuses ;
- ✓ la mauvaise gestion des phénomènes d'érosion et le rejet dans l'atmosphère de poussières et d'émissions atmosphériques pourraient modifier la qualité physico-chimique des eaux de surface et des sols.

Milieu biologique

Les principaux impacts cumulatifs négatifs sur le milieu biologique qui résultent des projets identifiés sont les suivants :

- ✓ les différentes occupations d'espaces pour la mise en place des infrastructures mèneront à une réduction de la superficie des habitats naturels. La réduction des superficies d'habitats naturels et de leur connectivité pourraient mener à la disparition des espèces les plus spécialisées ;
- ✓ la transformation potentielle des paramètres physico-chimiques du milieu (air, sol et eau) mènera à la dégradation des milieux naturels en place. Ces changements influenceront la composition des communautés végétales et animales, avec une prolifération potentielle des espèces les plus résistantes. Les espèces les plus sensibles ou vulnérables, telles que celles à statut particulier, seront les plus affectées ;
- ✓ la perte de superficie d'habitats naturels réduit et fragmente l'habitat des espèces de flore et de faune et pourrait avoir un impact négatif sur les espèces menacées dans la zone d'étude. Ces dernières sont généralement les plus sensibles aux pertes d'habitat.

6.5.2 Impacts cumulés sur le milieu social

Les principaux impacts négatifs cumulatifs sur le milieu social qui résultent des projets identifiés sont les suivants :

- ✓ l'anthropisation du territoire aura pour effet de transformer l'occupation actuelle du sol. La mise en place d'infrastructures contribue localement à la densification de l'occupation humaine et à la transformation des usages actuels du territoire. Les superficies allouées aux habitats naturels risquent ainsi de diminuer au profit des zones anthropisées :
- ✓ le déplacement des populations dans un contexte de transformation de l'utilisation du sol et de croissance démographique peut mener à des conflits fonciers et des problématiques d'accès à la terre;
- ✓ les projets qui contribuent à l'amélioration des conditions de vie des PDI et de la population hôte ont des propensions à favoriser le développement économique. Ce développement économique rapide accélérera la modification des modes de vie des populations en place. On constate de fortes inégalités, qui pourront s'accentuer en l'absence de mesures de répartition des richesses et d'amélioration de la mobilité sociale. Ces inégalités persistantes peuvent conduire à une forte vulnérabilité à la pauvreté pour une partie de la population et à l'émergence de conflits ;
- ✓ les effets de la perte, de la perturbation et de la fragmentation des habitats limiteront les services écosystémiques dont bénéficient actuellement les populations locales.

Le PCRSS dans sa mise en œuvre est susceptible de générer des impacts cumulatifs positifs suivants :

- ✓ la création d'emplois, la migration de travailleurs, l'aménagement des retenues d'eau et des marchés de la zone favoriseront la dynamisation de l'économie locale;
- ✓ la qualité de vie des populations riveraines est susceptible de s'améliorer en raison de l'amélioration des services publics et privés.

Toutefois, pour réduire les effets négatifs des impacts cumulatifs anticipés, un plan de gestion environnementale et sociale sera proposé pendant la réalisation des évaluations environnementales et sociales des sous-activités du PCRSS. Par l'application de la hiérarchie d'atténuation pour la gestion des impacts anticipés du projet, cela permet de réduire la contribution du projet aux différents impacts cumulatifs négatifs anticipés.

7 PLAN CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (PCGES)

Le PCGES donne les lignes directrices majeures, pour la gestion environnementale et sociale du PCRSS, dégagées à partir des priorités nationales et compte tenu des exigences des NES de la Banque mondiale. Ces directives comprennent le dispositif de screening, la réalisation des NIES, le renforcement des capacités pour la mise en œuvre du CGES, le rapportage périodique de la mise en œuvre du CGES et enfin le suivi périodique de la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales.

Les activités du projet sont entre autres :

la construction : de boutiques de rue, d' abattoirs, de parcs de vaccination, de services sociaux communaux, de centres d'hébergement des PDI et des sinistrés, de chambres froides, de latrines publiques, de centres de traitement de déchets, de villages artisanaux, de caniveaux pour l'évacuation des eaux pluviales, de magasins de stockage des produits agricoles, de magasins de conservation de légumes, de centres de formation en agrosylvopastoral, de marchés, de logements pour infirmiers, de Centres de Santé et de Promotion Sociale (CSPS), de maternités, des laboratoires au profit des Centres Médicaux avec Antenne chirurgicale, des infrastructures éducatives (salles de classe, centres d'éveil, écoles), de pistes rurales, de boucheries, de laiteries, d' unités de transformation de produits locaux, de radios municipales, de centres de métier, de centres secondaires d'état civil, d' auberges, de maisons de la femme, de centres d'écoute et de dialogue pour jeunes, de voiries urbaines par la méthode HIMO, de terrains de sport avec des plateaux omnisports ;
l'aménagement de gares routières, de canaux d'évacuation, de bas-fonds et de périmètres maraichers ;
la réalisation de forages, d'Adductions d'Eau Potable (AEP), d'Adductions d'Eau Potable Simplifiée (AEPS), de boulis, des campagnes de reboisement ;
la récupération des terres dégradées et le désensablement des barrages.

7.1 Démarche de gestion environnementale et sociale du PCRSS

La démarche environnementale proposée comporte les huit (8) étapes que sont :

- 1re étape : Présélection du site du sous-projet et des activités à mener ;
- 2e étape : Remplissage de la fiche de screening ;
- 3e étape : Approbation de la fiche de screening, c'est-à-dire la catégorisation proposée (risques élevé, substantiel, modéré et faible pour la Banque mondiale) et au besoin la préparation d'un Plan d'Action de Réinstallation) ;
- 4e étape : Élaboration d'une EIES ou NIES ou PES, et élaboration de PAR si nécessaire ;
- 5e étape : Consultation publique et diffusion ;
- 6e étape : Approbation des EIES/NIES ;
- 7e étape : Intégration des résultats des mesures environnementales et sociales (le PGES chiffré ou PES) dans les dossiers d'appel d'offres ;
- 8e étape : Mise en œuvre du PGES et suivi.

Ainsi, dans le but de rendre effective la gestion environnementale du PCRSS, les responsabilités dans l'exécution de chaque étape de la gestion environnementale et sociale des sous projets sont assignées aux parties prenantes. Aussi, ce partage des rôles a été guidé par l'organisation administrative des structures chargées de l'environnement au Burkina Faso.

La démarche de screening de sous projets doit être enclenchée dès l'étape de présélection de ceux-ci c'est-à-dire dans la phase des études de faisabilité qui définit les options desdits sous-projets.

Étape 1 : Présélection du site du sous-projet et des activités à mener

Cette étape s'effectue à la phase de préparation du sous-projet par la commune et le bureau d'études chargé des études de faisabilité. Elle est réalisée sous la responsabilité de la DREEVCC et des services techniques municipaux.

Étape 2 : Remplissage de la fiche de screening

Le remplissage de la fiche de screening (modèle de fiche joint en Annexe 2) se fait sous la direction des Spécialistes en Sauvegarde Environnementale et Sociale (SSES) ainsi que leurs assistants au sein de l'UCP, , les Directions Régionales de l'Environnement, de l'Économie Verte et du Changement Climatique (DREEVCC) et les services municipaux.

En plus des impacts environnementaux et sociaux potentiels, les résultats du screening indiqueront également : (i) le besoin de l'acquisition des terres ; et (ii) le type de consultations publiques qui ont été menées pendant l'exercice de sélection ainsi que la suggestion du type de travail environnemental et social à réaliser (EIES/NIES/PAR/PES). Les formulaires complétés seront transmis à l'UCP au niveau central qui effectue la revue et l'approbation des résultats de screening en collaboration avec l'ANEVE.

En plus des impacts environnementaux et sociaux potentiels, les résultats du screening indiqueront également l'application des Normes environnementales et sociales et les Directives EHS.

Étape 3 : Approbation de la fiche de screening

Sur la base des résultats du screening, la catégorie environnementale appropriée pour le sous-projet proposé sera déterminée. Sur la base de la règlementation nationale, l'ampleur du travail environnemental requis pourrait être :

- catégorie A : Projet avec risques environnemental et social majeur certain ;
- catégorie B : Projet avec risques environnemental et social modéré ;
- catégorie C : Projet avec risques environnemental et social faible.

Le CGES spécifie le type et l'étendue de l'évaluation environnementale et sociale qui devra être réalisée, à l'aide de listes de contrôle, avant le lancement des sous-projets. Si l'examen préalable conclut que le sous-projet est susceptible d'avoir des impacts environnementaux ou sociaux négatifs importants et / ou irréversibles, le sous-projet sera exclu du projet.

Pour les sous-projets avec des risques/impacts substantiels, tout comme ceux avec des risques/impacts élevés, une EIES doit être préparée.

Les listes de contrôle préparées pour divers sous-projets seront examinées par le (s) spécialiste (s) environnementales et sociales de l'UCP du projet. Les premières listes de contrôle (maximum cinq (05)) des sous-projets seront partagées avec la Banque mondiale pour examen et approbation. Une fois que les experts de la Banque mondiale auront fourni leurs conseils / contributions, les listes de contrôle ultérieures pourraient être examinés par le (s) spécialiste (s) des environnementales et sociales de l'équipe de mise en œuvre du projet. Ils devraient également être partagés avec la Banque mondiale.

Il faut souligner que le projet PCRSS a été classé à un niveau de risque élevé sur le plan environnemental et social au regard de la réglementation de la Banque mondiale.

Les résultats de la catégorisation du sous-projet devraient être ensuite validés par l'ANEVE.

Étape 4 : EIES/NIES requises ou non requise

- Catégorie 1 : EIES et NIES non requise

A l'issu du screening environnemental et social effectué sous la supervision de l'UCP, si une EIES ou NIES n'est pas requise, l'ANEVE prépare une prescription environnementale et sociale pour l'UCP du projet pour prise en compte lors de la mise en œuvre du sous projet.

- Catégorie 2 : EIES et NIES requise

Il y a tout d'abord l'élaboration des termes de référence (TdR) pour les NIES et EIES. Ces TdR seront préparés par l'UCP et approuvés par la Banque mondiale.

Etape 5 : Consultation publique et diffusion

Les consultations publiques sont essentielles tout au long du processus de screening, d'évaluation des impacts et de suivi environnemental des sous-projets, et notamment dans la préparation des propositions de ceux susceptibles d'avoir des impacts sur l'environnement et la population. La première étape est de tenir des consultations publiques avec les communautés locales et toutes les autres parties intéressées /affectées potentielles au cours du processus de screening et aussi au cours de la préparation des rapports EIES/NIES/PAR.

Ces consultations devraient identifier les principaux problèmes et déterminer comment les préoccupations auxquelles toutes les parties seront confrontées. En outre, les études seront diffusées à tous les partenaires, ainsi que leur publication au niveau national et l'autorisation à la Banque mondiale de les publier sur son site web.

Étape 6 : Approbation des rapports EIES/NIES/PAR

L'approbation des rapports EIES/NIES/PAR des sous-projets est faite par le ministère chargé de l'environnement à travers l'ANEVE ainsi que par la Banque mondiale. Les rapports EIES/NIES/PAR préparés par les consultants sont acheminés à l'ANEVE pour instruction et avis. Au cours de l'instruction, l'ANEVE effectue des missions techniques sur le terrain avant l'étape d'approbation des EIES/NIES. Après l'approbation, un arrêté de faisabilité environnementale est délivré par le Ministre en charge de l'environnement.

Étape 7 : Intégration des mesures aux DAO et aux dossiers d'exécution

L'ensemble des mesures d'atténuation prévues par l'EIES/NIES est présenté sous forme d'un Plan de Gestion des Impacts applicable aux phases de préparation et d'installation des travaux et d'exploitation, qui inclura, en cas de besoin, les mesures détaillées de gestion des découvertes fortuites de biens culturels physiques ; par ailleurs, en cas de déplacement de personnes (déplacement physique, affectation de biens matériels, impacts sur les sources de revenus, etc.), un PAR est également préparé et exécuté entièrement avant le démarrage des travaux. Les mesures générales ou standards d'atténuation sont à intégrer dans le cahier de charge des entreprises, y compris les clauses visant à la gestion des biens culturels physiques découverts fortuitement lors de toute excavation (cf. Encadré ci-dessous). Les mesures spécifiques d'atténuation relevant de l'entrepreneur sont intégrées au DAO ou aux documents contractuels comme composantes du sous-projet. Le coût de la mise en œuvre des mesures d'atténuation est inclus dans les coûts du microprojet. En cas de découverte des vestiges archéologiques, il faudra prendre attache avec les services du Ministère chargé du patrimoine culturel.

- ✓ *Si des monuments, ruines, vestiges d'habitation ou de sépultures anciennes, des inscriptions ou généralement des objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie sont découverts lors des travaux, l'Entrepreneur est tenu d'en faire la déclaration immédiate à l'autorité administrative*
- ✓ *Une découverte de vestige culturel doit être conservée et immédiatement déclarée à l'autorité administrative.*
- ✓ *L'Entrepreneur doit prendre des précautions raisonnables pour empêcher ses ouvriers ou toute autre personne d'enlever ou d'endommager ces objets ou ces choses.*
- ✓ *Il doit également avertir le maître d'ouvrage de cette découverte et exécuter ses instructions quant à la façon d'en disposer.*
- ✓ *Il revient à l'État de statuer sur les mesures à prendre à l'égard des découvertes faites fortuitement.*

Le suivi environnemental concerne aussi bien la phase de construction que les phases d'exploitation du projet. Le programme de suivi peut permettre, si nécessaire, de réorienter les travaux et éventuellement d'améliorer le déroulement de la construction et de la mise en place des différents éléments du projet. Le suivi va de pair avec l'établissement des impacts et la proposition de mesures de prévention, d'atténuation ou de compensation. Le suivi est essentiel pour s'assurer que :

- les prédictions des impacts sont exactes (surveillance des effets);
- des mesures de prévention, d'atténuation et de compensation permettent de réaliser les objectifs voulus (surveillance des effets);
- les règlements et les normes sont respectés (surveillance de la conformité);
- les critères d'exploitation de l'environnement sont respectés (inspection et surveillance).

Le système de suivi s'appuie sur un ensemble de fiches à préparer et à introduire en vue de s'assurer que toutes les recommandations en matière environnementale et sociale, les mesures d'atténuation - mitigation et élimination voire de renforcement, sont appliquées. Un exemple d'une fiche de suivi environnemental et social est joint en Annexe 13.

Il peut s'agir des fiches de vérification ou des fiches de contrôle :

- une fiche de vérification : sur la base des différents impacts du projet et des mesures édictées, un plan de vérification de leur mise en œuvre est adopté ;
- une fiche de contrôle : elle sert à détecter le non-respect de prescriptions environnementales, les risques potentiels environnementaux non signalés parmi les impacts. Ceci conduit à des demandes de mise en conformité et de réalisation d'action préventive.

Un exemple d'une fiche de vérification et de contrôle est joint en Annexe 14.

Au niveau communal, le suivi des mesures environnementales et sociales est effectué sous la responsabilité de la DREEVCC représentée par le Service Départemental de l'Environnement, de l'Economie Verte, et du Changement Climatique (SDEEVCC), membre du Cadre de Concertation Communale (CCC) en collaboration avec les populations concernées. Les communes participeront ainsi et de fait au suivi de proximité de la mise en œuvre des activités du PCRSS dans leur localité. Au niveau national, ce suivi est assuré par l'ANEVE.

Le suivi permanent de la mise en œuvre des mesures environnementales sur le terrain est fait par la mission de contrôle du sous projet. Cela doit être précisé dans leurs TdR. La mission de contrôle doit consigner par écrit (fiches de conformité ou de non-conformité) les ordres de faire les prestations environnementales, leur avancement et leur exécution suivant les normes. L'ANEVE est responsable de la surveillance environnementale des activités du projet sur la base des rapports annuels produits par l'Unité de Coordination du PCRSS.

7.2 Diagramme de flux de screening

La figure 2 ci-après présente les différentes étapes de la démarche de gestion environnementale et social

Figure 2 : Etapes de la démarche de gestion environnementale et sociale

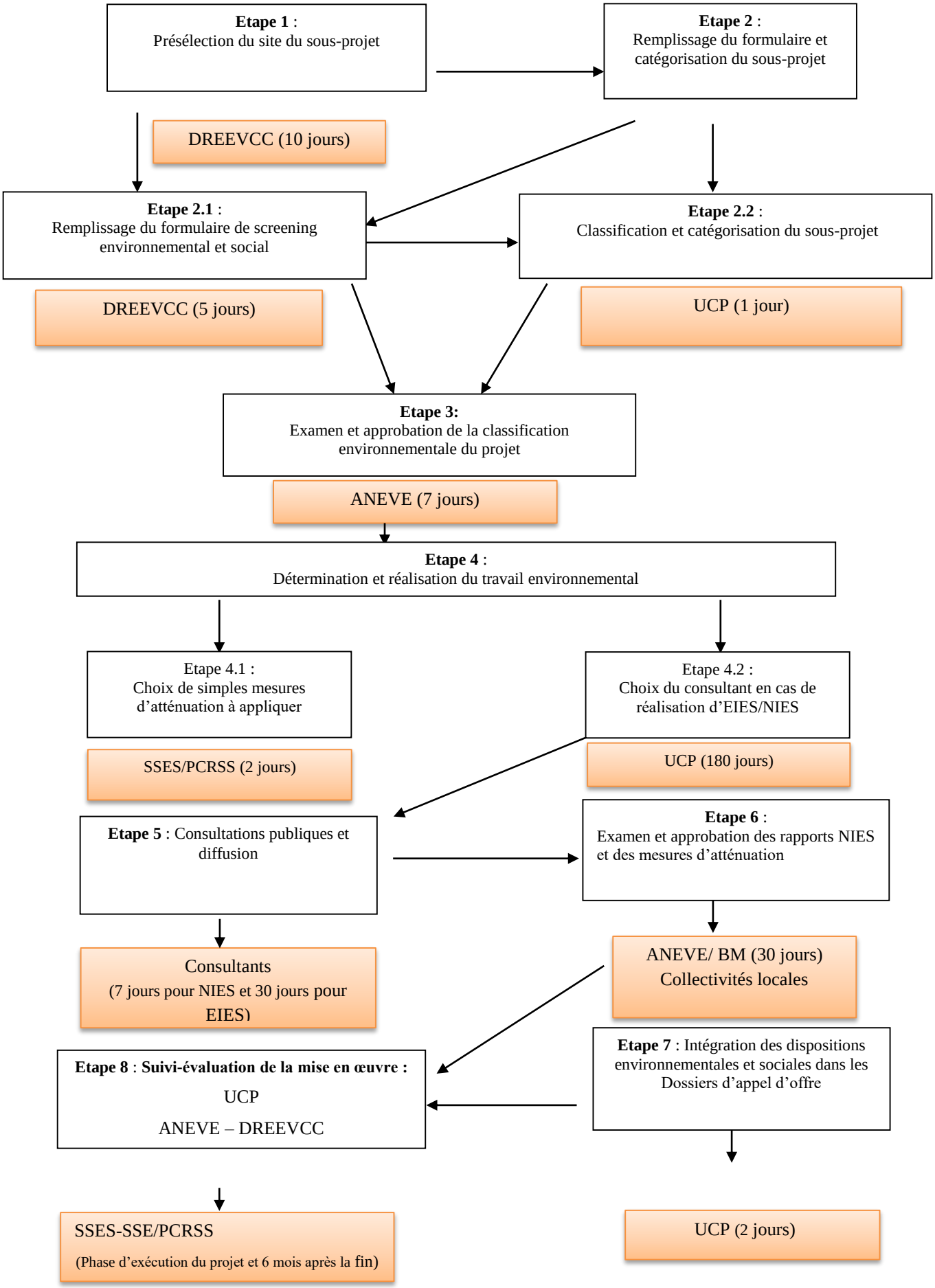

7.3 Dispositions institutionnelles de mise en œuvre des mesures environnementales et sociales

La mise en œuvre du CGES va impliquer tous les acteurs des ministères en charge entre autres de la santé, l'éducation, l'agriculture, l'élevage, l'eau et l'assainissement, commerce et l'artisanat, l'Environnement, les communes et les régions, les services déconcentrés de l'État, les entreprises, les consultants, les Organisations Non Gouvernementales (ONG), les acteurs humanitaires et les populations bénéficiaires.

Tous ces acteurs ne sont pas toujours aux mêmes niveaux d'imprégnation et d'appréciation des enjeux, opportunités et défis environnementaux et sociaux liés à la gestion environnementale des projets et ne disposent pas toujours des capacités requises pour être conformes aux différentes réglementations nationales et internationales en matière de gestion environnementale et sociale.

L'UCP et le Comité de pilotage du projet

Cette unité assure la coordination du PCRSS, rend compte de la gestion environnementale et sociale du projet au MEEVCC et à la Banque mondiale. Elle dispose en son sein d'experts chargés des questions environnementales et sociales pour garantir l'effectivité de la prise en compte des aspects environnementaux et sociaux dans les composantes du projet. Ces experts sont composés :

- d'un (01) Spécialiste en sauvegarde environnementale au niveau central qui a pour mission de garantir la prise en compte des enjeux environnementaux dans les activités du Projet afin de promouvoir le développement durable ;
- d'un (01) Spécialiste en sauvegarde Sociale au niveau central dont la mission principale est de veiller au respect de l'application des mesures de gestion des risques sociaux lors de la mise en œuvre du projet;
- d'un (01) Spécialiste en Violence Basée sur le Genre au niveau central qui a pour rôle la conception, la mise en œuvre et l'analyse des stratégies sensibles au genre dans les plans de travail convenus. Il / elle travaillera à améliorer les déséquilibres entre les sexes dans tous les domaines du projet ;
- de trois (03) Assistants en sauvegarde environnementale et sociale au niveau régional dont un (01) par région. Ces derniers ont pour rôle d'assister les Spécialistes en sauvegarde environnementale et en développement sociale au niveau des régions.

Cependant, il importe de relever que les autres experts de l'équipe (Finances, Marchés, Suivi-évaluation, techniciens) ne disposent pas nécessairement de compétences en évaluation environnementale et sociale. L'acquisition de telles connaissances pourrait contribuer à l'amélioration des performances dans la mise en œuvre du CGES du PCRSS.

Le Spécialiste en Passation des Marchés (SPM) du projet doit s'assurer de l'intégration dans le dossier d'appel d'offres (DAO) des sous-projets, de toutes les mesures environnementales et sociales pour la phase des travaux contractualisables avec les entreprises en charges des travaux.

Le responsable financier s'assurera avec tous les spécialistes en sauvegarde environnementale et en développement social du respect intégral des clauses environnementales et sociales par les entreprises avant le paiement final. De ce fait, un fonds de garantie environnementale et sociale peut être peut-être retenue par l'UCP afin de s'assurer du respect des engagements pris par les entreprises.

Ministère de l'Environnement, de l'Economie Verte et du Changement Climatique (MEEVCC)

Ce ministère comprend cinq principales structures en charge des questions environnementales et de gestion des ressources naturelles d'une part et de la procédure EIES/NIES d'autre part : la Direction Générale de la Préservation de l'Environnement (DGPE), la Direction Générale des Eaux et Forêts (DGEF), la Direction Générale de l'Economie et du Changement Climatique (DGEVCC), la Direction du Développement Institutionnel et des Affaires Juridiques (DDIAJ et l'Agence National

des Evaluations Environnementales (ANEVE), les 13 directions régionales et les 45 directions provinciales.

Le MEEVCC, à travers ses directions régionales, provinciales et départementales, aura en charge de faire la surveillance environnementale des sous projets dans leurs localités précises.

L'ANEVE

L'ANEVE, pour assurer la supervision des activités de sauvegardes environnementales et sociales, a élaboré un guide général de réalisation des études et notices d'impact sur l'environnement. Ce guide est complété par des guides sectoriels de promotion de la procédure environnementale.

Dans le cadre du PCRSS, l'ANEVE assure l'examen et l'approbation de la classification environnementale des projets ainsi que l'approbation des études d'impact et des PGES et participe à la surveillance environnementale et sociale ainsi qu'au suivi externe, notamment en ce qui concerne les pollutions et nuisances, et l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie.

Au niveau central, il sera responsable de la validation des rapports NIES, de la surveillance environnementale et du suivi environnemental externe.

Il assurera le suivi externe au niveau régional et local de la mise en œuvre des mesures environnementales du projet en s'appuyant sur les directions régionales de l'environnement.

Les experts de la structure ont certes des compétences en EIES, mais leurs capacités devront être davantage renforcées par un programme, dans le cadre du PCRSS.

Les Directions Régionales de l'Environnement, de l'Economie Verte et du Changement Climatique

L'ANEVE ne dispose pas encore de structures déconcentrées, ce qui limite son opérationnalité effective en termes de proximité dans la conduite et surtout le suivi de la mise en œuvre des EIES.

Ses activités sont souvent confiées aux directions régionales de l'environnement. C'est le cas par des études d'impact environnemental de l'électrification des localités dans le cadre du programme présidentiel.

Ces directions régionales de l'environnement sont impliquées dans l'approbation environnementale des projets, la surveillance et le suivi des projets. Elles sont surtout spécialisées en forêt et faune et comptent en leur sein de nos jours des ingénieurs et techniciens supérieurs environnementalistes.

- **Collectivités locales et Conseil Villageois de Développement (CVD)**

La mise en œuvre de la gestion environnementale du Projet sera réalisée en collaboration avec les communes par les prestataires du projet avec l'appui des services techniques de l'État. Les Communes devront être étroitement associées au suivi de la mise en œuvre des sous-projets.

En outre, elles participeront à l'identification des PAP et à l'enregistrement des plaintes.

Si certaines ont eu l'expérience de ces activités dans le cadre des projets antérieurs, d'autres par contre seront à leur première expérience avec le PCRSS. Il convient aussi de mentionner le contexte de renouvellement des équipes au niveau des collectivités. Il est donc nécessaire de former les acteurs des collectivités et les CVD concernés sur la gestion environnementale et sociale notamment dans le remplissage des formulaires de sélection des microprojets.

- **Les entreprises d'exécution des travaux et les les missions de contrôles**

Sur le plan contractuel, il est fait obligation aux entreprises attributaires des marchés de travaux, de disposer au sein de leur personnel, d'au moins un expert chargé des questions environnementales, santé sécurité et sociales. L'ensemble des mesures d'atténuation ainsi que les clauses environnementales et sociales doivent être mises en œuvre sous sa responsabilité avec la production périodique de rapports sur l'exécution desdites mesures.

Une mission de contrôle est également recrutée par le maître d'ouvrage pour assurer la supervision à son compte, des travaux exécutés par l'entreprise. La mission de contrôle devra approuver et assurer le suivi de la mise en œuvre effective du PGES -Chantier (PGES-C) et autres plans préparés par l'entreprise. Il doit disposer d'au moins un expert chargé des questions environnementales et sociales au sein de son équipe qui rend compte au maître d'ouvrage de l'application des mesures d'atténuation à travers la consolidation des rapports préparés par l'entreprise.

- **ONG**

La mise en œuvre de la gestion environnementale du Projet sera réalisée en collaboration avec des ONG nationales et locales.

On peut citer entre autres l'Union Fraternelle des Croyants de Dori, le Mouvement Burkinabé des Droits de l'Homme et des Peuples…. En effet, les ONG assurent la veille citoyenne à travers les sensibilisations, les formations et servent d'interfaces entre l'Etat et la population.
Le tableau 5 présente une synthèse des arrangements institutionnels de mise en œuvre des mesures environnementales et sociales

Tableau 5 : Synthèse des arrangements institutionnels

N°	Etapes/Activités	Responsables	Appui/Collaboration	Prestataires
1	Identification de la localisation/sites et principales caractéristiques techniques des différents sous-projets du PCRSS	Les responsables techniques du projet	• MEEVCC • Services techniques concernés • Mairies concernées • Bénéficiaires	• SSES de l'UCP • Consultants ou bureaux d'études
2	Sélection environnementale (Screening-remplissage des formulaires), et détermination du type d'instrument spécifique de sauvegarde à élaborer	SSES de l'UCP	• Bénéficiaires • Mairie concernée • MEEVCC • Services techniques concernés	• SSES de l'UCP • Consultants ou bureaux d'études
3	Approbation de la catégorisation environnementale du sous-projet	Chargé de Projet du PCRSS	SSES	• ANEVE • Banque mondiale
4.	**Préparation des instruments spécifiques de sauvegardes environnementale et sociale**			
4.1	Préparation et approbation des TDR	SSES de l'UCP-PCRSS	UCP- PCRSS	Banque ANEVE
	Réalisation de l'étude y compris la consultation du public		• SPM • UCP- PCRSS • Mairies concernées • Services techniques concernées • Bénéficiaires	Consultants ou bureaux d'études
	Approbation de l'étude et Obtention de l'arrêté de faisabilité Environnementale		UCP- PCRSS	• ANEVE • Banque mondiale
	Publication du document		UCP- PCRSS	• Site Web du ministère en

N°	Etapes/Activités	Responsables	Appui/Collaboration	Prestataires
			Spécialiste Communication-PCRSS	charge des finances • Média • Banque mondiale
4.2	Intégration dans le dossier d'appel d'offres (DAO) des sous-projets, de toutes les mesures environnementales et sociales pour la phase des travaux contractualisables avec l'entreprise	• Spécialiste en Passation des Marchés	• SSES • Spécialiste en Suivi Evaluation (SSE) du Projet • Financier	• Spécialiste en Passation des Marchés
4.3	Exécution/Mise en œuvre des mesures non contractualisées avec les entreprises	SSES de l'UCP-PCRSS	• UCP- PCRSS • MEEVCC	• Entreprise des travaux • Consultants • ONG • Autres
4.4.	Surveillance interne de la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales	SSES de l'UCP-PCRSS	UCP- PCRSS	• Mission de Contrôle
	Diffusion du rapport de surveillance interne	Chargé de Projet de l'UCP-PCRSS	SSES de l'UCP-PCRSS	• SSES de l'UCP-PCRSS
	Surveillance externe de la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales	SSES de l'UCP-PCRSS	UCP- PCRSS	ANEVE
4.5.	Suivi environnemental et social	SSES de l'UCP-PCRSS	• ANEVE • Mairies concernées • Population riveraine • Bénéficiaire • UCP- PCRSS	• Points focaux environnement des services techniques concernés • Laboratoires • ONG
4.6.	Renforcement des capacités des acteurs dans la mise en œuvre des recommandations environnementales et sociales	SSES de l'UCP-PCRSS	UCP- PCRSS	• Consultants • ANEVE • Structures publiques compétentes
4.7.	Audit de mise en œuvre des mesures environnementales et sociales	SSES de l'UCP-PCRSS	• UCP- PCRSS • Mairies concernées • ANEVE	• Consultants • Bureaux d'études

Source : mission d'élaboration du CGES, mars 2021

7.4 Mesures d'atténuation génériques pour les sous-projets

7.4.1 Mesures d'atténuation générales pour l'exécution des sous-projets

❖ **Mesures réglementaires et techniques**

Les mesures réglementaires et techniques sont les réalisations des évaluations environnementales et sociales pour les sous-projets du PCRSS (EIES, NIES, PES, PAR).

❖ **Mesures d'exécution**

Les mesures d'exécution sont les suivantes (liste non exhaustive et à compléter par sous-projet) :

- procéder au choix judicieux, participatifs et motivés des sites d'implantation ;
- élaborer un PAR en cas de déplacement involontaire des populations ;
- mener une campagne de communication et de sensibilisation avant les travaux ;
- veiller aux respects des us et coutumes des localités concernées ;
- veiller au respect des mesures d'hygiène et de sécurité des installations de chantiers ;
- procéder à la signalisation adéquate des travaux ;
- employer en priorité la main d'œuvre locale ;
- veiller au respect des règles de sécurité lors des travaux ;
- assurer la collecte et l'élimination des déchets issus des travaux ;
- prévoir dans les sous – projets des mesures d'accompagnement ;
- mener des campagnes de sensibilisation sur les EAS/HS, IST/VIH/SIDA et la COVID-19 ;
- impliquer étroitement les services communaux dans le suivi de la mise en œuvre des sous–projets ;
- réaliser des formations sur les EAS/HS ;
- signer un code de bonne conduite ;
- renforcer la capacité des communes et des acteurs institutionnels en matière de gestion et d'entretien des infrastructures PCRSS.

❖ **Mesures de suivi**

- le suivi et la surveillance environnementaux et sociaux du PCRSS par les équipes des missions de contrôle des travaux, les Commissions locales des communes, les DREEVCC, l'ANEVE, l'UCP/PCRSS ;
- l'évaluation des PGES (interne, à mi-parcours et finale) par l'UCP et l'ANEVE.
- le suivi des mesures de prévention et d'atténuation des risques EAS/HS par l'UCP/PCRSS.

7.4.2 Mesures d'atténuation spécifiques pour l'exécution des activités du projet

Le tableau 6 présente des mesures d'atténuation spécifiques aux risques/impacts sociaux et environnementaux négatifs

Tableau 6 : Mesures d'atténuation spécifiques aux risques/impacts environnementaux et sociaux négatifs

Catégorie	Risque/Impacts	Niveau de risque	Mesure d'atténuation
1. Au sujet des constructions	Risques liés aux grosses excavations en profondeur tels que les accidents de travail, la perturbation du sol… ; creusement de tranchées pour la pose des conduites d'extension et de densification travaux de forage pneumatiques ; création de déchets solides ; etc.	Modéré	Choix d'entreprises spécialisées Vérification de la qualité de toute étude technique préalable (avant et après le lancement des DAO) Préparation de cahiers de charge détaillés pour les entreprises de travaux (en s'assurant que les clauses E&S soient intégrées dans les DAO) De l'eau doit être pulvérisée afin de réduire la poussière des débris. Éliminer la poussière pendant les activités de forage pneumatique et de destruction des murs moyennant vaporisation continue d'eau et/ou installation d'écrans anti-poussière sur le site Maintenir le milieu environnant (trottoirs, routes) libre de débris, afin de minimiser la quantité de poussière

Catégorie	Risque/Impacts	Niveau de risque	Mesure d'atténuation
			Aucun feu à l'air libre de matériaux de construction/ déchets ne sera effectué sur le site.
2. Sols	• Risque de pollution ou érosion accidentelle des sols (au niveau du site et du voisinage) • L'artificialisation des sols pourrait contribuer à rendre les sols imperméables, limitant ainsi l'infiltration des eaux de pluie et augmentant le ruissellement, avec une saturation des réseaux d'assainissement • Risques d'affaissement et de glissement de terrain à cause d'éventuels travaux d'excavation. • Risques d'inondations, sans l'adoption de techniques d'imperméabilisation des sols.	Faible	Conduite d'études géotechniques préalables éventuelles Mesures anti-érosion Maintenance régulière des véhicules pour éviter tout déversement ou fuite accidentel, Gestion convenable les déchets afin d'éviter la pollution du sol
3. Eaux	• Pollution éventuelle des eaux souterraines et contamination des nappes phréatiques (déversement accidentels d'hydrocarbures et d'huiles lubrifiantes ; utilisation inappropriée de pesticides et produits toxiques) • Reduction de la quantité de l'eau disponible •	Faible à modéré	• Utilisation de petits ouvrages permettant l'écoulement de l'eau des pluies • Gestion des eaux usées : évacuation des eaux usées sanitaires (ou fosse étanches couvertes et clôturée) • Contrôle de la qualité de l'eau potable • Mise en place des mesures appropriées de contrôle de l'érosion et des sédiments, comme des balles de foin et/ou des barrières de limons afin de prévenir le déplacement des sédiments du site et la génération d'une turbidité excessive dans les cours d'eau et rivières avoisinantes. • Zones dédiées à la distribution d'hydrocarbures et d'huiles lubrifiantes, équipées de pompes installées sur surfaces étanches • Mesure visant à éviter le sur-remplissage des réservoirs et des conteneurs afin d'éviter le déversement non contrôler de matières dangereuses • Mise en place d'un dispositif de confinement (installation de conteneurs d'hydrocarbures et d'huiles lubrifiantes sur dalle étanche avec un bassin de réception) • Recours aux méthodes de gestion intégrée des nuisibles afin de réduire la dépendance aux pesticides chimiques de synthèse

Catégorie	Risque/Impacts	Niveau de risque	Mesure d'atténuation
			• Formation sur la gestion des produits agrochimiques • Elaboration et mise en œuvre d'un plan de gestion des nuisible
4. Déblais	Déblais d'excavations	Modéré	Gestion correcte des déblais, d'après les normes établies dans le PGES-Chantier de l'entrepreneur.
5. Déchets	Déchets liquides et solides des chantiers (pendant les travaux) Production de déchets des unités de production des abattoirs	Faible à modéré	• Stockage adéquat des produits et des déchets (remise étanche) • Mesures visant à minimiser la production de déchets par la récupération et la réutilisation des déchets • Lorsqu'il ne sera pas possible de les récupérer/réutiliser, évacuation des déchets vers les décharges publiques autorisées • Développement et application les mesures d'hygiène, de santé et sécurité. • Interdiction de rejet et stockage des déchets en plein air • Les voies d'acheminement et les sites pour la collecte et l'élimination des déchets seront identifiées pour les principaux types de déchets habituellement générés par les activités de démolition et de construction. • Les déchets minéraux de construction et de démolition seront séparés des déchets généraux, des déchets organiques, liquides et chimiques moyennant un tri effectué sur le site et seront placés dans des conteneurs appropriés. • Les déchets de construction seront recueillis et éliminés de manière appropriée para des ramasseurs agréés • Des registres d'élimination des déchets seront maintenus comme justificatifs pour la gestion appropriée prévue. • Les cas échéants, le contractant réutilisera et recyclera les matériaux appropriés et viables (à l'exception de l'amiante) • Toutes ces dispositions devront être rapportées dans le PGES-Chantier de l'entrepreneur.
6. Déchets toxiques dangereux (y compris les déchets médicaux)	• Gestion des déchets toxiques dangereux • Utilisation de peintures polluantes, avec résine et solvants potentiellement toxiques ou dangereux (pour les asthmatiques, par exemple), • Augmentation des volumes d'huiles usées à cause de certains travaux exigeant	Faible	• L'entreposage temporaire sur le site de toute substance dangereuse ou toxique sera effectué dans des conteneurs sûrs indiquant les données de composition, les propriétés et les informations de manipulation desdites substances • Les conteneurs de substances dangereuses doivent être placés dans un conteneur étanche aux fuites afin de prévenir tout écoulement et toute fuite

Catégorie	Risque/Impacts	Niveau de risque	Mesure d'atténuation
	l'utilisation de véhicules et différents engins déchets dangereux de classe DD) - ces huiles comprennent huiles hydrauliques, huiles moteur, de boîte de vitesse et de lubrification et huiles isolantes et fluides caloporteurs. •		• Les déchets sont transportés par des transporteurs spécialement agréés et sont éliminés sur un site habilité à cet effet. • Les peintures contenant des ingrédients ou des solvants toxiques ou les peintures à base de plomb ne seront pas utilisées • Le développement d'un plan de gestion des déchets dangereux •
7.Insecurité	Le projet est sur une zone à risque élevé et à risque substantiel de conflit relativement aux attaques terroristes. Cette situation a certes influencé l'architecture du projet	Modéré	• Prise de dispositions spécifiques en fonction des réalités locales pour que les activités du projet ne contribuent à exacerber cette situation et pour sécuriser les travailleurs. D'ailleurs un Plan de gestion de la sécurité est en cours d'élaboration dans ce cadre.
8. Végétation	Certains ouvrages impliquent la coupe ou l'arrachage de végétation (arbres, arbustes) et la réduction ou destruction d'espaces verts.	Faible	• Etablissement d'une zone verte • Recherche de solutions alternatives (pour éviter la coupe d'arbres) • Plantation d'arbres pour compenser l'éventuelle destruction d'espaces vertes et le manque à gagner en termes de capacités de séquestration de CO2
9. Qualité de l'air	• Impact potentiel négatif d'engins lourds dans les chantiers et de véhicules • Émissions de poussières et de gaz d'échappements du matériel roulant. • Emissions des substances appauvrissant la couche d'ozone si les climatiseurs acquis et installés contiennent du fluide R22 hydro-chloro-fluorocarbures (HCFC). • Pollutions et nuisances (bruit, poussières) à cause de la construction d'infrastructures	Modéré	• Système de contrôle de la pollution atmosphérique (respect des normes de rejet des gaz d'échappement des engins de chantier (phase travaux) • Arrosage des chantiers • Enlèvement systématique des remblais inutilisés. • Entretien systématique et régulier des véhicules
10. Pollution atmosphérique	▸ Les chantiers pourraient contribuer à augmenter la pollution atmosphérique et la génération de poussières. ▸ Augmentation de la pollution et stockage inapproprié de	Faible à modéré	• Utilisation de techniques (arrosage des voies, réduction des vitesses des véhicules) pour atténuer ce risque dans les chantiers • Organisation de campagnes de sensibilisation et d'information du public • Arrosage des chantiers

Catégorie	Risque/Impacts	Niveau de risque	Mesure d'atténuation
	matériaux et déplacement et utilisation des matériaux		
11. Pollution sonore	Augmentation des nuisances sonores et des vibrations (matériel roulant, marteaux piqueurs, compresseurs d'air)	Faible à modéré	• Mise en place de mesures de contrôle régulier de l'intensité des pollutions sonores • Mesures acoustiques par sonomètre en cas de plainte ou de perception de dépassement par les contrôleurs • Respect des horaires de travail sur les chantiers •
12. Emission de GES	Gaz d'échappement des engins et véhicules	Faible à modéré	Entretien et maintenance des engins et véhicules
13. Sécurité des travailleurs, des riverains et des usagers	▸ Accidents dans les chantiers ▸ Chutes de travailleurs des échafaudages (le plus commun des accidents) ▸ Risques d'accidents aux alentours des excavations et des tranchées ouvertes non signalées, non balisées et mal éclairées	Faible	• Clôture du chantier et interdiction d'accès à toute personne étrangère • Etablissement de règles de sécurité dans les chantiers et application des consignes et règles d'hygiène (toutes ces mesures devant impérativement faire partie d'un Plan Hygiène, Sécurité et Santé (HSS) complet). • Gestion du personnel / travailleurs sur les chantiers • Port d'équipements de protection individuel obligatoire pour les travailleurs opérant dans des chantiers, tout comme pour les visiteurs. • Utilisation d'équipement pour le personnel et les agriculteurs utilisant des pesticides et autres produits toxiques. • la sensibilisation des populations et des ouvriers sur les risques et mesures de sécurité ; • la signalisation adéquate des chantiers. • l'élaboration et la mise en place d'un plan de mesures d'urgence
14. Sécurité des bâtiments	Risque d'incendies et explosions	Faible	Obtention d'une attestation de prévention de la part de la Protection civile (sécurité des bâtiments et prévention des risques d'incendie et explosion). Installation de détecteurs de fumée, extincteurs et dispositifs d'alarme.
15. Sécurité de la circulation et des piétons	Dangers directs ou indirects pour la circulation publique et les piétons par les activités de construction	Faible à modéré	Conformément à la réglementation nationale, l'entrepreneur doit s'assurer que le site de construction est correctement sécurisé et que la circulation liée à la construction doit être réglementée. Cela inclut mais n'est pas limité à : ✓ Signalisation, panneaux d'avertissement, barrières et détournements : le site sera clairement visible et le public averti de tous les dangers potentiels ✓ Système de gestion du trafic et formation du personnel, en particulier pour l'accès au site et le trafic dense à proximité du site.

Catégorie	Risque/Impacts	Niveau de risque	Mesure d'atténuation
			✓ Procurer des passages sécuritaires pour les piétons lorsque le trafic de construction interfère. ✓ Ajustement des heures de travail aux schémas de trafic locaux ✓ Gestion active du trafic par un personnel formé et visible sur le site. ✓ -Assurer un accès sûr et continu aux bureaux, magasins et résidences pendant les activités de rénovation, si les bâtiments restent ouverts au public.
16. Travail des enfants	Utilisation par les entreprises de travaux du travail d'enfants	Faible	Respect strict de la réglementation nationale (code du travail) au sujet du travail des enfants de la part des entreprises de travaux Faire signer les codes de conduite prenant en compte l'interdiction de la violence contre les enfants Respecter strictement la réglementation nationale et de la NES n° 2 au sujet du travail des enfants dans les entreprises de travaux. Introduire les mesures de protection des enfants, dans les clauses environnementales et sociales des entreprises et contrôler pendant la phase de construction
17. Personnes à mobilité réduite	Négligence dans les plans de construction et de réhabilitations de bâtiments	Faible à modéré	Respect des dispositifs nationaux en matière d'accessibilité des personnes handicapées aux immeubles publics (rampes d'accès, blocs sanitaires, etc.)
18. Patrimoine archéologique, culturel et historique	Non prise en compte du patrimoine archéologique Travaux concernant des bâtiments à valeur archéologique et culturelle	Fable	S'assurer que les dispositions sont mises en place afin que les artefacts ou autres « trouvailles » possibles rencontrés lors de l'excavation ou de la construction soient notés, que les officiels soient contactés et que les travaux soient retardés ou modifiés pour tenir compte de ces découvertes. Respect des réglementations nationales en matière de protection de biens historiques et culturels. Implication éventuelle du département du patrimoine national et de centres spécialisés. Implication du Ministère de la Culture pour suivre les procédures réglementaires. Application des procédures en cas de découvertes de fortuite.
19. Risques de nature sociale	▸ L'afflux des travailleurs peut susciter un développement des risques liés à l'exploitation et l'abus sexuel ou le harcèlement sexuel (EAS/HS) ▸ Désagréments liés à bruit et poussière générés par les chantiers.	Modéré	Préparation d'un PGES-Chantier de la part des entrepreneurs, comprenant un code de conduite et des règlementations concernant les rapports entre populations locales et une main d'œuvre externe. - Elaborer et mettre en œuvre un plan d'action pour lutter contre la violence basée sur le genre avec un accent sur l'EAS, le harcèlement sexuel et le travail des mineurs ;

Catégorie	Risque/Impacts	Niveau de risque	Mesure d'atténuation
	▸ Les conflits potentiels entre petits producteurs locaux et opérateurs du secteur privé. ▸ Les impacts négatifs des réinstallations involontaires de personnes et de restrictions plus ou moins provisoires à l'accès aux biens, services et ressources naturelles		- S'assurer que les codes de conduites soient signés et mis en œuvre par le Projet ainsi que les différentes entreprises et leurs ouvriers ; - Veuillez à l'application des sanctions prévues par le Code de conduite - Un MGP sensible aux plaintes de EAS/HS avec un cadre de responsabilité comprenant des références pour les survivants aux services de VBG - Des sessions de sensibilisations, - Dédommager les personnes affectées à la valeur des biens affectés - Elaborer et mettre en œuvre le plan de réinstallation des personnes affectée - Mettre en place un MGP
20. Covid-19	▸ Risques sanitaires liés à la pandémie	Modéré à élevé	Mise en œuvre de toutes les activités du programme conformément au Plan de Contingence Covid-19 du Ministère de la Santé et de l'Action sociale.
21. IST/ VIH SIDA	▸ L'afflux des travailleurs peut susciter un développement des risques de propagation des IST/ VIH SIDA	Modéré	Sensibilisation sur les mesures de lutte contre les IST/VIH SIDA

Source : mission d'élaboration du CGES, février 2021

7.5 Programme de renforcement des capacités

Le programme de renforcement des capacités concerne les différentes mesures d'appui, les formations à l'endroit des structures administratives et des populations bénéficiaires dans le cadre du projet.

7.5.1 Mesures d'appui technique, de formation et de sensibilisation

Dans la réalisation et l'exploitation des sous-projets précédemment décrits, les sources de nuisances environnementales et sanitaires sont diverses et les personnes exposées sont essentiellement les riverains et les PDI. C'est pourquoi, un changement de comportement de tous les acteurs interpellés, s'impose en termes de connaissances, d'attitudes et de pratiques.

Pour la mise en œuvre et le suivi environnemental de différents sous-projets, la démarche proposée pour gérer les risques environnementaux est de permettre aux responsables locaux de jouer pleinement leurs rôles.

Cela suppose une intégration des contraintes liées à la gestion des questions environnementales en amont des projets et aux différentes échelles du projet. Elle permet ainsi d'anticiper les problèmes à venir, voire contribuer à améliorer les connaissances en environnement et l'organisation de la gestion environnementale à l'échelle des différentes communes pressenties par le projet en mobilisant et en associant « au bon moment » une pluralité d'acteurs aux compétences diversifiées. Ces actions d'appui technique, de formation et de sensibilisation visent à :

- rendre opérationnelle la stratégie de gestion environnementale du projet ;
- favoriser l'émergence d'une expertise et des professionnels en gestion environnementale ;
- élever le niveau de conscience professionnelle et de responsabilité des employés dans la gestion environnementale ;

- protéger l'environnement, la santé et la sécurité des populations.

L'information, l'éducation et la communication pour le changement de comportement seront axées principalement sur les problèmes environnementaux générés par le projet ainsi que sur les stratégies à adopter pour y faire face. Ces interventions viseront à modifier qualitativement et durablement le comportement de la population. Ainsi, la réalisation des campagnes de sensibilisation des populations sur la prévention et la lutte contre les EAS/HS, sur les IST/SIDA et la COVID 19 avant et après les travaux dans les différentes localités touchées par le projet sera nécessaire.

Leur mise en œuvre réussie suppose une implication dynamique des services municipaux et de toutes les composantes de la communauté. Dans cette optique, les élus locaux et leurs équipes techniques doivent être davantage encadrés pour mieux prendre en charge les activités de Communication pour un Changement de Comportement. La production de matériel pédagogique doit être développée et il importe d'utiliser rationnellement tous les canaux et supports d'information existants pour la transmission de messages de santé appropriés. Les médias locaux et les structures fédératives des ONG et des Associations (Union Fraternelle des Croyants de Dori, OCADES, MBDHP) devront aussi être mises à contribution dans la sensibilisation des populations.

Les évaluations environnementales et sociales définiront les mesures appropriées en matière de formation et de sensibilisation.
Toutefois, les thèmes suivants peuvent être recommandés en fonction des publics cibles cités.

Tableau 7 : Mesures de sensibilisation

Thèmes de sensibilisation	Cibles	Formateur
Campagnes de communication et de sensibilisation avant et pendant les travaux des 18 communes (EAS/HS, IST/VIH-SIDA, COVID 19, risques d'accident de la circulation, de manutention du matériel et des travaux de chantier, MGP, etc.)	Membres des Conseils municipaux, Agents des Services techniques municipaux, CVD, Agents SDEEVCC, PDI, populations locales, ONG	Spécialiste en VBG, Spécialiste en Hygiène et santé ; Spécialistes sauvegardes environnementales de l' UCP/PPCRSS et les assistants
Campagnes de communication et de sensibilisation sur le savoir vivre, l'hygiène	Membres des Conseils municipaux, Agents des Services techniques municipaux, CVD, PDI et des familles hôtes	Spécialistes en communication, en action humanitaire
Campagnes de communication et de sensibilisation sur les problèmes prioritaires de nutrition et sur les actions requises	Membres des Conseils municipaux, Agents des Services techniques municipaux, CVD, les leaders communautaires, PDI, famille hôte	Consultants en nutrition, spécialiste en action humanitaires

Source: mission d'élaboration du CGES, février 2021

7.5.2 Mesures d'appui institutionnel

Cibles n°1 : Signature de protocoles de collaboration avec les trois (03) DREEVCC pour appuyer les assistants du spécialiste en sauvegarde environnementale et du spécialiste en développement social dans la mise en œuvre et le suivi des PGES.

L'organisation d'ateliers (niveau régional ou provincial) d'appropriation des PGES des sous-projets du PCRSS par toutes les parties prenantes sera nécessaire. Cet atelier permettra également à lal'UCP, de faire la planification des activités à mener dans le cadre de la mise en œuvre des PGES. Les coûts devront être assurés par le projet et libérés à temps.

Cible n°2 : Recrutement de Consultants pour la réalisation des évaluations environnementales et sociales
Des consultants seront recrutés pour la réalisation des évaluations environnementales et sociales prévues pour la mise en œuvre des sous-projets dans les dix-huit communes. Outre le budget pour la réalisation des études, le coût de mise en œuvre des PGES issus des EIES, NIES et PES devra être également financé.

7.6 Programme de renforcement des capacités

En rapport avec les préoccupations de protection de l'environnement, le programme de renforcement des capacités des bénéficiaires du PCRSS devra comporter des modules ci-dessous récapitulés dans le tableau 8.

Tableau 8 : Modules de renforcement des capacités pour la gestion environnementale du PCRSS

Thèmes	Cibles	Responsabilité
Sensibilisation et plaidoyer sur les enjeux environnementaux et sociaux des sous-projets	Bénéficiaires du projet Populations de la zone d'intervention des sous-projets	UCP Consultant en éducation Environnementale et sociale
Evaluation environnementale et sociale des sous projets	Cadres et agents du projet ;	UCP Consultants en E&S ANEVE
Surveillance environnementale et sociale des travaux	Cadres et agents du projet ; ANEVE	UCP Consultants en E&S
Suivi environnemental et social des travaux, reporting	Cadres et agents du projet ; Cadres du MEEVCC	UCP Consultants en E&S Entreprise en charge des travaux
Mise en œuvre des mesures d'atténuation	Bénéficiaires de sous-projet Cadres et agents du projet	UCP
Textes législatifs et règlementaires en matière de protection de la nature	Cadres et agents du projet ; Responsables et bénéficiaires des sous-projets	UCP Consultants en E&S
Changements climatiques	Cadres et agents du projet Responsables et bénéficiaires des sous-projets	UCP Consultants

Protection de l'Environnement et sécurité alimentaire, enjeux et défis associes	Cadres et agents du projet Responsables et bénéficiaires des sous-projets	UCP Consultants en E&S
Gestion de la fertilité des sols	Responsables et bénéficiaires des sous-projets	UCP Consultants
Bonnes pratiques agricoles en rapport avec l'utilisation des pesticides, des engrais et des variétés à haut rendement	Producteurs bénéficiaires	UCP Consultants

7.7 Coût des mesures de renforcement des capacités et des mesures d'atténuation

Le coût des mesures de renforcement des capacités humaines, matérielles et de mesures d'atténuation sont contenus dans le tableau 9. Il prend en compte le coût des mesures institutionnelles, le coût des actions de formation, communication et sensibilisation et de réalisation des évaluations environnementales et sociales des sous-projets.

Tableau 9 : Coût des mesures de renforcement des capacités/Mesures d'atténuation

Rubriques / Désignations	Unité	Quantité	Coût unitaire moyen (FCFA)	Coût total (FCFA)	Sources de financement		Observations
					IDA	Gouvernement	
I. Renforcement des capacités des acteurs (Composantes 1, 2 et 3)					**518 000 000**		
1.1. Sensibilisation							
Campagnes de communication et de sensibilisation avant et pendant les travaux des 18 communes (EAS/HS, IST/VIH-SIDA, COVID 19, risques d'accident de la circulation, de manutention du matériel et des travaux de chantier, appui au remplissage des formulaires de sélection des sous-projets, etc.) (par commune)	Forfait Campagne	18	1 000 000	18 000 000			Concernent aussi bien les questions environnementales que sociales
Campagne de communication et de sensibilisation sur le savoir vivre ensemble, l'hygiène (par commune)	Forfait Campagne	18	1 000 000	18 000 000			
Campagne de communication et de sensibilisation sur les enjeux prioritaires de nutrition au sein des personnes déplacées	Forfait Campagne par commune	18	1 000 000	18 000 000			

Rubriques / Désignations	Unité	Quantité	Coût unitaire moyen (FCFA)	Coût total (FCFA)	Sources de financement		Observations
					IDA	Gouvernement	
				54 000 000			
1.2. Formations et Appui logistique				**464 000 000**			
Structures Déconcentrées de l'État							
Mise à jour des connaissances sur les Normes environnementales et sociales au profit des responsables des SDEEVCC par commune et les Cadres et agents du projet	Personnes formées	36	800 000	28 800 000			
Formation de 02 agents des structures en charge de l'agriculture, l'élevage, la santé, l'éducation, du commerce, de l'eau et l'assainissement, des infrastructures, de l'action humanitaire, du transport, économie et de la planification en suivi-évaluation des projets dans les 03 régions	Personnes formées	60	850 000	51 000 000			
Appui logistique (01 véhicule/région) pour la conduite des activités périodiques de suivi des activités du PCRSS par les		3	30 000 000	180 000 000			

Rubriques / Désignations	Unité	Quantité	Coût unitaire moyen (FCFA)	Coût total (FCFA)	Sources de financement		Observations
					IDA	Gouvernement	
DREEVCC et les Directions Régionales en charge des actions humanitaires							
Appui logistique en matériel roulant pour la conduite des activités des directions régionales de la police		3	50 000 000	150 000 000			
UCP, PDI, population Hôtes, collectivités locales							
Formation des PDI et des populations hôtes sur les activités génératrices de revenus (Agriculture, Elevage, Commerce, Artisanat…)	Personnes formées	1 800	10 000	18 000 000			100 personnes par commune
Mise à niveau des connaissances de l'ensemble des acteurs clés du projet (Equipes de projet de l'UCP/PCRSS, sur l'application des dispositions environnementales et sociales	Forfait/jour	2	1 000 000	2 000 000			1 atelier de 2 jours
Formation des SSES de l'UCP/PCRSS sur 1-Appropriation par les communes des mesures du CGES	Forfait/jour	2	1 000 000	2 000 000			1 atelier de 2 jours

Rubriques / Désignations	Unité	Quantité	Coût unitaire moyen (FCFA)	Coût total (FCFA)	Sources de financement		Observations
					IDA	Gouvernement	
03 Ateliers régionaux de formation des formateurs sur : 1- Identification des impacts, évaluation des compensations et organisation de la mise en œuvre du PAR, du PGES et du suivi environnemental et social. 2- Procédure et outils de recueil et de traitement des réclamations et plaintes / tenue des registres et des fiches de réclamations et plaintes	Personnes formées	3	5 000 000	15 000 000			1 atelier de 2 jours par région (regroupant des formateurs futurs animateurs des ateliers communaux) Estimations : 03 régions concernées 18 Communes concernées
18 Ateliers communaux de formation des CVD sur : 1- Identification des impacts, évaluation des compensations et organisation de la mise en œuvre du PAR, du PGES et du suivi environnemental et social. 2- Procédure et outils de recueil et de traitement des réclamations et plaintes / tenue des registres et des fiches de réclamations et plaintes ; Documentation des activités menées	Personnes formées	180		18 000 000			1 atelier de 2 jours par commune (regroupant des CVD) Estimations : 10 personnes pour chacune des 18 communes Concernées

Rubriques / Désignations	Unité	Quantité	Coût unitaire moyen (FCFA)	Coût total (FCFA)	Sources de financement		Observations
					IDA	Gouvernement	
II. Composante 1 ; 2 et 3					**1 108 000 000**		
2.1 Coût des PES, NIES et EIES				**1 057 000 000**			
Estimation pour la préparation des évaluations environnementales et sociales requises de catégorie C dans les 18 localités	PES	331	1 000 000	331 000 000			
Estimation pour la préparation des évaluations environnementales et sociales requises de catégorie B	NIES	138	2 000 000	276 000 000			
Estimation pour la préparation des évaluations environnementales et sociales requises de catégorie A	EIES	40	10 000 000	400 000 000			
Estimation des frais liés à la validation des rapports des EIES par l'ANEVE		10	5 000 000	50 000 000			
2.2. Reboisement compensatoire				**21 000 000**			
Reboisement compensatoire liés aux pertes d'arbres lors de la réalisation des infrastructures	Forfait/Localité	18	1 200 000	21 600 000			Estimation
3.3. Coût de mise en œuvre et de suivi des NIES / EIES composante 1, 2 et 3	Forfait/Lot NIES, EIES	3	10 000 000	**30 000 000**			Y compris suivi interne sur 5 ans + suivi externe et les droits et taxes à payer pour les missions des agents de l'ANEVE sur les sites des sous-projets

Rubriques / Désignations	Unité	Quantité	Coût unitaire moyen (FCFA)	Coût total (FCFA)	Sources de financement		Observations
					IDA	Gouvernement	
Sous total Composante 1, 2 et 3				**1 108 000 000**			
Budget PCGES				**1 626 000 000**			
Imprévus 10%				162 600 000			
Budget total PCGES				**1 788 600 000**	**1 788 600 000**		

Source : mission d'élaboration du CGES, février 2021

Le tableau 10 fait la synthèse des actions de prévention et réponse aux VBG, et à l'EAS/HS du Projet

Tableau 10 : Synthèse des actions de prévention et réponse à l'EAS/HS du PCRSS
Source: mission d'élaboration du CGES, février 2021

Description des activités pertinentes aux risques	Risques de EAS/HS liés au projet	Mesures d'atténuation	Responsable	Échéance	Indicateur(s)	Budget
Composante 1 : Relèvement résilient et inclusif des communautés touchées par le conflit Composante 2 : Appui transitoire à la stabilisation et au développement territorial des communautés Composante 3 : Dialogue régional, coordination et renforcement des données et des capacités	➢ risque d'abus sexuel ➢ risque de harcèlement sexuel sur les chantiers ➢ risque de toucher les parties intimes ➢ risque de traite des femmes aux fins de prostitution, ➢ risque de rapport sexuel entre travailleurs et mineurs	Recrutement d'un consultant spécialisé dans le domaine de la prévention et réponse aux VBG Sensibilisation et Formation sur les EAS/HS ; Signature des codes de conduite ; Référencement vers les structures locales de prise en charge VBG ; Identification des points d'entrée sûrs et accessibles pour la réception et le signalement des plaintes liées aux EAS/HS Mise en œuvre du MGP	Unité de Coordination du PCRSS/ ONG intervenant dans la protection des droits de l'homme	Pendant la phase de construction Pendant la phase exploitation	Nombre de formation réalisée Taux de participant aux formations	36 000 000 FCFA (Forfait campagne sur les 18 Communes en raison de 2 000 000 FCFA par Commune)

Le coût total des mesures d'atténuation des EAS/HS s'élève à Trente-six millions (36 000 000) FCFA.

7.8 Programmes de suivi-évaluation et de surveillance environnementaux

7.8.1 Objectifs et stratégie de la surveillance environnementale et sociale

La surveillance environnementale et sociale vise à contrôler la bonne exécution des mesures du PCGES du PCRSS. Elle vise également à surveiller toute autre perturbation de l'environnement

durant la réalisation du projet qui n'aurait pas été appréhendée. Elle relève de la compétence du promoteur qui doit s'assurer du respect des engagements ou des obligations pris par lui-même en matière d'environnement tout au long du cycle de son projet (cf mesures du PGES à la section 7.4.2). La surveillance environnementale et sociale est essentielle pour s'assurer que :

- les prédications des impacts sont exactes ;
- les mesures sont exécutées et appliquées selon le planning prévu ;
- les mesures de prévention, d'atténuation et de compensation permettent de réaliser les objectifs voulus ;
- les règles et les normes sont respectées ;
- les critères d'exploitation de l'environnement sont respectés.

Le programme de surveillance environnementale et sociale doit notamment contenir :

- la liste des éléments ou paramètres nécessitant une surveillance environnementale et sociale
- l'ensemble des mesures et des moyens envisagés pour protéger l'environnement ;
- les caractéristiques du programme de surveillance, lorsque celles-ci sont prévisibles (ex : localisation des interventions, protocoles prévus, liste des paramètres mesurés, méthodes d'analyse utilisées, échéancier de réalisation, ressources humaines et financières affectées au programme) ;
- le mécanisme d'intervention en cas d'observation du non-respect des exigences légales et environnementales ou des engagements de l'initiateur ;
- les engagements des maîtres d'ouvrages et maîtres d'œuvre quant au dépôt des rapports de surveillance (nombre, fréquence, contenu).

La surveillance environnementale et sociale concerne les phases d'implantation, de construction, d'exploitation des équipements réalisés dans le cadre du PCRSS. Pour la vérification de l'exécution des mesures environnementales, il est proposé de l'effectuer à deux niveaux :

- au niveau communal, par les experts des antennes régionales (assistants du SSE et du spécialiste en développement social), les agents techniques des communes, en collaboration avec la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Economie Verte et du Changement Climatique (supervision) représentée par le SDEEVCC,
- au niveau national par l'Unité de Coordination du projet et de l'ANEVE (Cf. Dispositions institutionnelles au point 7.3).

Par contre, le suivi permanent de la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales sur le terrain est fait par le bureau de contrôle qui devra de préférence avoir en son sein, au moins un expert en environnement, santé et sécurité.

La mission de contrôle doit consigner par écrit (fiches de conformité ou de non-conformité) les ordres de faire les prestations environnementales, leur avancement et leur exécution suivant les normes. La mission de contrôle doit aussi saisir le SSES de l'UCP du PCRSS pour tout problème environnemental particulier non prévu. En cas de non-respect ou de non-application des mesures environnementales, le bureau de contrôle initie le processus de mise en demeure adressée à l'entreprise.

7.8.2 Objectifs et stratégie du suivi environnemental et social

Le suivi environnemental et social permettra de vérifier, sur le terrain, la justesse de l'évaluation de certains impacts et l'efficacité de certaines mesures d'atténuation ou de compensation prévues par le PGES, et pour lesquelles subsiste une incertitude. Les connaissances acquises avec le suivi environnemental permettront de corriger les mesures d'atténuation et éventuellement de réviser certaines normes de protection de l'environnement. Le Programme de suivi (Voir Étape 8 : Mise en œuvre du PGES et suivi dans la section 7.1) décrit : (i) les éléments devant faire l'objet d'un suivi ; (ii) les méthodes/dispositifs de suivi ; (ii) les responsabilités de suivi ; (iv) la période de suivi.

7.8.3 Indicateurs environnementaux et sociaux

Les indicateurs sont des paramètres dont l'utilisation fournit des informations quantitatives ou qualitatives sur les impacts et les bénéfices environnementaux et sociaux du PCRSS. Ils révèlent des tendances passées et servent, dans une certaine mesure, d'instruments de prévision. Ils constituent une composante essentielle dans l'Évaluation Environnementale et Sociale du PCRSS.

Tableau 11 : Indicateurs de suivi des mesures du PGES

Eléments à évaluer	**Indicateurs**	**Fréquence de mesure/responsabilité**
Screening	Nombre de sous-projets du PCRSS ayant fait l'objet d'un screening	Une fois par année par les SSES de l'UCP
	Nombre de sous-projets à risque élevé, risque substantiel, risque modéré ou à risque faible identifiés / nombre total de sous -projets	Une fois par année par les SSES de l'UCP
Elaboration d'EIES	Nombre de sous-projets ayant fait l'objet d'une EIES approfondie ou simplifié	Une fois par année par les SSES de l'UCP
	Nombre de rapports d'EIES validés par l'ANEVEE	Une fois par année par les SSES de l'UCP
Contrat des entreprises	% des sous-projets dont les entreprises ont des clauses environnementales et sociales dans leur contrat	Deux fois par année par les SSES de l'UCP
Contrôle	Nombre de rapports de suivi environnemental et social remis à la BM/ nombre de rapports total qui devrait être remis	1 fois par mois dans le rapport des SSES de l'UCP
Suivi	Nombre de visites de chantier effectuées par les SSES de l'UCP /nombre total de chantier des sous-projets	1 fois par mois dans le rapport des SSES de l'UCP
	Nombre de plaintes reçues /nombre de plaintes traitées et classées	1 fois par mois dans le rapport du SSE et du SSS de l'UCP
Inspection	Nombre d'inspections réalisées	1 fois par trimestre par le SSES de l'UCP
Formation	Rapport de la formation	1 fois après la formation par les SSES de l'UCP

Tableau 12 : Indicateurs et dispositif de suivi

Eléments de suivi et Indicateur	**Méthodes et Dispositifs de suivi**	**Responsable**	**Période**

Eaux - Pollution	Etat des lieux avant la réalisation des travaux, suivi pendant la réalisation des travaux et inspection à la fin des travaux	ANEVE, UCP, Laboratoires	Début, mi-parcours et fin des travaux
Sols Erosion/ravinement Pollution/dégradation	Etat des lieux avant la réalisation des travaux, suivi pendant la réalisation des travaux et inspection à la fin des travaux.	ANEVE, UCP, Agence Territoriale de Développement Agricole et les Centres de Recherche	Début, mi-parcours et fin des travaux
Végétation/faune - Taux de dégradation - Taux de reboisement - Feux de brousse - Plantations linéaires	- évaluation visuelle de la dégradation de la végétation - évaluation visuelle des mesures de reboisement/plantation - contrôle des activités de défrichage - contrôle et surveillance des zones sensibles - contrôle des atteintes portées à la faune	mission de contrôle Inspection forestière	Début, mi-parcours et fin des travaux
Environnement humain - Cadre de vie - Activités socioéconomique	- contrôle de l'occupation de terres privées/champs agricoles - embauche main d'œuvre locale en priorité - respect du patrimoine historique et des sites sacrés - contrôle de l'occupation de l'emprise - contrôle des impacts sur les sources de production	- ABE, - UCP	Début, mi-parcours et fin des travaux
Hygiène et santé Pollution et nuisances	Vérification: - respect des mesures d'hygiène sur le site - surveillance des pratiques de gestion des déchets	-District Sanitaire -SDEEVCC	tout au long des travaux
Sécurité dans les chantiers	Vérification de/du: - la disponibilité de consignes de sécurité en cas d'accident - l'existence d'une signalisation appropriée - respect des dispositions de circulation - respect de la limitation de vitesse - port d'équipements adéquats de protection	- Mission de contrôle - services techniques des mairies concernées	tout au long des travaux

Source: mission d'élaboration du CGES, février 2021

7.8.4 Mécanisme de suivi-évaluation

Le suivi-évaluation est assuré par :

- les équipes des missions de contrôle des travaux : ce suivi sera mensuel, durant toute la phase d'exécution du projet ; à la fin des travaux, une évaluation rétrospective sera effectuée ;
- les Commissions locales des communes et les DREEVCC: ce suivi sera permanent, durant toute la phase d'exécution du projet ;
- le SSES de l'unité de coordination du projet, l'ANEVE : ce suivi sera périodique, notamment à mi-parcours et à la fin des projets (évaluation rétrospective) ;
- les supervisions des experts de la Banque mondiale.

7.9 Budget récapitulatif du PCGES

Les coûts récapitulatifs sont donnés dans le tableau 13 ci-dessous.

Tableau 13 : Synthèse des coûts des mesures du PCGES

Rubriques	Coûts FCFA	Coûts $US	Source de financement
Campagnes de communication et de sensibilisation des populations, Conseillers et Agents municipaux, Agents SDEEVCC, CVD avant et pendant les travaux dans les 18 communes (IST/VIH-SIDA, Covid-19, vivre ensemble, enjeux environnementaux et sociaux du projet)	**54 000 000**	**90 000**	**IDA**
Mesures d'atténuation des risques liés aux EAS/HS	**36 000 000**	**60 000**	**IDA**
Formations et Appui logistique	**464 000 000**	**773 333**	**IDA**
Coûts des PES, NIES et EIES	**1 057 000 000**	**1 761 666,67**	**IDA**
Reboisements de compensation	**21 000 000**	**35 000**	**IDA**
Coût de mise en œuvre et de suivi des NIES, EIES / composante 1, 2 et 3	**30 000 000**	**50 000**	**IDA**
Imprévus 10%	**162 600 000**	**271 000**	**IDA**
TOTAL	**1 824 600 000**	**3 041 000**	**IDA**

Source: mission d'élaboration du CGES, février 2021

Le Budget total pour la mise en œuvre du PCGS est estimé à **un milliard huit cent vingt-quatre million six cent mille (1 824 600 000) FCFA soit 3 041 000$US (1 $ US = 600 FCFA).**

7.10 Calendrier de mise en œuvre des mesures du CGES

Le tableau 14 présente le calendrier indicatif de l'exécution des mesures du PCGES du PCRSS.

Tableau 14 : Calendrier indicatif pour l'exécution des mesures du PCGES

Mesures	Actions proposées	Période de réalisation			
		An 1	An 2	An 3	An4
Mesures d'atténuation	• Mesures d'atténuation proposées dans le tableau 6)				
Mesures institutionnelles	• Prise de contact avec les membres des Commissions locales dans les communes touchées (Maires, CVD, Conseillers municipaux, Agents SDEEVCC)				

Mesures	Actions proposées	Période de réalisation			
		An 1	An 2	An 3	An4
Mesures techniques	● Réalisation des NIES, EIES pour certaines sous-composantes du PCRSS				
	● Elaboration des clauses environnementales et sociales à insérer dans les DAO des travaux				
Formation	● Formations des cadres sur les thèmes connexes en évaluation environnementale (Suivi/surveillance PGES, audit environnemental, etc.)				
Sensibilisation-Information	● Sensibilisation et mobilisation des populations locales, PDI, élus locaux, agents des services déconcentrés, Associations et ONG				
Mesures de suivi	Suivi environnemental et surveillance environnementale du PCRSS				
	Evaluation à mi-parcours et final PGES				

Source : mission d'élaboration du CGES, février 2021

7.11 Mécanisme de gestion des plaintes (MGP)

Le suivi de la mise en œuvre du Mécanisme de Gestion des Plaintes sera sous la responsabilité de l'UCP qui recrutera un Spécialiste en Développement Social (SDS) et un Spécialiste en Sauvegarde Environnementale (SSE). Ces derniers (SSS et SSE) seront responsabilisés de la remontée des plaintes, du suivi de leur traitement, de la documentation et de l'archivage en version numérique et en version papier de toutes les plaintes reçues par le Projet. Un consultant VBG sera également recruté pour l'exécution des activités de prévention de réponses aux EAS/HS du Projet.

La prévention et la gestion des conflits sont une pratique inhérente à toute société soucieuse d'assurer la cohésion entre ses membres mais aussi la transparence, l'engagement et la responsabilisation de ses différentes composantes. Ainsi, plusieurs canaux sont utilisés au plan national pour le règlement des conflits au sein de la population. Le mécanisme de gestion des plaintes est présenté en annexe 11.

7.12 Evaluation et gestion des risques sociaux dont les allégations de VBG/EAS-HS

La VBG est un terme regroupant tous les actes infligés à une personne contre son gré. Elle est fondée sur les différences sociales (genre) entre hommes et femmes. Les actes de VBG violent un certain nombre de droits de l'Homme fondamentaux protégés par des textes nationaux et des conventions internationales. Un grand nombre, mais pas toutes les formes de VBG sont illégales et considérées comme des actes criminels au regard des législations et politiques nationales.
On peut distinguer quatre types de violences basées sur le genre :

- ✓ abus sexuels ;
- ✓ violence physique ;
- ✓ violence émotionnelle et psychologique ;
- ✓ violence économique.

Dans le cadre du PCRSS, la prévention et la réponse aux EAS/HS s'imposera notamment par l'élaboration d'un plan d'action de prévention et de réponse aux EAS/HS qui comprendra les activités suivantes :

- ✓ l'évaluation continue des risques EAS/HS et la manière dont les activités du projet pourraient exacerber ces risques ;
- ✓ la cartographie des services de VBG dans les zones d'intervention du projet ;
- ✓ le recrutement d'un consultant spécialisé dans les VBG ;
- ✓ la protection des droits des populations touchées (notamment des femmes et filles) ;
- ✓ la signature d'un code de bonne conduite par tous les employés associés au projet, accompagnée d'une séance de briefing sur le code de bonne conduite (voir Annexe 07). Ce code de bonne conduite devra définir les exploitations et abus sexuels et le harcèlement sexuel, souligner les comportements inacceptables (toute relation sexuelle avec des personnes âgées de moins de 18 ans) ainsi que les sanctions en cas de violation dudit code. Des séances de briefing accompagneront la signature du code de bonne conduite au cours desquelles les ouvriers et employés seront sensibilisés sur le code de bonne conduite, les comportements formellement interdits et les sanctions associées à l'infraction dudit code.
- ✓ l'adaptation du MGP pour recevoir et traiter les plaintes liées aux EAS/HS ;
- ✓ l'intervention lorsque les droits des personnes vulnérables aux EAS/HS ne sont pas respectés ;
- ✓ le référencement des survivants-es de VBG vers les services d'assistance pour répondre aux besoins et faire respecter les droits des victimes de violences.

7.13 Aspects d'inclusion sociale, d'engagement citoyen et de prise en compte des groupes vulnérables

➢ Engagement citoyen

L'engagement citoyen renforce les liens de solidarité en stimulant les sentiments d'appartenance à une communauté. L'implication dans la mise en œuvre du PCRSS des membres des organisations de la société civile (entre autres l'**Union Fraternelle des Croyant de Dori, MBDHP)** en tant que bénévoles et militants d'un organisme communautaire à but non lucratif, permettra de contribuer au bien-être et à l'amélioration des conditions de vie des habitants des localités bénéficiaires. Ces organisations mèneront des campagnes d'information, de sensibilisation, de formation et d'interpellation des jeunes sur les IST-Sida, COVID 19, VBG, VCE[5], EAS/HS, droits et devoirs des jeunes et l'environnement. Elles participeront également à la mise en œuvre du MGP.

➢ Groupes vulnérables

L'expression « défavorisé ou vulnérable » désigne des individus ou des groupes d'individus qui risquent davantage de souffrir des effets du projet et/ou sont plus limités que d'autres dans leur capacité à profiter des avantages d'un projet. Ces individus ou ces groupes sont aussi susceptibles d'être exclus du processus général de consultation ou de ne pouvoir y participer pleinement, et peuvent de ce fait avoir besoin de mesures et/ou d'une assistance particulière (CES, Banque mondiale).
Dans la mise en œuvre du projet, la prise en compte des groupes vulnérables se fera à travers :

- l'accompagnement des vieilles personnes, des personnes en situation de handicap, des vieilles en situation d'handicap, des veuves, des orphelins, des femmes et des jeunes par la création d'activités génératrices de revenus (couture, élevage, culture maraîchère) ;
- l'accompagnement des personnes affectées par le projet en priorisant les personnes doublement vulnérables (vieilles en situation de handicap) ;

[5] Violence Centre les Enfants

- l'accompagnement des services de l'action sociale en moyens (renforcement de capacités) pour la prise en charge des personnes vulnérables ;
- le MGP (doléances, plaintes, réclamations) ;
- le code de bonne conduite

➢ **Inclusion sociale**

L'inclusion sociale s'entend du processus visant à améliorer les conditions dans lesquelles les individus et les groupes peuvent participer à la vie de la société (Banque mondiale 2013a)

Ces aspects seront pris en compte. Pour se faire, le projet contribuera à la participation des membres de la population à la vie de la société dans les marchés, les bas-fonds aménagés et les services. En outre, il permettra d'améliorer les conditions de participation de la population, de renforcer leurs capacités, de leur donner de plus opportunités et de leur permettre de vivre plus dignement.

➢ **Mesures de protection contre COVID**

Dans le cadre de l'élaboration du CGES, les consultations publiques ont été organisées en tenant principalement en compte de la **Note technique : Consultations publiques et engagement des parties prenantes dans les opérations soutenues par la BM lorsqu'il y a des contraintes sur la conduite de réunions publiques.**

Les activités de consultation et d'engagement des parties prenantes seront conçues pour être adaptées à l'objectif afin d'assurer des consultations efficaces et significatives pour répondre aux besoins des projets et des parties prenantes.

Nous suivrons scrupuleusement les suggestions édictées par la Banque Mondiale :

- Examiner la situation de propagation du COVID-19 dans la zone du projet et les restrictions mises en place par le gouvernement pour contenir la propagation du virus ;
- Examiner le projet de plan d'engagement des parties prenantes ou d'autres accords d'engagement des parties prenantes convenus, en particulier l'approche, les méthodes et les formes d'engagement proposées, et évaluer les risques potentiels associés de transmission du virus dans la conduite de diverses activités d'engagement ;
- Assurer que tous nos collaborateurs articulent et expriment leur compréhension du comportement social et des bonnes pratiques d'hygiène, et que tout événement d'engagement des parties prenantes soit précédé de la procédure d'articulation de ces pratiques d'hygiène.
- Éviter les rassemblements publics (en tenant compte des restrictions du Burkina Faso), y compris les auditions publiques, les ateliers et les réunions communautaires, et minimiser les interactions directes entre les agences du projet et les bénéficiaires / personnes affectées ;
- Si de plus petites réunions sont autorisées, organiser des consultations en petits groupes, comme des réunions de groupes de discussion. Si cela n'est pas autorisé, faire tous les efforts raisonnables pour organiser des réunions via des canaux en ligne, y compris des réunions Webex, Zoom et Skype ;
- Diversifier les moyens de communication et s'appuyer davantage sur les réseaux sociaux et les canaux en ligne. Lorsque cela est possible et approprié, créer des plateformes en ligne dédiées et des groupes de discussion adaptés à l'objectif, en fonction du type et de la catégorie des parties prenantes ;
- Employer les canaux de communication traditionnels (télévision, journaux, radio, lignes téléphoniques dédiées, annonces publiques et courrier) lorsque les parties prenantes n'ont pas accès aux canaux en ligne ou ne les utilisent pas fréquemment. Ces canaux peuvent également être très efficaces pour transmettre des informations pertinentes aux parties prenantes et leur permettre de fournir leurs commentaires et suggestions ;
- Utiliser des outils de communication en ligne pour concevoir des ateliers virtuels dans des situations où de grandes réunions et ateliers sont essentiels, compte tenu de la phase préparatoire

du projet. Webex, Skype et dans les situations de faible capacité TIC, les réunions, audios peuvent être des outils efficaces pour concevoir des ateliers virtuels. Le format de ces ateliers pourrait comprendre les étapes suivantes :

- ✓ *Inscription virtuelle des participants* : Les participants peuvent s'inscrire en ligne via une plateforme dédiée.
- ✓ *Distribution du matériel de l'atelier aux participants, y compris l'ordre du jour, les documents de projet, les présentations, les questionnaires et les sujets de discussion* : Ceux-ci peuvent être distribués en ligne aux participants.
- ✓ *Examen des documents d'information distribués* : Les participants reçoivent une durée prévue à cet effet, avant de programmer une discussion sur les informations fournies.
- ✓ *Discussion, collecte de commentaires et partage* :
  - Les participants peuvent être organisés et affectés à différents groupes thématiques, équipes ou « tables » virtuelles à condition qu'ils acceptent cela.
  - Les discussions de groupe, d'équipe et de table peuvent être organisées via les médias sociaux, tels que webex, skype ou zoom, ou via des commentaires écrits sous la forme d'un questionnaire électronique ou de formulaires de commentaires qui peuvent être renvoyés par courrier électronique.
- ✓ *Conclusion et résumé:* Le président de l'atelier résumera la discussion de l'atelier virtuel, formulera des conclusions et partagera électroniquement avec tous les participants.

- Dans les situations où l'interaction en ligne est difficile, les informations peuvent être diffusées via une plate-forme numérique (le cas échéant) comme Facebook, Twitter, les groupes WhatsApp, les liens Web / sites Web du projet et les moyens de communication traditionnels (télévision, journaux, radio, appels téléphoniques et e-mails avec description des mécanismes permettant de fournir des commentaires par courrier et / ou par lignes téléphoniques dédiées Tous les canaux de communication doivent spécifier clairement comment les parties prenantes peuvent fournir leurs commentaires et suggestions.
- *Engagement avec les parties prenantes directes pour les enquêtes auprès des ménages* : Il peut y avoir des activités de planification qui nécessitent un engagement direct des parties prenantes, en particulier sur le terrain. Un exemple est la planification de la réinstallation où des enquêtes doivent être menées pour déterminer le statut socio-économique des personnes affectées, dresser l'inventaire de leurs actifs affectés et faciliter les discussions relatives à la réinstallation et à la planification des moyens de subsistance. Ces activités d'enquête nécessitent la participation active des parties prenantes locales, en particulier les communautés potentiellement affectées.

NOTE INTERIMAIRE DU CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE : CONSIDERATIONS DE LA COVID-19 DANS LES PROJETS DE CONSTRUCTION/TRAVAUX CIVILS

Cette récente note a été publiée le 7 avril 2020 et comprend des liens qui présentent les dernières orientations à cette date (par exemple celles de l'OMS). La présente note intermédiaire vise à fournir des conseils aux équipes sur la manière d'aider les emprunteurs à faire face aux questions clés associées à COVID-19, et consolide les conseils déjà fournis dans le cadre du mois dernier. En tant que tel, il devrait être utilisé en lieu et place des autres orientations fournies jusqu'à présent.
Cette note souligne l'importance d'une planification minutieuse des scénarios, de procédures et de protocoles clairs, des systèmes de gestion, une communication et une coordination efficaces, et la nécessité d'un niveau élevé de la réactivité dans un environnement en mutation.
Il recommande d'évaluer la situation actuelle du projet, mettre en place des mesures d'atténuation pour éviter ou réduire au minimum le risque d'infection, et planifier ce qu'il faut si les travailleurs du projet sont infectés ou si la main-d'œuvre comprend des travailleurs des communautés touchées

par la COVID-19. Dans de nombreux projets, les mesures visant à éviter ou à réduire au minimum le risque d'infection devront être mis en œuvre en même temps que la prise en charge des travailleurs malades et les relations avec la communauté, certains qui peuvent également être malades ou s'inquiéter d'une infection.

8 CONSULTATIONS PUBLIQUES DU CGES

Cette partie de l'étude présente le processus de rencontre/consultation et de participation du public adopté dans le cadre de ce CGES.

8.1 Contexte et objectif de la consultation du public

L'objectif global des consultations du public dans le cadre du présent CGES est d'associer les populations à la prise de la décision finale concernant le projet. Les objectifs spécifiques poursuivis par une telle démarche sont de :

- fournir premièrement aux acteurs intéressés, une information juste et pertinente sur le projet, notamment son objectif, sa description assortie de ses impacts tant négatifs que positifs ainsi que les mesures de mitigation y relatives ;
- inviter les acteurs à donner leurs avis et suggestions sur les propositions de solutions et instaurer un dialogue ;
- d'asseoir les bases d'une mise en œuvre concertée et durable des sous-projet et des actions prévues par le PCRSS.

Les consultations ont été tenues du 28 janvier au 10 février 2021 avec les responsables administratifs, politiques, coutumières, religieuses, techniques, les PDI et les populations des dix-huit communes concernées (Barsalogho, Bouroum, Bourzanga, Dablo, Kaya, Kongoussi, Pensa, Pissila, Yalgo dans le Centre-Nord ; Titao, Ouindigui dans le Nord et Arbinda, Djibo, Dori, Gorgadji, Gorom-Gorom, Kelbo, Déou dans le Sahel).

8.2 Démarche méthodologique de la consultation

Le CGES a été réalisé sur la base d'une approche méthodologique participative qui s'est appuyée, d'une part, sur des visites de terrain, l'exploitation des documents de base et des études antérieures, et d'autre part, sur les entretiens avec les différents services techniques aux niveaux central, régional et local notamment les Spécialistes en Evaluation Environnementale et Sociale du PACT, le Responsable environnemental et social du PADEL/MINEFID, les ONG, les PDI, les populations concernées, les autorités locales (Haut-Commissaire, Préfets, Maires). Pendant chacune des rencontres tenues lors de la mission de préparation du projet et les visites de terrain, le contenu du projet, en termes d'enjeux économique, social, culturel et environnemental a été expliqué aux participants.
Aussi, pendant la mise en œuvre du projet, tous ces partenaires seront régulièrement tenus informés des activités du projet et consultés dans un cadre de concertation.

8.3 Synthèse de la consultation

❖ Avis général sur le projet

La consultation du public a permis d'évaluer l'acceptabilité sociale du PCRSS. Lors des missions de terrain, des entretiens individuels et collectifs (focus group) avec les acteurs concernés par le projet ont été organisés à l'issu des consultations et il ressort que les personnes rencontrées adhèrent pleinement au projet. En effet, la mise en œuvre du projet doit améliorer les conditions de vie des PDI et des populations hôtes, favoriser le retour chez elles en toute quiétude et contribuer au développement des localités bénéficiaires.

Comme indiqué dans les chapitres précédents, la mise en œuvre du projet permettra d'accroître l'accès aux services socio-économiques de base (santé, éducation, agriculture, élevage…) dans les zones menacées par l'insécurité.

Le projet, du point de vue de ses objectifs, n'est pas une intervention sujette à controverses pour les personnes rencontrées dans les régions et les communes concernées. Au contraire, il vient combler un maillon manquant dans la chaîne des interfaces visant à promouvoir l'économie dans les milieux fortement menacées par le terrorisme et le retour des PDI.

Au total, **310 personnes dont 64 personnes au niveau régional et 246 personnes au niveau local ont participé aux rencontres et échanges** (Cf comptes rendus détaillés, PV des consultations et listes des personnes rencontrées joints en Annexes 3, 4 et 5)**.**

Le tableau 15 montre la répartition des couches de personnes rencontrées au niveau régional et local

Tableau 15 : Répartition des couches de personnes rencontrées au niveau régional et local

Régions	**Au niveau régional**			**Au niveau local**					**Total 1 et 2**
	Hommes	**Femmes**	**Total 1**	**Communes**	**Hommes**	**Femmes**	**Jeunes**	**Total 2**	
Centre Nord	17	01	**18**	Barsalogho	03	-	-	03	**197**
				Bouroum	03	-	34%	03	
				Bourzanga	02	01	34%	03	
				Dablo	03	-	67%	03	
				Kaya	19	12	04%	31	
				Kongoussi	10	01	19%	11	
				Pensa	03	-	-	03	
				Pisila	14	01	-	15	
				Yalgo	14	02	07%	16	
				Site PDI (secteur 4)	33	58	43%	91	
Nord	16	01	**17**	Ouidigui	06	01	15%	07	**48**
				Titao	08	01	23%	09	
				Site PDI	05	10	07%	15	
Sahel	26	03	**29**	Arbinda,	03	-	50%	03	**65**
				Déou	01	-	-	01	
				Djibo	08	-	40%	08	
				Dori,	08	04	-	12	
				Gorgadji	07	-	15%	07	
				Gorom-Gorom	04	-	-	04	
				Kelbo	01	-	-	01	
Total	59	05	**64**		**155**	**91**		**246**	**310**

Source: mission d'élaboration du CGES, février 2021

La consultation s'est faite à deux niveaux :

- au niveau régional, il s'est agi d'échanger avec les autorités politiques et administratives, les directions régionales de l'économie et de la planification et les services techniques déconcentrés sur les thématiques du projet et leur implication efficiente pour la mise en œuvre des actions. Ces consultations ont concerné **64 personnes** ;
- au niveau local, il s'est agi de réaliser les consultations avec les personnes susceptibles d'être affectées dans la zone du projet (femmes, jeunes, agriculteurs, éleveurs , commerçants, PDI), les autorités administratives et politiques (Haut-Commissaire, Préfet et Maire), les chefs coutumiers et religieux, les structures locales impliquées dans la gestion du foncier, les services techniques de l'environnement, et les Conseils Villageois de Développement (CVD) sur les thématiques du projet en vue d'une meilleure compréhension du projet , et d'identifier, examiner leurs préoccupations à prendre en compte et enfin solliciter leur

adhésion à tout le processus. Les participants à ces consultations étaient au nombre de **246 personnes dont 91 femmes, soit 37%**.

❖ **Synthèse des préoccupations, craintes et questions**

Les acteurs et les bénéficiaires ont globalement apprécié le projet. Le consensus général a porté sur le besoin de tenir compte des préoccupations, attentes et suggestions exprimées.
Il ressort de ces consultations que pendant la mise en œuvre du projet il faut :

- impliquer les services administratifs et coutumiers locaux ;
- réaliser des évaluations environnementales et sociales pour les sous-activités du Projet ;
- mettre en place un mécanisme de gestion des plaintes et des conflits ;
- accompagner les PDI jusqu'à leur réinsertion totale ;
- assurer permanemment la sécurité des localités concernées par le projet ;
- veiller à l'indemnisation juste et équitable des Personnes Affectées par le Projet ;
- établir des contrats qui respectent la réglementation en vigueur au Burkina Faso pour les travailleurs ;
- collaborer avec la direction en charge du commerce pour faciliter l'écoulement des produits et les différents échanges dans la mise en œuvre du projet.

L'ensemble des préoccupations et des attentes des parties prenantes au projet se trouvent dans le compte-rendu joint en Annexe 3. **Les photos illustratives de ces consultations sont en Annexe 12.**

CONCLUSION

La mise en œuvre du PCRSS apportera des avantages aux populations des localités concernées en termes d'amélioration de leur cadre de vie, de leurs revenus et par conséquent de leur niveau de vie. Les NES de la Banque mondiale, et la règlementation nationale en matière environnementale et sociale ont permis d'appréhender plusieurs effets négatifs induits par le projet sur les composantes de l'environnement. Les effets sont entre autres : la destruction partielle du couvert végétal, de l'habitat et de la faune ; l'expropriation de portions de terres et la perte temporaire de sources de revenus ; les risques de maladies et de nuisances aussi bien pour les travailleurs que pour les populations riveraines des sites des travaux ; les risques de pollution des sols et des eaux de surface et les risques d'accidents et d'incidents de travail.

En vue de maitriser ces effets, les actions d'atténuation suivantes ont été proposées :

- la réalisation d'évaluations environnementales et sociales (EIES, NIES ou PES) pour les sous-projets
- la mise en œuvre des PGES des sous-projets ;
- la mise en œuvre des actions de renforcement des capacités des acteurs à travers des sensibilisations, des formations et des moyens logistiques au profit des populations riveraines des zones touchées par les sous-projets, des représentants des services déconcentrés (Direction Régionale en charge de la femme et de protection sociale, les structures en charge de l'environnement), des conseillers et agents municipaux des communes concernées.

Aussi, les consultations menées, ont donné lieu à des recommandations de la part des acteurs consultés. Ce sont :

- la formation des jeunes des villages à des métiers en collaboration avec les structures déconcentrées de l'État, l'UCP/PCRSS et les conseillers municipaux ;
- la prise en charge urgente des PDI en vivres, soins…
- le respect des us et coutumes des différentes localités concernées à travers l'implication des autorités coutumières ;
- la prise en charge des personnes impactées par le projet en mettant en œuvre le CPR ;
- l'implication des services en charge de l'action sociale pour la prévention et la réponse aux EAS/HS dans la mise en œuvre du projet.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Banque Mondial, 2017, cadre environnemental et social, 121p;
- Cinquième Recensement général de la population et de l'habitation (RGPH) de 2019 du Burkina Faso-Résultats préliminaires, Ouagadougou, 69 p. : Institut national de la statistique et de la démographie (2020).
- Conseil régional du centre-Nord, 2014, plan régional de développement du Centre-Nord, DREP centre-nord, Burkina, 202p.
- Conseil régional du Nord, Plan régional de développement 2010-2014, CRN-DAF, Burkina, 291p
- Guinko S., 1984, Végétation de la Haute Volta, Thèse de Doctorat Tome1, Université de Bordeau III, 317p.
- Maïga A., 2015, Projet pole de croissance du Sahel : cadre de gestion des ressources culturelles et physiques, Ouagadougou, Burkina Fasso, 105p.
- MEEVCC, 2015, Décret 2015-1187 -PRES TRANS/PM/MERH/MATD/ MME/MS/MARHA /MRA/MICA/MHU/MIDT/MCT du 22 octobre 2015 portant conditions et procédures de réalisation et de validation de l'évaluation environnementale stratégique, de l'étude et de la notice d'impact environnemental et social, 14p;
- Ministère de l'Environnement, de l'Economie Verte et du Changement Climatique, 2017, Second Inventaire Forestier du Burkina Faso, MEEVCC-Burkina, 479p ;
- Ministère de l'Eau et de l'Assainissement, 2019, Programme National d'Assainissement des Eaux Usées et Excréta ; Bilan national annuel 2018 ; 77p ;
- Ministère de l'énergie, 2017, cadre de gestion environnementale et sociale du projet d'appui au secteur de l'électricité (PASEL), 101p;
- Secrétariat Permanent/ Conseil National du Développement Durable, 2016, quatrième rapport sur l'état de l'environnement au Burkina Faso, 269p;

ANNEXES

ANNEXE 1 : TERMES DE REFERENCE DE L'ETUDE

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL



BURKINA FASO

Unité - Progrès- Justice

PROJET COMMUNAUTAIRE DE RELANCE ET DE STABILISATION DU SAHEL

Termes de références pour l'élaboration du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES)

OCTOBRE 2020

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La région du Liptako-Gourma est située dans une zone transfrontalière entre le Burkina Faso, le Mali et le Niger. *Au Burkina Faso, elle couvre huit (8) régions, dont le Centre (Ouagadougou), le Centre-Est (Tenkodogo), le Centre-Sud (Manga), le Centre-Nord (Kaya), l'Est (Fada N'Gourma), le Plateau Central (Ziniaré), le Nord (Ouahigouya) et le Sahel (Dori)*. **Dans cette région de Liptako-Gourma, le projet se concentrera sur les régions suivantes : Mopti, Gao et Ménaka au Mali ; Sahel, Centre-Nord et Nord au Burkina Faso et Tillabéri au Niger.**

Depuis 2012, la région du Liptako-Gourma est confrontée à des défis interdépendants et multidimensionnels. Cela comprend la détérioration de la situation sécuritaire – plus de 5,000 victimes tuées en 2020 à la suite d'affrontements entre groupes armés extrémistes, des milices communautaires, et les forces de sécurité – les vulnérabilités économiques et sociales structurelles, ainsi que les risques liés au climat. Ces défis ont entraîné des besoins humanitaires considérables et des déplacements à grande échelle. On estime que 5,5 millions de personnes au Burkina Faso, au Mali et au Niger sont en situation d'insécurité alimentaire aiguë sévère entre juin et août 2020, dont 2,1 millions dans la région du Liptako-Gourma.
Dans la région du Liptako-Gourma (de mars à mai 2020), la répartition est la suivante : 696 827 personnes au Burkina Faso, 812 958 personnes au Mali et 556 646 personnes au Niger. La région du Liptako-Gourma accueille également des réfugiés et des personnes déplacées internes (PDI). En janvier 2020, 912 344 personnes ont été déplacées.

Les dynamiques de la fragilité, de conflit, et de l'insécurité de la région du Liptako-Gourma présente des points communs importants entre les trois pays. Les facteurs de fragilité, de vulnérabilités et de risques sont ancrés dans les dynamiques locales, avec des dimensions spécifiques au contexte, et peuvent varier selon les communes, les régions et les frontières nationales. Néanmoins, les dynamiques de fragilité n'agissent pas de manière isolée, mais sont fortement interdépendantes et interagissent au-delà des frontières nationales. Le rapport « *Chemins pour la Paix* », mené conjointement par le Groupe de la Banque mondiale et les Nations Unies, identifie quatre « zones de contestation » autour desquelles se déroulent les conflits. Dans la région du Liptako-Gourma, plusieurs risques peuvent être décelés dans quatre « zones de contestation ».
Du fait de la nature, des caractéristiques et de l'envergure des travaux envisagés et les risques environnementaux et sociaux identifiés lors des missions d'évaluation il est établi que la mise en œuvre du projet déclenche plusieurs NES du CES de la Banque mondiale notamment la norme N°1 relative à l'évaluation et gestion des risques et effets environnementaux et sociaux.
Par conséquent, le Gouvernement du Burkina Faso doit préparer le CGES qui soit conforme aux dispositions de la législation nationale en en matière de gestion de l'environnement et en cohérence avec les exigences du CES de la Banque mondiale.
Les présents termes de référence (TDR) sont élaborés en vue du recrutement d'un consultant individuel pour l'élaboration de ce CGES.

PRESENTATION DU PROJET

II.1. Objectif(s) de Développement Proposés pour le Projet et Bénéficiaires du Projet

L'objectif de développement de ce projet est de contribuer au rétablissement des communautés dans les zones cibles de la région du Liptako-Gourma au Burkina Faso, au Mali et au Niger à travers une approche régionale, en soutenant (i) des services et des infrastructures socio-économiques intégrés, (ii) des moyens de subsistance et un développement territorial, et (iii) des données régionales et une coordination.

Ce projet se concentrera sur les communautés de certaines zones d'intervention de la région du Liptako-Gourma, dans la zone des trois frontières du Burkina Faso, du Mali et du Niger, qui ont subi les retombées

négatives d'une crise due à un conflit, à un déplacement forcé et/ou à des chocs climatiques. Le projet couvrira les communes éligibles dans les régions suivantes : (i) ***Burkina Faso : Sahel, Nord et Centre-Nord*** ; (ii) Mali : Mopti, Gao et Ménaka; et (iii) Niger : Tillabéri.

Les communes potentiellement éligibles qui accueillent un plus grand nombre de personnes déplacées ont été pré-identifiées. Les communes et les villes secondaires pré-identifiées sont les suivantes et seront réévaluées lors de la préparation du projet pour le ***Burkina Faso : Arbinda, Barsalogho, Bouroum, Bourzanga, Dablo, Déou (y compris son camp de réfugiés), Djibo, Dori, Gorgadji, Gorom-Gorom, Kaya, Kelbo, Kongoussi, Ouindigui, Pensa, Pissila, Titao et Yalgo***.[6]

II.2. Principaux Résultats

Les communautés dans les zones cibles de la région du Liptako-Gourma au Burkina Faso, au Mali et au Niger sont rétablies à travers une approche régionale, en soutenant (i) des services et des infrastructures socio-économiques intégrés, (ii) des moyens de subsistance et un développement territorial, et (iii) des données régionales et une coordination.

II.3 Les Composantes du Projet

Le projet vise à apporter une réponse immédiate à la crise et à soutenir la stabilisation et le rétablissement à moyen terme des personnes déplacées de force (PDI et réfugiés) et des communautés d'accueil de la région du Liptako-Gourma par le biais de cinq (5) composantes :

Composante 1 : Réponse Immédiate à la Crise

Cette composante se concentrera sur la réponse immédiate à la crise dans les communes ciblées touchées par la crise. Elle vise à soutenir les communautés dans leur rétablissement immédiat à la crise et à prévenir de nouveaux déplacements dans les zones ciblées touchées par la crise. Elle comporte trois (3) sous-composantes : le soutien aux moyens de subsistance de base et aux activités génératrices de revenus ; la livraison de fournitures et de biens d'urgence dans les régions touchées par la crise et le renforcement des capacités au niveau local, données locales, engagement citoyen et communications

Composante 2 : Soutien transitoire vers la stabilisation et le développement territorial

Cette composante vise à jeter les bases de la stabilisation et du développement territorial à travers la mise en place de Plateformes de Développement Communautaire durable pour des résultats de cohésion et d'inclusion sociales qui favoriseront l'accès aux services sociaux et économiques des communautés, aux moyens de subsistance et aux interventions de développement territorial, ainsi qu'à la gestion de l'environnement et des ressources naturelles. Elle soutiendra ainsi les communautés d'accueil et les personnes déplacées de force (réfugiés et PDI) ainsi que les institutions locales de ces communes et atténuera les risques liés à une concurrence accrue pour des services sociaux, des opportunités économiques et des ressources naturelles rares. Cet objectif sera atteint grâce à la mise en place de Plateformes de Développement Communautaire durable permettant d'obtenir des résultats en matière d'inclusion et de cohésion sociales, ainsi qu'en pilotant et en élargissant, dans la mesure du possible, les interventions du projet. La sélection, la hiérarchisation et la mise en œuvre des investissements suivront donc une approche de développement communautaire, axée sur le développement local et le renforcement des institutions locales. Les sous-projets seront identifiés par le biais de processus de planification du développement local et se concentreront sur la lutte contre les retombées régionales. Cela comprendra notamment le renforcement de la gestion des ressources naturelles, l'accès à l'eau et aux installations sanitaires, certaines possibilités de subsistance de la chaîne de valeur (plateformes de

stockage, transformation, etc.) et l'accessibilité des marchés (marchés, routes d'accès aux principales artères de transport, etc.). Sur le plan géographique, cette composante se concentrera sur les communautés qui, en raison du conflit et de l'afflux de personnes déplacées de force, subissent des pressions accrues en matière de services sociaux et économiques, de moyens de subsistance et de gestion des ressources environnementales et naturelles. L'accent sera mis sur le développement territorial local, en identifiant des zones ciblées à préserver ou à renforcer par des investissements catalytiques pour l'ensemble de la communauté (c'est-à-dire à la fois la communauté d'accueil et les personnes déplacées de force). Les investissements seront complémentaires aux activités et programmes nationaux des partenaires humanitaires et de développement. Les investissements s'appuieront également sur les groupements économiques et les renforceront afin de maximiser les avantages du développement par la concentration des investissements au lieu de leur dispersion (c'est-à-dire en soutenant de multiples investissements différents dans la même zone géographique, y compris en soutenant les moyens de subsistance le long d'une route qui est remise en état par un autre projet). Cette composante comporte donc trois (3) sous-composantes : l'accès aux Services Sociaux et Économiques, aux Infrastructures et à la Résilience ; l'interventions sur les Moyens de Subsistance et le Développement Territorial et Gestion Régionale des Ressources Environnementales et Naturelles.

Composante 3 : Plateforme régionale de données et de coordination

Cette composante appuiera le renforcement de la coordination entre les autorités locales et nationales ainsi que la compilation de données multisectorielles sur le développement de la région du Liptako-Gourma afin de (a) suivre les progrès des principaux indicateurs de développement dans la région ; (b) faciliter les futures décisions d'investissement en promouvant une approche cohérente, homogène et partagée entre les trois pays ; et (c) coordonner et harmoniser les approches des partenaires humanitaires et de développement (et du secteur privé). Cette composante comporte donc deux (2) sous-composantes : les données Régionales et Suivi pour le Redressement et la Stabilisation et la plateforme de Collaboration et de Coordination Régionales

Composante 4 : Gestion du Projet

Cette composante financera (i) la planification, la mise en œuvre et la supervision technique des activités du programme ; (ii) la gestion efficace des risques environnementaux et sociaux ; et (iii) la gestion financière et la passation des marchés. Les modalités de coordination du projet seront déterminées au stade de la préparation. Les organisations gouvernementales compétentes aux niveaux régional, national, sous-national et local seront impliquées dans le processus de mise en œuvre avec un soutien adéquat au renforcement des capacités. Les activités comprendront : (i) un soutien à la communication, (ii) des modalités de Suivi et d'Évaluation (S&E), y compris la mise en place d'un Système d'Information de Gestion (SIG) et (iii) des mesures visant à renforcer la transparence et la responsabilité.

Composante 5 : Composante d'intervention d'urgence contingente

Cette composante à financement nul mettra en place un fond d'urgence en cas de catastrophe, pouvant être déclenché en cas de catastrophe naturelle ou d'origine humaine par une déclaration officielle d'urgence nationale ou à la demande officielle de l'un des gouvernements. Cela peut inclure une réponse aux maladies transmissibles, telles que la pandémie de Coronavirus COVID-19. Dans l'éventualité d'une telle catastrophe, les fonds prévus pour la catégorie des dépenses non-allouées ou d'autres composantes du projet pourraient être réaffectés pour financer les dépenses d'intervention d'urgence et ainsi répondre aux besoins urgents. Cette composante soutiendra donc la capacité de préparation et de réponse aux situations d'urgence du Burkina Faso, du Niger et du Mali et permettra de faire face aux conséquences des risques naturels tels que la sécheresse ou les inondations. Cela comprend également le financement de biens d'urgence essentiels ou de services de secours d'urgence et de services connexes qui pourraient être nécessaires suite à une catastrophe, ainsi que la fourniture ciblée d'un soutien d'après catastrophe aux ménages et aux individus touchés.

Une évaluation préliminaire des risques et impacts potentiels permet de conclure que les normes applicables à ce projet sont :
Norme environnementale et sociale n°1 : Évaluation et gestion des risques et effets environnementaux et sociaux ;
Norme environnementale et sociale n°2 : Emploi et conditions de travail ;
Norme environnementale et sociale n°3 : Utilisation rationnelle des ressources et prévention et gestion de la pollution ;
Norme environnementale et sociale n°4 : Santé et sécurité des populations ;
Norme environnementale et sociale n°5 : Acquisition de terres, restrictions à l'utilisation de terres et réinstallation involontaire ;
Norme environnementale et sociale n°6 : Préservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles biologiques ;
Norme environnementale et sociale n°8 : Patrimoine culturel ;
Norme environnementale et sociale n°10 : Mobilisation des parties prenantes et information.

OBJECTIF DE l'ETUDE

III.1. Objectif global

L'objectif général de l'étude, est de se conformer aux exigences des NES de la Banque mondiale et de la règlementation burkinabè, en élaborant un Cadre de Gestion Environnementale et Sociale afin de prévenir et gérer les risques et impacts environnementaux et sociaux potentiels du projet. L'étude doit permettre d'identifier les risques et impacts E&S négatifs potentiels associés aux différentes interventions du projet et de définir les mesures d'atténuation, de mitigation et/ou compensation qui devront être mises en œuvre pour éliminer, compenser ou réduire ces impacts potentiels négatifs, et bonifier d'autre part les impacts potentiels positifs. Cette évaluation de risques et d'impacts sociaux inclura également une analyse des risques relatifs aux violences basées sur le genre avec une focale sur les exploitations et abus sexuels et le harcèlement sexuel en conformité avec la Note de Bonnes de la Banque mondiale pour lutter contre l'exploitation et les abus sexuels ainsi que le harcèlement sexuel dans le cadre du financement de projets d'investissement comportant de grands travaux de génie civil [7].

III.2 Objectifs spécifiques

De façon spécifique, il s'agira de :

- caractériser l'environnement initial des zones d'intervention du projet;
- identifier les risques et impacts négatifs potentiels associés aux différentes interventions du projet, y compris ceux relatifs aux exploitations et abus sexuels et harcèlement sexuel, et de définir les mesures d'atténuation, de compensation qui devront être mises en œuvre pour éliminer, compenser ou réduire ces impacts potentiels négatifs, et bonifier d'autre part les impacts potentiels positifs;
- identifier les enjeux environnementaux et sociaux majeurs dans la zone de couverture geopgraphique de mise en œuvre du projet ;
- définir les risques et impacts environnementaux et sociaux associés aux différentes interventions du projet;
- identifier les forces et faiblesses du cadre institutionnel et juridique en matière de gestion de environnementale et sociale, chez les principaux acteurs de mise en œuvre du projet ;
- proposer des mesures concrètes de gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux;
- proposer un Plan Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (PCGES) avec toutes les dispositions institutionnelles mise en œuvre (dispositions de suivi et de surveillance à prendre avant, pendant et

[7] http://pubdocs.worldbank.org/en/215761593706525660/ESF-GPN-SEASH-in-major-civil-works-French.pdf

après la mise en œuvre du projet et la réalisation des activités pour supprimer ou atténuer les impacts environnementaux et sociaux ;

- proposer un système de gestion des plaintes des personnes affectées indirectement ou directement par les activités du projet avec l'implication éventuelle d'institutions ou comités déjà existants) (avec élaboration d'une fiche des plaintes, un registre des plaintes et les modalités de leur suivi et gestion) ;
- procéder à une cartographie des prestataires de lutte et réponse aux Violences Basées sur le Genre (VBG) dans les zones d'intervention. Cette cartographie sera menée à l'aide de l'outil de collecte *Kobo Toolbox ;*
- élaborer un plan d'action budgétisé portant sur la prévention et la lutte contre les exploitations et abus sexuels et le harcèlement sexuel et incluant les mesures d'atténuation des risques de VBG et EAS/HS identifiés ;

- faire une analyse des alternatives avec ou sans le projet ;
- obtenir l'Avis de faisabilité environnementale du Ministère de l'Environnement, de l'économie verte et du changement climatique.

RESULTATS ATTENDUS

Le consultant doit produire un Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) répondant aux normes de forme et de fond prescrites par la règlementation Burkinabè en la matière, notamment le Décret n°2015-1187-PRES-TRANS/PM/MERH/MATD/MME/MS/MARHA/MRA/MICA/MHU/MIDT/MCT du 22 octobre 2015 portant conditions et procédures de réalisation et de validation de l'évaluation environnementale stratégique, de l'étude et de la notice d'impact environnemental et social, et les NES de la Banque mondiale.

Ce document comprendra au minimum les aspects suivants :

- la méthodologie ;
- la présentation du projet ;
- le cadre politique, institutionnel et juridique de l'étude ;
- l'analyse environnementale du Projet ;
- un Cadre de Gestion Environnementale et Sociale qui ressortira:
    - *les enjeux environnementaux et sociaux des zones d'intervention du projet sont analysés et caractérisés ;*
    - *les forces et faiblesses du cadre juridique de gestion environnementale et sociale sont mises en exergue en vue de leur prise en compte dans la formulation des recommandations du PCGES ;*
    - *les différents types de risques et d'impacts environnementaux et sociaux associés aux interventions du projet sont identifiés et analysés par composante du projet;*
- un Plan Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (PCGES), y compris les coûts estimés, élaboré conformément aux normes connues et comprenant :
    - *les mesures de gestion (prévention, atténuation, compensation, bonification) des risques et impacts sont définies, et le coût de mise en œuvre de chacune est estimé ; lesdites mesures sont catégorisées en technique, institutionnel, organisationnel, réglementaire, économique, etc.;*
    - *les rôles et responsabilités pour la mise en œuvre de ces mesures sont précisés, au regard de la législation et du cadre institutionnel du Burkina Faso en la matière, ainsi que des exigences de la Banque mondiale dans ce domaine ;*
    - *un mécanisme de contrôle environnemental comprenant les modalités de suivi et de rapportage (dans les documents de suivi évaluation du projet, etc.) de la mise en œuvre des mesures du PCGES (aspects environnementaux, activités, sous- activités, acteurs/responsables, couts, indicateurs, chronogramme, etc. ;*
    - *les besoins de renforcement des capacités de l'unité de mise en œuvre du projet et des principaux acteurs impliqués dans la bonne exécution du PCGES ;*

- *un budget y afférant est estimé.*

- un Plan d'action budgétisé de lutte et prévention contre les exploitations et abus sexuels et harcèlement sexuel ;
- les résultats des consultations publiques.

Le rapport devra être conforme au Décret n°2015-1187-PRES-TRANS/PM/MERH/MATD/MME/MS/MARHA/MRA/MICA/MHU/MIDT/MCT du 22 octobre 2015 portant conditions et procédures de réalisation et de validation de l'évaluation environnementale stratégique, de l'étude et de la notice d'impact environnemental et social, notamment en son Annexe II.

Le CGES sera revue, validé et publié par la partie nationale (journaux du Burkina Faso) et sur le site web de la Banque Mondiale. Une preuve des publications sera envoyée à la Banque.

TACHES DU CONSULTANT

Sur la base de la documentation existante, des visites de terrain en fonction des zones accessibles et de la présence du COVID19 et des rencontres avec les principaux acteurs concernés, le consultant exécutera les tâches ci-après aprés la séance de cadrage des TDRs avec le BUNEE) :

- décrire brièvement mais de façon précise les composantes et leurs contenus (nature et taille potentielle des micro-projets et investissements physiques);

- décrire la méthodologie de travail ;

- décrire le milieu récepteur du projet en mettant l'accent sur les enjeux environnementaux et sociaux majeurs connus (types de pollution, nuisance ou dégradation critique, services écosystémiques menacés, espèce en danger, etc.) et dont le projet pourrait augmenter la criticité;

- décrire le cadre politique, institutionnel, juridique, reglementaire et administratif et de gestion environnementale du projet (Niveau étatique, Niveau décentralisé; ici une place sera réservée clairement aux éléments du cadre juridico-institutionnel relatif à la prévention/gestion des risques) y compris les cadres régissant la protection des personnes vulnérables tels que les femmes et les enfants notamment contre les violences basées sur le genre et les violences faites aux enfants ;

- identifier, evaluer et analyser les risques et impacts E&S potentiels, y compris les risques liés aux exploitations et abus sexuels et harcèlement sexuel;

- identifier, évaluer et analyser l'importance des impacts positifs ou négatifs potentiels directs et indirects et les risques environnementaux et sociaux dans les zones d'intervention du projet par catégorie/type de microprojet envisagé ;

- faire une analyse des alternatives avec ou sans le projet ;

- s'assurer qu'une évaluation et analyse des risques et impacts liés aux exploitations et abus sexuels et harcèlement sexuel soit intégrée dans chaque partie ;

- proposer en annexe une liste indicative de référence (check-list) des impacts types et des mesures d'atténuation correspondantes à chaque impact, par type de microprojet ou investissement prévu dans le projet ;
- décrire le mécanisme et les arrangements institutionnels de mise en œuvre du PCGES en clarifiant les rôles et responsabilités de toutes les parties prenantes (au niveau central, régional/local, communal et village) impliquées dans sa mise en œuvre ;
- décrire le processus, le mécanisme et les circonstances dans lesquelles les évaluations environnementales et sociales spécifiques (i.e., évaluation limitée ou approfondie) se déroulent pour chaque microprojet. Il s'agit, en particulier de la prise de décision pour la conduite de l'EIES pour

chaque microprojet. Proposer un cadre de suivi environnemental (variables, fréquence des collectes, responsabilités, etc.), de préférence participatif, en spécifiant quelques indicateurs environnementaux et sociaux à suivre ;
- évaluer les capacités des institutions nationales responsables et impliquées dans la mise en œuvre du PCGES, et proposer des mesures pour leurs renforcement;
- préparer un budget récapitulatif et le calendrier de toutes les actions et activités proposées dans le PCGES.

Pour les visites terrains et rencontres avec les acteurs, le Consultant devra tenir compte de la situation actuelle de la maladie à COVID-19 et de l'état d'urgence du fait de la situation sécuritaire.

***NB** : Pendant l'exécution de la mission, le consultant adoptera également une démarche de consultation inclusive et de participation du public.*

ORGANISATION DE L'ETUDE

VI.1.Approche méthodologique

Pour atteindre les objectifs visés, le consultant devra :
- Caractériser le cadre politique, institutionnel, juridique, administratif, légal et réglementaire relatif à la gestion des risques et des impacts environnementaux et sociaux au Burkina Faso et en faire la comparaison avec les normes de la Banque mondiale ;
- Identifier, évaluer et analyser les impacts potentiels positifs ou négatifs, distinctement, sur l'environnement socio-économique, notamment sur les populations riveraines y compris une analyse du contexte social et des situations de conflits8, ainsi que sur l'environnement biophysique des sites potentiels de réalisation des différentes activités ;
- Procéder à une analyse succincte des causes profondes des violences basées sur le genre afin de mieux identifier et évaluer les risques et impacts d'exploitations et abus sexuels, et de harcèlement sexuel qui pourraient émerger ou être exacerbés par les activités du projet ;
- Proposer des mesures de gestion des risques et impacts négatifs potentiels, ainsi que des mesures de valorisation et de bonification des impacts positifs ;
- Proposer les procédures et méthodologies explicites pour la planification sociale et environnementale ainsi que pour l'évaluation, l'approbation et la mise en œuvre participative des activités afférentes aux opérations devant être financées dans le cadre du projet ;
- Préciser les rôles et responsabilités institutionnelles (arrangements institutionnels) pour la mise en œuvre du PCGES, et esquisser les procédures impératives de compte rendu pour gérer et suivre les préoccupations environnementales et sociales relatives à ces activités ;
- Déterminer les besoins en renforcement des capacités et autre assistance technique pour la mise en œuvre adéquate des dispositions du PCGES tant au niveau national (Cadres impliqués), régional que local ;

Estimer le montant du financement à pourvoir par le projet pour mettre en œuvre les activités proposées par le CGES. Le consultant s'efforcera d'évaluer et d'internaliser les coûts des EIES et PGES spécifiques des microprojets et ceux de la mise en œuvre des mesures d'atténuation et de compensation proposées sur la base d'expériences comparables (projets similaires dans des zones voisines) et ;
- Fournir les moyens d'information idoines adaptés pour exécuter de manière durable les recommandations du CGES

Le CGES devra inclure une procédure d'analyse et de tri qui déterminera, pour chaque microprojet proposé les normes de la Banque mondiale qui pourraient être appliquées, et les niveaux/types d'analyses

[8] *L'analyse du contexte social et des situations de conflit* permet de dire dans quelle mesure le projet peut : a) exacerber les tensions et les inégalités au sein de la société (à la fois au sein des communautés touchées par le projet et entre ces communautés et les autres) ; b) influer négativement sur la stabilité sociale et la sécurité humaine ; c) pâtir des tensions, de l'instabilité et des conflits en cours, en particulier dans des situations de guerre, d'insurrection et de troubles civils.

environnementales qui sont requises (par exemple une évaluation environnementale et sociale complète (EIES) contenant un plan de gestion environnementale et sociale (PGES), une fiche PGES seulement, ou une simple application de bonnes pratiques agricoles et d'opérations. Le CGES définira également le contenu type de chaque instrument et décrira les modalités de sa préparation, sa revue, son approbation, et le suivi de sa mise en œuvre.
Outre, les méthodologies éprouvées pour un tel exercice, le Consultant intègrera, autant que cela s'avère nécessaire, des réunions avec les acteurs-clés et bénéficiaires potentiels du projet en vue de receuillir les avis et preoccupations sur les risques et impacts E&S potentiels des activites du projet, la prise en compte de leurs points de vue, suggestions, doleances, recommandations et de leurs besoins en renforcement de capacités dans le cadre du projet.
Une attention particulière sera apportée aux consultations avec des groupes de femmes, qui seront animées par des femmes et de manière séparée de celles des hommes. La synthèse des consultations ainsi que les PV specifiant les thematiques discutees, les acteurs rencontres, les principaux avis et preoccupations, les suggestions receuillies et les listes de participants doivent etre joints au rapport.

VI.2.Contenu et plan du rapport

Étant un document de cadrage, le rapport d'EES sera, autant que possible, concis. Il ne traitera donc que des risques et impacts environnementaux et sociaux significatifs. Il se concentrera sur les résultats, les conclusions et les recommandations pour de futures actions, à la lumière des données rassemblées ou d'autres références utilisées au cours de l'étude.
Le rapport du CGES sera structuré comme suit :

- Liste des Acronymes ;
- Sommaire ;
- Résumé analytique en français et en anglais ;

1. Brève description du projet et des sites potentiels incluant la méthodologie qui sera appliquée pour la préparation, l'approbation et l'exécution des microprojets ;
2. Analyse de l'état initial des sites du projet et leur environnement ;
3. Présentation du CGES : Objectifs et méthodologie et calendrier ;
4. Cadre politique en matière d'environnement et un aperçu des politiques de sauvegarde environnementales applicables aux infrastructures agricoles ainsi qu'une analyse des conditions requises par les différentes politiques. Identification des institutions particulièrement concernées par la mise en œuvre du Projet ;
5. Cadre juridique de la gestion environnementale et sociale et comparaison entre procédures nationales et normes de la Banque mondiale ;
6. Cadre institutionnel de la gestion environnementale et sociale : cartographies des principales institutions impliquées et analyse des leurs capacités ;
7. Mobilisation et consultations des parties prenantes : Plan de mobilisation, engagements des citoyens. Résultats des consultations publiques. Méthodologie de consultation du public pour des microprojets
8. Un plan d'action budgétisé sur l'atténuation des risques d'EAS/HS en ligne avec une approche axée sur les survivant(e)s;
9. Analyse environnementale et sociale du projet : Identification et évaluation des impacts et risques types (environnementaux et sociaux dont les EAS/HS potentiels) et leurs mesures d'atténuation ;
10. Procédures de gestion environnementale et sociale : Procédures d'analyse et de sélection des microprojets incluant les critères de détermination du niveau d'analyse environnementale et sociale requise pour chaque microprojet ; présentation du mécanisme de gestion des plaintes
11. Système de suivi et évaluation environnemental été social. Le Cadre de suivi et évaluation participative avec des indicateurs types, simples et mesurables, un calendrier de suivi-évaluation et les parties responsables de la mise en œuvre de ce CGES
12. Couts estimatifs des activités de mise en œuvre du CGES (coûts des mesures, techniques, coûts des initiatives de formation et sensibilisation, coûts des mesures d'atténuation des risques) ;
13. Plan d'Action du CGES : y compris dispositions institutionnelles pour la mise en œuvre et le suivi du CGES, évaluation de la capacité institutionnelle, programme détaillé pour le renforcement des

capacités, incluant un plan d'action et un budget de mise en œuvre du CGES ; Une description du contenu du renforcement des capacités (formation et assistance technique) nécessaire à la mise en œuvre du CGES

- Références bibliographiques.
- Annexes :
  - ÷ TDRs de la mission
  - ÷ Détail des consultations du PCGES, incluant les localités, dates, listes de participants, problèmes soulevés, réponses données, suggestions, connaissances des enjeux environnementaux du projet, ;
  - ÷ Fiche de collecte des données et Guide d'entretien
  - ÷ Liste des personnes rencontrées
  - ÷ Grille de contrôle environnemental et social, comprenant la grille d'impact environnemental et social et les mesures d'atténuation appropriées ;
  - ÷ Formulaire de sélection environnementale et sociale (Fiche de Screening) ;
  - ÷ Clauses environnementales et sociales à inclure dans les DAO des travaux des entreprises et des sous-traitants;
  - ÷ Code de Bonne Conduite ;
  - ÷ Photos choisies;
  - ÷ Cartes, etc.

DUREE ET DEROULEMENT

La durée de la mission est fixée à trente jours (30) jours et le déroulement va de la préparation à la production de la version finale du CGES. Le document de CGES devra se conformer au canevas-type de rédaction existant.

A titre indicatif, le déroulement de la mission peut se décomposer comme suit :

- Préparation méthodologique : 03 jours
- Cadrage avec le BUNEE : 01 jours
- Mission terrain : 15 jours
- Rédaction du rapport provisoire (y compris restitution) : 08 jours
- Rédaction du rapport définitif : 03 jours

PROFIL DU CONSULTANT

L'étude sera menée par un consultant individuel de niveau postuniversitaire (BAC+5 au moins) dans une des Sciences de l'environnement (Environnement, Ecologie, Biologie, Foresterie, Géographie, Changements climatiques, Développement durable, etc.). Il/elle doit avoir une formation complémentaire en évaluation environnementale et sociale et justifier d'au moins Sept (07) ans d'expériences avérées dans la conduite d'études environnementales et sociales et devra présenter des références précises, dont des CGES pour des projets ou programmes de PTF dont la Banque mondiale. En outre, le consultant devra disposer d'une connaissance des normes et réglementations environnementales au Burkina-Faso.

Il devra justifier sa maitrise de l'analyse et la prise en compte dans le CGES des aspects sociaux principalement la prise en compte des groupes vulnérables, les VBG, les questions de réinstallation involontaires, etc.

Le/la consultant/e devra également justifier d'une bonne connaissance des problématiques liées au genre et à la violence basée sur le genre au Burkina Faso y compris les recommandations de la Banque mondiale concernant l'atténuation des risques d'EAS détaillées dans la Note de Bonnes pour lutter contre l'exploitation et les abus sexuels ainsi que le harcèlement sexuel dans le cadre du financement de projets d'investissement comportant de grands travaux de génie civil [9].

[9] http://pubdocs.worldbank.org/en/215761593706525660/ESF-GPN-SEASH-in-major-civil-works-French.pdf

Il peut s'adjoindre les compétences qu'il jugera utile pour les besoins de la mission dont des Environnementalistes Juniors en respectant le quota Genre. Une connaissance des risques environnementaux et sociaux liés aux zones d'intervention du Projet est requise.

LIVRABLES

Outre le rapport de cadrage (3 exemplaires, 2 USB), le consultant fournira son rapport en français avec un résumé analytique en anglais dans la version provisoire et celle finale. Le rapport devra être remis en trois (03) exemplaires copies dures et deux (2) en version électronique au client sur support USB. Il devra incorporer les commentaires et suggestions de toutes les parties prenantes dans le document final y compris les observations pertinentes relevées lors de la validation.

SELECTION DU CONSULTANT

La sélection du consultant se fera sur la base d'une consultation individuelle par mise en concurrence restreinte, conformément à la clause 7.38 du règlement de la passation des marchés par les emprunteurs sollicitant le Financement des Projets d'Investissement (FPI) de juillet 2016.

OBLIGATIONS DU CONSULTANT

Le consultant a la responsabilité de l'étude dont il s'engage à respecter les termes de référence. Il devra prendre toutes les dispositions nécessaires pour la bonne exécution de sa mission. Le Consultant :

- travaillera en étroite collaboration avec les différents acteurs impliqués ;
- mettra en œuvre tous les moyens nécessaires à la bonne exécution de la mission;
- observera un droit de réserve et de confidentialité sur toutes les informations requérantes, recueillies au cours de l'étude ;
- sera tenu au respect du secret professionnel pendant et après sa mission. Par ailleurs, l'exploitation à quelque fin que ce soit de toute ou partie des résultats de la présente prestation devra faire l'objet d'une demande adressée au commanditaire qui en appréciera ;
- participera activement à la séance de restitution et de validation qui réunira dans la mesure du possible les parties prenantes au Projet. Le consultant animera la présentation ;
- les frais d'organisation de la séance sont à la charge du projet;
- le consultant sera responsable de la conduite de la procédure d'amendement des rapports jusqu'au rapport définitif. L'approbation finale du document par l'Administration et le Bailleur ne dégage pas sa responsabilité vis-à-vis des conséquences de ses éventuelles erreurs.

OBLIGATIONS DU PROJET

L'unité de coordination du projet agissant en qualité du maître d'ouvrage mettra à la disposition du consultant tous les documents administratifs qu'il juge capital pour son travail et lui faciliter d'accéder à des structures ou à des personnes capables de faciliter son travail.
L'équipe de préparation du Projet est chargée de l'organisation et la tenue des différents ateliers d'adoption du document.

OFFRES

Le consultant fera une Offre technique et financière de sa prestation qui intègre toutes les charges concourant à la réalisation de sa prestation.

FINANCEMENT DE L'ETUDE

Le financement de l'étude est assuré par l'équipe de préparation à travers les fonds de l'État burkinabè. Les prestations feront l'objet d'un contrat à rémunération, couvrant la totalité des coûts.

CLAUSE DE CONFIDENTIALITE

Toutes les informations, de quelque nature que ce soit, que l'une des parties a pu recueillir sur l'autre partie, sous quelque forme que ce soit et notamment oralement, en particulier à l'occasion de réunions et d'entretiens, sont confidentielles. Chaque partie s'engage, d'une part, à ne pas divulguer, ni à communiquer à quiconque toute ou partie de ces informations confidentielles administratives, techniques ou foncières et d'autre part, à prendre toute disposition pour que cette confidentialité soit préservée.
Chaque partie, en qualité de bénéficiaire, s'engage à ne faire aucun usage des informations confidentielles dans un but autre que l'exécution du Contrat.
Le promoteur ne doit en aucune manière porter à la connaissance de tiers, directement ou indirectement, les enseignements qu'il aura pu tirer de l'exécution du présent contrat sur le savoir-faire afférent à celui-ci. Une dérogation à la présente stipulation suppose l'accord-parties écrit préalable.
Le commanditaire se réserve le droit de résilier le présent contrat en cas de récidive de non-respect par le consultant des délais contractuels.

DATE, LIEU ET HEURE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS

Les offres technique et financière devront être déposées au plus tard le……. au siège du Programme d'appui au développement des économies locales sis au …….. à …. heure limite.

ANNEXE 2 : FICHE DE SCREENING ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL

FORMULAIRE DE SCREENING SOCIO-ENVIRONNEMENTAL POUR LE PROJET COMMUNAUTAIRE DE RELANCE ET DE STABILISATION DU SAHEL (P173830)							
TYPE D'INFRASTRUCTURES:							
A- INFORMATIONS DE BASE							
1	**Nom du projet**						
2	**Localisation du projet**	**Province de:**		**Commune de:**		**Village de:**	
3	**Objectif du projet**						
4	**Coût estimé du projet et ses activités:**						
5	**Taille approximative du projet :**	**Nombre d'infrastructure:**		**Dimensions totales:**			
B- DESCRIPTION DU PROJET							
6	Justificatifs du choix du site du Projet:						
7	Nombre de bénéficiaires directs	Hommes:		Femmes:		Enfants:	
8	Nombre de bénéficiaires indirects	Hommes:		Femmes:		Enfants:	
9	Origine ethnique ou sociale	Autochtones :	Allogènes:	Migrants:	Mixtes:		
10	Situation socioprofessionnelle des bénéficiaires :	Agriculteurs :	Eleveurs:	Mixtes:	Autres:	Si autre Préciser:	
11	Statut du site d'implantation du projet	Propriétés :	Location:	Cession gratuite:	Autres:	Si autre Préciser:	
12	Existance d'un reseau de raccordement en énergie électrique	Oui :	Non:	Si Oui Préciser:			

C- ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX							
13	Le projet est-il susceptible d'entraîner le transfert de familles ou des individus ?	Oui :	Non:				
		Si oui, combien?		Pour quel motif:			
		Si oui, mesures à envisager :	Réalisation d'un PAR:	Simples compensations directes:			
14	Le projet est-il susceptible d'impacter une aire protégée?	Oui :	Non:	Si oui, mesures à envisager :			
15	Le projet va t-il causer la perte temporaire ou permanente de cultures, arbres fruitiers ou infrastructures domestiques (telles que des greniers, toilettes extérieures ou cuisines, etc.)	Oui :	Non:				
		Si oui, combien?		Pour quel motif:			
		Si oui, mesures à envisager :	Réalisation d'un PAR:	Simples compensations directes:			
16	Le projet nécessitera-t-il l'acquisition de terres publiques de façon temporaire ou permanente pour son développement?	Oui :	Non:	Si oui, mesures à envisager:			
17	Le projet nécessitera-t-il l'acquisition de terres privées de façon temporaire ou permanente pour son développement ?	Oui :	Non:	Si oui, mesures à envisager:			
18	Y a-t-il des contraintes majeures d'origine locale ou extérieure (ex. risques de conflits) pouvant entraver la bonne exécution du projet lors de l'installation du chantier ?	Oui :	Non:	Si oui, lesquelles?			
		Mesures à envisager:					
19	Quels sont les mécanismes de gestion des plaintes ?						
20	Quels sont les types de sols dans la zone du projet?						
21	Quels sont les types de végétation dans la zone du projet?						

22	Quels sont les types de faune dans la zone du projet?				
23	Le projet entraînera-t-il la dégradation ou l'érosion temporaire des sols dans la zone?	Oui :	Non:	Si oui, mesures à envisager:	
24	Le projet entraînera-t-il la dégradation ou l'érosion permanents des sols dans la zone?	Oui :	Non:	Si oui, mesures à envisager:	
25	Le projet empêchera-t-il l'utilisation ou l'accès facile à certaines ressources naturelles ou économiques dans la zone?	Oui :	Non:	Si oui, mesures à envisager:	
26	Le projet générera-t-il des déchets pouvant affecter négativement les sols, la végétation, les rivières, les sources ou les eaux souterraines de la zone ?	Oui :	Non:	Si oui, mesures à envisager:	
27	Le projet entraînera- t-il des risques pour la santé ou la sécurité humaine du personnel ou des populations riveraines pendant et/ou après la construction ?	Oui :	Non:	Si oui, mesures à envisager:	
28	Le projet entraînera- t-il des changements dans la distribution des personnes et/ou des animaux de la zone ?	Oui :	Non:	Si oui, mesures à envisager:	
29	Le projet requiert-il de gros volumes de matériaux de construction (e.g. gravier, pierres, eau, bois de feu) ?	Oui :	Non:	Si oui, mesures à envisager:	
30	Le projet pourra-t-il altérer un quelconque site sensible, d'héritage culturel, historique, archéologique ou requérir des excavations à côté de tels sites?	Oui :	Non:	Si oui, mesures à envisager:	
31	Le projet engendrerait- il la pollution significative de l'air en zone habitée pendant ou après les travaux ?	Oui :	Non:	Si oui, mesures à envisager:	
32	Le projet engendrera-t-il la production (ou l'augmentation de la production de déchets solides ou liquides) pendant ou après les opérations (ex. eaux usées, déchets médicaux, déchets domestiques et eaux usées ou déchets de construction) ?	Oui :	Non:	Si oui, mesures à envisager:	
33	Comment sera assurer le suivi et la maintenance des ouvrages du projet				

34	Le projet va-t-il affecter ou perturber les habitats naturels, les aires protégées, les ressources en eau, les zones sacrées ou le milieu de vie des populations riveraines ?	Oui :	Non:	Si oui, mesures à envisager:			
35	Comment les femmes seront-elles associées à la conception, à la mise en œuvre et à la gestion du projet ?						
36	Y a-t-il d'autres nuisances environnementales ou sociales potentielles ?	Oui :	Non:				
		Si oui, lesquelles?					
		Si oui, mesures à envisager :					
RECOMMANDATIONS							
37	Sur la base des résultats de l'examen socio-environnemental, le projet ci-dessus est classé dans la Catégorie :	Catégorie A:	EIES approfondie ou projet à ne pas financer				
		Catégorie B:	Rédiger une EIES simplifiée ou Notice d'Impact Environnemental ou une Fiche PGES simple				
		Catégorie C:	Pas besoin de mesures environnementales et sociales.				
			Ou, appliquer les mesures environnementales et sociales ci – après:				
	Fiche remplie par: • Nom : • Prénom : • Adresse : • Signature :						
	Fait à …….le, ……/..../…..						
	Visa de conformité du Spécialiste en Sauvegarde Environnementale et Sociale du projet						
	Le ……../...../20….						
	Visa de conformité de la Structure Nationale chargée des évaluations environnementales						
	Le ……../.../20...						
	Code fiche :				Copie à:		

ANNEXE 3 : COMPTES RENDUS DETAILLES DES CONSULTATIONS

INTRODUCTION

Les consultations publiques ont été tenues du 28 janvier au 10 février 2021 et ont concerné les trois (03) régions et ainsi que les dix-huit (18) communes (Barsalogho, Bouroum, Bourzanga, Dablo, Kaya, Kongoussi, Pensa, Pissila, Yalgo dans la région du Centre-Nord ; Titao, Ouindigui dans la région du Nord et Arbinda, Djibo, Dori, Gorgadji, Gorom-Gorom, Kelbo, Déou dans la région du Sahel) de la zone du projet. Ces consultations avaient pour objectif d'apprécier les spécificités et de prendre en compte les attentes des parties prenantes de chaque région impliquée dans le PCRSS.

Les différentes parties prenantes rencontrées sont constituées des structures suivantes :

- les services techniques ;
- les structures décentralisées ;
- les Organisations de la Société Civile(OSC) ;
- les autorités coutumières ;
- les bénéficiaires directs du projet ;
- les médias locaux.

I - LES SERVICES TECHNIQUES

I.1- Direction Régional de l'Economie et de la Planification

La Direction Régionale de l'Economie et de la Planification est la structure porteuse du Projet au niveau régional. A travers les entretiens avec les premiers responsables des différentes régions nous avons notifié les points suivants :

- le mode d'acquisition des terres dans la zone du Projet est fonction du milieu et de la localisation du terrain. En milieu urbain il est conforme au mécanisme classique institué par l'administration publique. En milieu rural, cela passe par la négociation avec les propriétaires terriens qui peut aboutir à des signatures d'actes formels sur le plan administratif ;
- parlant de conflit dans la zone du Projet, les plus récurrents sont ceux entre agriculteurs et éleveurs, les conflits communautaires et les conflits fonciers. Leur gestion se fait au niveau local et administratif essentiellement par l'intermédiation sociale ;
- sur le plan sécuritaire, nous avons souligné une amélioration conséquente de la situation sécuritaire dans la zone du Projet avec la mise à contribution des VDP dans la veille sécuritaire au niveau local .

Pour ce qui est des préoccupations liées à la mise en œuvre du Projet, les points suivants ont été soulignés :

- ✓ le refus de retour de certains PDI du fait de l'adaptation aux conditions de vie du milieu d'accueil ;
- ✓ le besoin de réhabilitation de certaines infrastructures dans la zone du Projet,
- ✓ la situation sécuritaire dans la zone du Projet ;
- ✓ la cohésion sociale dans les zones affectées par la crise ;
- ✓ la prise en compte du genre et des préoccupations des bénéficiaires dans la planification du Projet ;
- ✓ la pression sociale dans la réalisation de certaines activités du Projet ;
- ✓ la coordination des interventions du Projet avec les acteurs de développement de la zone ;
- ✓ la non implication ou la faible participation des parties prenantes dans la mise en œuvre des activités du Projet ;
- ✓ l'instabilité politique au niveau national.

Les suggestions/recommandations formulées sont :

- ✓ assurer la sécurité dans la zone du Projet ;
- ✓ prendre en compte la démarche participative de l'ensemble des acteurs dans la planification et la mise en œuvre du Projet ;

- ✓ développer des activités génératrices de revenus au profit des femmes et des jeunes dans les zones de Projet ;
- ✓ impliquer les services techniques dans l'évaluation des dommages en matière d'estimation de besoins de compensations ;
- ✓ accompagner les PDI durant le processus de réinstallation (reconstruction des habitats, approvisionnement en vivres, …) ;
- ✓ œuvrer pour une appropriation du projet par les acteurs communautaires ;
- ✓ assurer la prise en compte des besoins réels de la population dans la mise en œuvre du Projet ;
- ✓ déléguer la gestion des ouvrages à la communauté et aux services techniques par la mise en place des comités de gestion dans les zones de Projet ;
- ✓ capitaliser les efforts dans les interventions dans la zone du Projet ;
- ✓ mettre en place des unités de coordination des interventions.

I.2- Direction Régionale de la Promotion de la femme et des Actions humanitaires

Des échanges nous avons retenu ce qui suit :

- les articulations entre la mise en œuvre du Projet et les objectifs des directions en charge des actions humanitaires se situent dans l'accompagnement à la mise en œuvre des projets d'urgence au profit des PDI des régions concernées.
- il est ressorti que les conflits les plus fréquents dans la zone du projet sont les conflits ethniques liés à la crise sécuritaire et le conflit agriculteurs-éleveurs. Quant au mécanisme de gestion, elle se fait à travers l'intervention des organismes humanitaires et des services techniques déconcentrés de la zone du Projet.
- parlant des VBG dans les zones du projet notifiés par les services de l'action sociale, on retient, les viols, les excisions, les maltraitances d'enfants et des femmes, les sévices corporels. Quant à leur gestion, les services techniques déconcentrés (services de la justice, la santé, la sécurité et l'action sociale) sont mis en contribution avec l'accompagnement des OSC de la zone du projet. Cela est matérialisé par la mise en place d'un système d'alerte précoce en cas de VBG.

Les préoccupations de la structure en lien avec le Projet se traduit par :

- ✓ l'insuffisance de moyens de prise en charge des victimes des VBG,
- ✓ l'autonomisation des populations déplacées,
- ✓ le faible dynamisme des réseaux de protection sociale,
- ✓ la prise en charge psychosociale des PDI,
- ✓ le changement de comportement des PDI du fait de la mauvaise répartition de l'aide,
- ✓ la sécurisation des zones de provenance des PDI,
- ✓ la création des AGR au profit des jeunes et des femmes PDI.

Les suggestions et recommandations faites sont :

- ✓ sécuriser la zone du Projet pour favoriser la réinstallation des PDI,
- ✓ reconstruire les infrastructures sociales de base,
- ✓ former les jeunes et les femmes en entreprenariat,
- ✓ impliquer les services opérationnels de l'Etat dans la mise en œuvre et le suivi de ce Projet,
- ✓ renforcer la cohésion sociale à travers le dialogue intercommunautaire,
- ✓ renforcer la capacité des acteurs humanitaires,
- ✓ mettre l'accent sur le suivi, supervision et l'évaluation pour la capitalisation des efforts,
- ✓ renforcer la logistique dans la prise en charge des PDI,
- ✓ prioriser les interventions d'assistance des enfants déplacés et penser à la relève dans l'assistance humanitaire.

I.3- Direction Régionale de l'Environnement de l'Economie Verte et des Changements climatiques.

Les échanges avec les représentants des services de l'environnement des différentes régions ont fait ressortir les points suivants :

- la mise en œuvre des activités du projet s'inscrit en droite ligne avec les missions des services de l'environnement.

- l'analyse des impacts potentiels du projet a conduit les à l'identification des éléments suivants :

des impacts positifs :

- ✓ l'amélioration des conditions de vie de la population,
- ✓ la création des activités génératrices de revenus au profit de la population,
- ✓ le développement économique et social des zones du projet,
- ✓ la possibilité donnée aux PDI de recommencer une nouvelle vie,
- ✓ le retour à la cohésion sociale,
- ✓ la réduction de la pauvreté.

des impacts négatifs :

- ✓ la pression sur les ressources naturelles sur les sites d'accueils des PDI,
- ✓ la désorientation de la population déplacée,
- ✓ la problématique de l'utilisation des ressources en eau,
- ✓ la charge sociales élevée à l'endroit de la population hôte,
- ✓ la déforestation éventuelle des sites de mise en œuvre des activités.

- S'agissant de l'évaluation des compensations sur le plan floristique, il ressort une absence de barème spécifique fiable pour l'évaluation des coûts de compensations financières.
- Sur le plan environnemental, les types d'activités que pourrait développer le Projet au profit des bénéficiaires des régions sont :
  - ✓ la sensibilisation de la population sur à toutes les étapes de la mise en œuvre du Projet,
  - ✓ la formation des acteurs de mise œuvre du projet et des bénéficiaires sur la préservation de l'environnement,
  - ✓ la promotion des énergies renouvelable.

Les préoccupations soulevées par les acteurs de l'environnements étaient :

- ✓ la réalisation des études spécifiques dans la mise en œuvre du Projet,
- ✓ l'implication des bénéficiaires dans la réalisation du projet,
- ✓ la sécurisation de la zone du projet,
- ✓ le renforcement des capacités des acteurs à tous les niveaux,
- ✓ la préservation de l'environnement dans la mise en œuvre du Projet.

Au regard des préoccupations des services en charge de l'environnement dans le cadre du projet, les suggestions et recommandation formulées sont :

- ✓ sécuriser la zone du Projet,
- ✓ reboiser et protéger les espèces végétales dans la zone du projet,
- ✓ renforcer la collaboration avec les services techniques de la région du Nord,
- ✓ renforcer les capacités des acteurs à tous les niveaux,
- ✓ créer des micro-projets dans le cadre de la mise en œuvre du Projet,
- ✓ préserver l'environnement dans la mise en œuvre du Projet,
- ✓ réaliser des évaluations environnementales des micro-projets,
- ✓ mettre en œuvre les recommandations des notices dans le sens de la préservation de l'environnement,
- ✓ impliquer des services techniques déconcentrés à toutes les étapes de la mise en œuvre du Projet,
- ✓ prioriser les espèces importantes sur le plan nutritif avec un apport en eau,
- ✓ œuvrer pour une récupération des terres dégradées,
- ✓ renforcer les disponibilités des ressources en eau (puits,….),
- ✓ mettre en place des unités de transformation des produits,
- ✓ renforcer la capacité des bénéficiaires (femmes et groupe cible),
- ✓ renforcer la capacité des femmes en production de plantes,
- ✓ former les agriculteurs les en conduite des jardins nutritif,,
- ✓ former les exploitant des sites d''orpaillage sur la préservation de l'environnement, la gestion des déchets,
- ✓ former les agents forestiers sur des thématique en relation avec la faune, la flore, la gouvernance environnementale,
- ✓ renforcer la compétence du personnel en SIG, en inventaire forestier, floristique et herbacé,

- ✓ mettre en œuvre des plans de gestion environnementale et sociale issus des micro-projet et l'implication du service de l'environnement dans le suivi.

I.4- Direction Régionale de l'Agriculture

A travers les entretiens réalisés avec les services en charge de l'agriculture, nous avons retenu ce qui suit :

- en termes d'actions en lien avec les projets inscrits dans les missions des services de l'agriculture, il est question de la réalisation des activités d'appui aux personnes déplacées dans le sens de la récupération des terres dégradées dans les zones du projet et de l'appui technique dans la réalisation des activités agricoles.
- des modes d'acquisition des terres au niveau de la zone du projet, il est ressorti qu'au niveau local il se fait par des négociations avec les propriétaires terriens. Par ailleurs la compensation pour les aménagements des terres dégradées proposée est de terre contre terre tout en priorisant les propriétaires terriens dans la répartition des surfaces des terres aménagés.
- dans l'appréciation de la situation sécuritaire, il ressort que la crise a entrainé la perte de terre agricoles entrainant une réduction des surfaces cultivables dans la zone du projet mais aussi une imposition de mode cultural (culture à basse hauteur).
- nous avons noté dans les échanges que les conflits fonciers et d'agriculteurs-éleveurs sont plus fréquents dans la zone du Projet. La gestion par la médiation est le plus courant à travers l'implication des leaders coutumiers ou les services décentralisés.

Les préoccupations soulevées se rapportent à :

- ✓ la réduction des terres cultivables suite à l'insécurité dans la zone du Projet,
- ✓ la limitation des possibilités d'intervention des agents des agents de services techniques,
- ✓ la dégradation des terres du fait de la pression sociale,
- ✓ la pression énorme sur les ressources naturelles (terre, flore),
- ✓ la forte demande en terres cultivables,
- ✓ la terre à majorité peu fertile et dégradés,
- ✓ l'insuffisance de la ressource en eau pour les pratiques agricoles,
- ✓ la perspective d'aménagement et la réhabilitation des terres dégradées.

Pour ce qui est des impacts potentiels liés à la mise en œuvre du Projet, il est ressorti dans les échanges que ce Projet pourrait :

- ✓ favoriser le développement des localités affectées par l'insécurité et faciliter l'écoulement des produits agricoles.
- ✓ améliorer le potentiel en aménagement de terres agricoles dans la zone du Projet.

Il a été souligné l'existence de plusieurs OSC influents dans la zone du projet dans le domaine agricole.

Au titre des recommandations et suggestions nous avons souligné les éléments suivants :

- ✓ développer des stratégies d'accompagnement pour la mise en œuvre de l'activité de formation des personnes déplacées à d'autres métiers,
- ✓ mettre l'accent sur l'agriculture qui constitue la principale activité de la population bénéficiaires,
- ✓ associer les question urgence et développement,
- ✓ impliquer les services techniques déconcentrés à la mise en œuvre du Projet,
- ✓ développer des mécanismes de récupération des terres dégradées,
- ✓ favoriser la culture des variétés s'adaptant au contexte climatique de la zone du projet
- ✓ aménager de nouvelles terres agricoles au profit des PDI,
- ✓ favoriser la culture des variétés s'adaptant au contexte climatique de la zone du projet.

I.5- Direction Régionale en charge de l'élevage

Dans l'entretien avec les services de l'élevage nous avons notifié les points ci-après :

- les types de conflits fréquents dans la zone du projet sont les conflits fonciers et les conflits entre agriculteur-éleveur dans l'exploitation des terres.
- les impacts que pourraient engendrer le Projet souligné par ces acteurs sont ;
  - ✓ la possibilité du retour des PDI dans leur milieu de vie,
  - ✓ le développement des initiatives personnelles,
  - ✓ le renforcement des liens communautaires dans la zone du Projet.

Les préoccupations notifiées par les acteurs de l'élevage sont :

- ✓ le déficit et/ou la dégradation des terres,
- ✓ l'occupation des pistes à bétail ou des parcs de vaccination par la réalisation de certaine activités,
- ✓ la réduction des zones de pâturage du fait de l'insécurité.

Les suggestions faites la Directrice Régionale en faveur de la réussite du projet sont :

- ✓ appuyer les services de l'agriculture pour la récupération des zones de pâturage et des terres dégradées dans la zone du projet,
- ✓ renforcer la capacité des bénéficiaires dans le processus de réalisation des projets,
- ✓ doter les bénéficiaires des moyens logistiques,
- ✓ renforcer les capacités des bénéficiaires,
- ✓ intégrer les micro-projets d'élevage dans le cadre du projet.

I.6- Direction Régionale de la Fonction Publique

Le personnel de l'Etat constitue une cible impactée par la crise sécuritaire dans la zone du Projet. C'est ainsi que les entretiens réalisés dans le sens de l'étude a permis de recueillir les points ci-après :

- les impacts potentiels du projet notifiés sont :
  - ✓ l'amélioration de l'employabilité du personnel des services publics,
  - ✓ la réaffectation et le réajustement des fonctionnaires.
- les principales préoccupations de cette structure sont liées à la gestion du personnel affecté par la crise et l'impact psychosociale de la crise sur le personnel de l'Etat.
- les suggestions faites sont :
  - ✓ sécuriser les zones affectées par la crise,
  - ✓ renforcer les compétences des acteurs dans la mise en œuvre du Projet,
  - ✓ faire une prise charge psycho-sociale du personnel de l'Etat affecté par la crise sécuritaire.

I.7- Direction Régionale de la Jeunesse et de Formation Professionnelle

L'entretien les acteurs de cette structure a fait ressortir ce qui suit :

- l'existence d'un lien entre les objectifs du projet et les missions de la structure de mise en œuvre du Projet sont étroitement liées. Cela se traduit par l'intervention des directions en charge de la jeunesse et la formation professionnelle dans le recrutement, la formation et le suivi des jeunes et femmes PDI dans la zone du Projet.
- les impacts potentiels en liens avec le Projet renvoi aux renforcements des capacités des jeunes à entreprendre, la facilitation à la réinstallation et la réinsertion des PDI, le renforcement de compétences des acteurs de mise en œuvre du Projet.

Les préoccupations dans le sens de la place du projet sont :

- ✓ les pertes d'emploi des jeunes suites à l'insécurité,
- ✓ les pertes de ressources par les jeunes PDI,
- ✓ la gestion des enfants des femmes PDI dans l'exécution des activités de formation,
- ✓ les exigences des PDI dans l'administration des formations.

S'agissant des suggestion et recommandations, il est ressorti qu'il faut :

- ✓ impliquer les services techniques dans la gestion du Projet,
- ✓ renforcer la capacité de personnel des services,
- ✓ sensibiliser les PDI à la création des AGR.

I.8- Direction Régionale de l'Education Primaire Post Primaire et l'alphabétisation Non Formelle

Les services en charge de l'éducation ont apprécié la démarche de l'équipe de la mission et ont montré leur disponibilité à répondre aux attentes et sollicitudes.

Nous avons retenu de la parfaite articulation entre les objectifs du Projet et ce secteur et les représentants de la direction du fait de l'importance de l'éducation et les problématiques en rapport avec la crise sécuritaire.

De leurs préoccupations, il a été souligné :

- ✓ le risque auquel est exposé le secteur de l'éducation avec l'insuffisance des questions sécuritaires.
- ✓ la pression sur les ressources de l'éducation,
- ✓ l'existence d'enfants déscolarisés dans la zone du projet,
- ✓ la problématique de la gestion du personnel affecté par la crise sécuritaire.

Par rapport aux attentes/suggestions et recommandations il est ressorti les points suivants :

- ✓ prévoir des issus de secours dans la conception et la construction des écoles,
- ✓ répondre aux besoins alimentaires des Elèves Déplacés Internes,
- ✓ encourager les acteurs de l'éducation dans les zones d'insécurité,
- ✓ renforcer les services de l'éducation en infrastructures adéquates,
- ✓ réhabiliter les infrastructures éducatives,
- ✓ renforcer la compétence des enseignants dans la prise en charge psychosociale,
- ✓ faire une prise en charge psychologique des enseignants dans les zones d'insécurité.

I.9- Direction Régionale de l'Eau et de l'Assainissement

En termes d'articulation entre les objectifs du projet et la mission de la structure, les services en charge de l'eau ont souligné le lien étroit. Cela se matérialise avec les actions en termes de réalisation d'ouvrage d'approvisionnement en eau et assainissement.

Les préoccupations des services de l'eau sont :

- ✓ l'insuffisance des couvertures en besoin en eau et assainissement,
- ✓ l'augmentation des besoins avec l'accueil des PDI,
- ✓ le besoin de réaliser de nouveau ouvrage pour répondre au besoin de la population,
- ✓ la baisse des budgets accordés à la réalisation des ouvrages d'AEPA,
- ✓ la mise en œuvre des activités d'hygiène avec l'avènement du COVID

Les suggestions et recommandation s'articulent autour des points suivants :

- ✓ renforcer la coordination des interventions dans la mise en œuvre du Projet,
- ✓ appuyer les PDI sur les sites d'accueils,
- ✓ respecter les pratiques traditionnelles dans le processus d'acquisition de terres,
- ✓ appuyer la population pour l'acquisition des semences
- ✓ désensabler et réhabiliter le barrage dans la zone du Projet,
- ✓ assurer la qualité des ouvrages à réaliser dans le cadre du projet,
- ✓ élargir le champ d'intervention du projet à d'autres localités des régions concernées,
- ✓ veiller à une mutualisation des efforts avec la DGEP en matière d'AEP,
- ✓ impliquer les services techniques déconcentrés concernés par le Projet,
- ✓ renforcer la communication tout au long de la mise en œuvre,
- ✓ informer les autorités locales et collaborer avec acteurs de développement,
- ✓ sensibiliser les bénéficiaires pour leur implication dans la mise en œuvre du Projet.
- ✓ mettre l'accent sur l'intermédiation sociale dans la mise en œuvre du Projet.

I.10- Direction Régionale de la Santé

Par rapport à l'articulation qui peut être faite entre la mise en œuvre du Projet et les objectifs de développement définis par le secteur de la santé, on a noté la participation de ce secteur à la prise en charge sanitaire des PDI.

Les préoccupations dans le sens de la mise en œuvre du Projet sont :

- ✓ l'insuffisance de poste de santé avancé pour répondre au besoin des PDI dans la zone du Projet,
- ✓ l'insuffisance en équipement de protection dans la gestion des cas de Covid 19,
- ✓ des difficultés dans la couverture sanitaire des zones d'insécurité,
- ✓ l'augmentation du nombre de cas de Maladies à Potentiel Epidémique (MPE),

Les suggestions/recommandations vis-à-vis du projet sont :

- ✓ renforcer la mise en place des postes de santé avancées dans les zones d'accueil des PDI,
- ✓ doter les structures de santé en matériel et équipement nécessaires à la pise en charge des PDI,
- ✓ renforcer la surveillance des MPE,

- ✓ renforcer les compétences du personnel de santé en prise en charge psychosociale,
- ✓ Réhabiliter les infrastructures sanitaires détruites suite à la crise d'insécurité.

I.11- Direction Régionale de la Police Nationale

Les préoccupations soulevées par les services de sécurité sont :

- ✓ non prise en compte des préoccupations de la Police Nationale (PN) dans la gestion de la crise sécuritaire,
- ✓ pas de retour d'information des entretiens avec les BE, ONG et autres intervenants,
- ✓ insuffisance d'infrastructure sécuritaires pour assurer la mission de sécurisation,
- ✓ infrastructures non adaptées aux besoins du moment en matière de sécurité,
- ✓ couverture du maillage sécuritaire dans les structures de la ZP,
- ✓ insuffisance en matériel et équipements dans les services de la PN.
- ✓ insuffisance de coordination des actions des ONG humanitaires,
- ✓ absence de service de sécurité dans certaines zones d'insécurité (Dablo, Bouroum et Pensa…)
- ✓ insuffisance des services de renseignement de la PN,
- ✓ absence d'éléments de base dans le renseignement,
- ✓ insuffisance dans l'approvisionnement en eau dans les services de la PN de la région,
- ✓ problème d'éclairage des services de la police de la région,
- ✓ insuffisance des effectifs de la PN dans la région.
- ✓ absence de matériel de lutte contre les terroristes (jumel, torche),
- ✓ insuffisance en dotation en carburant de fonctionnement,
- ✓ difficultés dans l'exécution des services de patrouille.

S'agissant des attentes, suggestions et recommandations, il est ressorti ce qui suit :

- ✓ former efficacement les éléments de la PN pour lutter contre le terrorisme,
- ✓ proposer des voyages d'études pour amélioration des compétences,
- ✓ renforcer la capacité opérationnelle des
- ✓ renforcer les équipements à la PN,
- ✓ répondre aux besoins en armement pour la sécurisation,
- ✓ construire des services de police dans les communes de la ZP,
- ✓ réadaptation des services de la PN selon le contexte sécuritaire,
- ✓ renforcer la mobilité dans la gestion de la crise (moto, véhicule),
- ✓ renforcer la PN en équipement de protection individuel,
- ✓ renforcer les bases sécuritaires dans les zones d'insécurité,
- ✓ participer à la restitution des études réaliser par le Projet.

I.12- Direction Régionale du Transport

La rencontre avec les acteurs du transport a permis de prendre en compte leur point de vue pour la mise en œuvre du Projet.

Les préoccupations de ces acteurs se résument à :

- ✓ la restriction de la mobilité dans la zone du Projet,
- ✓ la suspension des activités de formation dans les zones du projet,
- ✓ la difficulté d'acquérir le permis de conduire par les jeunes affectées par la crise,
- ✓ le fort taux d'abandon dans les autoécoles,
- ✓ l'insuffisance dans la réalisation des examens d'obtention du permis.

Les suggestion/recommandations notifiées sont :

- ✓ sécuriser les zones affectées par la crise,
- ✓ impliquer les services techniques concernés dans la mise en œuvre du Projet.

I.13- Direction Régionale de l'industrie, du commerce et de l'artisanat

En vue de renforcer le besoin d'implication du secteur de commerce dans le Projet, les acteurs régionaux ont souligné que le commerce supporte l'économie du pays qui est le poumon du développement des pays.

- ✓ Les préoccupations soulevées par ces derniers en relation avec le Projet sont :
- ✓ la mobilité vue à la baisse à cause de la situation sécuritaire,
- ✓ la sécurisation des zones de projet pour favoriser la mise en œuvre,
- ✓ l'inaccessibilité de certaines zones,
- ✓ l'impossibilité de mener des activités dans certaines zones.

Quant au suggestions et recommandations, nous avons :

- ✓ inclure la sécurité dans la mise en œuvre du Projet (intégrer les prises en charge de la sécurité),
- ✓ construire des marchés et des boutiques de rues,
- ✓ garantir la sécurité de bénéficiaires avant le retour sur les localités d'origine,
- ✓ identifier les types d'activités commerciales avant la MEO du projet,
- ✓ impliquer tous les acteurs (des services techniques au bénéficiaires) dans la mise en œuvre de ce Projet,
- ✓ mettre à la disposition des PDI des produits de grande consommation.

I.14- Direction Régionale du Travail et de la Protection Sociales

Les point des échanges ont été en rapport avec :
la situation sécuritaire
il est ressorti que du fait de la couverture de l'humilité diplomatique des Organisations Non Gouvernementales, elles échappent au contrôle des instances nationales en matière de protection sociale.
Par conséquent les projets nationaux sont sous le contrôle de l'inspection de travail.
La protection contre le travail des enfants, les actions menées par la structure sont :

- ✓ accueillir les enfants dans les structures locales pour leur formation en entreprenariat,
- ✓ trouver des structures d'accueil pour les enfants déscolarisés,
- ✓ accompagner les enfants au cours de la formation,
- ✓ revoir la prise en charge des enfants PDI,
- ✓ faire un suivi de la prise en charge des enfants dans les structures d'emploi,
- ✓ réprimer certaine structure dans le respect des droits des enfants en matière de travail.

Les préoccupations du Directeur sont :

- ✓ Impact sur les relations de travail dans les services du fait de la situation sécuritaire,
- ✓ Faible fréquentation de la zone du projet,
- ✓ Difficulté dans la gestion du personnel du fait de la crise sécuritaire,
- ✓ Licenciements abusifs de certains travailleurs dans les services de la zone du Projet.

I.15- Université Polytechnique de Kaya

En termes d'actions qui pourraient être prise en compte pour la mise en œuvre du Projet nous retenons :

- ✓ Disponibilité de l'université pour la coordination et recueils des données sur la zone du Projet,
- ✓ Existence d'un service statique et de recueil des données au niveau de l'université,
- ✓ Existence d'une filière de formation Licence de Statistique et de l'Informatique Appliquée à l'Economie (LSAIE).

Concernant la situation sécuritaire dans la zone du projet, il est ressorti que plusieurs étudiants sont affectés mais globalement cette situation s'améliore.
Les préoccupations des acteurs de l'université dans la mise en œuvre du Projet sont :

- ✓ la stabilisation de vie des populations qui va permettre le retour des PDI,
- ✓ la facilitation et création d'emploi au profit des PDI,
- ✓ la réduction de la pression sur l'environnement,
- ✓ l'insuffisance dans l'accès aux services sociaux de base par les PDI,

- ✓ la limitation dans le respect des mesures barrières dans le cadre de la Covid 19 dans les camps des PDI.

Les suggestions/recommandations faites par ces acteurs en lien avec la mise en œuvre du Projet sont :

- ✓ faciliter l'accès aux infrastructures et équipement universitaire pour répondre à sa vocation et favoriser l'absorption des étudiant de la zone du Projet
- ✓ accompagner les étudiants PDI afin de réduire le taux d'échec,
- ✓ prendre toutes les informations nécessaires afin de favoriser la réalisation de ce Projet,
- ✓ accélérer le processus de mise en œuvre du Projet.

II- STRUCTURES DECENTRALISEES

II.1- Gouvernorats

Au regard de l'importance du Projet pour la population, la mission a tenu à rencontrer les premiers responsables des régions afin de porter à leur égard l'information sur le Projet et recueillir leurs suggestions et recommandations pour sa mise en œuvre.

Pour l'amélioration de la situation sécuritaire avec le retour de certaines PDI sur leur zone d'origine, les recommandations formulées sont :

- ✓ intégrer une vision holistique dans les actions de mise en œuvre du Projet,
- ✓ renforcer des actions de restauration de la confiance pour le retour de la paix,
- ✓ respecter les engagements pris à l'endroit de la population,
- ✓ étudier les messages dans la communication avec la population,
- ✓ œuvrer pour une synergie d'action avec l'ensemble des partenaires au développement,
- ✓ harmoniser les actions dans la prise en charge des besoins de la population,
- ✓ impliquer les bénéficiaires dans les différentes actions du projet.

II.2- Haut-commissariat

L'équipe de la mission a eu des rencontres avec les autorités administratives des provinces de la zone du Projet. Ces rencontres ont concerné les Hauts-Commissaires des provinces et des préfets de départements. Conformément aux objectifs de la mission les points suivants ont été abordés :

- sur l'articulation des objectifs de la mission et les celles du Haut-commissariat, il a été souligné que l'administration territorial joue un rôle de régulation dans toutes les interventions de développement, par conséquent un lien étroit est établi dans le cadre de la mise en œuvre du Projet.
- en rapport avec les conflits, ceux fréquents dans la zone du Projet sont ; les conflits d'exploitation, les conflits communautaires, les conflits politiques, les conflits agriculteurs-éleveurs et les conflits d'exploitation minière.
- les mécanismes de gestion mis en place sont endogènes avec la contribution des leaders communautaires et des mécanismes institutionnels avec la mise à contribution des institutions administratives. Il a également souligné des organes de gestion des conflits (Organisation Départementales/Provinciales de gestion des conflits). Ces structures rencontrent des difficultés de fonctionnement liées à la fragilisation par des conflits sécuritaires.

Concernant les impacts potentiels de la mise en œuvre du Projet il est ressorti :

- ✓ l'mélioration de la situation sécuritaire,
- ✓ l'amélioration des conditions de vie des bénéficiaires.

Les préoccupations soulevées par ces derniers sont :

- ✓ les problème d'accès aux logements de certains PDI,
- ✓ l'implication des VDP dans la sécurisation des villages,
- ✓ la destruction des infrastructures scolaires et sanitaires dans les zones affectées par la crise,
- ✓ la dégradation des voies de communication et des terres cultivables,,
- ✓ la sécurisation des zones touchées par la crise,
- ✓ la perte du cheptel des PDI,
- ✓ l'insuffisance des infrastructures socio-sanitaires et des ouvrages d'approvisionnement en eau potable.

- ✓ la pression sur les ressources naturelle, économique et social du fait de la croissance démographique dans les zones d'accueil des PDI entrainant une raréfaction des ressources,
- ✓ l'implication des services techniques à tous les niveaux pour la mise en œuvre du Projet.

S'agissant des suggestions/recommandations dans la mise en œuvre du Projet nous avons noté qu'il faut :

- ✓ sensibiliser les populations sur la prévention des conflits,
- ✓ prendre en compte les besoins des PDI dans la mise en œuvre du Projet,
- ✓ impliquer les services techniques déconcentrés et la communauté à la base,
- ✓ accompagner les structures étatiques dans la réhabilitation des infrastructures socio de base,
- ✓ sécuriser les zones en proie aux conflits sécuritaire,
- ✓ proposer un plan d'occupation des sols et récupérer les terres dégradées
- ✓ accompagner les initiatives locales et l'appui communautaire, Renforcer la paix et la cohésion social à travers la communication,
- ✓ préserver la faune et la flore dans la ZP en initiant des activités de reboisement,
- ✓ renforcer les infrastructures routières dans la zone du Projet,
- ✓ augmenter le nombre de villages dans la MEO du projet,
- ✓ impliquer les personnes ressources, les structures sécuritaires, administratives et les bénéficiaires dans le processus de réalisation du projet,
- ✓ faire une capitalisation des potentialités et atouts au niveau local,
- ✓ redynamiser le mécanisme de gestion des conflits à tous les niveaux,
- ✓ renforcer la résilience des PDI en accompagnant dans le processus de réinstallation,
- ✓ suivre la mise en œuvre du Projet à tous les niveaux.

II.3- Conseil Régional

Des échanges avec les responsables du conseil régional ont fait ressortir ce qui suit :
Les conflits fonciers, agriculteur-éleveurs, communautaires sont les plus récurrentes dans la zone du Projet. Quant à la gestion de ces conflits, elle se fait couramment par les leaders communautaires et la voie administrative.
S'agissant des préoccupations soulignées par le CR, on a :

- ✓ la sécurisation des zones d'insécurité,
- ✓ la réhabilitation des infrastructures sanitaires et éducatives dans les zones affectées par la crise,
- ✓ l'insuffisance dans la répartition de l'aide des ONG aux PDI.

En termes de suggestion, nous avons noté qu'il faut :

- ✓ reconstruire les habitats des PDI et renforcer les infrastructures sociales de base,
- ✓ développer les activités sociales de base dans la zone du Projet,
- ✓ œuvrer au retour des PDI dans leur zone d'origine,
- ✓ travailler à occuper les jeunes pour limiter la l'oisiveté,
- ✓ créer des AGR pour occuper les jeunes dans la zone du Projet,
- ✓ sensibiliser la population,
- ✓ tenir compte des besoins spécifiques et impliquer les populations bénéficiaires,
- ✓ impliquer les maires et les CR dans la mise en œuvre du Projet,
- ✓ construire des ouvrages d'AEP et aménager des pâturages au profit des DPI,
- ✓ impliquer les services techniques de la zone du projet à toutes les étapes.

II.4- Collectivités territoriales

Dans le cadre de la collecte des données sur l'étude, plusieurs rencontres ont eu lieu avec les acteurs communaux de la zone du Projet. Ces échanges axés sur les préoccupations, attentes et suggestion nous ont permis de noter ce qui suit :

Les préoccupations des acteurs de la mairie se résume aux points suivants :

- ✓ le retour des PDI sur les sites d'origine,
- ✓ le soucis de sécurisation des zones de projet pour le retour des PDI,
- ✓ la gestion discriminatoire des PDI sur les sites d'accueil des PDI par les ONG humanitaires,
- ✓ l'accroissement des effectifs au niveau des écoles,

- ✓ les plaintes des PDI enregistrées à la mairie liées leur gestion,
- ✓ la non prise en compte des actions de prise en charge PDI dans le PCD en cour d'exécution,
- ✓ les difficultés d'accès à l'eau potable sur le ressort communal,
- ✓ le manque d'unité de conservation des produits maraichers,
- ✓ la difficulté de tenir des cadres de concertation dans la commune affectée par la crise sécuritaire, actions de solidarité de la population hôte à l'endroit des PDI,
- ✓ l'implication des transporteurs pour le déplacement,
- ✓ le poids économique des PDI sur la population hôte (risque de conflit, à long terme),
- ✓ le faible accompagnement des populations hôtes par les acteurs humanitaires,
- ✓ la vente des dons divers par certains PDI, la difficulté pour les personnes handicapées de bénéficier des partages,
- ✓ les difficultés dans l'identification des vrais PDI bénéficiaires pour l'attribution des aides,
- ✓ le mauvais état des routes et le manque d'unité de transformation des produits maraichers,
- ✓ la mauvaise approche des ONG dans la distribution de l'aide au PDI et le Développement de la mendicité suite aux déplacements des populations,
- ✓ l'insuffisance dans l'éclairage dans certaines villes de la zone du Projet,
- ✓ la difficulté dans l'écoulement des produits des cultures maraichers,
- ✓ l'insuffisance dans l'accès à l'eau potable aggravant les corvées d'eau de la population,
- ✓ le manque d'emploi au profit des jeunes, des femmes et des personnes handicapées,
- ✓ l'insuffisance des actions de préservation de l'environnement par la population,
- ✓ la pression sur les services socio-sanitaire de base due à la présence de PDI,
- ✓ l'existence d'un conflit de compétence dans la gestion de la crise humanitaire entre la CODSUR (Comité Départemental de Gestion des Urgences) et les services de l'action social.

Les propositions de recommandations/suggestion dans la mise en œuvre du Projet sont :

- ✓ respecter les engagements, suivre et accompagner les acteurs,
- ✓ arrêter la distribution de vivre sur les sites d'accueil et le faire dans tous les villages de base,
- ✓ mener des actions communautaires concrète pour le retour des PDI,
- ✓ renforcer les mesures sécuritaires des zones affectées en soutenant l'armée et les VDP,
- ✓ entreprendre des actions pour renforcer la cohésion sociale,
- ✓ développer une synergie d'action entre l'Etat-les Organisme humanitaires et les bénéficiaires,
- ✓ définir les axes stratégiques selon les composantes du projet,
- ✓ installer une base militaire pour renforcer la sécurité,
- ✓ reprendre les investissements au niveau des zones d'origine, Appuyer les PDI en semence et de vivre tout au long du processus de réinstallation,
- ✓ appuyer les PDI pour reconstruction des habitats détruits,
- ✓ mettre l'accent sur la construction des infrastructures socio-sanitaires,
- ✓ sensibiliser la population sur la préservation de l'environnement
- ✓ axer les interventions dans les zones affectées par la crise,
- ✓ renforcer la prise en charge psychosociale des PDI,
- ✓ renouveler les listes des PDI en prenant en compte les nouvelles venues
- ✓ former les bénéficiaires en entreprenariat,
- ✓ accompagner les VDP pour la sécurisation des villages affectés,
- ✓ construire des centres de formation au profit des jeune et des femmes
- ✓ impliquer les communes dans la mise en œuvre du Projet,
- ✓ programmer la distribution des vivres dans les zones affectées par l'insécurité,
- ✓ renforcer la participation communautaire dans la gestion des conflits,
- ✓ accompagner la population hôte des PDI dans la mise en œuvre du Projet,
- ✓ faire des formations que pourront bénéficier les PDI dans leur zone d'origine,
- ✓ sensibiliser la communauté pour renforcer la cohésion sociale.

III- Organisations de Société Civile (OSC)

III.1- OCADES

En tant qu'acteur dans les actions humanitaires et de développement, le personnel de l'ONG OCADES a été rencontré par l'équipe de la mission pour des échanges sur la planification du Projet . Il est ressorti des échanges les éléments suivants :

- s'agissant des types de conflits rencontrés dans la localité il est notifié ; les conflits agriculteurs-éleveurs, les conflits politiques, fonciers et les conflits conjugaux.
  Leur gestion est basée sur la médiation, les plaidoyers et la sensibilisation. L'OCADES dans le cadre de ses activités participent également à la gestion de ces conflits en se focalisant sur la sensibilisation et les plaidoyers.
- des préoccupations de la structure, il dénote la fracture sociale dans la zone du Projet suite aux questions sécuritaires.
- sur le travail des enfants, il souligne la persistance de ce phénomène dans la zone du Projet particulièrement dans les sites aurifères.
- les types de VBG notifiés par la structure dans la zone d'intervention sont ; les mariages forcés, les excisions les violences faites aux PDI.
- des actions sont entreprises par la structure dans la gestion de ces fléaux dans la zone du Projet en collaboration avec d'autre structures humanitaires.
- les types de personnes vulnérables enregistrées par l'OCADES, on retient les personnes âgées, les personnes handicapées, les veuves et les PDI.

En termes de suggestions et recommandations, il est ressorti ce qui suit :

- ✓ Renforcer les actions en faveur de la paix et la cohésion sociale,
- ✓ Renforcer la sensibilisation dans le cadre de la mise en œuvre du Projet,
- ✓ Impliquer les leaders coutumiers dans la gestion des conflits,
- ✓ Accompagner la population dans leurs activités régaliennes.

III.2- Coordination régionale des femmes

A travers les échanges avec la coordination régionale des femmes, il est ressorti ce qui suit :

- une appréciation des conditions de la femme dans la zone du Projet qui est caractérisée par une faible valorisation du statut de la femme et une insuffisance de soutien des femmes dans les foyers.
- dans la zone du Projet, on note une bonne organisation des femmes à travers la mise en place des groupements et des coopératives de femmes.
- plusieurs formes de VBG sont enregistrées dans la zone du projet à savoir : l'excision, le mariage forcé ou précoce, la violence économique, le lévirat. La gestion de ces VBG est faite à travers le recours aux organisations féminines et aux services de l'action sociale.

Il a été souligné l'existence de femmes vulnérables dans la zone du Projet dont le meilleur mécanisme d'identification est la collaboration avec les organisations féminine.

Les préoccupations des femmes dans la mise en œuvre du Projet sont :

- ✓ le besoin de soutien moral et financier pour la création des AGR,
- ✓ l'insuffisance de ressource financières pour soutenir les activités commerciales,
- ✓ l'insuffisance d'eau pour la réalisation des activités,
- ✓ la difficulté dans la pratique des cultures de contre saison,
- ✓ le besoin d'une amélioration de la prise en charge sanitaire,
- ✓ le respect les engagements pris à l'endroit des femmes.

Les suggestion et recommandations qui en découlent sont :

- ✓ accompagner les associations féminines en équipement de transformation des produits forestiers non ligneux,
- ✓ former les femmes pour la création des AGR,
- ✓ construire des forages pour supplier au manque d'eau,
- ✓ accompagner pour l'acquisition en énergie renouvelable,
- ✓ appuyer les femmes en matériaux et produit de tissage,

- ✓ subventionner l'acquisition des intrants de tissage et de nouvelles unités
- ✓ former les femmes pour la fabrication des pagnes tissés,
- ✓ allonger le délais de remboursement de crédit contractés par les femmes (aller à 3 ans)
- ✓ réduire le taux d'intérêt des prêts octroyer aux femmes,
- ✓ renforcer la capacité des femmes en entreprenariat,
- ✓ sélectionner les femmes qui sont réellement dans le besoin.
- ✓ renforcer la prise en charge sanitaire des enfants dans le domaine de la malnutrition,
- ✓ faire une bonne identification des besoins en matière d'appui au financement,
- ✓ octroyer des crédits selon le besoin,
- ✓ équiper les maisons de femmes en unités de production et de transformation,
- ✓ former les femmes avant l'octroi des crédits pour les activités
- ✓ construire des centres de formation pour les femmes déscolarisées.

III.3- Mouvement Burkinabè des Droits de Homme et du Peuple (MBDHP)

Le responsable régional du MBDHP a souligné que le Projet va dans le sens des missions du MBDHP à savoir :

- ✓ le travail avec les PDI de la région du CN pour la restauration de bien-être social,
- ✓ la sensibilisation et le plaidoyer auprès des autorités administratives, coutumières pour accompagner les PDI pour leur retour dans leur localité d'origine.

Les type de conflits rencontrés dans la zone du projet notifiés par le MBDUP sont
Agriculteurs-éleveurs et communautaires, le MBDHP intervient dans la gestion des conflits grâce aux entités de prévention et de gestion de crise. La gestion préventive se fait par médiation et la gestion curative par la résolution à l'amiable ou la voie judiciaire.
Selon le responsable du MBDHP les types de VBG récurrentes dans la zone du projet sont : Violence morale, économique et sexuelle. Le MBDHP est un acteur dans la gestion de ces VBG.
Les préoccupations des acteurs du MBDHP sont :

- ✓ La sécurisation de la zone du Projet,
- ✓ Les critères d'identification des zones d'intervention du Projet,
- ✓ La réoccupation des espaces administratifs par le personnel,
- ✓ Absence d'actions en faveur de la prise en charge des VBG.

Les recommandations dans le sens de la mise en œuvre du Projet sont :

- ✓ axer le travail sur les autorités locales pour permettre la mise en œuvre du Projet,
- ✓ baliser le terrain par la sensibilisation des populations, les encourager, remonter leur moral pour favoriser le retour des PDI,
- ✓ sécuriser les zones d'insécurité au bénéfice du personnel des services publics
- ✓ mettre l'accent sur le travail d'équipe dans la mise en œuvre du Projet,
- ✓ encourager ces populations pour le retour terrain.

III.4- Chambre Régionale d'Elevage et d'Agriculture

Selon les objectifs définis par la mission, une rencontre a réuni l'équipe avec les acteurs de la chambre régionale d'agriculture de la région du Centre-Nord.
De l'appréciation de ces acteurs il a été souligné :

- ✓ Un souhait des acteurs de voir le Projet se réalisé**,**
- ✓ Une bonne perspective pour reprise des activités économiques dans la région,

S'agissant leur préoccupation en rapport avec la mise en œuvre du Projet ce sont :

- ✓ l'impact de la crise sur le secteur de l'élevage
- ✓ la perte de terre des populations déplacée,
- ✓ la rareté de terres cultivables des terres sur le site d'accueil,
- ✓ la destruction des forêts dans la zone du projet,
- ✓ le dysfonctionnement des marchés d'où l'augmentation des prix des produits de l'agriculture et de l'élevage,
- ✓ le faible épanouissement des PDI sur les sites d'accueil

- ✓ l'insuffisance d'approvisionnement en potable dans la zone du Projet,
- ✓ l'insuffisance de matériel de production et d'exploitation
- ✓ la destruction des dispositifs de production de miel (ruches) dans les villages affectés par l'insécurité (273 ruches détruites),
- ✓ les pillages du miel produit sur les sites.

Les suggestions et recommandations faites pour une réussite du projet formulées par ces derniers sont :

- ✓ appuyer les PDI et les populations hôtes avec le cheptel pour relancer l'élevage,
- ✓ développer des activités d'élevage au profit de la population
- ✓ acquérir du matériau de production et de transformation des PFNL,
- ✓ renforcer la capacité des bénéficiaires du projet,
- ✓ réaliser des ouvrages l'approvisionnement en eau potable de la population,
- ✓ accompagner les femmes de fond de roulement pour la mise en œuvre des activités,
- ✓ former et recycler les membres des groupements,
- ✓ création des microprojets au profit des jeunes et femmes,
- ✓ faire des aménagements des terres au bénéfice des jeunes dans la zone du Projet,
- ✓ sensibiliser les populations sur l'hygiène alimentaire,
- ✓ construire des dispositifs de stockage des produits alimentaires,
- ✓ aménager des fourrages au profit des éleveurs,
- ✓ renforcer la communication dans le cadre de la mise en œuvre du Projet,
- ✓ renforcer la disponibilité des moyens de production,
- ✓ donner suffisamment de moyen à la population bénéficiaire pour la reprise des activités,
- ✓ reconstruire les marchés pour la relance économique de la région,
- ✓ renforcer la construction des infrastructures scolaires et sanitaires dans la zone du Projet,
- ✓ accélérer le processus de mise en œuvre au regard de l'urgence de la situation,
- ✓ impliquer les acteurs clés dans la mise en œuvre du Projet.

III.5- Coordination Provinciale de la Croix rouge

Le responsable de la croix rouge atteste le rôle de la structure dans l'appui à l'aide humanitaire. Dans la région du Centre Nord, ils interviennent dans plusieurs secteurs d'activités et jouent un rôle principal dans la prise en charge des PDI.

Les types de personnes vulnérables rencontrées dans la zone du projet sont : orphelins, veuves, personnes dépouillées de tous leurs biens. La croix rouge participe à la prise en charge de ces personnes par l'octroi de dons.

Selon le responsable régional de la structure, les actions qui peuvent mettre en œuvre par la croix rouge en accompagnement à la mise en œuvre du Projet sont :

- ✓ l'appui sur le plan alimentaire,
- ✓ la sensibilisation des populations dans la zone du Projet
- ✓ l'appui à la population hôte en renforcement de capacité pour la création des AGR,
- ✓ l'appui des PDI pout la construction des abris au profit des PDI
- ✓ la sensibilisation des bénéficiaires sur le Covid19
- ✓ l'appui à la réhabilitation des formations sanitaires
- ✓ la distribution d'aliment et des dispositifs de protection individuel aux PDI

Quant aux préoccupations de la structure on a noté ce qui suit :

- ✓ le nombre élevé des PDI et pertes totales de biens des PDI
- ✓ la difficulté d'adaptation des PDI
- ✓ la collaboration avec les services techniques,
- ✓ l'appui communautaire accordé aux PDI
- ✓ la sécurisation des zones de provenance pour leur retour dans leur village d'origine
- ✓ la création de cadre de concertation pour la mise en commun des efforts en matière de prise en charge des PDI,

Les recommandations qui ont été formulées dans le sens de la mise en œuvre du Projet sont :

- ✓ associer la croix rouge dans certaines interventions,
- ✓ impliquer la croix rouge pour les interventions dans le cadre de ce Projet,
- ✓ accompagner la CR pour acquisition d'un siège social dans la province,
- ✓ renforcer la collaboration et coordination des interventions des organismes humanitaire,
- ✓ créer un cadre de concertation pour la mise en commun des efforts en matière de prise en charge des PDI ?
- ✓ former les femmes et les jeunes en création AGR,
- ✓ envisager des prises en charge psychologique des populations affectées par la crise.

III.6- Union Fraternelle des Croyants de Dori (UFC)

L'équipe a rencontré l'UFC qui est une OSC internant dans la région du Sahel. L'entretien avec l'équipe a permis de collecter les informations en rapport avec l'étude sur le Projet PCRSS.

Par rapport à l'état de la cohésion sociale et l'impact de la crise d'insécurité dans la zone du projet, il est ressorti des échanges ce qui suit :

- ✓ la situation critique de la cohésion sociale dans la zone du Projet,
- ✓ l'enregistrement de nouveau PDI dans la zone du Projet,
- ✓ les impacts relatifs à la situation économique et sociale
- ✓ le nombre élevé de PDI sans abris ni ressources alimentaires,
- ✓ la pression sur les ressources en eau de la ZP,
- ✓ les difficultés d'accès à certaines localités du fait de l'insécurité,
- ✓ l'absence totale de population cible dans certaines localités de la zone,
- ✓ les difficultés dans la mise en œuvre de activités dans la zone du Projet,
- ✓ le manque de quiétudes dans la mise en œuvre des activités,
- ✓ la pression sur les ressources foncières (insuffisance de terrains pour la pratique de l'agriculture).

En matière de conflits, les acteurs de l'UFC ont souligné l'existence de plusieurs types de conflits dans la région notamment, les conflits fonciers, les conflits de succession, les conflits communautaires.

Leur mode gestion est fait à travers des mécanismes endogènes à savoir les Communautés Locales de paix (constitué des leaders communautaires)

Aussi elle se fait par la médiation grâce à l'intervention des personnes moraux (Emir, Evêque, grand imam).

Par rapport à l'apport que la structure peut faire dans la mise en œuvre du Projet, on a noté :

- ✓ constituer un pool de dialogue pour la cohésion sociale,
- ✓ favoriser l'intégration des PDI dans les zones d'accueils,
- ✓ accompagner les communautés pour l'amélioration du bien-être social à travers les actions de développement communautaire,
- ✓ intervenir dans le développement durable par la réalisation des micro-projets participatifs,
- ✓ accorder une assistance aux PDI dans la relance des activités agricoles,
- ✓ faire des actions en faveur de la prise en charge des PDI.
- ✓ réaliser des ouvrages hydrauliques (boulis)

Les préoccupations soulignées par ces derniers sont :

- ✓ l'insuffisance dans l'accompagnement des PDI,
- ✓ l'insuffisance d'abris pour les PDI,
- ✓ l'insécurité dans la zone du Projet,
- ✓ l'insuffisance des infrastructures sanitaires et éducatives,
- ✓ l'insuffisance des ressources en eau.

Pour contribuer la réussite du projet les recommandations suivantes ont été faites :

- ✓ accompagner les PDI et les populations hôtes par l'octroi d'aide alimentaire,

- ✓ renforcer les infrastructures sanitaires, renforcer le personnel de santé,
- ✓ renforcer la capacité des PDI pour la création des AGR,
- ✓ construire des infrastructures socio-économiques,
- ✓ construire des abris pour les PDI,
- ✓ renforcer la sécurité dans les zones de provenance des PDI (création de bases militaire)
- ✓ investir dans les zones délaissées suite à l'insécurité,
- ✓ impliquer des femmes dans la MEO des activités : exploitation des boulis constitue à 90% de femmes.

IV- LES AUTORITES COUTUMIERES

L'équipe de consultant dans le cadre des activités a tenu plusieurs rencontres avec les leaders coutumiers dont sa Majesté Naaba Kiiba, le chef de Titao, de Kaya, de Koungoussi, de Yalgho, de Pissila, et l'Emir de Dori.

Au cours de ces rencontres, en plus des objectifs de la mission, ces rencontres s'inscrivaient dans une démarche de plaidoyer auprès de ces derniers dans la réalisation des activités. Ainsi ce fut une occasion pour porter l'information à ces acteurs, recueillir leurs points de vue, des suggestions et recommandations.

Quant à la situation sécuritaire, ces différentes majestés ont donné une appréciation globale de la situation sécuritaire. Dans ce sens ; ils ont déploré le vécu quotidien de la situation sécuritaire et l'impact de la situation sur la vie des personnes et des biens de la localité.

Les préoccupations soulevées par ces leaders sont :

- ✓ la perte de bien matériel des PDI,
- ✓ le problème d'accès à l'eau potable et d'électricité
- ✓ la sécurisation des zones affectées par l'insécurité
- ✓ la difficulté d'exploitation des PFNL,
- ✓ le manque d'emploi au profit des jeunes,
- ✓ les conflits liés à la gestion des ressources en eau,
- ✓ l'absence d'absence d'activités au profit des PDI,
- ✓ l'insuffisance dans l'aliments au profit des PDI,
- ✓ le mauvais comportement de certains PDI,
- ✓ la isolation des sites sacrés par certains PDI,
- ✓ la vente des terrains sacrés du fait de la rareté des terrains
- ✓ le déplacement perpétuelle des populations compte tenu de la situation,
- ✓ l'approche de résolution des problèmes des PDI,
- ✓ la persévérance dans l'application des mesures de gestion des PDI,
- ✓ la stabilisation des PDI et œuvrer à gagner leur confiance,
- ✓ l'accompagnement des acteurs de développement dans la mise en œuvre du Projet,
- ✓ la prise en charge psychosociale des PDI sur le site d'accueil,
- ✓ l'intégration des hôtes dans les familles d'accueil,
- ✓ l'amélioration de la scolarisation des enfants,
- ✓ le risque de conflit entre PDI et la population hôte.
- ✓ la a pérennisation du projet dans les zones concernées,
- ✓ l'insuffisance dans le suivi et le contrôle des actions sur le terrain,
- ✓ la faible implication des coutumiers dans la gestion de la crise,
- ✓ la fragilisation de la cohésion sociales.

Par ailleurs dans le sens de la mise en œuvre du Projet, ils ont fait les recommandations suivantes :

- ✓ prendre en compte le besoin réel de la population dans la mise en œuvre du Projet,
- ✓ œuvrer à la sécurisation de la zone du Projet afin de favoriser le retour des PDI,
- ✓ impliquer les leaders coutumiers dans la gestion des conflits,
- ✓ mettre en œuvre les engagements durant les étapes de réalisation du projet,
- ✓ préserver les sites sacrés lors de la mise en œuvre du Projet,
- ✓ approcher les bénéficiaires pour prendre en compte leur préoccupations,
- ✓ renforcer la sécurité dans les zones affectées par la crise,

- ✓ suivre la mise en œuvre des activités du projet,
- ✓ assurer la pérennisation des actions dans la mise en œuvre du Projet
- ✓ reconstituer le cheptel et réhabiliter les habitats des PDI dans leurs zones d'origine,
- ✓ renforcer les capacités des PDI et population hôte en création d'AGR,
- ✓ renforcer les ouvrages d'approvisionnement en eau dans les zones d'accueils des PDI,
- ✓ sensibiliser les populations pour renforcer la cohésion sociale,
- ✓ appuyer les PDI en semence et de vivre tout au long du processus de réinstallation
- ✓ impliquer les leaders coutumiers dans le processus de mise en œuvre du Projet,
- ✓ respecter les engagements pris dans le cadre de la mise en œuvre du Projet,
- ✓ sensibiliser la population dans sur les aspects en liens avec le Projet.

V- BENEFICIAIRES DIRECTS DU PROJET (PDI)

Dans la collecte des données de l'étude, l'équipe a tenu des rencontres avec les PDI des différentes régions concernées par le Projet. La tenue de ces cadres a permis de s'entretenir avec ces derniers afin d'apprécier leurs conditions de vie sur les sites d'accueil, leurs donner les informations sur le Projet et recueillir leurs suggestion et recommandations dans la mise en œuvre du Projet.
Concernant les conditions de vie de ces derniers, nous avons souligné une note positive de leur accueil sur les sites ainsi que les efforts fournis par les différents acteurs (services de l'Etat, ONG, Associations et particuliers) dans la gestion quotidienne. Cependant des insuffisances ont été soulignées qui sont :

- le manque d'emplois au profit des PDI,
- les difficultés dans la prise en charge des enfants sur le site,
- l'insuffisance des moyens financiers, de prise en charge sanitaires et alimentaire sur le site,

Les PDI ont exprimé la nécessité de retourner chez elles afin de pouvoir mener certaines activités essentielles à leur épanouissement.
Pour ce qui est des informations sur le Projet, les PDI apprécient les actions envisagées dans la mise en œuvre du Projet et souhaite que ce Projet puisse les aider à les redonner goût à la vie.
Ces derniers ont tenu à souligner que leurs activités régaliennes dans leur milieu de vie restent les principales activités pour leur développement. C'est ainsi qu'ils souhaitent que le Projet puisse développer des activités allant dans le sens de l'agriculture, l'élevage et le commerce dans le processus de réinstallation.
Les préoccupations posées par les PDI sont :

- ✓ la sécurisation des zones de provenance des PDI par l'installation de détachement militaire
- ✓ l'accompagnement sur le plan alimentaire les PDI durant tout le processus de réinstallation
- ✓ les pertes d'emploi, de cheptel et de bien matériel des PDI,
- ✓ l'absence d'AGR au profit des jeunes, des femmes PDI et la population hôte
- ✓ l'accompagnement la reconstruction des habitats,
- ✓ l'insuffisance de formation sur les activités principales
- ✓ les difficultés dans la prise en charge des enfants sur le site,
- ✓ l'insuffisance des moyens financiers, de prise en charge sanitaires et alimentaire sur le site,
- ✓ l'insuffisance d'ouvrage d'approvisionnement en eau potable sur les zones de provenance des PDI et sur les sites d'accueil.

Les difficultés rencontrées par les PDI dans leur zone de provenance sont :

- ✓ l'insuffisance des infrastructures sociales de base (école, CSPS,)
- ✓ le mauvais état des routes dans la zone du Projet,
- ✓ l'insuffisance dans l'accès à l'eau potable,
- ✓ l'éloignement des services de santé (+15 KM),
- ✓ le problème d'accès aux services de santé en saison pluvieuse.

Les suggestions et recommandations formulées par les PDI sont :

- ✓ développer des AGR aux profits des PDI en général mais particulièrement au jeunes, femmes,
- ✓ renforcer les actions de prise en charge des enfants dans le domaine de la santé et l'éducation,
- ✓ œuvrer à la sécurisation de leurs zones de provenance condition fondamentale pour leur retour,

- ✓ collaborer avec les bénéficiaires dans la mise en œuvre du Projet,
- ✓ renforcer la capacité des bénéficiaires dans le processus projet,
- ✓ impliquer les leaders locaux dans la mise en œuvre du Projet
- ✓ renforcer la cohésion sociale sur les sites d'accueils,
- ✓ renforcer le dialogue communautaire dans la résolution des conflits,
- ✓ prioriser la négociation dans la résolution des crises à l'origine de leur mésaventure.
- ✓ renforcer la capacité de scolarisation des sites d'accueils,
- ✓ développer les activités favorables à leur intégration sur les sites d'accueils,

Au-delà de ces recommandations les PDI ont salués la démarche entreprise dans le cadre du Projet et souhaitent fortement voir la réalisation du Projet.

VI- MEDIAS LOCAUX

Les médias locaux constituent des canaux d'information et de sensibilisation des populations. C'est ainsi que l'équipe a tenu une rencontre avec la Rtb2 du Sahel. Des échanges avec le responsable de la structure, nous avons retenu :

en termes de potentialité médiatique, la région du Sahel compte 9 radios et l'existence de cadres de concertation des acteurs des médias de la région.

Le premier responsable de la structure a relaté qu'en matière d'information, la radio réalise des magazines, des reportages, des spots et micro programme de sensibilisation, des émissions interactives. Six langues de la localité sont utilisées pour la diffusion des informations.

Les préoccupations posées par ce média en rapport avec la situation et la mise en œuvre du Projet sont :

- ✓ les difficultés de se déplacer sur le terrain pour mener les activités,
- ✓ la résilience : promotion des émissions interactives,
- ✓ les difficultés dans l'accès à l'eau et l'assainissement potable,
- ✓ l'insuffisance de la scolarisation des filles et la persistance des mariages précoces,
- ✓ les difficultés pour l'accès à l'abri des PDI.

Les recommandations faites sont :

- ✓ sensibiliser sur certains fléaux récurrents dans la zone du Projet,
- ✓ accompagner la rtb la mise en œuvre des activités de communication,
- ✓ impliquer la rtb dans la mise en œuvre des activités surtout volet communicationnel,
- ✓ prioriser l'intervention de la rtb dans la mise en œuvre du Projet.
- ✓ appuyer les PDI pour reconstruction des habitats détruits,
- ✓ sensibiliser la population sur la préservation de l'environnement,
- ✓ mettre en place des unités de production et de transformation des PFNL,
- ✓ impliquer la population dans la mise en œuvre du Projet,
- ✓ construire des centres de formation au profit des bénéficiaires.

CONCLUSION

La mission a permis à l'équipe d'informer les parties prenantes des différentes régions sur les implications du projet, et de les consulter, en vue de prendre en compte leurs besoins, priorités et préoccupations dans la planification et la mise en œuvre du Projet.

Au regard de l'urgence de la situation de la zone du Projet, des parties prenantes attendent avec impatience la réalisation du projet.

Il faudra cependant tenir compte des questions sécuritaires qui représentent un enjeu important dans la zone du Projet. Il y a aussi la question des us et coutumes des populations à ne pas négliger. En tout état de cause, une implication de toutes les parties prenantes à toutes les étapes du Projet serait un atout important pour la réussite totale du Projet.

ANNEXE 4 : PROCES-VERBAUX DES CONSULTATIONS DU PUBLIC

1) Région Nord

✓ ***Ouahigouya (autorités administratives et structures déconcentrées de l'État)***

MINISTERE DE L'ECONOMIE,
DES FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

PROJET COMMUNAUTAIRE DE RELANCE ET DE LA STABILISATION DU SAHEL (PCRSS)

.....

PROCES-VERBAL DE RENCONTRE

L'an deux mille vingt et un et le jeudi 28 janvier s'est tenue à partir de 14 h 20 mn, à Ouahigouya (Elevage), une séance d'information et de collecte de données dans le cadre du communautaire de relance et de la stabilisation du sahel « PCRSS ».

Etaient présents à cette réunion :

- ✓ Mme Fatoumata SIDIBE, DR ressources Animales et Halieutiques/Nord
- ✓ François SAWADOGO
- ✓ Harouna OUEDRAOGO
- ✓ Parfait Edric DAHIRE
- ✓ Alexandre BADO

} Représentants le consultant

(La liste de présence est jointe au présent PV)

Les points suivants ont été discutées :

Présentation de l'équipe et des objectifs de la mission
Présentation du projet et de ses objectifs
Divers échanges autour du projet et de sa mise en oeuvre

Page 1 of 2

Les préoccupations :

L'inaccessibilité de certaines localités qui rend difficile la conduite des activités des services de l'élevage.
Les solutions à proposer pour relancer les moyens de production et de subsistance.
La satisfaction des besoins en renforcement de capacité pour augmenter la production et aussi pour mieux accompagner les producteurs pour ce qui concerne les agents des services de l'élevage.

Les attentes :

Echanger avec l'ensemble des acteurs (propriétaires terrien, mairies, services techniques...) pour mieux appréhender les différents procédés en cours dans la région.
Proposer des solutions adéquates pour aider les populations à relancer leurs moyens de production (Ex de ceux qui ont perdu leur bêtes)
Contribuer à la récupération des terres dégradées pour accompagner la relance de l'élevage et éviter des conflits liés à l'insuffisance des terres de pâturage.

La séance fut levée à 14H55

Fait à, Guahigouya le 28/01/2021

Ont signé :

La Directrice Regionale des Ressources Animales et Halieutiques/Nord

Mme Fatoumata SIDIBE

Représentant le Consultant

Parfait Cédric DAHIRE

Représentant le Consultant

François SAWADOGO

Harouna GUEDRAOGO

Alexandre BADO

MINISTERE DE L'ECONOMIE,
DES FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

PROJET COMMUNAUTAIRE DE RELANCE ET DE LA STABILISATION DU SAHEL (PCRSS)

.....

PROCES-VERBAL DE RENCONTRE

L'an deux mille vingt et un et le jeudi 28 janvier .....s'est tenue à partir de 13 h 20 mn, à Ouahigouya (DR Agriculture) une séance d'information et de collecte de données dans le cadre du communautaire de relance et de la stabilisation du sahel « PCRSS ».

Etaient présents à cette réunion :

- ✓ Abdoulaye SANA Représentant la DR agriculture/Nord
- ✓ François SAWADOGO
- ✓ Alexandre BADO
- ✓ Parfait Cédric DAHIRE
- ✓ Harouna GUEDRAOGO

Représentants du Consultant

(La liste de présence est jointe au présent PV)

Les points suivants ont été discutées :

Présentation de l'équipe et des objectifs du projet
Présentation du projet et de ses objectifs
Divers échanges autour du projet et de sa mise en œuvre

.....

.....

Les préoccupations :

Le manque d'organisation des personnes bénéficiaires du projet et l'absence d'accompagnement au cours de la mise en œuvre du projet et après la mise en œuvre.
Le problème de la sécurité qui empêche les agriculteurs de produire et qui rend impossible le suivi technique.

Les attentes :

Contribuer au développement de la localité et de manière spécifique à la promotion de l'agriculture.
Contribuer à la réinstallation et au retour effectif des personnes déplacées chez elles tout en contribuant à améliorer leur vie.
Accompagner les services de l'agriculture pour la mise à disposition des intrants aux agriculteurs et pour l'aménagement de zones de production.

La séance fut levée à 14 H 00

Fait à, Ouahigouya le 28/01/2021

Ont signé :

Le Représentant du DR Agriculture - Nord

Abdoulaye SANA

Représentant du Consultant

Parfait Cédric DAHIRE

Représentants du Consultant

Harouna GUEDRAOGO

François SAWADOGO

Alexendre BADO

MINISTERE DE L'ECONOMIE,
DES FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

PROJET COMMUNAUTAIRE DE RELANCE ET DE LA STABILISATION DU SAHEL (PCRSS)

……..

PROCES-VERBAL DE RENCONTRE

L'an deux mille vingt et un et le jeudi 28 janvier s'est tenue à partir de 12 h 27 mn, à Guatrigouya (Action sociale), une séance d'information et de collecte de données dans le cadre du communautaire de relance et de la stabilisation du sahel « PCRSS ».

Etaient présents à cette réunion :

- ✓ Alassane KAGONE, DR Action sociale/Guatrigouya (Par intérim)
- ✓ Parfait Cédric DAHIRE,
- ✓ Alexandre BADO,
- ✓ Harouna OUEDRAOGO
- ✓ François SAWADOGO

} Représentants du Consultant

(La liste de présence est jointe au présent PV)

Les points suivants ont été discutées :

Présentation de l'équipe et des objectifs de la mission.
Présentation du projet et de ses objectifs
Divers échanges autour de la mise en oeuvre du projet.

Les préoccupations :

La prise en charge psyco-sociale des personnes déplacées interne dans la region.
L'exacerbation des conflits inter-ethniques ou entre les communautés dans la region.
L'exacerbation des violences basées sur le genre lié au conflit.

Les attentes :

Favoriser l'autonomisation des personnes bénéficiaires du projet à l'issue de la mise en œuvre.
La mise à niveau des compétences des acteurs en charge de l'action humanitaire pour la prise en charge des déplacés en cas de VBG, VCE, etc.
Renforcer les capacités logistiques et humaines des services en charge de l'humanitaire. Prioriser les femmes et les enfants dans le projet.

La séance fut levée à 12 H 58

Fait à, Ouahigouya le 28/01/2021

Le Directeur Regional/P.I. Action sociale

Alassane KAGONE

Ont signé :

Représentant du consultant

Cédric Parfait DAHIRE

Représentants du Consultant

François SAWADOGO

Alexandre BADO

Harouna OUEDRAOGO

MINISTERE DE L'ECONOMIE,
DES FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

PROJET COMMUNAUTAIRE DE RELANCE ET DE LA STABILISATION DU SAHEL (PCRSS)

……..

PROCES-VERBAL DE RENCONTRE

L'an deux mille vingt et un et le jeudi 28 janvier s'est tenue à partir de 11 h 05 mn, à Guéhigouya, une séance d'information et de collecte de données dans le cadre du communautaire de relance et de la stabilisation du sahel « PCRSS ».

Etaient présents à cette réunion :

- ✓ Rigobert GUEDRAOGO, DR infrastructure/Guéhigouya
- ✓ François SAWADOGO, } Représentants du
- ✓ Parfait Cédric DAHIRE, } Consultant
- ✓ Alexandre BADO, }
- ✓ Harouna GUEDRAOGO, }

(La liste de présence est jointe au présent PV)

Les points suivants ont été discutées :

Présentation de l'équipe et des objectifs de la mission
Présentation du projet et de ses objectifs
Divers échanges autour de la mise en œuvre du projet

Les préoccupations :

Les problèmes liés à la mise à disposition du foncier. Les problèmes liés à la sécurité. Les retards dans la mise en œuvre du projet. Les conflits liés au foncier et à la localisation géographique des villages par rapport au projet (infrastructures)

Les attentes :

La sécurisation de la région afin de permettre et faciliter le retour des personnes déplacées internes chez elles. L'aménagement des pistes rurales et la construction des ouvrages de franchissement pour désenclaver la région. La concertation de tous les services techniques concernés dans la mise en œuvre du projet.

La séance fut levée à 11 H 45

Fait à Ouahigouya le 28/01/2021

Ont signé :

Le Directeur Régional des infrastructures

Direction Régionale des Infrastructures du Nord LE DIRECTEUR

Rigobert OUEDRAOGO

Représentant du Consultant

Parfait Cédric DAHIRE

Représentants du Consultant

Harouna OUEDRAOGO

François SAWADOGO

Alexandre BADO

MINISTERE DE L'ECONOMIE,
DES FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

PROJET COMMUNAUTAIRE DE RELANCE ET DE LA STABILISATION DU SAHEL (PCRSS)

.....

PROCES-VERBAL DE RENCONTRE

L'an deux mille vingt et un et le jeudi 28 janvier s'est tenue à partir de 09 h 25 mn, à Ouahigouya (DREP), une séance d'information et de collecte de données dans le cadre du communautaire de relance et de la stabilisation du sahel « PCRSS ».

Etaient présents à cette réunion :

- ✓ Sanoussa SAWADOGO, DREP Ouahigouya
- ✓ Parfait Cédric DAHIRÉ
- ✓ Harouna OUEDRAOGO, Représentants du
- ✓ François SAWADOGO, Consultant
- ✓ Alexandre BADO

(La liste de présence est jointe au présent PV)

Les points suivants ont été discutées :

Présentation de l'équipe et des objectifs de la mission
Présentation du projet et de ses objectifs
Divers échanges autour de la mise en œuvre du projet

Les préoccupations :

La fracture sociale occasionnée par le conflit qui fragilise les relations entre les communautés
Les procédures d'accompagnement des populations affectées par le projet
L'adéquation entre les réalisations du projet et les besoins des populations
La capitalisation des efforts réalisés dans la mise en œuvre du projet

Les attentes :

S'assurer que les infrastructures qui seront réalisées au cours de la mise en œuvre du projet répondent au besoin réel des populations
La formation adéquate des comités en charge de la gestion des infrastructures issues du projet.
Capitaliser les investissements réalisés par le projet en fournissant des statistiques désagrégées par domaine, région, province, commune.

La séance fut levée à 10 H 20

Fait à, Ouahigouya le 28/01/2021

Ont signé :

Le Directeur Régional de l'Economie et de la Planification

Sanousso SAWADOGO

Représentant du Consultant

Parfait Cédric DAHIRE

Représentants du Consultant

François SAWADOGO

Harouna GUEDRAOGO

Alexandre BADO

MINISTERE DE L'ECONOMIE,
DES FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

PROJET COMMUNAUTAIRE DE RELANCE ET DE LA STABILISATION DU SAHEL (PCRSS)

.....

PROCES-VERBAL DE RENCONTRE

L'an deux mille vingt et un et le jeudi 28 janvier s'est tenue à partir de 16 h 17 mn, à Guiloungou (DR jeunesse) une séance d'information et de collecte de données dans le cadre du communautaire de relance et de la stabilisation du sahel « PCRSS ».

Etaient présents à cette réunion :

- ✓ Moussa TASSEMBEDO DR jeunesse
- ✓ Francois SAWADOGO
- ✓ Hamadina QUEDRAOGO } Représentant le
- ✓ Parfait Cédric DAHIRE } consultant
- ✓ Alexandre BADO

(La liste de présence est jointe au présent PV)

Les points suivants ont été discutées :

Présentation de l'équipe et des objectifs de la mission
Présentation du projet et de ses objectifs
Divers échanges autour du projet et de sa mise en oeuvre

.....

.....

Les préoccupations :

L'absence de collaboration entre l'unité de gestion du projet et les services déconcentrés.
Les questions sécuritaire qui ont favorisées beaucoup de déplacés internes.

Les attentes :

Renforcer les capacités des populations déplacées internes à entreprendre.
Soutenir financièrement les populations qui retournent chez elles à s'installer.
La réalisation effective du projet. La collaboration avec l'ensemble des services techniques concernés dans la mise en œuvre du projet au niveau de la région du nord.

La séance fut levée à 16H55

Fait à, Ouahigouya le 28/01/2021

Ont signé :

Le Directeur Regional en charge de la Jeunesse / Nord

Moussa TASSEMBEDO

Représentant le Consultant

Parfait Cédric DAHIRE

Représentant le Consultant

François SAWADOGO

Harouna OUEDRAOGO

Alexandre BADO

MINISTERE DE L'ECONOMIE,
DES FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

PROJET COMMUNAUTAIRE DE RELANCE ET DE LA STABILISATION DU SAHEL (PCRSS)

.....

PROCES-VERBAL DE RENCONTRE

L'an deux mille vingt et un et le Vendredi 29 janvier s'est tenue à partir de 15 h 15 mn, à Ouahigouya (OCADES), une séance d'information et de collecte de données dans le cadre du communautaire de relance et de la stabilisation du sahel « PCRSS ».

Etaient présents à cette réunion :

- ✓ Baguima BAYELLE, Secrétaire adjoint OCADES/DHG
- ✓ Parfait Cédric DAHIRE
- ✓ Harouna OUEDRAOGO
- ✓ François SAWADOGO
- ✓ .....

(La liste de présence est jointe au présent PV)

Les points suivants ont été discutées :

Présentation de l'équipe et des objectifs de la mission
Présentation du projet et de ses objectifs
Divers échanges autour de la mise en œuvre du projet

.....

.....

Les préoccupations :

La cohésion et la paix sociale entre les populations
La fracture sociale créée par la situation sécuritaire entre les communautés
La prise en compte dans la mise en œuvre du projet des personnes les plus pauvres (Personnes âgées, femmes enceintes, Handicapés)
L'inadaptation des approches dans la mise en œuvre du projet.

Les attentes :

Mettre l'accent sur la recherche de la paix et de la cohésion sociale afin de contribuer à la construction du vivre ensemble. Mettre les autorités coutumières et religieuses à contribution pour la cohésion sociale. Mettre en œuvre le projet en se fondant sur les besoins, les pratiques (ce que chacun sait faire) des populations bénéficiaires. Mettre à contribution les bénéficiaires des projets dans la réalisation et l'identification de leur besoins.

La séance fut levée à 15 H 40

Fait à, Ouahigouya le 29/01/2021

Ont signé :

Le Secrétaire Adjoint
OCADES/OHG

Baguima BAYELLE

Représentant du Consultant

Parfait Cédric DAHIRE

Représentants du Consultant

François SAWADOGO

Haroun OUEDRAOGO

Alexandre BADO

MINISTERE DE L'ECONOMIE,
DES FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

PROJET COMMUNAUTAIRE DE RELANCE ET DE LA STABILISATION DU SAHEL (PCRSS)

.....

PROCES-VERBAL DE RENCONTRE

L'an deux mille vingt et un et le Vendredi 29 janvier ..... s'est tenue à partir de 16 h 05 mn, à Ouahigouya (DREA) ..., une séance d'information et de collecte de données dans le cadre du communautaire de relance et de la stabilisation du sahel « PCRSS ».

Etaient présents à cette réunion :

- ✓ Evariste ZONGO, DR eau et assainissement/Nord
- ✓ Siaka OUEDRAOGO, DREA/Nord
- ✓ Hafouna OUEDRAOGO
- ✓ François SAWADOGO } Représentants du
- ✓ Parfait Cédric DAHIRE } Consultant
- ✓ Alexandre BADO

(La liste de présence est jointe au présent PV)

Les points suivants ont été discutées :

Présentation de l'équipe et des objectifs de la mission
Présentation du projet et de ses objectifs
Divers échanges autour du projet et de sa mise en œuvre

Les préoccupations :

La non prise en compte de toutes les communes victimes des problèmes sécuritaire avec des populations déplacées internes. L'insuffisance de la ressource en eau et un déficit de l'assainissement aggravés par la situation sécuritaire et les PDL. Le mode de fonctionnement et de mise en œuvre du projet. La qualité des ouvrages qui seront issus du projet.

Les attentes :

Favoriser l'accès des populations bénéficiaires du projet à l'assainissement et à la ressources en eau en qualité et en quantité. Réhabiliter le barrage de Titao qui se trouve ensablé. Accroître la mobilisation de la ressource eau. Mettre tous les acteurs (services techniques déconcentrés) concernés à contribution dans un esprit de collaboration pour la mise en œuvre du projet. Impliquer la DREA dans les spécifications techniques des ouvrages d'eau et assainissement.

La séance fut levée à 16 H 53

Fait à, Ouahigouya le 29/01/2021

Ont signé :

Le Directeur Regional de l'eau et de l'assainissement/Nord

Le Directeur Régional

Rahamogho Evariste ZONGO

Agent à la DREA/Nord

Sigrio OUEDRAOGO

Représentants du Consultant

Parfait Cédric DAHIRE François SAWADOGO Hamana OUEDRAOGO Alexandre BADO

MINISTERE DE L'ECONOMIE,
DES FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

PROJET COMMUNAUTAIRE DE RELANCE ET DE LA STABILISATION DU SAHEL (PCRSS)

……..

PROCES-VERBAL DE RENCONTRE

L'an deux mille vingt et un et le Vendredi 29 janvier s'est tenue à partir de 14 h 05 mn, à Guahigouya (DREPPNF), une séance d'information et de collecte de données dans le cadre du communautaire de relance et de la stabilisation du sahel « PCRSS ».

Etaient présents à cette réunion :

- ✓ André SAYAOGO, DREPPNF/Nord
- ✓ Harouna OUEDRAOGO
- ✓ François SAWADOGO
- ✓ Parfait Cédric DAHIRE
- ✓ Alexandre BADO

} Représentants du Consultant

(La liste de présence est jointe au présent PV)

Les points suivants ont été discutées :

Présentation de l'équipe et des objectifs de la mission
Présentation du projet et de ses objectifs
Divers échanges autour du projet et de sa mise en oeuvre

Les préoccupations :

La prise en charge scolaire des enfants qui sont sorti ou qui n'ont pas pu entrer dans le système éducatif du fait de l'insécurité. Les difficultés de prise en charge alimentaire des élèves déplacés interne après leur rétablissement. La pression sur les ressources du milieu scolaire due à l'arrivé des élèves deplacés interne occasionnant des situations de conflit. La prise en charge psyco-sociale des élèves et enseignant affectés par la matrice de sécurité.

Les attentes :

La construction d'infrastructures scolaires suffisantes et adaptées aux normes sécuritaires. Renforcer les logements des enseignants. Contribuer à la prise en charge alimentaire des élèves dans les sites d'implantation du projet. Renforcer les ressources scolaire des milieux d'acceuil des élèves deplacés interne. Trouver un mecanisme afin d'encourager les acteurs appelés à intervenir dans la mise en oeuvre du projet et dans la zone du projet.

La séance fut levée à 14H48

Fait à, Guahigouya le 29/01/2021

Ont signé :

Le DREPPNF/Nord

André SAYAOGO
Chevalier de l'Ordre National

Représentant du Consultant

François SAWADOGO

Representants du Consultant

Parfait Cédric DAHIRE

Harouna GUEDRAOGO

Alexandre BADO

MINISTERE DE L'ECONOMIE,
DES FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

PROJET COMMUNAUTAIRE DE RELANCE ET DE LA STABILISATION DU SAHEL (PCRSS)

……..

PROCES-VERBAL DE RENCONTRE

L'an deux mille vingt et un et le Vendredi 29 janvier s'est tenue à partir de 14 h 05 mn, à Guahigouya (DREPPNF), une séance d'information et de collecte de données dans le cadre du communautaire de relance et de la stabilisation du sahel « PCRSS ».

Etaient présents à cette réunion :

- ✓ André SAYAOGO, DREPPNF/Nord
- ✓ Harouna OUEDRAOGO
- ✓ François SAWADOGO
- ✓ Parfait Cédric DAHIRE
- ✓ Alexandre BADO

} Représentants du Consultant

(La liste de présence est jointe au présent PV)

Les points suivants ont été discutées :

Présentation de l'équipe et des objectifs de la mission
Présentation du projet et de ses objectifs
Divers échanges autour du projet et de sa mise en oeuvre

Les préoccupations :

La prise en charge scolaire des enfants qui sont sortis ou qui n'ont pas pu entrer dans le système éducatif du fait de l'insécurité. Les difficultés de prise en charge alimentaire des élèves déplacés interne avec leur rattachement. La pression sur les ressources du milieu scolaire dûe à l'arrivé des élèves déplacés interne occasionnant des situations de conflit. La prise en charge psyco-sociale des élèves et enseignant affectés par l'insécurité.

Les attentes :

La construction d'infrastructures scolaires suffisantes et adaptées aux normes sécuritaires. Renforcer les logements des enseignants. Contribuer à la prise en charge alimentaire des élèves dans les sites d'implantation du projet. Renforcer les ressources scolaire des milieux d'accueil des élèves déplacés interne. Mettre un mecanisme afin d'encourager les acteurs appelés à intervenir dans la mise en oeuvre du projet et dans la zone du projet.

La séance fut levée à 14 H 48

Fait à, Ouahigouya le 29/01/2021

Ont signé :

Le DREPPNF/Nord

André SAYAOGO
Chevalier de l'Ordre National

Représentant du Consultant

François SAWADOGO

Représentants du Consultant

Parfait Cédric DAHIRE

Harouna GUEDRAOGO

Alexandre BADO

MINISTERE DE L'ECONOMIE,
DES FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

PROJET COMMUNAUTAIRE DE RELANCE ET DE LA STABILISATION DU SAHEL (PCRSS)

.....

PROCES-VERBAL DE RENCONTRE

L'an deux mille vingt et un et le vendredi 29 janvier s'est tenue à partir de 09 h 20 mn, à Ouahigouya (Site PDI), une séance d'information et de collecte de données dans le cadre du communautaire de relance et de la stabilisation du sahel « PCRSS ».

Etaient présents à cette réunion :

- ✓ Abdoulwaliu DRABO, Représentant Action sociale site ex IRA
- ✓ Parfait Cédric DAHIRE } Représentants du consultant
- ✓ Harouna GUEDRAOGO
- ✓ François SAWADOGO
- ✓ Alexandre BADO
- ✓ Hamadoum BARRY, Représentant les déplacés interne du site

(La liste de présence est jointe au présent PV)

Les points suivants ont été discutées :

Présentation de l'équipe et des objectifs de la mission
Présentation du projet et de ses objectifs
Divers échanges autour du projet, de sa mise en
œuvre et des attentes et préoccupations des populations
déplacées internes (PDI) du site de déplacés interne
Ex IRA - Ouahigouya

Les préoccupations :

Les conditions difficiles de la vie des personnes déplacées interne (manque d'emplois, insuffisance de l'aide sur le plan sanitaire, alimentaire etc.)

La cohésion entre les PDI du site, entente entre les communautés vivant sur le site et entre PDI et population d'accueil.

L'enlisement des problèmes sécuritaire dans la région.

Les attentes :

Un accompagnement des PDI pour leurs permettre de retrouver du travail, de retourner chez elles en sécurité.

Une prise en charge intégrale des personnes vulnérables parmis les PDI (veuves, orphelins ...)

Favoriser par la mise en place de micro-projets la reprise et la relance des activités d'agriculture et d'élevage.

Augmenter les capacités d'accueil des écoles pour faciliter l'éducation des enfants PDI.

La séance fut levée à 10 H 05.

Fait à, Ouahigouya le 29/01/2021

Ont signé :

Le Représentant de l'Action sociale DPFSNFAH/Y sur le site de DPI - Ouahigouya

Abdoulwahid DRABO

Le Représentant des déplacés interne du site EXTRA/OHG

Hamadoum BARRY

Représentants du Consultant

Parfait Cédric DAHIRE François SAWADOGO Harouna OUEDRAOGO Alexandre BADO

MINISTERE DE L'ECONOMIE,
DES FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

PROJET COMMUNAUTAIRE DE RELANCE ET DE LA STABILISATION DU SAHEL (PCRSS)

- ***Objet :*** *CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE / PLAN DE GESTION DE LA MAIN D'ŒUVRE*
- ***Lieu :*** ..Ouahigouya.....
- ***Date :*** ..29/01/2021.....

LISTE DE PRESENCE

NOMS ET PRENOMS	SEXE/AGE				FONCTIONS/ STRUCTURES	CONTACTS (Tél., Email)	SIGNATURE
	H	F	<35 ans	>35 ans			
BARRY Salmata		X		X	PDI	71-32-37-15	Ilpétré
KINDO		X		X	PDI	74-31-71-84	Ilpétré

NOMS ET PRENOMS	SEXE/AGE				FONCTIONS/ STRUCTURES	CONTACTS (Tél., Email)	SIGNATURE
	H	F	<35 ans	>35 ans			
BARRY Alcemy	X			X	PDI	50-35-52-65	
DIALLO Issa	X			X	PDI	71-76-04-57	
DIALLO Djibrilou	X			X	PDI	64-21-82-64	
DIALLO Djeneba		X		X	PDI	64-33-71-38	illettré
DIALLO Houbetou		X		X	PDI	77-70-38-57	illettré
TALL Djdiata		X		X	PDI	60-63-03-39	illettré
DIALLO Aminata		X		X	PDI	77-88-80-83	illettré
DIALLO Aïssata		X		X	PDI	-	illettré
TALL Aguiratou		X		X	PDI	73-99-76-58	illettré
BARRY Aïssata		X		X	PDI	66-94-93-90	illettré

MINISTERE DE L'ECONOMIE,
DES FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

PROJET COMMUNAUTAIRE DE RELANCE ET DE LA STABILISATION DU SAHEL (PCRSS)

- ***Objet :*** *CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE / PLAN DE GESTION DE LA MAIN D'ŒUVRE*
- ***Lieu :*** .OUAHIGOUYA.....
- ***Date :*** .22.01.2021.....

LISTE DE PRESENCE

NOMS ET PRENOMS	SEXE/AGE				FONCTIONS/ STRUCTURES	CONTACTS (Tél., Email)	SIGNATURE
	H	F	<35 ans	>35 ans			
BARRY Hamadoum	X			X	Cultivateur PDI	72-22-04-10	
MAIGA Hamadoum	X			X	PDI	75-33-64-27	

NOMS ET PRENOMS	SEXE/AGE				FONCTIONS/ STRUCTURES	CONTACTS (Tél., Email)	SIGNATURE
	H	F	<35 ans	>35 ans			
BARRY Salimata		X	X		PDI	53-00-22-34	

- ✓ ***Procès-Verbal de rencontre avec les acteurs de Titao***

MINISTERE DE L'ECONOMIE,
DES FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

PROJET COMMUNAUTAIRE DE RELANCE ET DE LA STABILISATION DU SAHEL (PCRSS)

.....

PROCES-VERBAL DE RENCONTRE

L'an deux mille vingt et un et le...samedi 30 janvier.....s'est tenue à partir de ..10.h15..mn, à..Titao (Mairie-OSC).....,, une séance d'information et de collecte de données dans le cadre du communautaire de relance et de la stabilisation du sahel « PCRSS ».

Etaient présents à cette réunion :

- ✓ Ali GASSAMBE, représentant les jeunes.....
- ✓ Boukari KOMI, Représentant les associations.....
- ✓ Aminata KAGONE, représentant les femmes.....
- ✓ Soumaila GANAME, Représentant les P.D.I.....
- ✓ Les représentants du Consultant.....

(La liste de présence est jointe au présent PV)

Les points suivants ont été discutées :

Présentation des membres de l'équipe et des objectifs de la mission.....

Présentation du projet et de ses objectifs.....

Divers échanges autour de la mise en œuvre du projet.....

.....

xc

Les préoccupations :

Les implications difficilement maitrisable de la crise sécuritaire. L'absence d'emplois pour les jeunes. Les pressions exercées sur les infrastructure socio-économiques et sur les ressources liées à la présence des personnes déplacées internes (PDI). L'exacerbation des obligations familiales sur les femmes (corvée eau, cuisine, petit commerce...) L'identification des populations (CNIB, extrait de naissance ...).....

Les attentes :

Favoriser l'emploi des jeunes. Contribuer à réouvrir les voies d'accès à la localité pour favoriser le retour des commerçants (légumes, bétail ...) afin de relancer l'économie. L'identification des besoins réels des bénéficiaires du projet en associant ces derniers à tous le processus de mise en œuvre du projet. Mettre en place des micro-projets pour les jeunes et les femmes pour favoriser leur autonomisation à travers des emplois décents.

La séance fut levée à... 11h00.....

Fait à, ...Titao.....le..30/01/....2021

Ont signé :

Le Représentant des jeunes	Le Représentant des Associations	La Représentante et Coordinatrices des femmes
Ali GASSAMBE	Boukari KOMI	Aminata KAGONE
Le Représentant des Populations Déplacées Internes (PDI)	Le Représentant des jeunes	Représentant du consultant
Soumaïla GANAME	Ousmane KINDO	Parfait Cédric DAITIRE

✓

MINISTERE DE L'ECONOMIE,
DES FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

PROJET COMMUNAUTAIRE DE RELANCE ET DE LA STABILISATION DU SAHEL (PCRSS)

.....

PROCES-VERBAL DE RENCONTRE

L'an deux mille vingt et un et le...Samedi....30...janvier.....s'est tenue à partir de ...09.h.15.mn, à..Titao...(Mairie)......, une séance d'information et de collecte de données dans le cadre du communautaire de relance et de la stabilisation du sahel « PCRSS ».

Etaient présents à cette réunion :

- ✓ Innocent SAWADOGO, Secrétaire Général de la mairie/Titao
- ✓ Haroune OUEDRAOGO ; Représentants du
- ✓ Parfait Cédric DAHIRE ; Représentants du
- ✓ François SAWADOGO ; Consultant
- ✓ Alexandre BADO ;

(La liste de présence est jointe au présent PV)

Les points suivants ont été discutées :

Présentation de l'équipe et des objectifs de la mission
Présentation du projet et de ses objectifs
Divers échanges autour du projet et de sa mise en œuvre

Les préoccupations :

La mise en compte de l'impact du projet sur l'environnement dans les zones d'intervention du projet. La non implication des populations (propriétaires terriens, autorités Coutumières et religieuses, C.V.D. etc.) dans la mise en œuvre du projet. L'inexistence dans la commune d'un système de gestion intégré des déchets. Les conflits liés au foncier. La mise en compte adéquate des personnes déplacées interne dans la mise en œuvre du projet.

Les attentes :

Prendre en compte les objectifs de la commune définis dans le plan communal de développement (PCD) au cours de la mise en œuvre du projet. Améliorer les conditions de travail des acteurs en charge du développement et de la mise en œuvre du projet dans la commune. Associer les populations pour le choix des sites et dans la mise en œuvre du projet. Favoriser l'approche participative en prenant en compte tous les acteurs dans la mise en œuvre du projet (acteurs locaux, communes, CVD, chefs de village...)

La séance fut levée à 10 H 07

Fait à, Titao le 30/01/2021

Ont signé :

Le Secrétaire Général de la Mairie de Titao

Innocent SAWADOGO

Représentants du Consultant

Parfait Cédric DABIRE Harouna GUEDRAOGO François SAWADOGO Alexandre BADO

MINISTERE DE L'ECONOMIE,
DES FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

PROJET COMMUNAUTAIRE DE RELANCE ET DE LA STABILISATION DU SAHEL (PCRSS)

……..

PROCES-VERBAL DE RENCONTRE

L'an deux mille vingt et un et le..samedi...30..janvier.....s'est tenue à partir de ..12..h.30.mn, à...Titao (Haut-Commissariat)..., une séance d'information et de collecte de données dans le cadre du communautaire de relance et de la stabilisation du sahel « PCRSS ».

Etaient présents à cette réunion :

- ✓ Diibril BASSOLE, Haut-Commissaire du Loroum.....
- ✓ Olivier TIENDREBEOGO, Préfet du département de Titao
- ✓ Les représentants du consultant.....
- ✓ .....
- ✓ .....

(La liste de présence est jointe au présent PV)

Les points suivants ont été discutées :

Présentation de l'équipe et des objectifs de la mission
Présentation du projet et de ses objectifs.....
Divers échanges autour du projet et de sa mise en oeuvre.....
.....
.....

Les préoccupations :

La stigmatisation des communautés liée ~~au~~ à la situation sécuritaire. L'évolution permanente des besoins des PDI. L'adhésion des populations aux activités du projet. La sensibilité de la zone du projet liée à la situation sécuritaire. La sécurisation de la zone d'intervention du projet. Le fonctionnement efficace des mecanismes de gestion des conflits de la province.

Les attentes :

La prise en compte de toutes les sensibilités sociales dans la mise en oeuvre du projet (Participatif et inclusif). Accompagner de manière intégrée les PDI à leur retour dans leur milieu de vie à s'installer et à reconstruire leur vie. Impliquer les differents acteurs locaux (services techniques deconcentrés, autorités administratives, religieuse, coutumières ...) à la mise en oeuvre du projet. Accompagner les initiatives locales à contribuer au developpement. Renforcer la résilience des PDI.

La séance fut levée à 13H20

Fait à, Titao le 30/01/2021

Ont signé :

Le Haut commissaire du Loum

BURKINA FASO PROVINCE DU LOROUM Le Haut Commissaire

Djibril BASSOLE

Le Prefet du departement de Titao

Guigou TIENDREBEOGO

Les Représentants du Consultants

Parfait Cédric DAHIRE Harouna OUEDRAOGO François SAWADOGO Alexandre BADO

- ✓ ***Procès-Verbal de rencontre avec les acteurs de Ouindigui***

MINISTERE DE L'ECONOMIE,
DES FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

PROJET COMMUNAUTAIRE DE RELANCE ET DE LA STABILISATION DU SAHEL (PCRSS)

.....

PROCES-VERBAL DE RENCONTRE

L'an deux mille vingt et un et le Samedi 30 janvier s'est tenue à partir de 11 h 12 mn, à Titao (HC - Ouindigui), une séance d'information et de collecte de données dans le cadre du communautaire de relance et de la stabilisation du sahel « PCRSS ».

Etaient présents à cette réunion :

- ✓ Mamadou YOUNGA, maire de Ouindigui, le représentant
- ✓ du Naaba de Ouindigui, le vice président CVD, les
- ✓ coordonnatrice des femmes, le Président des jeunes,
- ✓ le Président des OSC, le représentant du service de
- ✓ l'environnement de Ouindigui et les représentants du consultant

(La liste de présence est jointe au présent PV)

Les points suivants ont été discutées :

Présentation de l'équipe et des objectifs de la mission
Présentation du projet et de ses objectifs
Divers échanges autour du projet et de sa mise en
œuvre
.....
.....
.....

Page 1 of 2

Les préoccupations :

Les difficultés de déplacement et d'accès à la brousse liées à la situation sécuritaire. La sécurisation de la zone. La mise à disposition de terres cultivables à tous les fils de Ouindigui ravenus chez eux du fait de l'insécurité aux PDI - La destruction de la foret (faune et flore) liée à la situation sécuritaire.

.....

Les attentes :

Mettre en place des micro-projets au profit des jeunes et des femmes dans les domaines du commerce, l'agriculture, l'élevage. Construire des centres d'interêts économiques et culturels au profit des femmes et des jeunes. Les dotations des PDI en vivres. ... Aider à la reconstitution des biens perdus (cheptel, habitat, commerce, champs) Améliorer l'offre sanitaire et scolaire de la localité .....

La séance fut levée à..12.H.0.7.....

Fait à, ..Titao.....le..30/01/...2021

Ont signé :

Le Maire de Ouindigui	Le Représentant des services de l'environnement	Le Représentant du Naaba/Ouindigui
Mamadou YOUNGA	Balibié Bénoit BAMOUNI	Raomane NIAMPA
Le Représentant des jeunes	La Coordinatrice des Femmes	Le Président des OSC de Ouindigui
Issa NIAMPA	Azeta TAO	Asmi NIAMPA

MINISTERE DE L'ECONOMIE,
DES FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

PROJET COMMUNAUTAIRE DE RELANCE ET DE LA STABILISATION DU SAHEL (PCRSS)

- ***Objet :*** *CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE / PLAN DE GESTION DE LA MAIN D'ŒUVRE*
- ***Lieu :*** .Ouindigui.....
- ***Date :*** ..30..janvier..2021..

LISTE DE PRESENCE

NOMS ET PRENOMS	SEXE/AGE				FONCTIONS/ STRUCTURES	CONTACTS (Tél., Email)	SIGNATURE
	H	F	<35 ans	>35 ans			
BAMOUNI Bakibié Bénoît	X			X	Environnement	70-59-21-45	
Niampa Asmi	X			X	Président de OSC Ouindigui	70-68-81-65	

NOMS ET PRENOMS	SEXE/AGE				FONCTIONS/ STRUCTURES	CONTACTS (Tél., Email)	SIGNATURE
	H	F	<35 ans	>35 ans			
Niampa Rasmane	X			X	Representant du Naaba de Ouindigui	63-39-40-24	
Ouedraogo Rayenbé	X			X	Vice P. CVD	7107 8629	
Zao Azeta		X		X	cordinatrice Ouindigui	02025690	
N'iampa ISSA	X			X	President des jeunes	72,65529	

2) *PECES-VERBAL CENTRE-NORD*

✓ ***Procès-Verbal de rencontre avec les acteurs de Kaya***

MINISTERE DE L'ECONOMIE,
DES FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

PROJET COMMUNAUTAIRE DE RELANCE ET DE LA STABILISATION DU SAHEL (PCRSS)

.....

PROCES-VERBAL DE RENCONTRE

L'an deux mille vingt et un et le ...mardi 02 février.....s'est tenue à partir de ..11..h.10.mn, à..Kaya (Université).....,, une séance d'information et de collecte de données dans le cadre du projet communautaire de relance et de la stabilisation du sahel « PCRSS ».

Etaient présents à cette réunion :

- ✓ Adama OUEDRAOGO, Chargé de Mission CUP
- ✓ Hamadé SANKARA, Secrétaire Permanent CUP
- ✓ Le Représentant de la DREP-CN
- ✓ Les représentants du consultant
- ✓ .....

(La liste de présence est jointe au présent PV)

Les points suivants ont été discutées :

Présentation de l'équipe du consultant et des objectifs de la mission

Présentation du projet et de ses objectifs

Divers échanges autour du projet et de sa mise en œuvre

.....

Les préoccupations :

Les conséquences de l'insécurité sur l'université et plus particulièrement des étudiants qui sont PDI.
La surcharge de population sur les villes engendrant une pression énorme sur les ressources (eau - terre - etc.)
L'insuffisance des infrastructures de l'université pour répondre de manière adéquate à la location dans la région.

Les attentes :

Contribution des activités du projet à la création d'emploi pour permettre aux populations impactées par l'insécurité de reconstruire leur vie.
Accompagner l'université en augmentant ses capacités en terme d'infrastructures et d'équipements administratifs et pédagogiques. Recueillir toutes les informations nécessaires auprès des différentes structures pour la mise en place et la mise en œuvre adéquate du projet.

La séance fut levée à 11 H 55

Fait à, Kaya le 02/02/2021

Ont signé :

Le Chargé de Mission de l'Université — Adama OUEDRAOGO

Le Secrétaire ~~Permanent~~ Principal — Hamado SANKARA

Le Représentant de la DREP — Djidjouma SAHOU

Les Représentants du Consultant

François SAWADOGO — Parfait DAHIRE — Harouna OUEDRAOGO — Alexandre BADO

ci

MINISTERE DE L'ECONOMIE,
DES FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

PROJET COMMUNAUTAIRE DE RELANCE ET DE LA STABILISATION DU SAHEL (PCRSS)

.....

PROCES-VERBAL DE RENCONTRE

L'an deux mille vingt et un et le....mardi 02 février.....s'est tenue à partir de ...08.h.30.mn, à.Koya (chefferie traditionnelle), une séance d'information et de collecte de données dans le cadre du projet communautaire de relance et de la stabilisation du sahel « PCRSS ».

Etaient présents à cette réunion :

- ✓ Saïdou ZABRE, Ministre du Chef de Canton de Sammatenga
- ✓ Wogum noogo Naaba ; La représentant de la DREP
- ✓ Centre Nord ; Les représentants du Consultant
- ✓ .....
- ✓ .....

(La liste de présence est jointe au présent PV)

Les points suivants ont été discutées :

Présentation de l'équipe du consultant et des objectifs de la mission.....

Présentation du projet et de ses objectifs.....

Divers échanges autour du projet et de sa mise en œuvre.....

.....

Les préoccupations :

Le retour des populations déplacées internes (PDI) chez elles. La discrimination au profit des PDI si le projet ne prenait pas en compte aussi les préoccupations des populations restées chez elles malgré l'insécurité. Le respect des us et coutumes dans les localités de mise en oeuvre du projet.

Les attentes :

Prendre ~~ont~~ en compte la chefferie traditionnelle à travers l'ensemble de ses démembrements dans la mise en oeuvre du projet. Tenir compte des besoins réels des ~~la~~ populations bénéficiaires et les associer à la mise en oeuvre. Contribuer à faciliter l'accessibilité des différents villages de la région.

La séance fut levée à 09H10

Fait à, Kaya le 02/02/2021

Ont signé :

Le Woum Noogo Naaba
Ministre du chef de Canton

Le représentant de la DREP

Saïdou ZABRE

Djidjouma SANOU

Les Représentants du Consultant

Parfait DAHIRE Harouna GUEDRAOGO François SAWADOGO Alexandre BADO

MINISTERE DE L'ECONOMIE,
DES FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

PROJET COMMUNAUTAIRE DE RELANCE ET DE LA STABILISATION DU SAHEL (PCRSS)

.....

PROCES-VERBAL DE RENCONTRE

L'an deux mille vingt et un et le lundi 01 février s'est tenue à partir de 12 h 20 mn, à KAYA (DRAAHM-CN), une séance d'information et de collecte de données dans le cadre du projet communautaire de relance et de la stabilisation du sahel « PCRSS ».

Etaient présents à cette réunion :

- ✓ Kayaba Sidiki OUEDRAOGO, DR-AAHM/Centre Nord
- ✓ Djadjouma SAHOU, Chef de service à la DREP/CN
- ✓ Chargé des Investissements
- ✓ Les représentants du Consultants
- ✓ .....

(La liste de présence est jointe au présent PV)

Les points suivants ont été discutées :

Présentation de l'équipe et des objectifs de la mission
Présentation du projet et de ses objectifs
Divers échanges autour du projet et de sa mise en œuvre
.....
.....
.....

civ

Les préoccupations :

La pression élevée sur l'environnement et sur les ressources foncières qui rend difficile la problématique de la disponibilité des terres arables. L'insuffisance de la ressource eau. La majorité ou presque tous les PAPDI vivraient de l'agriculture.

Les attentes :

L'aménagement de terres pour les populations. La construction d'ouvrages d'eau pour favoriser production agricole. Prioriser le domaine de l'agriculture dans les interventions du projet pour favoriser la relance et la stabilisation. La réhabilitation des terres dégradées et leur aménagement.

La séance fut levée à 12 H 45

Fait à, Kaya le 01/02/2021

Ont signé :

Le Représentant du DRAAHM-CN, DPAAHM/du Sanmentenga -

Kayaba Sidiki OUEDRAOGO

Le Chef de service de la DREP chargé des Investissements

Djidjouma SAMOU

Représentants du Consultant

François SAWADOGO Harouna OUEDRAOGO Parfait DAHIRE Alexendre BADO

cv

MINISTERE DE L'ECONOMIE,
DES FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

PROJET COMMUNAUTAIRE DE RELANCE ET DE LA STABILISATION DU SAHEL (PCRSS)

……..

PROCES-VERBAL DE RENCONTRE

L'an deux mille vingt et un et le…lundi 01 février……s'est tenue à partir de ..11…h.18.mn, à..Kaya (Conseil Regional)…, une séance d'information et de collecte de données dans le cadre du projet communautaire de relance et de la stabilisation du sahel « PCRSS ».

Etaient présents à cette réunion :

- ✓ Mahama GUATTARA, Directeur de cabinet du President
- ✓ du Conseil Regional du Centre Nord / Kaya
- ✓ Didjouma Sanou, Chef de service de la DREP/Kaya
- ✓ chargé des investissements
- ✓ Les representants du consultant

(La liste de présence est jointe au présent PV)

Les points suivants ont été discutées :

Présentation de l'équipe de consultants et des objectifs de la mission.

Présentation du projet et de ses objectifs

Divers échanges autour du projet et de sa mise en oeuvre.

Les préoccupations :

L'exacerbation des conflits fonciers dûe à la situation sécuritaire. Le retour des PDI chez elles. L'aggravation de la pression sur les ressources Terres-eau bétail. L'implication des élus locaux dans la mise en œuvre du projet. Impliquer les populations à travers une implication effective de toutes les communautés.

Les attentes :

La reconstitution des biens des personnes touchées par la situation sécuritaire (reconstitution des champs, du cheptel des infrastructures socio-économiques etc.) Contribution à la création d'emplois au profit des populations. Construction d'ouvrages d'eau et de zones de pâturage. Mettre en place des micro-projets au profit des jeunes en les impliquant du début à la fin pour favoriser les activités génératrices de revenues.

La séance fut levée à... 11 H 57.....

Fait à, ..Kaya.....le...01/02/...2021

Ont signé :

Le Directeur de Cabinet

Mahama OUATTARA

Le chef de Service DREP en charge des Investissements

Djidjouma SANOU

Représentants du Consultant

Parfait DAHIRE Haroun OUEDRAOGO François SAWADOGO Alexandre BADO

MINISTERE DE L'ECONOMIE,
DES FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

PROJET COMMUNAUTAIRE DE RELANCE ET DE LA STABILISATION DU SAHEL (PCRSS)

.....

PROCES-VERBAL DE RENCONTRE

L'an deux mille vingt et un et le... lundi 01 février ..... s'est tenue à partir de ..16..h..10..mn, à. KAYA (DREEVCC - C.Nord) une séance d'information et de collecte de données dans le cadre du projet communautaire de relance et de la stabilisation du sahel « PCRSS ».

Etaient présents à cette réunion :

- ✓ les représentants de la Directrice Regionale de l'environnement
- ✓ de l'économie verte et du changement climatique du
- ✓ centre Nord ; Le représentant de la DREP - centre Nord
- ✓ et les représentants des consultants .....
- ✓ .....

(La liste de présence est jointe au présent PV)

Les points suivants ont été discutées :

Présentation de l'équipe et des objectifs de la mission
Présentation du projet et de ses objectifs .....
Divers échanges autour du projet et de sa mise en
œuvre .....

.....

.....

Les préoccupations :

L'insuffisance des ressources naturelles qui subissent une dégradation accrue du fait de l'insécurité
La problématique de la ressource eau
Les nouvelles habitudes prises par les P.D.I qui les attachent à la ville et à la culture de l'assisté (pour des différents partenaires)
L'élaboration des études d'impact environnemental et social au cours de la mise en œuvre du projet pour prendre en compte les préoccupations environnementales et sociales.

Les attentes :

Mettre en place un système de reboisement utile en responsabilisant les populations pour l'entretien et le suivi
Accompagner les populations ~~pour~~ en leur fournissant de l'eau potable, en créant des micro-projets créateurs d'emplois. Aider les P.D.I à repartir chez elles et y reconstruire dignement leur vie.
la mise en œuvre effective et au plus tôt du projet pour soulager les populations.

La séance fut levée à 16 H 59

Fait à, Kaya le 01/02/2021

Ont signé :

L'Inspecteur des Eaux & Forêts DREEVCC-CN — Le CSRFF-DREEVCC CN — Le Représentant DREP-CM

Ibrahim SANNE — Issa ZOMODO — Djidjouma SANOU

Les Représentants du Consultant

Harouna OUEDRAOGO — Parfait DAHIRE — François SAWADOGO — Alexandre BADO

MINISTERE DE L'ECONOMIE,
DES FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

PROJET COMMUNAUTAIRE DE RELANCE ET DE LA STABILISATION DU SAHEL (PCRSS)

.....

PROCES-VERBAL DE RENCONTRE

L'an deux mille vingt et un et le lundi 01 février s'est tenue à partir de 08 h 47 mn, à KAYA (DREP), une séance d'information et de collecte de données dans le cadre du projet communautaire de relance et de la stabilisation du sahel « PCRSS ».

Etaient présents à cette réunion :

- ✓ Yaya TRAORE, DREP/centre Nord
- ✓ Didiouma SANOU, chef de service DREP en charge des investissements
- ✓ Parfait Cédric DAHIRE } Représentants du
- ✓ Alexandre BADO } Consultant
- ✓ François SAWADOGO
- ✓ Harolina OUEDRAOGO

(La liste de présence est jointe au présent PV)

Les points suivants ont été discutées :

Présentation de l'équipe et des objectifs de la mission
Présentation du projet et de ses objectifs
Echanges autour de l'organisation pratique de la mission
Divers échanges autour du projet et de sa mise en œuvre. La lecture du P.V. d'entretien

cx

Les préoccupations :

La non association des acteurs concernés et des parties prenantes à la base dans la mise en œuvre du projet. La situation sécuritaire qui pourrait entraver la mise en œuvre du projet. L'exacerbation des conflits communautaires dans la région. Le suivi du projet par les populations bénéficiaires au cours de sa mise en œuvre.

Les attentes :

La mise en œuvre du projet suivant une démarche hautement participative en consultant toutes les parties prenantes. Rapprocher l'unité de gestion du projet des populations bénéficiaires en mettant en place des représentants du projet au niveau régional et local au cours de sa mise en œuvre.

La séance fut levée à 09 H 37

Fait à, Kaya le 01/02/2021

Ont signé :

Le Directeur Régional de l'Economie et de la Planification

Yaya TRAORE

Le Chef de Service de la DREP chargé des Projets.

Djidjouma SANOU

Représentants du Consultant

Parfait Cédric DAHIRE François SAWADOGO Harouna OUEDRAOGO Alexandre BADO

MINISTERE DE L'ECONOMIE,
DES FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

PROJET COMMUNAUTAIRE DE RELANCE ET DE LA STABILISATION DU SAHEL (PCRSS)

.....

PROCES-VERBAL DE RENCONTRE

L'an deux mille vingt et un et le...mercredi 03 février.....s'est tenue à partir de ...16..h.35mn, à..Kaya (D.R. Police Nationale) une séance d'information et de collecte de données dans le cadre du projet communautaire de relance et de la stabilisation du sahel « PCRSS ».

Etaient présents à cette réunion :

- ✓ Sinaré ZEÏ, Directeur Régional de la Police Nationale du Centre Nord.....
- ✓ Le représentant de la D.R.E.P centre Nord.....
- ✓ Les représentants des Consultant.....
- ✓ .....

(La liste de présence est jointe au présent PV)

Les points suivants ont été discutées :

Présentation de l'équipe et des objectifs de la mission
Présentation du projet et de ses objectifs.....
Divers échanges autour du projet et de sa mise en œuvre.....
.....
.....

Les préoccupations :

La non prise en compte des préoccupations exprimées par les acteurs lors de l'élaboration des études préliminaires du projet, l'absence de sécurité dans la population, les difficultés de mobilité des agents de police qui rendent complexe le maillage sécuritaire. Le manque de moyen en carburant pour assurer les patrouilles sur le territoire. Le nombre élevé de personnes déplacées internes à Dablo, Pensa, Bouroum.....

Les attentes :

L'accompagnement du projet en infrastructures adéquates pour la police. Accompagner les commissariat de la localité par la dotation d'équipements de pointe et de moyens de déplacement. La mise au norme des commissariat à travers une meilleure dotation en équipement et en infrastructures. Accompagner les acteurs de la sécurité à travers des voyages d'études et des formations sur les nouvelles réalités sécuritaire. Restituer les résultat de l'étude et faire un suivi de la mise en œuvre du projet en impliquant les acteurs de la sécurité.

La séance fut levée à 17 H 35

Fait à, Kaya le 03/02/2021

Ont signé :

Le Directeur Regional de la Police Nationale - Centre Nord

Sinari ZEÏ

Le Représentant de la DREP-CN

Djidjouma SANOU

Représentants du Consultant

François SAWADOGO

Harouna GUEDRAOGO

Alexandre BADO

MINISTERE DE L'ECONOMIE,
DES FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

PROJET COMMUNAUTAIRE DE RELANCE ET DE LA STABILISATION DU SAHEL (PCRSS)

.....

PROCES-VERBAL DE RENCONTRE

L'an deux mille vingt et un et le...mercredi 03 février.....s'est tenue à partir de ..15..h.25.mn, à..Kaya (Croix-rouge)....., une séance d'information et de collecte de données dans le cadre du projet communautaire de relance et de la stabilisation du sahel « PCRSS ».

Etaient présents à cette réunion :

- ✓ François OUEDRAOGO, Comité Provincial de la Croix-rouge/Sanmatenga
- ✓ Représentant de la DREP/CN.....
- ✓ Les représentants du Consultant.....
- ✓ .....
- ✓ .....

(La liste de présence est jointe au présent PV)

Les points suivants ont été discutées / abordés :

Présentation de l'équipe et des objectifs de la mission
Présentation du projet et de ses objectifs.....
Divers échanges autour du projet et de sa mise en
œuvre.....
.....
.....

Les préoccupations :

La prise en charge de l'ensemble des personnes déplacées internes (PDI) et aussi des familles hotes. La précarité des P.D.I. La prise en compte des préoccupations des femmes et des enfants. La cacophonie dans les différentes interventions des acteurs humanitaires en place au début de la crise.

Les attentes :

Contribuer à mettre en valeur la vie humaine. La sécurisation des villages pour permettre le retour des familles chez elles. ~~La cacophonie~~ Travailler à la collaboration avec les différents acteurs de developpement intervenant dans la zone du projet. Associer la croix-rouge aux activités pour lesquelles ~~la croix rouge~~ elle a developpé une expertise.

La séance fut levée à 16H06

Fait à, Kaya le 03/02/2021

Ont signé :

Le Président du comité Provincial de la Croix-rouge	Le Représentant de la DREP/CN	Representant consultant
François OUEDRAOGO	Djidjouma SANOU	François SAWADOGO

Representants du Consultant

Parfait Cédric DAHIRE	Haroun OUEDRAOGO	Alexandre BADO

Liste de présence avec les représentantes des femmes de Kaya

MINISTERE DE L'ECONOMIE,
DES FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

PROJET COMMUNAUTAIRE DE RELANCE ET DE LA STABILISATION DU SAHEL (PCRSS)

- ***Objet :*** *CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE / PLAN DE GESTION DE LA MAIN D'ŒUVRE*
- ***Lieu :*** Maison de la Femme (Kaya)
- ***Date :*** 02 Février 2021

LISTE DE PRESENCE

NOMS ET PRENOMS	SEXE/AGE				FONCTIONS/ STRUCTURES	CONTACTS (Tél., Email)	SIGNATURE
	H	F	<35 ans	>35 ans			
Quédraogo AWA		X		X	Association Neb-la bourib des Femmes du secteur N° 7	60-81-97-80	[signature]
Diandé Marian		X		X	Association Rel-wende secteur N°1	60-52-90-14	[signature]

NOMS ET PRENOMS	SEXE/AGE				FONCTIONS/ STRUCTURES	CONTACTS (Tél., Email)	SIGNATURE
	H	F	<35 ans	>35 ans			
Ouédraogo Sarata		x		x	SOS Béog - Neeré Kaya	60-07-07-67	
Ouédraogo Aïssata		X		X	Association Natéwendé Zaya	70154174	
Ouédraogo Rasmata		X		X	Association Baark-Zaaka	7074 0234	
Ouedraogo Alimata		x		x	groupement NoomWende s°3	63845530	
YELKOUNI N. Madeleine		X		X	BFLPT / CN	70 99 54 22	
Soulga Mariam		X		X	Association Wendulaoga	72 84 14 10	

- ✓ ***Procès-verbal de rencontre avec les acteurs de Dablo***

MINISTERE DE L'ECONOMIE,
DES FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

PROJET COMMUNAUTAIRE DE RELANCE ET DE LA STABILISATION DU SAHEL (PCRSS)

.....

PROCES-VERBAL DE RENCONTRE

L'an deux mille vingt et un et le...mercredi...03...février.....s'est tenue à partir de ..11h..h.08..mn, à...Kaya (DREP-CN)....., une séance d'information et de collecte de données dans le cadre du projet communautaire de relance et de la stabilisation du sahel « PCRSS ».

Etaient présents à cette réunion :

- ✓ Gnimane ZANGO, Maire de la Commune de Dablo.....
- ✓ Almissi ZAONGO, 1er Adjoint au Maire de la Commune...
- ✓ Moussa OUEDRAOGO, Secrétaire Général de la Mairie
- ✓ Les représentants du Consultant.....
- ✓ .....

(La liste de présence est jointe au présent PV)

Les points suivants ont été discutées : /abordés

Présentation de l'équipe et des objectifs de la mission....
Présentation du projet et de ses objectifs.....
Recueil des préoccupations et attentes de la population de Dablo. Divers échanges autour du projet et de sa mise en œuvre.....

.....

Les préoccupations :

La sécurisation de la zone pour permettre aux populations de mener leurs activités socio-économiques dans la paix. Le renforcement de la cohésion sociale entre communautés. Le manque de moyens logistiques et d'accompagnements des volontaires de défense de la Patrie (V.D.P.) L'absence de l'Etat dans certaines localités. La prise en compte des spécificités de chaque communauté dans la mise en œuvre du projet.....

Les attentes :

Accompagner les populations en reconstituant leurs biens perdus. Créer des activités génératrices de revenus pour les populations. Rétablir les infrastructures socio-économiques sanitaires, scolaires et routières de la localité. Accompagnement psychologique des population. La reconstitution des documents d'identité. Le rétablissement des infrastructures routières et socio-économiques pour relancer l'économie. Institutionaliser des cadres de concertation inter-religieux et inter-communautaires pour la résolution concertée des problèmes.

La séance fut levée à.....11 H 50.....

Fait à, ...Kaya.....le..03/02/2021

Ont signé :

Le Maire de la Commune de Dablo

Ousmane ZANGO

Le 2ème Adjoint au Maire de Dablo

Almissi ZAONGO

Le Secrétaire Général de la Mairie de Dablo

Inoussa COULIBALY

Représentants du Consultant

Harouna COULIBALY François SAWADOGO Parfait DAHIRE Alexandre BADO

✓

✓ ***Procès-verbal de rencontre avec les acteurs de Pensa***

MINISTERE DE L'ECONOMIE,
DES FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

PROJET COMMUNAUTAIRE DE RELANCE ET DE LA STABILISATION DU SAHEL (PCRSS)

……..

PROCES-VERBAL DE RENCONTRE

L'an deux mille vingt et un et le…mercredi 03 février……s'est tenue à partir de …13.h.30.mn, à..Kaya (DREP)……, une séance d'information et de collecte de données dans le cadre du projet communautaire de relance et de la stabilisation du sahel « PCRSS ».

Etaient présents à cette réunion :

- ✓ Issaka SAWADOGO, Maire de la Commune de Pensa…..
- ✓ Sambo ZIDA, 2ème Adjoint au Maire de la commune de Pensa
- ✓ Issouf MAIGA, Représentant la Société civile de la Commune de Pensa……
- ✓ Les représentants du Consultant……

(La liste de présence est jointe au présent PV)

Les points suivants ont été discutées : /abordés

Présentation de l'équipe et des objectifs de la mission

Présentation du projet et de ses objectifs……

Recueil des préoccupations et attentes de la population de Pensa. Divers échanges autour du projet et de sa mise en œuvre……

……

CXX

Les préoccupations :

L'insécurité de la région. Le manque d'équipement pour les volontaires de défense de la Patrie (V.D.P.). L'absence de détachements militaires dans la zone de Pensa à Zindibéogo et à Arbiena. L'absence de motivations adéquates pour les V.D.P. La prise en charge alimentaire et sanitaire des déplacés retournés chez eux. La destruction des biens des populations par les terroristes. La fermeture des écoles et des centres de santé.

Les attentes :

Le renforcement des équipements des V.D.P. et leur formation à l'utilisation des équipements. Motiver les VDP et assurer la sécurisation des villages avant le retour des P.D.I. La reconstruction des logements et l'accompagnement pour la reconstitution des biens (cheptel, terre arable ...). La sécurisation totale de la zone pour relancer les activités socio-économiques. La réhabilitation des infrastructures routières et de franchissement. La réhabilitation des infrastructures sanitaires.

La séance fut levée à 14 H 00.

Fait à, Kaya le 03/02/2021

Ont signé :

Le Maire de la commune de Pensa	Le Premier Adjoint au Maire	Le Représentant des OSC Pensa
Issaka SAWADOGO	Sambo ZIDA	Issouf MAIGA

Représentants du Consultant

Parfait DAHIRE	Haroun GUEDRAOGO	François SAWADOGO	Alexandre BADO

✓ ***Procès-verbal de rencontre avec les acteurs de Bouroum***

MINISTERE DE L'ECONOMIE,
DES FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

PROJET COMMUNAUTAIRE DE RELANCE ET DE LA STABILISATION DU SAHEL (PCRSS)

.....

PROCES-VERBAL DE RENCONTRE

L'an deux mille vingt et un et le...mercredi.....03..février.....s'est tenue à partir de ..12..h.22.mn, à...Kaya..(..D.R.E.P.)......, une séance d'information et de collecte de données dans le cadre du projet communautaire de relance et de la stabilisation du sahel « PCRSS ».

Etaient présents à cette réunion :

- ✓ Yoro Soumaïla SIGHAM, Maire de la Commune de Bouroum
- ✓ Pascal SAWADOGO, Secrétaire Général de la Mairie....
- ✓ Bourèima KOUSSE, Chef de service Action Sociale
- ✓ de Bouroum et les représentants du consultant
- ✓ .....

(La liste de présence est jointe au présent PV)

Les points suivants ont été discutées :/abordés :

Présentation de l'équipe du consultant et des objectifs de sa mission. Présentation du projet et de ses objectifs.... Recueil des préoccupations et attentes de la population de Bouroum. Divers échanges autour du projet et de sa mise en oeuvre.....

.....

Les préoccupations :

L'insuffisance ou le manque d'infrastructures routières et de la ressource eau. L'absence de ressources propres pour la commune. L'enclavement de la commune de Bouroum. L'effectivité de la construction du barrage de Retkolga. La prise en charge des PDI qui sont sur la commune sur le plan alimentaire, sanitaire et éducatif. L'absence de végétation dans la zone. L'absence de gendarmerie dans la commune et d'agent de police pour le commissariat. La réhabilitation de la retenue d'eau de Bouroum.

Les attentes :

Accompagner les populations à travers la mise en œuvre ~~de~~ de micro-projets créateurs d'activités génératrices de revenus au profit des jeunes et des femmes. Accompagner les jeunes formés à des métiers pour s'équiper et s'installer. Mettre en place des infrastructures routières, administratives, socio-économiques et sanitaire. La reforestation de la localité par des techniques nouvelles pour relancer l'élevage et l'agriculture. Mettre l'accent sur la sécurisation des villages en accompagnant les volontaires de défense de la Patrie (motivation).

La séance fut levée à 13H02

Fait à, Kaya le 03/02/2021

Ont signé :

Le Maire de la Commune de Bouroum

Yoro Soumaïla SIGNAM

Le Secrétaire Général de la Mairie

Pascal SAWADOGO

Le Chef de Service Action Sociale de Bouroum

Bouroumo KOUSSE

Représentants du Consultant

Harouna OUEDRAOGO Parfait DAHIRE François SAWADOGO Alexandre BADO

MINISTERE DE L'ECONOMIE,
DES FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

PROJET COMMUNAUTAIRE DE RELANCE ET DE LA STABILISATION DU SAHEL (PCRSS)

.....

PROCES-VERBAL DE RENCONTRE

L'an deux mille vingt et un et le...Mercredi 03 février.....s'est tenue à partir de ....09h.30.mn, à..Kaya (MBDHP-CN)..., une séance d'information et de collecte de données dans le cadre du projet communautaire de relance et de la stabilisation du sahel « PCRSS ».

Etaient présents à cette réunion :

- ✓ Issaka OUEDRAOGO, Président de la section MBDHP
- ✓ des Sanmatenga.....
- ✓ Le représentant de la DREP-CN.....
- ✓ Les représentants des Consultant.....
- ✓ .....

(La liste de présence est jointe au présent PV)

Les points suivants ont été discutées :

Présentation de l'équipe et des objectifs de la mission.....
Présentation du projet et de ses objectifs.....
Divers échanges autour du projet et de sa mise en
œuvre. Recueil des préoccupations et attentes du
Mouvement Burkinabé des Droits de l'Homme et des
Peuples (MBDHP).....

✓

Les préoccupations :

Le retour des populations déplacées internes chez elles. L'absence de l'administration dans les zones touchées. La meilleure organisation de la mise en œuvre du projet basée sur une coordination en équipe. La franchise et la sensibilisation dans la mise en œuvre du projet. Le retour des agents de l'administration en sécurité dans les zones impactées.

Les attentes :

Favoriser la sécurité des différents villages et permettre aux populations de reprendre leur vie dans la paix. Soutenir les populations dans la reconstruction des maisons d'habitation et des infrastructures scolaires, sanitaires et économiques. Le retour de l'administration dans les localités abandonnées. La collaboration entre les structures de terrain (OSC) et l'unité de gestion du projet pour la mise en œuvre. Promouvoir le droit à la vie dans la mise en œuvre du projet.

La séance fut levée à 10H20.

Fait à, Kaya le 03/02/2021

Ont signé :

Le Président de la Section MBDHP/Sanmatenga

Issaka OUEDRAOGO

Le Représentant de la DREP

Djidjouma SANOU

Représentants du Consultant

Parfait DAHIRE François SAWADOGO Halouna OUEDRAOGO Alexandre BADO

- ✓ ***Procès-verbal des personnes rencontrées à Barsalogho***

MINISTERE DE L'ECONOMIE,
DES FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

PROJET COMMUNAUTAIRE DE RELANCE ET DE LA STABILISATION DU SAHEL (PCRSS)

.....

PROCES-VERBAL DE RENCONTRE

L'an deux mille vingt et un et le...mercredi 03 février.....s'est tenue à partir de ..10.h.42.mn, à..Kaya (DREP)......, une séance d'information et de collecte de données dans le cadre du projet communautaire de relance et de la stabilisation du sahel « PCRSS ».

Etaient présents à cette réunion :

- ✓ Abdoulaye PAFADNAM, Maire de la commune de Barsalogho
- ✓ Abdoulaye NIKIEMA, Secrétaire Général de la Mairie
- ✓ Ousséini COULIBALY, Représentant la coordination des jeunes et les représentants du consultant
- ✓ .....

(La liste de présence est jointe au présent PV)

Les points suivants ont été discutées : /abordés

Présentation de l'équipe et des objectifs de la mission
Présentation du projet et de ses objectifs
Divers échanges autour du projet et de sa mise en œuvre. Recueil des préoccupations et attentes de la population de Barsalogho.
.....

Les préoccupations :

La pression humaine très forte sur les ressources de la la commune et des services sociaux de bases dûe à un afflux massif des populations déplacées internes (P.D.I). La fermeture des établissements scolaires qui a causé une année blanche. L'absence de ressources propres pour la commune presqu'en totalité. La suspension des activités de développement des O.N.G et des services administratifs dans la commune. L'impossibilité de mener des activités de production de ressources (agriculture, élevage...) dûe à l'insécurité.

Les attentes : -L'incendie de la Forêt de Barsalogho.

Aménager des terres pour relancer les activités de productions des populations autour de l'agriculture, la maraichabulture et l'élevage. Accompagner les populations en renforçant leurs capacités de production en terme de nouvelles techniques, de nouveaux équipements..... Intégrer au projet le volet sensibilisation pour le civisme, le vivre ensemble, la reconstitution du tissu social. Aider les services de la commune en matériel et équipements, en formation... Impliquer les collectivités à la mise en oeuvre du projet. -La Reconstite/Restauration de la forêt de Barsalogho.

La séance fut levée à.....11H43..... -Réaliser des points d'eau potable au profit des populations.

Fait à, ...Kaya.....le..03/02/...2021

Ont signé :

Le Maire de la commune de Barsalogho.

PROVINCE DU SANMATENGA * COMMUNE DE BARSALOGHO * LE MAIRE

Abdoulaye PAFADNAM

Le Secrétaire de la Mairie de Barsalogho

Abdoulaye NIKIEMA

Le Représentant de la coordination des jeunes

Oussèini OUEDRAOGO

Représentants du Consultant

Parfait DAKIRE Hawawa OUEDRAOGO François SAWADOGO Alexandre BADO

✓

MINISTERE DE L'ECONOMIE,
DES FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

PROJET COMMUNAUTAIRE DE RELANCE ET DE LA STABILISATION DU SAHEL (PCRSS)

.....

PROCES-VERBAL DE RENCONTRE

L'an deux mille vingt et un et le... mardi 02 février .....s'est tenue à partir de ..14..h.10.mn, à. Kaya (site PDI Yaar sect 4)., une séance d'information et de collecte de données dans le cadre du projet communautaire de relance et de la stabilisation du sahel « PCRSS ».

Etaient présents à cette réunion :

- ✓ Les responsable du site, la représentante des
- ✓ femmes du site, le représentant de l'action sociale
- ✓ et les représentants du consultant
- ✓ .....
- ✓ .....

(La liste de présence est jointe au présent PV)

Les points suivants ont été discutées :

Présentation des membres de l'équipe du consultant et des objectifs de la mission

Présentation du projet et de ses objectifs

Divers échanges autour du projet et de sa mise en œuvre. Echanges sur les préoccupations et attentes des populations déplacées internes (PDI) du site

Les préoccupations :

Le fait d'être parti de chez eux et d'avoir tout perdu - la vie précaire sur le site d'accueil - l'absence de suite dans beaucoup de projet - le manque de moyens pour réaliser des activités socio-économiques - la dégradation des voies et pistes rurales rendant impossible le commerce et les déplacements inter-localités

Les attentes :

Aides à repartir dans les villages, à retrouver leurs activités d'élevage et d'agriculture - Sécuriser les villages - Aider les populations à travers la mise en place de micro-projets générateurs d'emplois - Aider à reconstruire les maisons détruites - La Reconstruction des infrastructures sociales, économiques, sanitaires, scolaires et administratives des villages

La séance fut levée à 15 H 00

Fait à, Kaya le 02/02/2021

Ont signé :

Le Responsable du site	La Représentante des femmes	Personne Ressource du site
Salam KAGONE	Mariam MAIGA	Issaka SAWADOGO
Le Responsable Adjoint du site	Le Représentant de l'Action Sociale/Kaya chargé du site	
Salfo SAWADOGO	Aly SAWADOGO	

MINISTERE DE L'ECONOMIE,
DES FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

PROJET COMMUNAUTAIRE DE RELANCE ET DE LA STABILISATION DU SAHEL (PCRSS)

- ***Objet :*** *CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE / PLAN DE GESTION DE LA MAIN D'ŒUVRE*
- ***Lieu :*** Site PDS Nouv Secteur 4
- ***Date :*** 02 Février 2024

LISTE DE PRESENCE

NOMS ET PRENOMS	SEXE/AGE				FONCTIONS/ STRUCTURES	CONTACTS (Tél., Email)	SIGNATURE
	H	F	<35 ans	>35 ans			
Ouedraogo Sarata		X	X		PDI	02 05 15 67	
Bomogo Rosmata		x		x	PDI		x

NOMS ET PRENOMS	SEXE/AGE				FONCTIONS/ STRUCTURES	CONTACTS (Tél., Email)	SIGNATURE
	H	F	<35 ans	>35 ans			
Ganaba Balkissa		X		X	PDI	74-71 53 53	
Bamoga Taoba		X	X		PDI	67 93 39 78	
Rouamba Patinba		X		X	PDI	72 80 44 29	
Badini Mariam		X	X		PDI	67 00 80 55	
Sawadogo AWa		X		X	PDI	65 47 43 91	
Bamoga Asèta		X	X		PDI	54 62 40 72	
Naïga Sarata		X			PDI	55 06 47 97	
Bamoga Mamounata		X	X		BDI	56 51 57 00	
Ouedraogo Rakiéta		X	X		PDI	56 98 04 06	
Sawadogo Salamata		X	X		PDI	70 85 37 69	

MINISTERE DE L'ECONOMIE,
DES FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

PROJET COMMUNAUTAIRE DE RELANCE ET DE LA STABILISATION DU SAHEL (PCRSS)

- ***Objet :*** *CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE / PLAN DE GESTION DE LA MAIN D'ŒUVRE*
- ***Lieu :*** Silo PDI Yoaga Secteur 4
- ***Date :*** 08 Février 2021

LISTE DE PRESENCE

NOMS ET PRENOMS	SEXE/AGE				FONCTIONS/ STRUCTURES	CONTACTS (Tél., Email)	SIGNATURE
	H	F	<35 ans	>35 ans			
Bamoga bibata		X	X		PDI	77 06 94 09	
ouedraogo Rahamoudou	X			X	PDI	75 52 12 09	

NOMS ET PRENOMS	SEXE/AGE				FONCTIONS/ STRUCTURES	CONTACTS (Tél., Email)	SIGNATURE
	H	F	<35 ans	>35 ans			
Ouedraogo Habibou		X		X	PDI	77 74 24 32	
Sawadogo Abdoulaye	X			X	PDI	56.06 11 90	
Sawadogo P. Issaka	X			X	PDI	07 17 08 40	
Bamogo Nanfou	X			X	PDI	70 86 83 15	
Sawadogo Salfo	X			X	PDI	56 06 13 71	
Koanda Ousseni	X			X	PDI	56 51 38 23	
Sawadogo Saidou	X		X		PDI	74 69 56 82	
Ouedraogo K Habibou		X		X	PDI	56 16 63 64	
Sawadogo Haliğèta		X		X	PDI	77 76 95 94	
Sawadogo Rasmata				X	PDI	77 10 92 62	77 10 92 62

MINISTERE DE L'ECONOMIE,
DES FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

PROJET COMMUNAUTAIRE DE RELANCE ET DE LA STABILISATION DU SAHEL (PCRSS)

- ***Objet :*** *CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE / PLAN DE GESTION DE LA MAIN D'ŒUVRE*
- ***Lieu :*** Site PDI Nouveau Secteur 4
- ***Date :*** 22 Février 2021

LISTE DE PRESENCE

NOMS ET PRENOMS	SEXE/AGE				FONCTIONS/ STRUCTURES	CONTACTS (Tél., Email)	SIGNATURE
	H	F	<35 ans	>35 ans			
Sebga Hawa		X	X		PDI	55670050	
Sawadogo Safiata		X		X	PDI	73689880	

NOMS ET PRENOMS	SEXE/AGE				FONCTIONS/ STRUCTURES	CONTACTS (Tél., Email)	SIGNATURE
	H	F	<35 ans	>35 ans			
Bamogo Mahamoudou	x		x		PDI	66436069	[signature]
Sowodogo Hoguérota		x	x		PDI	64735180	[signature]
Ouedraogo Wendemalgre Charlote		x	x		PDI	54826451	[signature]
Sowodogo Naboswendé	x			x	PDI	75884250	[signature]
Bamogo Hoova		x		x	PDI	57833872	[signature]
Sowodogo Martine		x		x	PDI	74062304	[signature]
Bamogo Patinde	x			x	PDI	76985089	[signature]
Bamogo Hamidou	x		x		PDI	75183526	[signature]
Bamogo Inoussa	x		x	x	PDI	75681370	[signature]
Sowodogo Kodi		x		x	PDI	02990518	[signature]

MINISTERE DE L'ECONOMIE,
DES FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

PROJET COMMUNAUTAIRE DE RELANCE ET DE LA STABILISATION DU SAHEL (PCRSS)

- ***Objet :*** *CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE / PLAN DE GESTION DE LA MAIN D'ŒUVRE*
- ***Lieu :*** Site PDI Yoon Secteur 4
- ***Date :*** 10 Février 2021

LISTE DE PRESENCE

NOMS ET PRENOMS	SEXE/AGE				FONCTIONS/ STRUCTURES	CONTACTS (Tél., Email)	SIGNATURE
	H	F	<35 ans	>35 ans			
KAGONE Salam	X			X	PDI	75893586	
Sowodogo		X	+		PDI	54529476	

NOMS ET PRENOMS	SEXE/AGE				FONCTIONS/ STRUCTURES	CONTACTS (Tél., Email)	SIGNATURE
	H	F	<35 ans	>35 ans			
Sowodogo Nimbi		x		x	PDI	66828903	
Bomogo Rasgo	x			x	PDI	74215565	
Sowodogo Pogbadoa		x		x	PDI	55666650	
Bomogo Zonabo		x		x	PDI	07 17 1219	
Ouedraogo Bibata		x	x		PDI	66234483	
Bomogo Hawa		x	x		PDI	66517258	
Sowodogo Momounata		x	x		PDI	01582619	
Sowodogo Hagnirata		x	x		PDI	51 19 8772	
Sowodogo Aboma	x			x	PDI	74230406	
Sowodogo Mahamadou	x		x		PDI	66650156	

MINISTERE DE L'ECONOMIE,
DES FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

PROJET COMMUNAUTAIRE DE RELANCE ET DE LA STABILISATION DU SAHEL (PCRSS)

- ***Objet :*** *CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE / PLAN DE GESTION DE LA MAIN D'ŒUVRE*
- ***Lieu :*** Site PDI Yaar Sahel
- ***Date :*** 02 Février 2021

LISTE DE PRESENCE

NOMS ET PRENOMS	SEXE/AGE				FONCTIONS/ STRUCTURES	CONTACTS (Tél., Email)	SIGNATURE
	H	F	<35 ans	>35 ans			
Bomogo Moussa	x		x		PDI	65180166	[signature]
Bomogo Kadi		x	x		PDI	74811634	[signature]

NOMS ET PRENOMS	SEXE/AGE				FONCTIONS/ STRUCTURES	CONTACTS (Tél., Email)	SIGNATURE
	H	F	<35 ans	>35 ans			
Oeedrogo Fotimata		x	x		PDI	61782176	
Bamoga Tiado		x		x	PDI	55814897	
Boena Tipoko		x	x		PDI	5285 3060	
Sawadogo Balquissa		x	x		PDI	02843654	
Maiga Mariam		x		x	PDI	55064797	
Bamoga Bawaima	x			x	PDI	66519831	
Sawadogo Poguiliga		x		x	PDI	67 24 54 30	
Bamoga Abakeita		x		x	PDI	57521712	
Bamoga Nazouma		x	x		PDI	65708917	
Sawadogo Tipoko		x	x		PDI	55364772	

MINISTERE DE L'ECONOMIE,
DES FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

PROJET COMMUNAUTAIRE DE RELANCE ET DE LA STABILISATION DU SAHEL (PCRSS)

- ***Objet :*** *CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE / PLAN DE GESTION DE LA MAIN D'ŒUVRE*
- ***Lieu :*** Site PDI Secteur 4 (Yoar)
- ***Date :*** 02 Février 2021

LISTE DE PRESENCE

NOMS ET PRENOMS	SEXE/AGE				FONCTIONS/ STRUCTURES	CONTACTS (Tél., Email)	SIGNATURE
	H	F	<35 ans	>35 ans			
Sowodogo Pathé	x			x	PDI	56377646	[signature]
Bamogo Djéneba		x	x		PDI	02990463	[signature]

NOMS ET PRENOMS	SEXE/AGE				FONCTIONS/ STRUCTURES	CONTACTS (Tél., Email)	SIGNATURE
	H	F	<35 ans	>35 ans			
Ouedraogo Mounata		X	X		PDI	56530644	
Sawadogo Ramata		X		X	PDI	56367089	
Bamogo PEGda		X		X	PDI	74225876	
Pafadiram Hagui		X	X		PDI	55890235	
Kagoné Sommaïla	X		X		PDI	56400137	
Maïga Oumarou	X		X		PDI	64656013	
Sawadogo Moctare	X		X		PDI	51738375	
Sawadogo Toudbamba		X	X		PDI	02832490	
Bamogo Mariam				X	PDI	67642035	
Zabre aguirata				X	PDI	07831202	

MINISTERE DE L'ECONOMIE,
DES FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

PROJET COMMUNAUTAIRE DE RELANCE ET DE LA STABILISATION DU SAHEL (PCRSS)

- ***Objet :*** *CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE / PLAN DE GESTION DE LA MAIN D'ŒUVRE*
- ***Lieu :*** Salle PDT Yaara Secteur 4
- ***Date :*** 02 Février 2021

LISTE DE PRESENCE

NOMS ET PRENOMS	SEXE/AGE				FONCTIONS/ STRUCTURES	CONTACTS (Tél., Email)	SIGNATURE
	H	F	<35 ans	>35 ans			
Bamogo Longrigamba	X			X	PDI	74 98 70 81	
Sawadogo Zarata		X		X	PDI	55 87 34 68	

NOMS ET PRENOMS	SEXE/AGE				FONCTIONS/ STRUCTURES	CONTACTS (Tél., Email)	SIGNATURE
	H	F	<35 ans	>35 ans			
Sowoologo Nossiroto		x	x		PDI	54110536	
Sowoologo Tolissa		x	x		PDI	57150738	
Bomogo Pouwendin	x			x	PDI	75 395241	
Bomogo Issa	x			x	PDI	73171033	
Sowoologo Marcheline		x	x		PDI	75561342	
Sowoologo Nabasnonba Francois	x			x	PDI	67702617	
Bomogo Kooligueta		x		x	PDI	54110035	
Moiga yohoga	x			x	PDI	65765147	
Kogone Asseto		x	x		PDI		
Oueobroogo Homioloa	x			x	PDI	64930107	

MINISTERE DE L'ECONOMIE,
DES FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

PROJET COMMUNAUTAIRE DE RELANCE ET DE LA STABILISATION DU SAHEL (PCRSS)

- ***Objet :*** *CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE / PLAN DE GESTION DE LA MAIN D'ŒUVRE*
- ***Lieu :*** Site PDI Yoan Sectour 4
- ***Date :*** 02 Février 2021

LISTE DE PRESENCE

NOMS ET PRENOMS	SEXE/AGE				FONCTIONS/ STRUCTURES	CONTACTS (Tél., Email)	SIGNATURE
	H	F	<35 ans	>35 ans			
Kogone solif	x		x		PDI	75962200	[signature]
Koanda somba yomba		x		x	PDI	66535974	[signature]

MINISTERE DE L'ECONOMIE,
DES FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

PROJET COMMUNAUTAIRE DE RELANCE ET DE LA STABILISATION DU SAHEL (PCRSS)

……..

PROCES-VERBAL DE RENCONTRE

L'an deux mille vingt et un et le…. mardi 02 février ……s'est tenue à partir de …. 12 .h. 25 .mn, à.. Kaya (Mairie)……, une séance d'information et de collecte de données dans le cadre du projet communautaire de relance et de la stabilisation du sahel « PCRSS ».

Etaient présents à cette réunion :

- ✓ Mr Boukare OUEDRAOGO, Maire de la commune de Kaya
- ✓ les présidents des différentes commissions de la mairie,
- ✓ le représentant de la DREP-CN
- ✓ les représentants du consultant
- ✓ la première adjointe au Maire

(La liste de présence est jointe au présent PV)

Les points suivants ont été discutées :

Présentation de l'équipe du consultant et des objectifs de la mission. Le mot de bienvenue du Maire de Kaya
Présentation du projet et de ses objectifs
Divers échanges autour du projet et de sa mise en œuvre.

Les préoccupations :

Le retour des populations déplacées internes (P.D.I) chez elles. L'enlisement de la situation insécuritaire et l'institutionalisation du système de gestion de l'aide humanitaire qui ne contribuse pas à la résolution effective de la crise. La non prise en compte des P.D.I dans le P.C.D. La surcharge sur les infrastructures (éducatives, sanitaires, administratifs etc.) et les ressources (eau-terre etc.) de la commune. La gestion des populations hotes qui sont essoufflées.....

Les attentes :

Sécuriser la zone et accompagner les P.D.I à regagner chez elles en mettant en place les mécanismes d'aide au niveau des villages. Impliquer les premiers acteurs locaux à la mise en oeuvre du projet. Des actions concertées et une synergie des forces pour mener à bien le projet. Assurer la distribution des vivres dans les villages. La prise en charge adéquate des volontaires pour une bonne sensibilisation des villages. Former les jeunes P.D.I à des activités qu'ils peuvent retrouver dans leur village.

La séance fut levée à...13.H.21.....

Fait à, ...Kaya.....le.02/02/..2021

Ont signé :

Le Maire de Kaya
Bourkare OUEDRAOGO

Le Président CAGF/ Mairie - Kaya
Moussa OUEDRAOGO

Le Président C.A.E.F/ Mairie - Kaya
Hubert OUEDRAOGO

Le Président ~~EG~~ Jeunesse
Issaka SAWADOGO

Le Président AGSC
Adama OUEDRAOGO

Le Représentant DREP
Djidjouma SANOU

MINISTERE DE L'ECONOMIE,
DES FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

PROJET COMMUNAUTAIRE DE RELANCE ET DE LA STABILISATION DU SAHEL (PCRSS)

- ***Objet :*** *CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE / PLAN DE GESTION DE LA MAIN D'ŒUVRE*
- ***Lieu :*** ..Mairie de Kaya.....
- ***Date :*** ..02...Février...2021..

LISTE DE PRESENCE

NOMS ET PRENOMS	SEXE/AGE				FONCTIONS/ STRUCTURES	CONTACTS (Tél., Email)	SIGNATURE
	H	F	<35 ans	>35 ans			
Ouedraogo Boukaré	X			X	Maire //	70749493 burkyvielo yahoo.com	[signature]
Ouédraogo Rouna	X			X	Président CAGF/Mairie/Kya	70-19-34-39 61-32-43-12 watsap	[signature]

NOMS ET PRENOMS	SEXE/AGE				FONCTIONS/ STRUCTURES	CONTACTS (Tél., Email)	SIGNATURE
	H	F	<35 ans	>35 ans			
Ouédraogo Hubert	x			x	Président C. AEF	71860006	
Ouedraogo Adama	x			x	President AGSC	70937047	
Sawadogo Issaka	x		x		Président cc jeunesse	70236434	
SAWADOGO Binta		x		x	1ère adjointe au Maire de Kaya	70724971	

MINISTERE DE L'ECONOMIE,
DES FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

PROJET COMMUNAUTAIRE DE RELANCE ET DE LA STABILISATION DU SAHEL (PCRSS)

- ***Objet :*** *CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE / PLAN DE GESTION DE LA MAIN D'ŒUVRE*
- ***Lieu :*** Siège GRA Kaya
- ***Date :*** 01 Février 2021

LISTE DE PRESENCE

NOMS ET PRENOMS	SEXE/AGE				FONCTIONS/ STRUCTURES	CONTACTS (Tél., Email)	SIGNATURE
	H	F	<35 ans	>35 ans			
Sawadogo Léonard	X			X	Point focal PFNL	sawadgleo1@gmail 70261118	
Sawadogo Mady	X			X	Secrétaire générale de la grappe bétail Viande du Centre-nord	Sawadogomady92@gmail.Com 62910621	

cxlix

NOMS ET PRENOMS	SEXE/AGE				FONCTIONS/ STRUCTURES	CONTACTS (Tél., Email)	SIGNATURE
	H	F	<35 ans	>35 ans			
Diallo Abdoulaye	X			X	Président de la grappe betail Viande	63767607	[signature]
Simporé Moustapha	X			X	membre de la grappe Niébe	71 66 74 24	[signature]
Soulga Mariam	~~X~~	X		X	Tresorière	72 84 14 10	[signature]
OUEDRAOGO Salifou	X			X	Président Grappe niébé CN	70162405 salifou93@yahoo.fr	[signature]
OUEDRAOGO Kassim	X				président grappe PFNL	70263370 kassimoued@yahoo.fr	[signature]
OUEDRAOGO Sanoussa	X			X	président Transformateur Miel/SNM	71434309	[signature]
Ouedraogo Oumarou	X			X	Président Bouhce	70.89 91 82	[signature]
Ouaré Drissa	X			X	SG CRA CN	70396658	[signature]

- ✓ ***Procès-Verbal de rencontre avec les acteurs de Yalogo***

MINISTERE DE L'ECONOMIE,
DES FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

PROJET COMMUNAUTAIRE DE RELANCE ET DE LA STABILISATION DU SAHEL (PCRSS)

.....

PROCES-VERBAL DE RENCONTRE

L'an deux mille vingt et un et le jeudi 04 février s'est tenue à partir de 07 h 30 mn, à YALGO, une séance d'information et de collecte de données dans le cadre du projet communautaire de relance et de la stabilisation du sahel « PCRSS ».

Etaient présents à cette réunion :

- ✓ Issaka YAMEOGO, Maire de la commune de YALGO
- ✓ Mahamoudou KIEMDE, Responsable Coutumier de YALGO
- ✓ Salamata YAMEOGO, Présidente de la Coordination des femmes ; ZABRE Larba Levi Représentant P.D.I.
- ✓ Le représentant de la DREP-CN, les représentants du consultant les forces vives de la commune

(La liste de présence est jointe au présent PV)

Les points suivants ont été discutées :

Présentation de l'équipe et des objectifs de la mission
Présentation du projet et de ses objectifs
Recueil des préoccupations et des attentes de la population de YALGO.
Divers échanges autour du projet et de sa mise en oeuvre

cli

Les préoccupations :

Les difficultés de satisfaction des besoins en eau potable.
La pression élevée exercée sur les ressources de la commune (eau - foncier ...) par l'afflux massif des personnes déplacées internes (PDI)
Les difficultés d'accès dans certaines localités de la commune
L'intégration sociale de certaines P.D.I qui ne souhaitent plus repartir chez elles et qui augmentent la pression sur les ressources de la commune et les infrastructures sanitaires, scolaires administratives, etc.....
La surcharge des établissements scolaires.

Les attentes :

Aider à la réhabilitation du barrage et des digues de YALGO qui constituent la première source de ressources de la commune.
Mettre en place des micro-projets générateurs d'activités génératrices de revenus au profit des jeunes, des femmes et des P.D.I.
Réhabiliter/construire des infrastructures routières (piste) et de franchissement
Promouvoir le dialogue et la réconciliation entre les communautés et les personnes. Accompagner les volontaires de défense de la Patrie en moyens et prise en charge.

La séance fut levée à 03 H 37.....

Fait à, ...YALGO.....le..04/02/..2021

Ont signé :

Le Maire de la commune de YALGO	Le Responsable coutumier de YALGO	La Présidente de la coordination des femmes
Issaka YAMEOGO	Mahamoudou KIEMDE	Salamata YAMEOGO
Le Représentant des PDI	Le Représentant des Personnes Ressources	Le Représentant de la DREP/CN
Larba-Lévi ZABRE	Boureima YAMEOGO	Djidjouma SANOU

MINISTERE DE L'ECONOMIE,
DES FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

PROJET COMMUNAUTAIRE DE RELANCE ET DE LA STABILISATION DU SAHEL (PCRSS)

- ***Objet :*** *CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE / PLAN DE GESTION DE LA MAIN D'ŒUVRE*
- ***Lieu :*** Mairie (YALGO).
- ***Date :*** 02/12/2021

LISTE DE PRESENCE

NOMS ET PRENOMS	SEXE/AGE				FONCTIONS/ STRUCTURES	CONTACTS (Tél., Email)	SIGNATURE
	H	F	<35 ans	>35 ans			
SOUOBOU Boudouma	x		x		Action Sociale	70553343	
Zabré Amidou	x				Personne déplacée Interne.	74390350	

NOMS ET PRENOMS	SEXE/AGE				FONCTIONS/ STRUCTURES	CONTACTS (Tél., Email)	SIGNATURE
	H	F	<35 ans	>35 ans			
Kiemde Mahamoudou	M			X	Responsable Coutumier Yalgo	76336172	
Yaméogo-Hamidou	M			X	Représentant Agriculteurs	75283884	
Siogo - Hamado	M			X	Représentant des Transporteurs	69118356	
Ouédraogo - Yacouba	M			X	Représentant commerçant	76030117	
Koamsa - P. Hamidou	M			X	Représentant des bouchers.	70381267.	
Pafadnam - Souleymane	M			X	Président des jeunes.	76836323.	
YAMEOGO Sarare	M			X	Président du comité de gestion de projet	70981242	
YAMEOGO - Boureima	M			X	Représentant des personnes vulnérables	65632339	
YAMEOGO - Salamata	F			X	Présidente coordination des femmes	76-83-49-59	
Zabré Larba - Lévi	M			X	Personne déplacée Interne	76872430	

cliv

MINISTERE DE L'ECONOMIE,
DES FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

PROJET COMMUNAUTAIRE DE RELANCE ET DE LA STABILISATION DU SAHEL (PCRSS)

- ***Objet :*** *CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE / PLAN DE GESTION DE LA MAIN D'ŒUVRE*
- ***Lieu :*** Mairie (YALGO)
- ***Date :*** 04/02/2021

LISTE DE PRESENCE

NOMS ET PRENOMS	SEXE/AGE				FONCTIONS/ STRUCTURES	CONTACTS (Tél., Email)	SIGNATURE
	H	F	<35 ans	>35 ans			
YAMEOGO Isaka	X			X	Maire Mairie de Yalgo	70215142 isakayameogo6.d gmail.com	[signature]
ZEBA Issa	X			X	Sécretaire General Mairie/Yalgo	72303664	[signature]

NOMS ET PRENOMS	SEXE/AGE				FONCTIONS/ STRUCTURES	CONTACTS (Tél., Email)	SIGNATURE
	H	F	<35 ans	>35 ans			
Maïga Hadjatou		X			Personne déplacée Interne.	54690436	

✓ ***Procès-Verbal de rencontre avec les acteurs de Pissila***

MINISTERE DE L'ECONOMIE,
DES FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

PROJET COMMUNAUTAIRE DE RELANCE ET DE LA STABILISATION DU SAHEL (PCRSS)

.....

PROCES-VERBAL DE RENCONTRE

L'an deux mille vingt et un et le jeudi 04 février s'est tenue à partir de 11 h 32 mn, à Pissila (Mairie), une séance d'information et de collecte de données dans le cadre du projet communautaire de relance et de la stabilisation du sahel « PCRSS ».

Etaient présents à cette réunion :

- ✓ Rachide Mandé, 2ème Adjoint au maire de Pissila
- ✓ les représentants des forces vives de la commune de PISSILA
- ✓ le représentant de la D.R.E.P.-C.N
- ✓ les représentants du Consultant

(La liste de présence est jointe au présent PV)

Les points suivants ont été discutées :

Présentation de l'équipe et des objectifs de la mission
Présentation du projet et de ses objectifs
Recueil des préoccupations et attentes de la population de PISSILA
Divers échanges autour du projet et de sa mise en œuvre

Les préoccupations :

L'absence de centre de formation professionnelle au profit des jeunes. La surcharge des infrastructures scolaires et sanitaires et administratives. La non prise en compte des préoccupations des handicapés dans les projets de developpements. La sécurisation de la zone pour permettre aux PDI de repartir chez elles. L'inquiétude de la prise ~~en~~ de parole en public (Présente rencontre) de peur de se voir prendre en parti par les terroristes. La mauvaise coordination de l'aide humanitaire qui conduit a une mauvaise identification des bénéficiaires.

Les attentes :

Construire un centre de formation professionnelle au profit des jeunes et mettre en place des micro-projets créateurs d'activités génératrices de revenus pour les jeunes, les femmes, les handicapés. Contribuer à trouver une solution contre la coupe abusive des bois en accompagnant les femmes pour trouver des alternatives au bois de chauffe. Aider à procurer de l'eau potable aux populations. Accompagner les associations locales pour faire des sensibilisations de prise de conscience citoyenne auprès des populations. Construire des pistes rurales et des infrastructures d'eau.

La séance fut levée à 12H27

Fait à, Pissila le 04/02/2021

Ont signé :

Le 2ème Adjoint au Maire de PISSILA	Le Représentant des PDI	La Coordinatrice des Femmes
Rachide Mandé	Wendtaré SAWADOGO	Alimata SORE
Le Représentant de l'Association des handicapés	Le Chef de Service Environnement	Le Président des Jeunes
Fulgence B SAWADOGO	Yacouba SAWADOGO	Abdoulaye BARGO

MINISTERE DE L'ECONOMIE,
DES FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

Unité-Progrès-Justice

BURKINA FASO

PROJET COMMUNAUTAIRE DE RELANCE ET DE LA STABILISATION DU SAHEL (PCRSS)

○ ***Objet :*** *CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE / PLAN DE GESTION DE LA MAIN D'ŒUVRE* ○

Lieu : PISSILA ○ ***Date :*** 04 février 2021

LISTE DE PRESENCE

NOMS ET PRENOMS	SEXE/AGE				FONCTIONS/ STRUCTURES	CONTACTS (Tél., Email)	SIGNATURE
	H	F	<35 ans	>35 ans			
BAGUIAM MOUMINI	x			x	Représentant des PDI	65.40.94 25	
ZORE NIKIEMA	x			x	Représentant des PDI	76.70.51.07	

clix

NOMS ET PRENOMS	SEXE/AGE				FONCTIONS/ STRUCTURES	CONTACTS (Tél., Email)	SIGNATURE
	H	F	<35 ans	>35 ans			
SAWADOGO Wendtaré	X			X	Représentant des PDI	76 95 27 88	
Sawadogo Bamalgueté	X			X	Représentant des PDI	75 13 68 00	
Sawadogo Nikiéma	X			X	"	65 52 23 32	
SORÉ Alimata		X		X	Coordinatrice Communale des Femmes	56 28 07 45	
BARRO Abdoulaye	X			X	Président des jeunes	74-29-32-35	
Sawadogo Larba	X			X	Conseiller municipal	76 98 30 93	
Quédraogo Dagnongou	X			X	Représentant des Eleveurs	77 40 70 00	
Bamogo Souleymane	X			X	CVD de Rissila	75 41 18 10	
Sawadogo Nongoma	X			X	Représentant des PDI	67 95 20 45	
Sawadogo yacouba	X			X	Chef de service environnement	70-08-53-45	

MINISTERE DE L'ECONOMIE,
DES FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

Unité-Progrès-Justice

BURKINA FASO

PROJET COMMUNAUTAIRE DE RELANCE ET DE LA STABILISATION DU SAHEL (PCRSS)

○ ***Objet :*** *CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE / PLAN DE GESTION DE LA MAIN D'ŒUVRE* ○

Lieu : PISSILA ○ ***Date :*** 04 février 2021

LISTE DE PRESENCE

NOMS ET PRENOMS	SEXE/AGE				FONCTIONS/ STRUCTURES	CONTACTS (Tél., Email)	SIGNATURE
	H	F	<35 ans	>35 ans			
Sawadogo Barke Fredgence	X			X	Représentant des Personnes vivant avec un Handicap	76 07 71 06	

3) PROCES-VERBAL DE RENCONTRE : REGION DU SAHEL

- ✓ ***Procès-verbal de rencontre avec les acteurs de Dori***

MINISTERE DE L'ECONOMIE,
DES FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

BURKINA FASO
Unité-Progrès-Justice

PROJET COMMUNAUTAIRE DE RELANCE ET DE LA STABILISATION DU SAHEL (PCRSS)

PROCES-VERBAL DE RENCONTRE

L'an deux mille vingt et un et le....mercredi 10 février.....s'est tenue à partir de ..09..h.20.mn, à.Dori (Inspection du Travail), une séance d'information et de collecte de données dans le cadre du projet communautaire de relance et de la stabilisation du sahel « PCRSS ».

Etaient présents à cette réunion :

- ✓ Nicaise BADOLO, Directeur Regional du Travail et de la Protection Sociale
- ✓ Adama BAMOGO, représentant la DREP/Sahel
- ✓ Les représentants du Consultant
- ✓ .....
- ✓ .....

(La liste de présence est jointe au présent PV)

Les points suivants ont été discutées :

Présentation de l'équipe et des objectifs de la mission
Présentation du projet et de ses objectifs
Divers échanges autour du projet et de sa mise en œuvre

Page 1 of 2

Les préoccupations :

Les difficultés d'exécution des marchés à temps qui impact sur les relations employeur-employé. Les ruptures de contrats dues à la moralité des activités économiques conduisant à des fermetures d'entreprises, et donc à la faible implication des acteurs locaux en charge du développement et des services techniques déconcentrés dans la mise en œuvre du projet.

.....

Les attentes :

Inscrire le volet relation employeur-employé de la mise en œuvre du projet dans le cadre de la réglementation en vigueur au Burkina Faso. Impliquer l'inspection du Travail dans la gestion des relations de travail. Collaborer avec les services techniques déconcentrés dans tout le processus de mise en œuvre du projet. Offrir des opportunités de formation intégrée dans les réalités locales et en tenant compte des besoins de la région au profit des jeunes déscolarisés.

La séance fut levée à... 10 H 07....

Fait à, ..Dori.....le..10/02/..2021

Ont signé :

Le D.R. Travail et de la Protection Sociale/Sahel

Nicaise BADOLO

Le Représentant DREP/Sahel

Adama BAMOGO

Les Représentants du Consultant

Parfait DAHIRE François SAWADOGO Harouna GUEDRAOGO Alexendre BADO

MINISTERE DE L'ECONOMIE,
DES FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

PROJET COMMUNAUTAIRE DE RELANCE ET DE LA STABILISATION DU SAHEL (PCRSS)

.....

PROCES-VERBAL DE RENCONTRE

L'an deux mille vingt et un et le mercredi 10 février s'est tenue à partir de 10 h. 40 mn, à Dori (Action sociale), une séance d'information et de collecte de données dans le cadre du projet communautaire de relance et de la stabilisation du sahel « PCRSS ».

Etaient présents à cette réunion :

- ✓ Lassané OUEDRAOGO, Directeur Regional en charge de
- ✓ l'action sociale
- ✓ Adama BAMOGO, représentant la DREP/Sahel
- ✓ les représentants du consultant
- ✓ .....

(La liste de présence est jointe au présent PV)

Les points suivants ont été discutées :

Presentation de l'équipe et des objectifs de la mission
Presentation du projet et de ses objectifs
Divers échanges autour du projet et de sa mise en oeuvre

Les préoccupations :

La bonne coordination des différentes interventions dans le cadre de l'aide apportée aux populations. La complémentarité des différents acteurs intervenants sur le terrain.
La privation de certains droits des personnes comme le droit à la santé, à l'éducation due à la fermeture des écoles et des centres de santé. L'augmentation des risques de violence à l'endroit des femmes (viols, mariage forcé ...) et à l'égard des enfants.

Les attentes :

Réunir des conditions de vie adéquates pour le retour des PDI dans leur milieu de vie. Contribuer à la restauration des biens perdus par les populations pendant la crise. Reconstituer les documents d'identité des populations. Réhabiliter/construire les infrastructures sanitaires, hydrauliques, socio-économiques pour restaurer la dignité de vie des populations. Contribuer à la création d'activités génératrices de revenus pour les populations.

La séance fut levée à 11H 13

Fait à, Dori le 10/02/2021

Ont signé :

Le Directeur Regional en charge de l'Action Sociale/Sahel
Zansané OUEDRAOGO

Le Représentant de la DREP/Sahel
Adama BAMOGO

Les Représentants du Consultant

Harouna OUEDRAOGO François SAWADOGO Parfait DAHIRE Alexandre BADO

MINISTERE DE L'ECONOMIE,
DES FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

PROJET COMMUNAUTAIRE DE RELANCE ET DE LA STABILISATION DU SAHEL (PCRSS)

.....

PROCES-VERBAL DE RENCONTRE

L'an deux mille vingt et un et le....mardi 09 février.....s'est tenue à partir de ...08.h.00.mn, à....Dori....(DREP)....., une séance d'information et de collecte de données dans le cadre du projet communautaire de relance et de la stabilisation du sahel « PCRSS ».

Etaient présents à cette réunion :

- ✓ Harouna KABORE, chef de Service chargé de la
- ✓ Planification et des Politiques de developpement de la
- ✓ DREP/Sahel.....
- ✓ Adama BAMOGO, Agent à la DREP/Sahel.....
- ✓ Les représentants du Consultant.....

(La liste de présence est jointe au présent PV)

Les points suivants ont été discutées :

Présentation de l'équipe et des objectifs de la mission
Présentation du projet et de ses objectifs.....
Divers échanges autour du projet et de sa mise en œuvre.....
.....
.....

Les préoccupations :

Une synthèse des actions menées par les différents acteurs de développement. La maitrise de l'eau (inondation en saison pluvieuse et absence d'eau en saison sèche). La précarité des personnes déplacées internes (PDI). La prise en compte des collectivités territoriales, des P.D.I., des acteurs régionaux en charge de l'action humanitaire... La prise en compte des populations hôtes dans la mise en œuvre du projet.

Les attentes :

La création d'activités génératrices de revenus pour accompagner les populations. Contribuer à la réalisation d'infrastructures sanitaires, administratives socio-économiques (barrages...). Impliquer les acteurs locaux (autorités administratives, etc.) à la mise en œuvre du projet. Disponibiliser les documents du projet (suivi et évaluation - rapport) pour les services techniques en charge de l'humanitaire, à la DREP-Sahel, aux collectivités etc.

La séance fut levée à... 08H.50.....

Fait à, ..Dori..... le..09./02/..2021

Ont signé :

Le chef de service de la DREP en charge de la Planification et des Politiques de développement

Harouna KABORE

Agent à la DREP - Chargé de la mission

Adama BAMOGO

Représentants du Consultant

Parfait DABIRE François SAWADOGO Haroun OUEDRAOGO Alexandre BADO

MINISTERE DE L'ECONOMIE,
DES FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

PROJET COMMUNAUTAIRE DE RELANCE ET DE LA STABILISATION DU SAHEL (PCRSS)

.....

PROCES-VERBAL DE RENCONTRE

L'an deux mille vingt et un et le...mardi 09 Février.....s'est tenue à partir de ..09.h.50.mn, à..Dori (Haut-Commissariat)......, une séance d'information et de collecte de données dans le cadre du projet communautaire de relance et de la stabilisation du sahel « PCRSS ».

Etaient présents à cette réunion :

- ✓ Maurice KONATE, Haut Commissaire de la Province du Séno
- ✓ Adama BAMOGO, Représentant la DREP/Sahel
- ✓ les représentants du Consultant
- ✓ .....
- ✓ .....

(La liste de présence est jointe au présent PV)

Les points suivants ont été discutées :

Présentation de l'équipe et des objectifs de la mission
Présentation du projet et de ses objectifs
Divers échanges autour du projet et de sa mise en
œuvre
.....
.....
.....

Les préoccupations :

La ponction des ressources de la province due à un afflux massif des populations déplacées internes (PDI). La sécurisation définitive de la province pour permettre le retour chez elles des PDI. La Prise en compte holistique des différents paramètres et sensibilités de la Province. La prise en compte des zones d'intérêts écologiques dans la mise en oeuvre des projets.

.....

Les attentes :

Renforcer les capacités de la province en terme de ressources en eau, aliment et d'infrastructures sanitaires, administratives et socio-économiques. Aider les PDI à se reinstaller dans leurs villages. Prendre en compte les vraies préoccupations des populations bénéficiaires. Impliquer les acteurs locaux de développement (autorités administratives, coutumières et religieux, OSC etc.). Contribuer à la relance économique pour amorcer le développement de la Province.

La séance fut levée à 10 h 20.....

Fait à, Dori ..... le 09/02/2021

Ont signé :

Le Haut-Commissaire de la Province du Séno

Maurice KONATE

Le Représentant de la DREP-Sahel

Adama BAMOGO

Représentants du Consultant

Parfait DAHIRE Harouna OUEDRAOGO François SAWADOGO Alexandre BADO

MINISTERE DE L'ECONOMIE,
DES FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

PROJET COMMUNAUTAIRE DE RELANCE ET DE LA STABILISATION DU SAHEL (PCRSS)

.....

PROCES-VERBAL DE RENCONTRE

L'an deux mille vingt et un et le....mardi....09....février.....s'est tenue à partir de ...10.h.25.mn, à..Dori..(RTB2 - Dori).....,, une séance d'information et de collecte de données dans le cadre du projet communautaire de relance et de la stabilisation du sahel « PCRSS ».

Etaient présents à cette réunion :

- ✓ Lazare SANOU, Représentant la RTB2.....
- ✓ Adama BAZOGO, Représentant la DREP/Sahel.....
- ✓ Les Rapporteurs du Consultant.....
- ✓ .....
- ✓ .....

(La liste de présence est jointe au présent PV)

Les points suivants ont été discutées :

Présentation de l'équipe et des objectifs de la mission
Présentation du projet et de ses objectifs.....
Divers échanges autour du projet et de sa mise en oeuvre.....

.....

.....

clxx

Les préoccupations :

Les difficultés liées à la mobilité dans la region pour réaliser les activités (Documentaire, emission radio...)
La sensibilité de certains sujets comme l'excision, le mariage forcé etc qui sont des sujets que la RTB2 aborde à travers ses émissions.
La complémentarité dans la mise en oeuvre du projet avec les autres acteurs de développement.

Les attentes :

Impliquer la RTB2 à la mise en oeuvre du projet pour ce qui concerne la communication et la sensibilisation.
Contribuer à augmenter les capacités de production et de distribution de l'eau potable dans la region.
Contribuer à la sensibilisation contre l'excision, le mariage précosse/forcé et à la sensibilisation pour la scolarisation des filles.

La séance fut levée à 11H20

Fait à, Dori le 09/02/2021

Ont signé :

Le Représentant de la RTB2

Le Représentant DREP-Sahel.

Lazare SANOU

Adama BAMOGO

Les Représentants du Consultant

Parfait DAHIRE François SAWADOGO Harouna OUEDRAOGO Alexandre BADO

MINISTERE DE L'ECONOMIE,
DES FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

PROJET COMMUNAUTAIRE DE RELANCE ET DE LA STABILISATION DU SAHEL (PCRSS)

.....

PROCES-VERBAL DE RENCONTRE

L'an deux mille vingt et un et le...mardi.....09 février.....s'est tenue à partir de ..12.h.04mn, à.Dori (~~Chambre~~ DR de commerce), une séance d'information et de collecte de données dans le cadre du projet communautaire de relance et de la stabilisation du sahel « PCRSS ».

Etaient présents à cette réunion :

- ✓ Calfassoro KONATE, Directeur Regional du commerce
- ✓ de l'industrie et de l'artisanat
- ✓ Adama BAMOGO, Représentant de la DREP-Sahel
- ✓ les Représentants du consultant
- ✓ .....

(La liste de présence est jointe au présent PV)

Les points suivants ont été discutées :

Présentation de l'équipe et des objectifs de la mission
Présentation du projet et de ses objectifs
Divers échanges autour du projet et de sa mise en oeuvre

Les préoccupations :

Les difficultés de mobilité dans la région dûes à l'insécurité - L'inaccessibilité de certaines zones d'intervention du projet. Les difficultés liées à l'accueil des P.D.I. qui ont contribué à appauvrir les populations hôtes.

Les attentes :

Inclure la sécurité pour accompagner les acteurs de mise en oeuvre du projet dans la zone. La construction et la réhabilitation des marchés de la localité - Contribuer à garantir la sécurité de la région avant le retour des P.D.I. Accompagner les populations hotes et les P.D.I. à travers la construction de boutiques de rue, de Kiosques etc. L'implication des structures administratives déconcentrées concernées par la mise en oeuvre du projet -

La séance fut levée à... 12 H 40 ...

Fait à, ... Dori ... le ... 09/02/2021

Ont signé :

Le DRCIA Sahel

Le Directeur Régional du Sahel Dori — Chambre de l'Industrie et de l'Artisanat — MCIA

Kafassolo KONATE

Le Représentant DREP-Sahel

Adama BAMOGO

Les Représentants du Consultant

Parfait DAHIRE — Harouna OUEDRAOGO — François SAWADOGO — Alexandre BADO

MINISTERE DE L'ECONOMIE,
DES FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

PROJET COMMUNAUTAIRE DE RELANCE ET DE LA STABILISATION DU SAHEL (PCRSS)

.....

PROCES-VERBAL DE RENCONTRE

L'an deux mille vingt et un et le..... mardi 09 février .....s'est tenue à partir de ..13..h25..mn, à..Dori-DREP-Sahel....., une séance d'information et de collecte de données dans le cadre du projet communautaire de relance et de la stabilisation du sahel « PCRSS ».

Etaient présents à cette réunion :

- ✓ Souleymane AG RISSA, Maire de la commune de Déou
- ✓ Adama KONATE, Représentant la D.R.E.P.-Sahel
- ✓ Les représentants du Consultant
- ✓ .....
- ✓ .....

(La liste de présence est jointe au présent PV)

Les points suivants ont été discutées :

Présentation de l'équipe et des objectifs de la mission
Présentation du projet et de ses objectifs
Divers échanges autour du projet et de sa mise en oeuvre. Recueil des préoccupations et attentes
.....
.....

Les préoccupations :

L'absence d'administration et d'assistances humanitaires conséquentes dans la commune de Dèou. La fermeture des centres de santé, des écoles et des structures de la mairie. L'urgence de tous les besoins rendant difficile la priorisation, l'imprévisibilité de la question sécuritaire. La non prise en compte des autorités et acteurs locaux au cours de la mise en œuvre des projets.

Les attentes :

Contribuer à fournir des vivres et des soins de santé aux populations. Rétablir ou construire les infrastructures socio-économiques, sanitaires, scolaires et administratives. Impliquer les autorités administratives, coutumières et religieuses locales dans la mise en œuvre du projet. Impliquer (informer) les autorités locales (mairie). Toujours informer les acteurs locaux à chaque action entrant en compte dans la mise en œuvre du projet. (Haut-commissaire, Préfet etc.)

La séance fut levée à 13 H 54

Fait à, Dori le 09/02/2021

Ont signé :

Le Maire de la commune de Dèou

Le Représentant de la DREP-Sahel

Souleymane AG RISSA

Adama BAMOGO

Représentants du Consultant.

Parfait DAHIRE Harouna GUEDRAOGO François SAWADOGO Alexandre BADO.

MINISTERE DE L'ECONOMIE,
DES FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

PROJET COMMUNAUTAIRE DE RELANCE ET DE LA STABILISATION DU SAHEL (PCRSS)

.....

PROCES-VERBAL DE RENCONTRE

L'an deux mille vingt et un et le mardi 09 février s'est tenue à partir de 15 h 30 mn, à Dori (DR Transport), une séance d'information et de collecte de données dans le cadre du projet communautaire de relance et de la stabilisation du sahel « PCRSS ».

Etaient présents à cette réunion :

- ✓ Jérome DAKIO, Représentant la DRTMUSR/Sahel
- ✓ Adama BARRO, Représentant DREP - Sahel
- ✓ Les Représentants des Consultants
- ✓ .....
- ✓ .....

(La liste de présence est jointe au présent PV)

Les points suivants ont été discutées :

Présentation de l'équipe et des objectifs de la mission
Présentation du projet et de ses objectifs
Divers échanges autour du projet et de sa mise en œuvre.
.....
.....

Les préoccupations :

Les restrictions dans la mobilité des populations qui freinent les activités dans le domaine des transports. Les restrictions au niveau de la conduite des activités économiques dans la région. La suspension des activités des auto-écoles.

Les attentes :

Contribuer à la sécurisation de la région. Contribuer à la réinstallation des auto-écoles auprès des populations cibles. Accompagner la direction régionale en charge des transports pour la réalisation d'opérations permis de conduite ou de cartes grise.

La séance fut levée à 15H51

Fait à, Dori le 09/02/2021

Ont signé :

Le Représentant DRTMUSR/Sahel

Jérome DAKIO

Le Représentant de la DRBP-SH

Adama BAMOGO

Les Représentants du Consultant

François SAWADOGO Harouna GUEDRAOGO Parfait DAHIRE Alexandre BADO

MINISTERE DE L'ECONOMIE,
DES FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

PROJET COMMUNAUTAIRE DE RELANCE ET DE LA STABILISATION DU SAHEL (PCRSS)

.....

PROCES-VERBAL DE RENCONTRE

L'an deux mille vingt et un et le....mardi.....09 février.....s'est tenue à partir de ..17..h.34.mn, à..Dori..(DR-Environnement), une séance d'information et de collecte de données dans le cadre du projet communautaire de relance et de la stabilisation du sahel « PCRSS ».

Etaient présents à cette réunion :

- ✓ Bernard N. BINGO, DREEVCC-Sahel, Aimé COMPAORE
- ✓ DPEEVCC du Séno, les Collaborateurs de la Direction Régionale
- ✓ de l'Environnement, de l'Economie verte et du Changement
- ✓ climatique, le représentant de la DREP-sahel,
- ✓ les représentants du consultant

(La liste de présence est jointe au présent PV)

Les points suivants ont été discutées :

Présentation de l'équipe et des objectifs de la mission.
Présentation du projet et de ses objectifs.
Divers échanges autour du projet et de sa mise en oeuvre.

Les préoccupations :

Les difficultés d'accès à des localités concernées par le projet pouvant entraver la mise en œuvre du projet.
La pression sur les ressources environnementales (point d'eau, végétation) de la région due à l'insécurité
La formation des acteurs des services de l'environnement à la gestion et aux techniques de préservation de l'environnement.
La formation des populations sur les enjeux environnementaux.

Les attentes :

Mettre en collaboration la sécurité pour faciliter la construction des infrastructures du projet. La réalisation des évaluations environnementales pour les activités du projet susceptibles d'avoir des impacts négatifs sur l'environnement. Contribuer à la création de zones de préservation de l'environnement. Contribuer à la recuperation des terres dégradées. Accompagner les populations dans leurs activités de valorisation des produits forestiers non-ligneux. Contribuer à la construction de retenues d'eau pour accompagner les activités des PDI et populations

La séance fut levée à.....18 H 25....

Fait à, ...Dori.....le. 09/02/....2021

Ont signé :

Le Directeur Regional de l'Environnement, de l'Economie Verte et du Changement Climatique (DREEVCC - Séno)

Le Directeur Regional

Bernard M. BINGO

Le Directeur Provincial (DREEVCC - Séno)

Aimé COMPAORE

Le Chef de Service RFF — Mohamed KOHANE

Le Chef de Service BREFF — Abdoul Rachid TARNAGDA

Le Chef de Service REVCC — Mamagnihi TIAHO

MINISTERE DE L'ECONOMIE,
DES FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

PROJET COMMUNAUTAIRE DE RELANCE ET DE LA STABILISATION DU SAHEL (PCRSS)

PROCES-VERBAL DE RENCONTRE

L'an deux mille vingt et un et le mardi 09 février s'est tenue à partir de 16 h 32 mn, à Doli Union Fraternelle des Croyants une séance d'information et de collecte de données dans le cadre du projet communautaire de relance et de la stabilisation du sahel « PCRSS ».

Etaient présents à cette réunion :

- ✓ Herman KALMOGO, UFC-Doli chargé du Suivi-évaluation
- ✓ Miriam HANA, UFC-Doli Assistante suivi-évaluation
- ✓ Sita DIALLO, UFC-Doli Responsable accompagnement du monde rural
- ✓ Quantin BAYALA, UFC-Doli Chargé de Communication
- ✓ Le représentant DREP/Sahel et les représentants du Consultant

(La liste de présence est jointe au présent PV)

Les points suivants ont été discutées :

Présentation de l'équipe et des objectifs de la mission
Présentation du projet et de ses objectifs
Divers échanges autour du projet et de sa mise en oeuvre

Les préoccupations :

La poursuite des déplacements des populations. La pression sur les ressources des populations hôtes. L'abandon de certaines infrastructures dans les villages abandonnés. Les difficultés de mobilité dans la région. La pression élevée sur les terres disponibles source de tensions. La fragilité de la cohesion sociale dûe à l'insécurité. L'impossibilité de mener certaines activités (élevage, agriculture, maraichage) autour

Les attentes :

Contribuer à la construction d'infrastructures sanitaires, éducatives et socio-économiques pour accompagner les P.D.I et les populations hôtes. Former les populations et les P.D.I à des metiers et à des activités génératrices de revenus. Renforcer la présence des forces de défense et de sécurité. L'accompagnement des P.D.I et des populations hôtes en vivres. Accompagner l'UFC dans la réalisation de ses activités et renforcer les cadres de concertation de l'UFC pour la paix.

La séance fut levée à... 17 H 17 .....

Fait à, ...Dori.....le...09/02/..2021

Ont signé :

UFC-Dori, chargé du Suivi-Evaluation	UFC-Dori, Assistante Suivi-Evaluation	Responsable volet Accompagnement monde-rural/UFC-Dori
Herman KAZIMOGO	Miriam HANA	Sita DIALLO
UFC-Dori, chargé de Communication	UFC-Assistante de Direction.	Le Représentant de la DREP/SAHEL
Quantin BAYALA	Mireille BATIONO	Adama BAMOGO

MINISTERE DE L'ECONOMIE,
DES FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

PROJET COMMUNAUTAIRE DE RELANCE ET DE LA STABILISATION DU SAHEL (PCRSS)

PROCES-VERBAL DE RENCONTRE

L'an deux mille vingt et un et le...mercredi...10...février.....s'est tenue à partir de ..12..h.51.mn, à..Dori (site P.D.I - Maison de la femme)une séance d'information et de collecte de données dans le cadre du projet communautaire de relance et de la stabilisation du sahel « PCRSS ».

Etaient présents à cette réunion :

- ✓ Les représentants des personnes déplacées internes du site
- ✓ P.D.I - Maison de la femme - Dori ; les représentants des populations
- ✓ hotes du site P.D.I - Maison de la femme - Dori ; le Représentant
- ✓ de la D.R.E.P/sahel et les représentants du consultant
- ✓ .....

(La liste de présence est jointe au présent PV)

Les points suivants ont été discutées :

Présentation de l'équipe et des objectifs de la mission
Présentation du projet et de ses objectifs.....
Recueil des préoccupations et attentes des personnes déplacées internes (P.D.I) et des populations hôtes.....
Divers échanges autour du projet et de sa mise en œuvre.....

Les préoccupations :

La destruction des biens et des infrastructures des localités touchées. Le manque de nourriture. L'absence d'emplois. Les difficultés d'approvisionnement en eaux potable. Les pertes énormes liées l'impossibilité de mener des activités économie diverses comme l'agriculture l'élevage et la maraîchaculture.

Les attentes :

La reconstruction des habitats et la reconstitution des biens perdus par les populations du fait de l'insécurité. Accompagner les populations impactées par des dotations en vivre et en moyens de production pour leur permettre de reconstruire leur vie. Impliquer les forces de défense et de sécurité dans la sécurisation de la région pour faciliter le retour définitif des populations. Impliquer les PDI consultées au moment de la planification du projet aux activités de mise en œuvre du projet. Impliquer les autorités coutumières et religieuses dans la mise en œuvre du projet.

La séance fut levée à 13 H 30

Fait à, Dori le 10/02/2021

Ont signé :

Représentant des Communautés hôtes	Responsable Comité PDI Bloc I	Responsable Comité PDI - Bloc III
Hamidou SAWADOGO	Werem Binta Boulo	Hamidou DICKO Kadri
Responsable PDI Bloc II	Responsable Comité Hote Bloc 3	Le Représentant DREP
Abdramane SEBGO	SALMAMA Kadidjatou	Adama BAMOGO

MINISTERE DE L'ECONOMIE,
DES FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

PROJET COMMUNAUTAIRE DE RELANCE ET DE LA STABILISATION DU SAHEL (PCRSS)

- ***Objet :*** *CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE / PLAN DE GESTION DE LA MAIN D'ŒUVRE*
- ***Lieu :*** Site PDI Bloc 1, 2, 3 Dori
- ***Date :*** 10/02/2021

LISTE DE PRESENCE

NOMS ET PRENOMS	SEXE/AGE				FONCTIONS/ STRUCTURES	CONTACTS (Tél., Email)	SIGNATURE
	H	F	<35 ans	>35 ans			
DIABOUGA Etienne	X			X	PDI Bloc 2	61725145 D	
LOMPO Mariama		X		X	PDI Bloc 3	63638195	

NOMS ET PRENOMS	SEXE/AGE				FONCTIONS/ STRUCTURES	CONTACTS (Tél., Email)	SIGNATURE
	H	F	<35 ans	>35 ans			
DICKO Kadri Hamidou	X			X	PDI Bloc 3	73564103	
WEREM Binta Boulo		X		X	PDI Bloc 1	71697582	
ZORE Issa Pamoussa	X			X	PDI Bloc 1	51044459	
MAIGA Mariama		X		X	PDI Bloc 1	57410721	
SAWADOGO Hamidou	X			X	PDI Bloc 3	77990223	
SEBGO Paterema dit Hamidou	X			X	PDI Bloc 3	70862204	

- ✓ ***Procès-verbal de rencontre avec les acteurs de Djibo***

MINISTERE DE L'ECONOMIE,
DES FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

PROJET COMMUNAUTAIRE DE RELANCE ET DE LA STABILISATION DU SAHEL (PCRSS)

.....

PROCES-VERBAL DE RENCONTRE

L'an deux mille vingt et un et le Mercredi 10 Février ..... s'est tenue à partir de 14 h 00 mn, à la DP de la FSNFA Hourum une séance d'information et de collecte de données dans le cadre du communautaire de relance et de la stabilisation du sahel « PCRSS ».

Etaient présents à cette réunion :

- ✓ ABEM Issaka, Directeur Provincial Action Sociale Soum.
- ✓ Idrissa B. Hermann, Représentant des Consultants.
- ✓ .....
- ✓ .....
- ✓ .....

(La liste de présence est jointe au présent PV)

Les points suivants ont été discutées :

Présentation de l'Equipe du Consultant et des objectifs de la Mission. Le Mot de bienvenue des agents du Service de l'action Social de la Province du Soum. Divers Echanges autour du Projet et de sa mise en Oeuvre ont été evoqué.

.....

Les préoccupations :

- La création des Activités Génératrices de Revenus (AGR) pour les personnes déplacées Internes (PDI) surtout les femmes.
- Le retour des PDI dans leur localité d'origine ou de provenance conditionnée par le rétablissement de la sécurité et le soutien à la Réhabilitation.

Les attentes :

- Diminuer la pression sur les Ressources à Djibo, Kelbo
- Accompagner les PDI pour leur retour dans les localités d'origine,
- Offrir des AGR aux PDI et populations hôte
- Appuyer les PDI financièrement et matériellement pour leur réhabilitation dans leur lieu de provenance
- Accompagner les structures techniques du social.

La séance fut levée à 14h 30mn.

Fait à Djibo le 10/02/2021

Ont signé :

ABEM Issaka
Directeur Provincial
de la FSNFAH/Soum.

MINISTERE DE L'ECONOMIE,
DES FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

PROJET COMMUNAUTAIRE DE RELANCE ET DE LA STABILISATION DU SAHEL (PCRSS)

……..

PROCES-VERBAL DE RENCONTRE

L'an deux mille vingt et un et le Mardi 09 Fevrier ……s'est tenue à partir de 10 h 30 mn, à Djibo (Mairie)……, une séance d'information et de collecte de données dans le cadre du communautaire de relance et de la stabilisation du sahel « PCRSS ».

Etaient présents à cette réunion :

- ✓ MR Dicko Issa Idrissa Maire de la Commune
- ✓ MR Tamboura Hamadoum President (developpement local et gestion
- ✓ MR Illboudo B Hermann : TS en Ouvrage Publique foncière
- ✓ ……
- ✓ ……

(La liste de présence est jointe au présent PV)

Les points suivants ont été discutées :

Presentation de l'Equipe du consultant et les objectifs de la Mission. Le Mot de bienvenue du Maire de Djibo. Presentation du Projet et de ses objectifs accompagner d'echanges autour du Projet et de sa mise en Oeuvres.

……

Les préoccupations :

Une forte Pression démographique au Niveau de la Ville de Djibo avec des Problèmes d'eaux, Sanitaire et alimentaire. Le retour des P.D.I dans leurs localités d'origine le plutôt possible. Le Manque de travail pour les déplacés qui crée des Problèmes sociales Pour la Municipalité.

Les attentes :

Offrir une Vie descente aux P.D.I par les elements Sociaux de base (eaux, Alimentation, Santé, Education etc). Sécuriser les zones Prises par l'insécurité pour faciliter le Retour des P.D.I Créer des Cadres de Vies dans les Villages Par la Construction des Infrastructures descentes.

La séance fut levée à. 12 h 10 mn

Fait à. Djibo le 11/02/2021

Ont signé :

Illboudo B Hermann

TAMBOURA Hamadoum

Diallo Ina Idrissa

- ✓ **Procès-verbaux des personnes rencontrées à Gorgadji**

MINISTERE DE L'ECONOMIE,
DES FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

PROJET COMMUNAUTAIRE DE RELANCE ET DE LA STABILISATION DU SAHEL (PCRSS)

.....

PROCES-VERBAL DE RENCONTRE

L'an deux mille vingt et un et le vendredi 12 février s'est tenue à partir de 14 h 40 mn, à Gorgadji (Mairie), une séance d'information et de collecte de données dans le cadre du projet communautaire de relance et de la stabilisation du sahel « PCRSS ».

Etaient présents à cette réunion :

- ✓ M. SEBGO Bawké, Maire chargé de l'intérim de la Commune
- ✓ M. NIKIEMA, Deux-Maire, SG de la Mairie
- ✓ Les Présidents de Commissions de la Mairie
- ✓ Des agents de la Mairie
- ✓ Le représentant du Consultant

(La liste de présence est jointe au présent PV)

Les points suivants ont été discutées :

- Présentation du représentant du Consultant;
- Mot de bienvenue du Maire et remerciements
- Présentation du projet et ses objectifs
- Divers

Scanned with CamScanner

CXC

Les préoccupations :

-Retour des populations chez elles ; Inaccessibilité populations à leurs domiciles ; Fermeture des écoles et centres de santés ; Problème d'eau potable ; Problèmes alimentaires (insuffisance de l'aide alimentaire) ; Paupérisation des PDI ; Insuffisance de matériels et d'espace dans les lieux d'accueil des PDI

.....

Les attentes :

Accroitre l'assistance alimentaire ; Oeuvrer au retour des PDI dans leurs localités ; Résoudre le problème d'eau et de nourriture pour l'ensemble des populations touchées ; Reconstruction des habitations détruites ; Sécurisation des différents villages de la Commune ; Créer des activités génératrices de revenues (AGR) ; Réouverture des écoles et centres de santé femmes....

La séance fut levée à 16 H 30 mn

Fait à Gorgadji le 12/02/2021

Ont signé :

Le Maire de Gorgadji
Barké SEBGO

Le Président CAGF
Idrissa Kafando

Le Président Commission environnement
Boubacar Hamadou DICKO

Le Secretaire Général de la Mairie
Jean Marie NIKIEMA

Agent du service etat-civil de la Mairie
Moussa DICKO

Le Représentant du Consultant
Sambo SEBGO

L'agent domanial de la Mairie
Angaro Koro DA

Scanned with CamScanner

- ✓ **Procès-verbaux des personnes rencontrées à Arbinda**

MINISTERE DE L'ECONOMIE,
DES FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

PROJET COMMUNAUTAIRE DE RELANCE ET DE LA STABILISATION DU SAHEL (PCRSS)

.....

PROCES-VERBAL DE RENCONTRE

L'an deux mille vingt et un et le Vendredi 12 Février ..... s'est tenue à partir de 08.....h.30.mn, à la Mairie de Arbinda une séance d'information et de collecte de données dans le cadre du communautaire de relance et de la stabilisation du sahel « PCRSS ».

Etaient présents à cette réunion :

- ✓ Douna Daouda Membre C.V.D .....
- ✓ Maiga Yaya Membre C.V.D .....
- ✓ Dofna Adamou Président association des Eleveurs
- ✓ Zen Sita Membre C.V.D .....
- ✓ Yge Hamadou Président des associations des Commerçant

(La liste de présence est jointe au présent PV)

Les points suivants ont été discutées :

Présentation de l'Equipe du Consultant et des objectifs de la Mission, Le Mot de bienvenue des agents de la Mairie de Arbinda, Divers échanges autour du Projet et de sa mise en Oeuvre ont été évoqués.

.....

.....

Page 1 of 2

Les préoccupations :

Le Retour de la Population dans leur Village d'origine le Plutot Possible avec l'accompagnement de la securité. Le Manque de Moyens Financière et Materiels pour la relance de nos activités (elevage et agriculture). Un accompagnement financière pour faciliter le retour des populations deplacés.

Les attentes :

La securisation des zones d'insecurité, un accompagnement financière et Materiels de la Part du Projet a la Création de la Main d'oeuvre, la Creation des forages et des Points d'eau pour permettre la Maraiculture et l'elevage, la creation des centres de formations Professionnels Pour les Jeunes.

La séance fut levée à 10 h 30mn

Fait à, Arbin da le 12/02/2021

Ont signé :

Douna Daoudou
President Membre CV

Maiga Amadou
President CVD du
Village de Belehourou

Ygé Hamadou
President des Associations
des Commerçants.

- ✓ **Procès-verbaux des personnes rencontrées à Gorom-Gorom**

MINISTERE DE L'ECONOMIE,
DES FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

PROJET COMMUNAUTAIRE DE RELANCE ET DE LA STABILISATION DU SAHEL (PCRSS)

……..

PROCES-VERBAL DE RENCONTRE

L'an deux mille vingt et un et le…Lundi…08…Février…… ……s'est tenue à partir de …11…h…00…mn, à…Gorom-Gorom……, une séance d'information et de collecte de données dans le cadre du communautaire de relance et de la stabilisation du sahel « PCRSS ».

Etaient présents à cette réunion :

- ✓ HAMADOU Abdoulaye…1er Adjoint au Maire de Gorom-Gorom
- ✓ Ahmoudou…Ag Hamma, Agent Service Social de la Mairie
- ✓ Naiga…Mahamadou, Responsable P.D.I……
- ✓ OUEDRAOGO…Guy Serge…, Représentant du consultant……
- ✓ ……

(La liste de présence est jointe au présent PV)

Les points suivants ont été discutées :

…Présentation du projet et les objectifs du projet……
…Echanges (question-réponses) sur la mise en œuvre du projet……
……
……
……
……

Les préoccupations :

- Manque d'emplois des jeunes déplacés, manque de scolarisation des enfants, Manque de documents d'identification, Manque de prise en charges des personnes vivants avec un handicap Manque de sensibilisation, Problème de sécurité, Problème d'eau, de nourriture, manque d'abris Manque de cohésion avec la population hôte

Les attentes :

Une solution (un retour favorable) face au préoccupations soulignées

La séance fut levée à 13h 06 min.

Fait à, Gorom-Gorom, le 08/02/2021

Ont signé :

HAMADOU ABDOULAYE

Akmoudou Ag Namma

Maiga Nassanou

OUEDRAOGO Guy Serges

ANNEXE 5 : LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

Région du NORD

MINISTERE DE L'ECONOMIE,
DES FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

PROJET COMMUNAUTAIRE DE RELANCE ET DE LA STABILISATION DU SAHEL (PCRSS)

- ***Objet :*** *CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE / PLAN DE GESTION DE LA MAIN D'ŒUVRE*

LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

DATE	NOMS ET PRENOMS	SEXE/AGE				FONCTIONS/ STRUCTURES	LOCALITE	CONTACTS (Tél., Email)	SIGNATURE
		H	F	<35 ans	>35 ans				
28/01/2021	SAVADOGO Sanoussa	X			X	DREP-N	OHG	70756508 sanouss77@yahoo.fr	
28/01/2021	OUEDRAOGO Rigobert	X			X	DRID-N	OHG	70180401 rigobertouedraogoou@gmail.com	

DATE	NOMS ET PRENOMS	SEXE/AGE				FONCTIONS/ STRUCTURES	LOCALITE	CONTACTS (Tél., Email)	SIGNATURE
		H	F	<35 ans	>35 ans				
28/01/2021	SANA Abdoulaye	X			X	Intérim DRAHA-Nord	Ouahigouya	76896411 sanaabdoulaye82@gmail.com	
28/01/2021	KAGONE Alassane	X			X	DPI	Ouahigouya	70680078 kagomlass@gmail.com	
28/01/2021	Sidibé/Koudé Fatoumata		X		X	DR/ DRAH/Nord	Ouahigouya	71262990 drra.nord@gmail.com	
28/01/2021	SAWADOGO Naboosba	X			X	DR DRFP /Nord	Ouahigouya	71 22 87 14 naboosbasgwadoga@yahoo.fr	
28/01/2021	TASSEMBEDO Moussa	X			X	DRJPEC/Nord	11	moussatasembedo51@yahoo.FR	
28/01/2021	Sa Majesté Naaba KIIBA Roi suprême du YATENGA	X			X	Chefferie coutumière	Ouahigouya	70240084	
28/01/2021	OUEDRAOGO Rasmiyaya	X			X	Rédacteur du Chef	Ouahigouya	70.38.45.03	
29/01/2021	DRABO Abdoulwahab	X		X		Agent DPFSNFAHLY	Ouahigouya	77856316	
29/01/2021	OUEDRAOGO Adama	X			X	C/SRPSS DREEVCC/Nord	Ouahigouya	71611691 ouoada@yahoo.fr	
29/01/2021	TARAM Sita					DREEVCC/Nord	Ouahigouya	70132689 taramsita@yahoo.fr	

MINISTERE DE L'ECONOMIE,
DES FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

PROJET COMMUNAUTAIRE DE RELANCE ET DE LA STABILISATION DU SAHEL (PCRSS)

- ***Objet :*** *CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE / PLAN DE GESTION DE LA MAIN D'ŒUVRE*

LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

DATE	NOMS ET PRENOMS	SEXE/AGE				FONCTIONS/ STRUCTURES	LOCALITE	CONTACTS (Tél., Email)	SIGNATURE
		H	F	<35 ans	>35 ans				
29/01/2021	SOME S Justin	X			X	Gouverneur	Ouahigouya	70200131	
29/01/2021	SAWADOGO André	X			X	DREPANF	Ouahigouya	70337839	

DATE	NOMS ET PRENOMS	SEXE/AGE				FONCTIONS/ STRUCTURES	LOCALITE	CONTACTS (Tél., Email)	SIGNATURE
		H	F	<35 ans	>35 ans				
29/01/21	BAYELLE Baguima	X			X	Secretaire Adjt OCADES	OHG	bayelle@live.fr 70181104	[signature]
29/01/21	ZONGO Rakamogho Evariste	X		X		DR/ DREA NORD	OHG	60984426 zonevar@yahoo.fr	[signature]
29/01/21	Ouédraogo Siguio	X			X	DREA Nord	OHG	70126320 alouchour@yahoo.fr	[signature]
30/01/21	Sa majesté Naba Wadga	X			X	Autorité Coutumière	Titao	70806379	[signature]
30/01/21	SAWADOGO Innocent	X			X	SG/Titao Mairie	Titao	innocent@yahoo.fr 76757722	[signature]
30/01/21	GASSAMBE Ali	X			X	Representant des jeunes	Titao	7584.3029	[signature]
30/01/21	Kindo Ousmane	X		X		Representant des jeunes	Titao	Kindoousmane959@gemail.com 76033276	[signature]
30/01/21	KOTTI BOUKARI	X			X	Representants des Associatio	TITAO	77.60.65.28	[signature]
30/01/21	Kagoné Aminda		X	X		coordinatrice des femmes	Titao	76-18-88-32	[signature]
30/01/21	Ganaaé soumaila	X				Représentant des PDI	Titao	74-13-71-42	[signature]

MINISTERE DE L'ECONOMIE,
DES FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

PROJET COMMUNAUTAIRE DE RELANCE ET DE LA STABILISATION DU SAHEL (PCRSS)

- ***Objet :*** *CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE / PLAN DE GESTION DE LA MAIN D'ŒUVRE*

LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

DATE	NOMS ET PRENOMS	SEXE/AGE				FONCTIONS/ STRUCTURES	LOCALITE	CONTACTS (Tél., Email)	SIGNATURE
		H	F	<35 ans	>35 ans				
30/01/2021	BAMOUNI Balibié Benoît	X			X	Environnement	Ouindigui	70-59-21-45	
30/01/2021	Niampa Asmi	X			X	Presidente des OSC Ouindigui	Ouindigui	70-68-81-65	

DATE	NOMS ET PRENOMS	SEXE/AGE				FONCTIONS/ STRUCTURES	LOCALITE	CONTACTS (Tél., Email)	SIGNATURE
		H	F	<35 ans	>35 ans				
30/01/2021	Niampa Rasmané	x			x	Representant de Sa Majesté Naaba Sougre N2	Ouindigui	63-39-40-24	[signature]
"	Ouedraogo Rayendé	x				Vice P CVD	Ouindigui	71078629	[signature]
"	Zao Azeta		x		x	Cordinatrice	Ouindigui	02025690	[signature]
"	Niampa ISSA	x			x	P. des jeunes	Ouindigui	72655299	[signature]
30-01-2021	YOUNGA Ramadan	x			x	Maire OUINDI cu I	OUINDIGUI	70259816	[signature]
"	BASSOLE Afibre	X			X	HC. Loraum	Titao	60-74-44-84	[signature]
"	TIENDREBEOGO Ouigou	X			X	Préfecture/ Préfet	Titao	70082752	[signature]

cci

MINISTERE DE L'ECONOMIE,
DES FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

PROJET COMMUNAUTAIRE DE RELANCE ET DE LA STABILISATION DU SAHEL (PCRSS)

- ***Objet :*** *CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE / PLAN DE GESTION DE LA MAIN D'ŒUVRE*

LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

DATE	NOMS ET PRENOMS	SEXE/AGE				FONCTIONS/ STRUCTURES	LOCALITE	CONTACTS (Tél., Email)	SIGNATURE
		H	F	<35 ans	>35 ans				
01/02/2021	TRAORE Jaya	X			X	DREP/CNR	Kaya	traoreja@yahoo.fr 70 61 33 10	
01/02/2021	SANOU Djidjouma	X			X	DREP/CNR	Kaya	70 68 66 22 djidjoumasanou9@gmail.com	

DATE	NOMS ET PRENOMS	SEXE/AGE				FONCTIONS/ STRUCTURES	LOCALITE	CONTACTS (Tél., Email)	SIGNATURE
		H	F	<35 ans	>35 ans				
1er/02/2021	Ouattara Mama	X			X	DIRCAB/ PLR/CN	Kaya	70683976 ouattaramama71@gmail.fr	[signature]
01/02/21	OUEDRAOGO Kayaba Sidibi	X			X	DRAAHM DRAAHM-CN	Kaya	70738789 sidibiouedraogo@yahoo.fr	[signature]
01/02/21	OUEDRAOGO/ YAMEOGO Clarisse Emma		X		X	DREA-CN	Kaya	70731283 ouedyamela@yahoo.fr	[signature]
1/02/2021	Traoré Drissa	X			X	SRCMA	Kaya	70396687 [illegible]	[signature]
1/2/2021	Ouedraogo Sanoussa	X			X	président union transformateur miel sanmadeng	KAYA	71434309	[signature]
01/02/2021	OUEDRAOGO Kassim	X			X	président de l'union Région des producteurs miel	Kaya	70263370	[signature]
01/02/2021	Ouedraogo Ousmarou	X			X	Président des Parthce	Kaya	70899182	[signature]
01/02/2021	Sawadogo Leonard	X			X	Point focal PFNL Kaya	Kaya	70261118 sawadogo1@gmail	[signature]
01/02/2021	Sawadogo Mady	X			X	Secrétaire général de la grappe bétail Viande CN	Kaya	62910621 sawadogomady902@gmail.com	[signature]
01/02/2021	Diallo Abdoulaye	X			X	Président de la grappe bétail Viande	Kaya	63767607	[signature]

MINISTERE DE L'ECONOMIE,
DES FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

PROJET COMMUNAUTAIRE DE RELANCE ET DE LA STABILISATION DU SAHEL (PCRSS)

- ***Objet :*** *CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE / PLAN DE GESTION DE LA MAIN D'ŒUVRE*

LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

DATE	NOMS ET PRENOMS	SEXE/AGE				FONCTIONS/ STRUCTURES	LOCALITE	CONTACTS (Tél., Email)	SIGNATURE
		H	F	<35 ans	>35 ans				
01-02/21	Simporé Moustapha	x			x	Membre grappe N'Cbé	KAYA	71 66 74 24	
x	Soulga Mariam		X		x	Trésorière grappe	KAYA	72 84 16 10	

DATE	NOMS ET PRENOMS	SEXE/AGE				FONCTIONS/ STRUCTURES	LOCALITE	CONTACTS (Tél., Email)	SIGNATURE
		H	F	<35 ans	>35 ans				
01-02/21	OUEDRAOGO Salifou	X			X	Président Grappe niébé	Kaya	70 16 24 05 salifou93yahoo-fr	[signature]
01/02/21	SANNE Idrissa	X		X		Inspecteurs des Eaux et forêts DREEVCC	Kaya	72 05 11 77 idrissasanne@gmail.com	[signature]
01/02/21	Zomodo ISSA	X			X	C/SRFF DREEVCC-CN	Kaya	72613185	[signature]
02/02/21	Zabre Saïdou				X	Ministre du chef de canton du Sanmatenga Woumnoogo Nabab	Kaya	70-29-48-51 Zabre Saidou3@gmail.com Zabre Saidou3@gmail.com	[signature]
02/02/21	SANDWIDI W. Wiliam	X			X	Chef de service A.A.S. DRFSNFAH-CN	Kaya	70724323 wilisand2@yahoo.fr	[signature]
02/02/21	OUEDRAOGO Adamu	X			X	CUP-Kaya	Kaya	adam_ouedraogo3@yahoo.fr	[signature]
02/02/21	SANKARA Hamado	X			X	CUP-Kaya	Kaya	deoa2002@gmail.com	[signature]
02/02/21	Ouédraogo/Sawadogo Kadiguialou				X	Coordinat° Régionale	Kaya	70154195 78583993	[signature]
02/02/21	Diandé Mariam				X	COGESS	Kaya	60529014	[signature]
02/02/21	Ouédraogo Aïssata				X	Coordination Communale	Kaya	70154174 78178155	[signature]

MINISTERE DE L'ECONOMIE,
DES FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

PROJET COMMUNAUTAIRE DE RELANCE ET DE LA STABILISATION DU SAHEL (PCRSS)

- ***Objet :*** *CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE / PLAN DE GESTION DE LA MAIN D'ŒUVRE*

LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

DATE	NOMS ET PRENOMS	SEXE/AGE				FONCTIONS/ STRUCTURES	LOCALITE	CONTACTS (Tél., Email)	SIGNATURE
		H	F	<35 ans	>35 ans				
02/08/21	Ouedraogo Bouraré	X			X	Maire	Kaya	70749493 burkyviet@yahoo.com	
11/11/11	Ouédraogo Moussa	X			X	Président CIATGF	Kaya	70-19-34-39 moussaeoi@yahoo.com	

DATE	NOMS ET PRENOMS	SEXE/AGE				FONCTIONS/ STRUCTURES	LOCALITE	CONTACTS (Tél., Email)	SIGNATURE
		H	F	<35 ans	>35 ans				
02/02/21	Ouédraogo Hubert	X			X	Président CAEF	Kaya	71860006	
02/02/21	Ouédraogo Adama	X			X	Président AGSC	Kaya	70937047	
02/02/21	SAWADOGO Benta		X		X	1ère adjointe au Maire	Kaya	70724971	
2/02/2021	OUEDRAOGO Saoudate		X		X	Coordonnatrice Régionale des femmes (CN)	Kaya	71031210 s-awadateoued @gmail.com	
11	KARGOUGOU Bibata		X			Coordonnatrice Provinciale des femmes	KAYA	70-73-27-06	
H	Ouédraogo Sarata		X		X	SOS/Béog Néré Kaya	Kaya	60-07-07-67	
H	Ouedraogo Alimata		X		X	membre coordo	Kaya	63.84.55.30	
02-02-2021	Yelbouni Marie Madeleine		X		X	secretaire a l'information	Kaya	70995422	
02-02-21	Ouédraogo Basmata		X		X	coordinatrice trésorerie	Kaya	70.74.02-34	
02-02-21	Ouédraogo AWA		F		X	Tresorière regionale des Femmes	Kaya	6081-9780	

MINISTERE DE L'ECONOMIE,
DES FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

PROJET COMMUNAUTAIRE DE RELANCE ET DE LA STABILISATION DU SAHEL (PCRSS)

- ***Objet :*** *CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE / PLAN DE GESTION DE LA MAIN D'ŒUVRE*

LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

DATE	NOMS ET PRENOMS	SEXE/AGE				FONCTIONS/ STRUCTURES	LOCALITE	CONTACTS (Tél., Email)	SIGNATURE
		H	F	<35 ans	>35 ans				
03/02/2021	MAIGA Dasouf	X			X	Société civile Pensa	Pensa	52 16 12 37	
03/02/2021	ZANGO Ousmane	X			X	Maire de Dablo	Dablo	70 65 35 92	

DATE	NOMS ET PRENOMS	SEXE/AGE				FONCTIONS/ STRUCTURES	LOCALITE	CONTACTS (Tél., Email)	SIGNATURE
		H	F	<35 ans	>35 ans				
03/02/2021	ZHOUGO Almissi	X		X		2ème Adjoint au Maire	Dablo	78115871	
03/02/2021	OUEDRAOGO Inoussa	X		X		SG Mairie de Dablo	Dablo	71-23-36-76	
03/02/21	Ouédraogo Francois	X			X	Comité Prov. Croix Rouge SMN	Kaya	71048447	
03/02/21	ZEI Semaré	X			X	Police	Mogo	70306017	
04/02/21	YAMEOGO Issaka	X			X	Maire	Yalgo	70215142	
04/02/21	Chef de YALGO Naaba Karfo de yalgo	X			X	cours royale	yalgo	72 08 53 66	
04/02/21	Mandé Rachide	X				1er adjoint au maire	pissila	70 73 45 09	
04/02/21	SAWADOGO Yacouba	X			X	chef de Service de l'environnement	Pissila	70-08-53-45	
04/02/21	Chef de canton de Pissila Naaba Seanem	X			X	chef de canton cours royale	Pissila	73.05.22.56	

MINISTERE DE L'ECONOMIE,
DES FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

PROJET COMMUNAUTAIRE DE RELANCE ET DE LA STABILISATION DU SAHEL (PCRSS)

- ***Objet :*** *CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE / PLAN DE GESTION DE LA MAIN D'ŒUVRE*

LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

DATE	NOMS ET PRENOMS	SEXE/AGE				FONCTIONS/ STRUCTURES	LOCALITE	CONTACTS (Tél., Email)	SIGNATURE
		H	F	<35 ans	>35 ans				
	Badini Abdoulaye	X			X	2ème Adjoint au Maire	Bourzanga	76-49 97 86	
	Badini Amsetou		X		X	Coordonnatrice des Femmes	Bourzanga	74 55 13 88	

MINISTERE DE L'ECONOMIE,
DES FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

PROJET COMMUNAUTAIRE DE RELANCE ET DE LA STABILISATION DU SAHEL (PCRSS)

- ***Objet :*** *CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE / PLAN DE GESTION DE LA MAIN D'ŒUVRE*

LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

DATE	NOMS ET PRENOMS	SEXE/AGE				FONCTIONS/ STRUCTURES	LOCALITE	CONTACTS (Tél., Email)	SIGNATURE
		H	F	<35 ans	>35 ans				
03.02.2021	KPOSTA Kn Amah	X			X	DRS-CN	Koya	72383948	
03/02/2021	OUEDRAOGO Issaka	X			X	MBDHP/Sanmatenga	Koya	60565222 kaguyissaka14@gmail com	

DATE	NOMS ET PRENOMS	SEXE/AGE				FONCTIONS/ STRUCTURES	LOCALITE	CONTACTS (Tél., Email)	SIGNATURE
		H	F	<35 ans	>35 ans				
03/02/2021	NIKIEMA Abdoulaye	X			X	SG/Mairie	Barsalogho	70774669 anikiema94@gmail.com	
03/02/2021	OUEDRAOGO Ousseini	X			X	Representant coordination des jeunes	Barsalogho	70.00.00.98	
03/02/2021	PAFADNAM Abdoulaye	X			X	Maire	Barsalogho	70641535	
03/02 2021	Signam Yoro Soumaïla		X		X	Maire	Bouroum	70263409 76[illegible]81 44	
03/02 2021	KOUSSE Boureima	X		X		Chef de service Action sociale	Bouroum	73.25.73.85 76.82.66.25	
03/02/2021	SAWADOGO Pascal	X			X	SG/Bouroum	Bouroum	70455796 70869775	
03/02/2021	SAWADOGO Issaka	X			X	Maire/Mairie Pensa	Pensa	70885094	
03/02/2021	ZIDA Sambo	X			X	Mairie/2e Adjt Pensa	Pensa	72389671	
03/02/2021	Naïga Issouf	X			X	Mairie Pensa	OSG/Pensa	52161237	

MINISTERE DE L'ECONOMIE,
DES FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

PROJET COMMUNAUTAIRE DE RELANCE ET DE LA STABILISATION DU SAHEL (PCRSS)

- ***Objet :*** *CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE / PLAN DE GESTION DE LA MAIN D'ŒUVRE*

LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

DATE	NOMS ET PRENOMS	SEXE/AGE				FONCTIONS/ STRUCTURES	LOCALITE	CONTACTS (Tél., Email)	SIGNATURE
		H	F	<35 ans	>35 ans				
05/02/2021	Sa Majesté NABA Kougri	X			X	Autorité Coutumière de Kongoussi	Kongoussi	70 38 01 00	
05/02/2021	DAMBRE T. Armand	X			X	SG Province/ Haut commissariat	Kongoussi	70.40.31.91 dambretarmand@gmail.com	DTA

DATE	NOMS ET PRENOMS	SEXE/AGE				FONCTIONS/ STRUCTURES	LOCALITE	CONTACTS (Tél., Email)	SIGNATURE
		H	F	<35 ans	>35 ans				
05/02/21	KABORE Herbert	X		X		Préfet / Préfecture	Bourzanga	73.76.87.82 kaboreherbert@gmail.com	
—11—	OUEDRAOGO Abandon	X			X	Directeur Provincial JPEVCE/Bam	Kongoussi	70152539 abandonouedraogo@yahoo.fr	
11	OUATTARA Bassidiki	X		X		Préfet/Préfecture	Kongoussi	73-76-88-21 obassidiki@gmail.com	
	OUEDRAOGO Ali	X			X	HC/Bam.	Kongoussi	60744451	
	OUEDRAOGO Vincent de Paul	X			X	Autorité coutumière	Kongoussi	70147586	
	SAWADOGO Rimi Ly	X			X	1er Adjoint au Maire	Kongoussi	70146522	
	OUEDRAOGO Salif	X			X	Représentant des travailleurs	Kongoussi	70147788	
	Kinda Rasmane	X				Représentant des jeunes	Kongoussi	70.32.50.93	
	SAWADOGO Virginie W		X	X		Représentante des femmes	Kongoussi	61.49.67.16	
	SAWADOGO N clément	X				UPRAP H/Bam	Kongoussi	70-14-72-62	

Région du SAHEL

✓ **Dori**

MINISTERE DE L'ECONOMIE,
DES FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

PROJET COMMUNAUTAIRE DE RELANCE ET DE LA STABILISATION DU SAHEL (PCRSS)

- ***Objet :*** *CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE / PLAN DE GESTION DE LA MAIN D'ŒUVRE*

LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

DATE	NOMS ET PRENOMS	SEXE/AGE				FONCTIONS/ STRUCTURES	LOCALITE	CONTACTS (Tél., Email)	SIGNATURE
		H	F	<35 ans	>35 ans				
09/02/2021	BAMOGO Adama	X		X		Agent DREP	Dori	70403744/78669332 bamogo.songtaaba@yahoo.fr	[signature]
09/02/2021	KABORE Harouna	X			X	Chef service DREP/SHL	Dori	70154533/74520323 kaboeharouna2@gmail.com	[signature]

DATE	NOMS ET PRENOMS	SEXE/AGE				FONCTIONS/ STRUCTURES	LOCALITE	CONTACTS (Tél., Email)	SIGNATURE
		H	F	<35 ans	>35 ans				
09/02/2021	BATIONO Mireille		X	X		Assistante de Direction de l'UFC-Dori	Dori	70178780 batiommi88@gmail.com	
09/02/21	BINGO N. Bernard	X			X	DR Environnement	DORI	bingobernar@yahoo.fr 70252232	
09/02/21	KONANE Mahomed	X			X	Chef SRFF	Dori	mahokonane6@gmail.com 71855302	
09/02/21	TARNAGDA Abdoul Rachid	X		X		C/BREFF	Dori	tarnagdarachid@gmail.com 61350516/55062385	
09/02/21	COMPAORE Aimé	X			X	DPEEVCC Séno	Dori	compaoreaime08@gmail.com 70471210	
09/02/21	TIAHO Mamagnihi		X	X		SREVCC	Dori	75699827 tiahoalice@gmail.com	
09/02/21	POODA Sié	X		X		C/SRESS/SHL	Dori	poodasiela1@gmail.com	
09/02/21	Diko Boubacar Ousmane	X		X	X	Emir du Liptako	Dori	7026-20-84	
09/2/21	Diko Amadou Nouhoum	X		X	X	secretaire de l'Emir	Dori	53-67-27-37	
09/2/21	Cissé Oumarou Abdoulaye	X			X	Association des commerçants traditionnels	Dori	70399750	

MINISTERE DE L'ECONOMIE,
DES FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

PROJET COMMUNAUTAIRE DE RELANCE ET DE LA STABILISATION DU SAHEL (PCRSS)

- ***Objet :*** *CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE / PLAN DE GESTION DE LA MAIN D'ŒUVRE*

LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

DATE	NOMS ET PRENOMS	SEXE/AGE				FONCTIONS/ STRUCTURES	LOCALITE	CONTACTS (Tél., Email)	SIGNATURE
		H	F	<35 ans	>35 ans				
09/02/2021	DIALLO Sita	x			x	Responsable volet accompagnement social UFC-Dori	Dori	70315661 diallositas57@yahoo.fr sitadiallo@ufc-dori.org	
"	BAYALA Quantin	x			x	Chargé de com UFC - Dori	Dori	63567293 bayalaquantin@ufc-dori.org	

DATE	NOMS ET PRENOMS	SEXE/AGE				FONCTIONS/ STRUCTURES	LOCALITE	CONTACTS (Tél., Email)	SIGNATURE
		H	F	<35 ans	>35 ans				
10/02/2021	Diallo Karim	X			X	DP DPFSNEAH	Dori	70140470	
10/02/21	Sebgo Abdramane	X			X	PDI 2	Dori	61725145	
10/02/21	Dabouga. Y Etienne	X			X	comite PDI bloc2	DORI	70076411	
10/02/21	Lompo Mariama		X		X	Comite PDI Bloc3	DORI	63638195	
10/02/21	Dicko Kadri Hamidou	X			X	Comite PDI Bloc 3	DORI	73564103	
10/02/21	Worem Binta Boulo		X			Comite PDI Bloc 1	DORI	71697582	
10/02/2021	ZORE ISSA Pamousse	X			X	Comité PDI Bloc 1	DORI	51044459	
10/02/21	Maiga Mariama		X		X	Comite PDI Bloc 1	DORI	57410721	
10/02/21	Kadidjatou Salmana		X		X	Comité HOT Bloc 3	DORI	54367714	
10/02/21	Saidou Hamidou	X				Bloc 3	Dori	77-99-02-23	
10/02/21	Sebgo Petonema dit Hamidou	X			X	Comite PDI Bloc 2	DORI	70822404	
	Diallo Mamoudou Hamadou					Bloc 1	DORI	74754445	

MINISTERE DE L'ECONOMIE,
DES FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

PROJET COMMUNAUTAIRE DE RELANCE ET DE LA STABILISATION DU SAHEL (PCRSS)

- ***Objet :*** *CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE / PLAN DE GESTION DE LA MAIN D'ŒUVRE*

LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

DATE	NOMS ET PRENOMS	SEXE/AGE				FONCTIONS/ STRUCTURES	LOCALITE	CONTACTS (Tél., Email)	SIGNATURE
		H	F	<35 ans	>35 ans				
10/02/21	BADOLO Nicaise	X			X	DRTPS	Dori	71 99 29 69 badolonicaise@yahoo.fr	
10/02/2021	OUEDRAOGO Lassané	X			X	DRFSNFAH	Dori	63 55 43 78	

DATE	NOMS ET PRENOMS	SEXE/AGE				FONCTIONS/ STRUCTURES	LOCALITE	CONTACTS (Tél., Email)	SIGNATURE
		H	F	<35 ans	>35 ans				
09/02/21	Bokoum Bourcima	X			X	1er Adjoint au Maire	DORI	70 25 38 50	[signature]
09/02/21	Guegora Saïdou	X			X	Sil Marine	Dori	70 54 66 00	[signature]
09/02/2021	KONATE Maurice	X			X	HC/Séno	Dori	70 25 11 52	[signature]
09/02 2021	SANOU Lazare	X			X	BTB2 Dori	Dori	70 06 62 76	[signature]
09/02/2021	KONATE Calfesson	X			X	DRCIA-SHL	Dori	70 00 89 26	[signature]
	Souleymane AG Risea	X			X	Maire/Mairie Déou	Déou	70-78-74-85	[signature]
09/02/2021	DAKIO Jérôme	X		X		Régisseur d'avances DRTMUSR/SHL	DORI	73 63 85 62 dakiodoumbolo1314@gmail.com	[signature]
09/02/2021	KALMOGO Herman	X		X		Chargé de suivi-évaluation	Dori	71 55 55 14	[signature]
09/02/2021	NANA Miriam		X	X		Assistante suivi-évaluation	Dori	70-35-00-07	[signature]
09/02/21	SAM N. Parfait	X			X	CS/PRE/Sahel	Dori	71 12 83 87	[signature]

Djibo et Arbinda

MINISTERE DE L'ECONOMIE,
DES FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

PROJET COMMUNAUTAIRE DE RELANCE ET DE LA STABILISATION DU SAHEL (PCRSS)

- ***Objet :*** *CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE / PLAN DE GESTION DE LA MAIN D'ŒUVRE*

LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

DATE	NOMS ET PRENOMS	SEXE/AGE				FONCTIONS/ STRUCTURES	LOCALITE	CONTACTS (Tél., Email)	SIGNATURE
		H	F	<35 ans	>35 ans				
09/02/2021	OUEDRAOGO MOUSSA ERICK	X			X	DPEPPNF Par interim	Djibo	65886785	[signature]
09/02/2021	OUARME Salifou	X		X		CPI/Djibo2 CEB	Djibo	64648214 ouarmess87@gmail.com	[signature]

DATE	NOMS ET PRENOMS	SEXE/AGE				FONCTIONS/ STRUCTURES	LOCALITE	CONTACTS (Tél., Email)	SIGNATURE
		H	F	<35 ans	>35 ans				
09/02/2021	DOFINI Soumana	X		X		GRH CEB/ Djibo2	Djibo	76-75-23-18 dofini.soumana@gmail.com	[signature]
"	Dicko Salou	X			X	R/BEC CEB Djibo II	Djibo	64333448 saloudicko245@gmail.com	[signature]
"	Tandoum Sadou	X			X	R/AENF Djibo II	Djibo	77-24-17-25	[signature]
"	OUERME Boureima	X			X	R/ BASCL Djibo II	Djibo	56-55-12-13	[signature]
"	DAMBRE Moussa	X		X		C/SDEEVCC/ Arbinda	[illegible]/Arbinda	72-11-43-04	[signature]
"	ADI Bangayiré	X			X	C/SDEEVCC de Djibo	Djibo	71596205	[signature]
	DIALGA Saïdou	X		X		C/SDEEVCC/ Kelbo	Kelbo	70927465	[signature]
10/02/2021	ABEM Issaka	X				Directeur Provincial DPFSNFAH/Soum	Djibo	67265417	[signature]
12/02/2021	Maiga Amadoum	X			X	Président CV Mairie de Arbinda	Arbinda	66310198	[signature]
12/02/2021	Douna Daouda	X		X		Président Aménagement du territoire	Arbinda	07836110	[signature]

✓ **Gorgadji**

MINISTERE DE L'ECONOMIE,
DES FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

PROJET COMMUNAUTAIRE DE RELANCE ET DE LA STABILISATION DU SAHEL (PCRSS)

- ***Objet :*** *CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE / PLAN DE GESTION DE LA MAIN D'ŒUVRE*

LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

DATE	NOMS ET PRENOMS	SEXE/AGE				FONCTIONS/ STRUCTURES	LOCALITE	CONTACTS (Tél., Email)	SIGNATURE
		H	F	<35 ans	>35 ans				
12/02/2021	SEBGO Barké	X			X	Maire chargé de l'intérim de Gorgadji	Gorgadji	72-15-30-55	
12/02/2021	KAFANDO Idrissa	X			X	Président CAGF	Gorgadji	70-86-16-88	

DATE	NOMS ET PRENOMS	SEXE/AGE				FONCTIONS/ STRUCTURES	LOCALITE	CONTACTS (Tél., Email)	SIGNATURE
		H	F	<35 ans	>35 ans				
12/02/2021	Dicko Moussa	X			X	Agent de la Mairie	Gorgadji	70326887	
12/02/2021	DICKO Boubacar Hamadou	X			X	Président de Commission	Gorgadji	70-86-20 06	
12/02/2021	Jean-Marie NIKIEMA	X			X	SG Mairie	Gorgadji	70-48-42-23/76-55-52-06 jmnikiema1@gmail.com	
12-02/2021	Angorokro DA	X		X		Agent démarché de la Mairie	Gorgadji	75-49-89-97	
12-02-2021	IBA Hama	X			X	Agent de la Mairie	Gorgadji	75-21-37-81	

✓ **Gorom-Gorom**

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

PROJET COMMUNAUTAIRE DE RELANCE ET DE LA STABILISATION DU SAHEL (PCRSS)

- ***Objet :*** *CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE / PLAN DE GESTION DE LA MAIN D'OEUVRE*

LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

DATE	NOMS ET PRENOMS	SEXE/AGE			FONCTIONS/ STRUCTURES	LOCALITE	CONTACTS (Tél, Email)	SIGNATURE
		H	F	<35 ans / >35 ans				
08/01/2021	AKNOUBOU AG HAMMA	X		X	Agent Service Social Mairie Gorom-Gorom	Gorom-Gorom	70672168 aghamma-alhamoudou@gmail.com	
08/01/2021	ZARASSOUMI SOUMAILA	X			Secrétaire Mairie Gorom	Gorom-Gorom	70835214 zarassoumisoumaila@gmail.com	

DATE	NOMS ET PRENOMS	SEXE/AGE				FONCTIONS/ STRUCTURES	LOCALITE	CONTACTS (Tél., Email)	SIGNATURE
		H	F	<35 ans	>35 ans				
	HAMADOU Abdoulaye	X			X	1er Adjoint au Maire	Gorom-Gorom	70 67 66 03	
	Maïga Nassirou	X			X	chef PDI	Gorom-Gorom	64 97 03 01	

ANNEXE 6 : PLAN TYPE DE RAPPORT EIES/NIES

- Conformément à l'annexe II du Décret 2015-1187 -PRES TRANS/PM/MERH/MATD/ MME/MS/MARHA/MRA/MICA/MHU/MIDT/MCT du 22 octobre 2015 portant conditions et procédures de réalisation et de validation de l'évaluation environnementale stratégique, de l'étude et de la notice d'impact environnemental et social le Plan de rédaction du rapport d'étude ou de notice d'impact environnemental et social est le suivant :

I- RESUME NON TECHNIQUE
II- CADRE POLITIQUE, JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL III- DESCRIPTION DU PROJET
IV- DESCRIPTION DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT
(En fonction de la nature du projet)
- Qualité de l'air et du bruit ;
- Qualité des eaux ;
- Flore et faune ;
- Environnement terrestre (topographie, géologie, hydrologue)
- Zonage (état de l'occupation et de l'utilisation de l'espace) ;
- Environnement économique et socio-culturel ;

V- ANALYSE DES VARIANTES DANS LE CADRE DU PROJET
VI- IMPACTS DU PROJET SUR LES DIFFERENTS DOMAINES DE L'ENVIRONNEMENT
VII- EVALUATION DES RISQUES
VIII- PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE POUR LA REALISATION ET L'EXPLOITATION DU PROJET
- un programme de mise en œuvre des mesures d'atténuation, de compensation et de bonification des impacts ;
- un programme de surveillance et de suivi environnementaux ;
- un programme de renforcement des capacités ;
- une estimation des coûts des différents programmes du PGES.

IX: PLAN DE FERMETURE/RÉHABILITATION
X- MODALITES DE CONSULTATION ET DE PARTICIPATION DU PUBLIC

ANNEXE 7 : CODE DE BONNE CONDUITE ET D'ÉTHIQUE DES ENTRPRISES

Les employés (ouvriers et cadres) ainsi que ceux des éventuels sous-traitants sont soumis au présent Code de conduite visant à assurer :

- Le respect des mœurs et coutumes des communautés locales environnantes ;
- Une bonne hygiène, notamment en termes de prévention et de lutte contre les IST et, en particulier, la propagation du VIH/Sida.

ARTICLE 1 : PRÉSERVATION DE L'IMAGE DU CLIENT ET DE SES PARTENAIRES FINANCIERS ET TECHNIQUES

Tout au long de l'exécution du contrat, l'entreprise et ses sous-traitants veillent à montrer une bonne image du Client sur tous les plans : social, environnemental, administratif autres.

ARTICLE 2 : COMPORTEMENT GÉNÉRAL

En respect de l'Article 1, chaque employé (ouvriers et cadres) s'engage (i) à respecter toutes formes de cultures locales et (ii) à maintenir une relation conviviale et loyale avec ses homologues en s'interdisant tout dénigrement ou critique injustifiés et dans le respect des mœurs et coutumes locales.

ARTICLE 3 : VIH/SIDA ET INFECTIONS SEXUELLEMENT TRANSMISSIBLES (IST)

Le personnel sera sensibilisé en permanence sur les dangers liés au SIDA et aux maladies sexuellement transmissibles :

– Au démarrage du chantier, une réunion d'information et de sensibilisation sur les interdits et les coutumes locaux ainsi que sur les IST et le VIH/Sida sera organisée
– Encouragement du dépistage volontaire tout en sachant que les malades du Sida sont pris en charge par l'État.

ARTICLE 4 : DISCRÉTION PROFESSIONNELLE ET CONFIDENTIALITÉ

L'entreprise qui reçoit une communication, à titre confidentiel, des renseignements sur l'état de santé d'un employé donné est tenu de maintenir confidentielle ladite information et de la traiter en conséquence selon les dispositions juridiques en vigueur.

ARTICLE 5 : VIOLENCES SEXUELLES BASÉES SUR LE GENRE (VBG)

Les employés de l'entreprise (y inclus les sous-traitants) sont tenus d'assister aux séances d'information et de sensibilisation sur les violences basées sur le Genre tout au long du chantier. Une entité spécialisée y afférente sera contractée par le Projet. Des clauses y afférentes seront annexées aux contrats.
Des séances d'induction seront organisées pour les ouvriers temporaires avant qu'ils ne commencent les travaux.

ARTICLE 6 : AUTRES ÉLÉMENTS DE L'HYGIÈNE

L'entreprise et ses sous-traitants s'engagent à :

– A ne donner aux employés que de l'eau potable
– Faire respecter l'utilisation des blocs sanitaires ou des latrines ainsi dédiés
– Informer les riverains sur les mesures prévues

ARTICLE 7 : MISE EN ŒUVRE ET SUIVI

– Au moins une fois par mois, et/ou durant les réunions de chantier, un bilan de mise en œuvre du présent Code sera fait : toute irrégularité sera mentionnée dans le Rapport mensuel.

ARTICLE 8 : MOYENS DE DIFFUSION DU PRÉSENT CODE

Ce Code sera affiché dans les bureaux et au niveau de la base-vie

ANNEXE 8 : CLAUSES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES A INCLURE DANS LES DAO DES TRAVAUX

Les présentes clauses sont destinées à aider les personnes en charge de la rédaction de dossiers d'appels d'offres et des marchés d'exécution des travaux (cahiers des prescriptions techniques), afin qu'elles puissent intégrer dans ces documents des prescriptions permettant d'optimiser la protection de l'environnement et du milieu socio-économique. Les clauses sont spécifiques à toutes les activités de chantier pouvant être sources de nuisances environnementales et sociales. Elles devront être incluses dans les dossiers d'exécution des travaux dont elles constituent une partie intégrante.
Les autorités compétentes doivent aussi être destinataires de ces clauses pour faciliter le suivi concerté des activités ayant des impacts sur l'environnement et l'aspect social.

Directives Environnementales pour les Entreprises contractantes

De façon générale, les entreprises chargées des travaux de construction et de réhabilitation des structures devront aussi respecter les directives environnementales et sociale suivantes :

- Disposer des autorisations nécessaires en conformité avec les lois et règlements en vigueur
- Etablir un règlement de chantier (ce que l'on permet et ne permet pas dans les chantiers)
- Mener une campagne d'information et de sensibilisation des riverains avant les travaux
- Veiller au respect des mesures d'hygiène et de sécurité des installations de chantiers
- Procéder à la signalisation des travaux
- Employer la main d'œuvre locale en priorité
- Veiller au respect des règles de sécurité lors des travaux
- Protéger les propriétés avoisinantes du chantier
- Eviter au maximum la production de poussières et de bruits
- Assurer la collecte et l'élimination écologique des déchets issus des travaux
- Mener des campagnes de sensibilisation sur les IST/VIH/SIDA
- Impliquer étroitement les services techniques locaux dans le suivi de la mise en œuvre
- Veiller au respect des espèces végétales protégées lors des travaux
- Fournir des équipements de protection aux travailleurs

Plan de Gestion Environnementale et Sociale-Chantier (PGES-C)

Parmi les obligations des entreprises, il y a la préparation et la mise en œuvre d'un PGES-C. Une mission de contrôle qui sera recrutée par le Maitre d'ouvrage approuvera et assurera le suivi de la mise en œuvre effective du PGES -Chantier (PGES-C).

Respect des lois et réglementations nationales :

Le Contractant et ses sous-traitants doivent : connaître, respecter et appliquer les lois et règlements en vigueur dans le pays et relatifs à l'environnement, à l'élimination des déchets solides et liquides, aux normes de rejet et de bruit, aux heures de travail, etc. ; prendre toutes les mesures appropriées en vue de minimiser les atteintes à l'environnement ; assumer la responsabilité de toute réclamation liée au non-respect de l'environnement.

Permis et autorisations avant les travaux

Toute réalisation de travaux doit faire l'objet d'une procédure préalable d'information et d'autorisations administratives. Avant de commencer les travaux, le Contractant doit se procurer tous les permis nécessaires pour la réalisation des travaux prévus dans le contrat : autorisations délivrées par les collectivités locales, les services forestiers (en cas de déboisement, d'élagage, etc.), les gestionnaires de

réseaux, etc. Avant le démarrage des travaux, le Contractant doit se concerter avec les riverains avec lesquels il peut prendre des arrangements facilitant le déroulement des chantiers.

Réunion de démarrage des travaux

Avant le démarrage des travaux, le Contractant et le Maître d'œuvre doivent organiser des réunions avec les autorités, les représentants des populations situées dans la zone du projet et les services techniques compétents, pour les informer de la consistance des travaux à réaliser et leur durée, des itinéraires concernés et les emplacements susceptibles d'être affectés. Cette réunion permettra aussi au Maître d'ouvrage de recueillir les observations des populations, de les sensibiliser sur les enjeux environnementaux et sociaux et sur leurs relations avec les ouvriers.

Préparation et libération du site- Respect des emprises et des tracés

Le Contractant devra informer les populations concernées avant toute activité de destruction de champs, vergers, maraîchers requis dans le cadre du projet. La libération de l'emprise doit se faire selon un calendrier défini en accord avec les populations affectées et le Maître d'ouvrage. Avant l'installation et le début des travaux, le Contractant doit s'assurer que les indemnisations/compensations sont effectivement payées aux ayant-droit par le Maître d'ouvrage. Le Contractant doit respecter les emprises et les tracés définis par le projet et en aucun il ne devra s'en éloigner sous peine. Tous les préjudices liés au non-respect des tracés et emprises définis sont de sa responsabilité et les réparations à sa charge.

Repérage des réseaux des concessionnaires

Avant le démarrage des travaux, le Contractant doit instruire une procédure de repérage des réseaux des concessionnaires (eau potable, électricité, téléphone, égout, etc.) sur le plan qui sera formalisé par un Procès-verbal signé par toutes les parties (Entrepreneur, Maître d'œuvre, concessionnaires).

Libération des domaines public et privé

Le Contractant doit savoir que le périmètre d'utilité publique lié à l'opération est le périmètre susceptible d'être concerné par les travaux. Les travaux ne peuvent débuter dans les zones concernées par les emprises privées que lorsque celles-ci sont libérées à la suite d'une procédure d'acquisition.

Programme de gestion environnementale et sociale :

Le Contractant doit établir et soumettre, à l'approbation du Maître d'œuvre, un programme détaillé de gestion environnementale et sociale du chantier.

Affichage du règlement intérieur et sensibilisation du personnel

Le Contractant doit afficher un règlement intérieur de façon visible dans les diverses installations de la base-vie prescrivant spécifiquement : le respect des us et coutumes locales ; la protection contre les IST/VIH/SIDA ; les règles d'hygiène et les mesures de sécurité. Le Contractant doit sensibiliser son personnel notamment sur le respect des us et coutumes des populations de la région où sont effectués les travaux et sur les risques des IST et du VIH/SIDA.

Emploi de la main d'œuvre locale : Le Contractant est tenu d'engager (en dehors de son personnel cadre technique) le plus de main-d'œuvre possible dans la zone où les travaux sont réalisés.

Respect des horaires de travail : Le Contractant doit s'assurer que les horaires de travail respectent les lois et règlements nationaux en vigueur. Le Contractant doit éviter d'exécuter les travaux pendant les heures de repos, les dimanches et les jours fériés.

Protection du personnel de chantier : Le Contractant doit mettre à disposition du personnel de chantier des tenues de travail correctes réglementaires et en bon état, ainsi que tous les accessoires de protection et de sécurité propres à leurs activités (casques, bottes, ceintures, masques, gants, lunettes, etc.). Le Contractant doit veiller au port scrupuleux des équipements de protection sur le chantier. Un contrôle permanent doit être effectué à cet effet et, en cas de manquement, des mesures coercitives (avertissement, mise à pied, renvoi) doivent être appliquées au personnel concerné.

Responsable Hygiène, Sécurité et Environnement

Le Contractant doit désigner un responsable Hygiène/Sécurité/Environnement qui veillera à ce que les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement soient rigoureusement suivies par tous et à tous les niveaux d'exécution, tant pour les travailleurs que pour la population et autres personnes en contact avec le chantier.

Mesures contre les entraves à la circulation

Le Contractant doit éviter d'obstruer les accès publics. Il doit maintenir en permanence la circulation et l'accès des riverains en cours de travaux. Le Contractant veillera à ce qu'aucune fouille ou tranchée ne reste ouverte la nuit, sans signalisation adéquate acceptée par le Maître d'œuvre. Le Contractant doit veiller à ce que les déviations provisoires permettent une circulation sans danger.

Repli de chantier et réaménagement : A toute libération de site, le Contractant laisse les lieux propres à leur affectation immédiate. Il ne peut être libéré de ses engagements et de sa responsabilité concernant leur usage sans qu'il ait formellement fait constater ce bon état. Le Contractant réalisera tous les aménagements nécessaires à la remise en état des lieux. Il est tenu de replier tous ses équipements et matériaux et ne peut les abandonner sur le site ou les environs.

Protection des zones instables : Lors du démantèlement d'ouvrages en milieux instables, le Contractant doit prendre les précautions suivantes pour ne pas accentuer l'instabilité du sol : (i) éviter toute circulation lourde et toute surcharge dans la zone d'instabilité ; (ii) conserver autant que possible le couvert végétal ou reconstituer celui-ci en utilisant des espèces locales appropriées en cas de risques d'érosion.

Notification des constats

Le Maître d'œuvre notifie par écrit au Contractant, dans un délai maximum d'une semaine après les constats, tous les cas de défaut ou non-exécution des mesures environnementales et sociales. Le Contractant doit redresser, dans un délai maximum de deux semaines après réception de la notification, tout manquement aux prescriptions dûment notifiées à lui par le Maître d'œuvre. La reprise des travaux ou les travaux supplémentaires découlant du non-respect des clauses sont à la charge du Contractant.

Sanction

En application des dispositions contractuelles, le non-respect des clauses environnementales et sociales, dûment constaté par le Maître d'œuvre, peut être un motif de résiliation du contrat.

Signalisation des travaux

Le Contractant doit placer, préalablement à l'ouverture des chantiers et chaque fois que de besoin, une pré-signalisation et une signalisation des chantiers à longue distance (sortie de carrières ou de bases-vie, circuit utilisé par les engins, etc.) qui répond aux lois et règlements en vigueur.

Protection des zones et ouvrages agricoles

Le calendrier des travaux doit être établi afin de limiter les perturbations des activités agricoles. Les principales périodes d'activité agricoles (semences, récoltes, séchage, …) devront en particulier être connues afin d'adapter l'échéancier à ces périodes.

Protection des milieux humides, de la faune et de la flore

Il est interdit au Contractant d'effectuer des aménagements temporaires (aires d'entreposage et de stationnement, chemins de contournement ou de travail, etc.) dans des milieux humides

Protection des sites sacrés et des sites archéologiques

Le Contractant doit prendre toutes les dispositions nécessaires pour respecter les sites cultuels et culturels (cimetières, sites sacrés, etc.) dans le voisinage des travaux et ne pas leur porter atteintes. Pour cela, elle devra s'assurer au préalable de leur typologie et de leur implantation avant le démarrage des travaux. Si, au cours des travaux, des vestiges d'intérêt cultuel, historique ou archéologique sont découverts, le Contractant doit suivre la procédure suivante : (i) arrêter les travaux dans la zone concernée ; (ii) aviser immédiatement le Maître d'œuvre qui doit prendre des dispositions afin de protéger le site pour éviter toute destruction ; un périmètre de protection doit être identifié et matérialisé sur le site et aucune activité

ne devra s'y dérouler; (iii) s'interdire d'enlever et de déplacer les objets et les vestiges. Les travaux doivent être suspendus à l'intérieur du périmètre de protection jusqu'à ce que l'organisme national responsable des sites historiques et archéologiques ait donné l'autorisation de les poursuivre.

Mesures d'abattage d'arbres et de déboisement

En cas de déboisement, les arbres abattus doivent être découpés et stockés à des endroits agréés par le Maître d'œuvre. Les populations riveraines doivent être informées de la possibilité qu'elles ont de pouvoir disposer de ce bois à leur convenance. Les arbres abattus ne doivent pas être abandonnés sur place, ni brûlés ni enfuis sous les matériaux de terrassement.

Prévention des feux de brousse

Le Contractant est responsable de la prévention des feux de brousse sur l'étendue de ses travaux, incluant les zones d'emprunt et les accès. Il doit strictement observer les instructions, lois et règlements édictés par les autorités compétentes.

Gestion des déchets solides

Le Contractant doit déposer les ordures ménagères dans des poubelles étanches et devant être vidées périodiquement. En cas d'évacuation par les camions du chantier, les bennes doivent être étanches de façon à ne pas laisser échapper de déchets.

L'entreprise doit développer un plan de gestion spécifique pour les déchets dangereux.

Protection contre la pollution sonore

Le Contractant est tenu de limiter les bruits de chantier susceptibles d'importuner gravement les riverains, soit par une durée exagérément longue, soit par leur prolongation en dehors des heures normales de travail. Les seuils à ne pas dépasser sont : 55 à 60 décibels le jour ; 40 décibels la nuit.

Prévention contre les IST/VIH/SIDA et maladies liées aux travaux

Le Contractant doit informer et sensibiliser son personnel sur les risques liés aux IST/VIH/SIDA. Il doit mettre à la disposition du personnel des préservatifs contre les IST/VIH-SIDA. Le Contractant doit prévoir des mesures de prévention suivantes contre les risques de maladie : (i) instaurer le port de masques, d'uniformes et autres chaussures adaptées ; (ii) installer systématiquement des infirmeries et fournir gratuitement au personnel de chantier les médicaments de base nécessaires aux soins d'urgence.

Passerelles piétons et accès riverains

Le Contractant doit constamment assurer l'accès aux propriétés riveraines et assurer la jouissance des entrées de véhicules et des piétons, par des passerelles provisoires munis de garde-corps, placés au-dessus des tranchées ou autres obstacles créés par les travaux.

Services publics et secours

Le Contractant doit impérativement maintenir l'accès des services publics et de secours en tous lieux. Lorsqu'une rue est barrée, le Contractant doit étudier avec le Maître d'Œuvre les dispositions pour le maintien des accès des véhicules de pompiers et ambulances.

Journal de chantier

Le Contractant doit tenir à jour un journal de chantier, dans lequel seront consignés les réclamations, les manquements ou incidents ayant un impact significatif sur l'environnement ou à un incident avec la population. Le journal de chantier est unique pour le chantier et les notes doivent être écrites à l'encre. Le Contractant doit informer le public en général, et les populations riveraines en particulier, de l'existence de ce journal, avec indication du lieu où il peut être consulté.

ANNEXE 9 : LISTE DES ESPECES FLORISTIQUES ET FAUNIQUE PROTEGÉES AU BURKINA

- **ESPECES FLORISTIQUES**

ANNEXE 2 : LISTE DES ESPECES FORESTIERES BENEFICIANT DE MESURES DE PROTECTION PARTICULIERE

N° d'ordre	*Nom scientifique*	*Nom français*
01*	***Faidherbia albida***	**Cad, kad (e)**
02	***Acacia senegal***	**Gommier blanc**
03	*Adansonia digitata*	Baobab
04	*Adenium obesum*	Baobab des chacals
05	***Afzelia Africana***	**Lingué**
06	*Anogeissus leiocarpus*	Bouleau d'Afrique
07	***Bombax costatum***	**Kapokier à fleurs rouges**
08	*Borassus aethiopum*	Rônier à fruits jaunes
09	***Borassus flabellifer***	**Rônier à fruits verts**
10	*Ceiba pentandra*	Fromager
11	*Celtis integrifolia*	Micocoulier africains
12	*Delbergia melanoxylon*	Ebénier du Sénégal
13	***Elaeis guineensis***	**Palmier à huile**
14	*Guibourtia copallifera*	Copallier de Guinée
15	***Khaya senegalensis***	**Caïlcédrat**
16	***Parkia biglobosa***	**Néré**
17	***Prosopis Africana***	**Prosopis**
18	*Pterocarpus erinaceus*	Vène, Palissandre du Sénégal, Kino de Gambie
19	*Pterocarpus lucens*	Vène
20	***Tamarindus indica***	**Tamarinier**
21	*Vitex doniana*	Prunier noir
22	***Vitellaria paradoxa***	**Karité**
23	*Ximenia Americana*	Prunier de mer, Citronnier de mer

* Les 11 espèces en gras bénéficiaient de mesures de protection particulière depuis l'arrêté n° 1762 S.F.CH du 30 décembre 1948 portant application de certaines dispositions du décret du 04 juillet 1935 sur le régime forestier en Afrique Occidentale Française.

Source : Arrêté n° 2004-019/MECV du 07 juillet 2004 portant détermination de la liste des espèces forestières bénéficiant de mesures de protection particulière (art. 1er).

- **ESPECES FAUNIQUES**

ANNEXE I. LISTE A RELATIVE AUX ESPECES INTEGRALEMENT PROTEGEES, INTERDITES DE CHASSE

1- MAMMIFERES

N°	Ordre	Familles	Noms communs	Noms scientifiques	
				Genre	Espèce
1	Proboscidiens	Elephantidae	Eléphant	*Loxodonta*	*africana*
2	Tubilidentés	Orycteropodidae	Oryctérope	*Orycteropus*	*afer*
3	Artiodactyles	Suidae	Potamochère	*Potamochoerus*	*larvatus*
4	Artiodactyles	Suidae	Hylochère	*Hylochoerus*	*meinertzhageni*
5	Artiodactyles	Hippopotamidae	Hippopotame	*Hippopotamus*	*amphibius*
6	Artiodactyles	Bovidae	Damalisque	*Damaliscus*	*lunatus korrigum*
7	Artiodactyles	Bovidae	Gazelle dama	*Gazella*	*dama*
8	Artiodactyles	Bovidae	Gazelle rufifrons	*Gazella*	*rufifrons*
9	Artiodactyles	Bovidae	Gazelle dorcas	*Gazella*	*dorcas*
10	Artiodactyles	Bovidae	Céphalophe à dos jaune	*Cephalophus*	*sylvicultor*
11	Artiodactyles	Bovidae	Céphalophe bleu (Maxwell)	*Cephalophus*	*monticola*
12	Artiodactyles	Giraffidae	Girafe	*Giraffa*	*camelopardalis peralta*
13	Sirénien	Trichechidae	Lamantin	*Trichechus*	*senegalensis*
14	Pholidotes	Manidae	Pangolin géant	*Manis*	*gigantean*
15	Pholidotes	Manidae	Pangolin tetractyle	*Manis*	*tetradactyla*
16	Pholidotes	Manidae	Pangolin à écailles tricuspides	*Manis*	*tricuspis*
17	Hyracoïdés	Procaviidae	Daman de rocher	*Procavia*	*capensis*
18	Rongeurs	Anomaluridae	Ecureuil volant de Beecroft	*Anomalurus*	*beecrofti*
19	Rongeurs	Hystricidae	Porc-épic	*Hystrix*	*cristata*
20	Carnivores	Canidae	Lycaon	*Lycaon*	*pictus*
21	Carnivores	Canidae	Renard des sables	*Vulpes*	*pallida*
22	Carnivores	Mustelidae	Ratel	*Mellivora*	*capensis*
23	Carnivores	Mustelidae	Loutre à cou tacheté	*Lutra*	*maculicollis*
24	Carnivores	Mustelidae	Loutre à joues blanches	*Aonyx*	*capensis*
25	Carnivores	Mustelidae	Zorille commune	*Ictonyx*	*striatus*
26	Carnivores	Viverridae	Nandinie	*Nandinia*	*binotata*
27	Carnivores	Viverridae	Genette de Villiers	*Genetta*	*Thierryi (villiersi)*
28	Carnivores	Viverridae	Genette commune	*Genetta*	*genetta*
29	Carnivores	Viverridae	Genette tigrine	*Genetta*	*tigrina maculosa*
30	Carnivores	Herpestidae	Mangouste des marais	*Atilax*	*paludinosis*
31	Carnivores	Herpestidae	Mangouste rouge	*Galerella*	*sanguinea*
32	Carnivores	Herpestidae	Mangouste à queue blanche	*Ichneumia*	*albicauda*
33	Carnivores	Herpestidae	Mangouste Ichneumon	*Herpestes*	*ichneumon*

N°	Ordre	Familles	Noms communs	Noms scientifiques	
				Genre	Espèce
34	Carnivores	Herpestidae	Mangue rayée	*Mungos*	*mungos*
35	Carnivores	Herpestidae	Mangue de Gambie	*Mungos*	*gambianus*
36	Carnivores	Hyaenidae	Hyène rayée	*Hyaena*	*hyaena*
37	Carnivores	Hyaenidae	Hyène tachetée	*Crocuta*	*crocuta*
38	Carnivores	Felidae	Serval	*Felis*	*serval*
39	Carnivores	Félidae	Caracal	*Caracal*	*caracal*
40	Carnivores	Felidae	Chat doré	*Felis*	*aurata*
41	Carnivores	Felidae	Guépard	*Acinonyx*	*jubatus*
42	Carnivores	Felidae	Léopard	*Panthera*	*pardus*
43	Carnivores	Felidae	Chat de Libye	*Felis*	*libyca*
44	Carnivores	Canidae	Chacal à flanc rayé	*Canis*	*adustus*
45	Carnivores	Felidae	Chat sauvage d'Afrique	*Felis*	*sylvestris*
46	Primates	Galagonidae	Galago du sénégal	*Galego*	*senegalensis*
47	Primates	Cercopithecidae	Singe vert	*Chlorocebus*	*aethiops*
48	Primates	Cercopithecidae	Mangabey fuligineux à lunulles	*Cercocebus*	*lunulatus*
49	Primates	Colobinae	Colobe de Geoffroy (Colobe blanc et noir)	*Colobus*	*velloresus*
50	Primates	Hominidae	Chimpanzé	*Pan*	*troglodytes*
51	Insectivores	Erinacéidae	Hérisson à ventre blanc	*Atelerix*	*albiventris*
52	Insectivores	Soricidae	Crocidure	*Crocidura*	*cinderella*
53	Chiroptères	Hipposideridae	Trident du désert, Asellia à trois endentures, Chauve-souris trident, Trident, Rhinolophe trident	*Asellia*	*tridens*
54	Chiroptères	Hipposideridae	Phyllorine d'Aba	*Hipposideros*	*abae*
55	Chiroptères	Hipposideridae	Phyllorine de Cafrérie, Phyllorine de Sundevall, Rhinolophe de Cafrérie	*Hipposideros*	*caffer*
56	Chiroptères	Hipposideridae	Phyllorine des Cyclopes, Phyllorine cyclope	*Hipposideros*	*cyclops*
57	Chiroptères	Hipposideridae	Phyllorine de Jones, Phyllorine d'Afrique occidentale	*Hipposideros*	*jonesi*
58	Chiroptères	Hipposideridae	Phyllorine rouge, Phyllorine de Noack	*Hipposideros*	*ruber*
59	Chiroptères	Hipposideridae	Chauve-souris de Commerson à nez feuillu, Phyllorine de Commerson	*Hipposideros*	*vittatus*

2-REPTILES

N°	Ordre	Familles	Noms communs	Noms scientifiques	
				Genre	Espèce
1	Crocodyliens	Crocodylidae	Crocodile du Nil	*Crocodylus*	*niloticus*
2	Crocodyliens	Crocodylidae	Crocodile à museau de gavial	*Crocodylus*	*cataphractus*
3	Crocodyliens	Crocodylidae	Crocodile des marais	*Crocodylus*	*tetrapsis*
4	Cheloniens	Pelomedusidae	Tortue Palustre Pelusios	*Pelusios*	*subniger*
5	Cheloniens	Pelomedusidae	Tortue Palustre Pelusios	*Pelusios*	*adansoni*
6	Cheloniens	Pelomedusidae	Tortue Palustre Pelomedusa	*Pelomedusa*	*subrufa*
7	Cheloniens	Testudinidae	Tortue sillonnée	*Geochelone*	*sulcata*
8	Cheloniens	Testudinidae	Tortue articulée de Bell	*Kinixys*	*nogueyi*
9	Cheloniens	Testudinidae	Tortue terrestre à carapace articulée dorsalement	*Kinixys*	*belliana*
10	Cheloniens	Trionychidae	Tortue des rivières	*Trionyx*	*triunguis*
11	Cheloniens	Trionychidae	Tortue à Carapace Molle	*Cyclanorbis*	*senegalensis*
12	Varans	Varanidae	Varan de savane	*Varanus*	*exanthematicus*
13	Ophidiens	Boidae	Python de séba	*Python*	*sebae*
14	Ophidiens	Boidae	Python royal	*Python*	*regius*
15	Ophidiens	Erycidae	Boa des sables	*Eryx*	*jaculus*
16	Ophidiens	Erycidae	Boa des sables	*Gongylophis*	*colubrinus*
17	Ophidiens	Erycidae	Boa des sables de muller	*Gongylophis*	*muelleri*
18	Ophidiens	Typhlopidae	Serpents aveugles communs	*Typhlops*	*punctatus*
19	Ophidiens	Leptotyphlopidae	Leptotyphlops macrorhynque	*Leptotyphlops*	*macrorhynchus*
20	Ophidiens	Leptotyphlopidae	Serpents aveugle grêle (serpent minute)	*Leptotyphlops*	*bicolor*
21	Ophidiens	Leptotyphlopidae	serpent aveugle	*Leptotyphlops*	*brevicauda*
22	Ophidiens	Leptotyphlopidae	serpent minute	*Leptotyphlops*	*nasirostris*
23	Sauriens	Gekkonidae	Gecko rupicole	*Ptyodactylus*	*hasselquisti*
24	Sauriens	Gekkonidae	Gecko à "deux têtes"	*Hemitheconyx*	*caudicinctus*
25	Sauriens	Gekkonidae	Gecko de Petrie	*Stenodactylus*	*petrii*
26	Sauriens	Gekkonidae	Tarente annulée	*Tarentola*	*annularis*
27	Sauriens	Gekkonidae	Tarente	*Tarentola*	*ephippiata*
28	Sauriens	Gekkonidae	Gecko peint	*Lygodactylus*	*picturatus*
29	Sauriens	Gekkonidae	Gecko de Brook	*Hemidactylus*	*brookii*
30	Sauriens	Gekkonidae	Gecko	*Hemidactylus*	*mabouia*
31	Sauriens	Chamaeleonidae	Caméléon	*Chamaeleo*	*gracilis*
32	Sauriens	Chamaeleonidae	Caméléon	*Chamaeleo*	*senegalensis*
33	Amphisbeniens	Amphisbenidae		*Cynisca*	*leucura*

ANNEXE 10 : COMPOSANTES, SOUS-COMPOSANTES ET CONTENU DES SOUS-PROJETS

COMPOSANTE	SOUS-COMPOSANTE	CONTENU DES SOUS-PROJETS
Composante 1 : Relèvement résilient et inclusif des communautés touchées par les conflits	**Sous-composante 1.a :** Appui aux moyens de subsistance de base et aux activités génératrices de revenus	• Rétablissement à l'accès immédiat, aux actifs productifs en fournissant des intrants agricoles favorables au climat comprenant, par exemple, des semences de cultures locales de base (le maïs, le sorgho, les haricots ou les pois) - en particulier celles qui résistent à la sécheresse, des engrais (l'azote, le phosphore, le potassium et l'urée) et des outils manuels ; • Relance des activités d'élevage, y compris le repeuplement par la fourniture de kits de bétail et la fourniture d'aliments pour animaux aux agriculteurs/éleveurs (ovins, caprins et bovins). • Fourniture de consultations agricoles et de cours de formation de courte durée ((ex. sur les pratiques offrant une résistance au climat), y compris par le biais de services de vulgarisation électronique lorsque cela est possible ; • Soutien à l'agriculture (comme l'aviculture, l'aquaculture et la pêche) en diversifiant les moyens de subsistance pour réduire l'impact du changement climatique et promouvoir la sécurité alimentaire ; • Protection de l'environnement, les travaux de restauration et la régénération des pâturages pour accroître la résilience climatique ; • Activités HIMO ciblées liées à la préservation des sols et petites infrastructures d'eau et d'assainissement favorables au climat.
	Sous-composante 1.b : livraison de fournitures d'urgence, de biens et de petits travaux d'infrastructure dans les régions touchées par la crise	• Livraison de fournitures d'urgence communautaires et de biens, tels que des médicaments ; • Fourniture de kits de nécessités de base aux communautés comprenant, par exemple, des fournitures ménagères essentielles telles que de l'éclairage solaire, des kits de récolte de l'eau de pluie, des ustensiles de cuisine, des moustiquaires, des tapis en plastique, des couvertures, des trousses d'hygiène et d'autres nécessités ; • Réhabilitation et construction de structures d'approvisionnement en eau et d'assainissement favorables au climat ; • Remise en état des petites infrastructures socioéconomiques

COMPOSANTE	SOUS-COMPOSANTE	CONTENU DES SOUS-PROJETS
Composante 2 : appui transitoire à la stabilisation et au développement territorial des communautés	**Sous-composante 2.a :** Accès aux Services Sociaux et Économiques, aux Infrastructures et à la Résilience	• Réhabilitation d'une route d'accès communautaire et construction ou remise en état de sentiers, de ponceaux et de petits ponts, • Réhabilitation et nettoyage des canaux de drainage ; • Réhabilitation des installations électriques locales (dont la promotion de l'énergie solaire ; • Réhabilitation et appui aux écoles primaires et secondaires et fourniture de matériel ; • Réhabilitation et l'équipement des centres de santé et la fourniture de médicaments essentiels ; et • Construction, modernisation, réhabilitation et/ou expansion de systèmes d'approvisionnement en eau à petite échelle (forages avec pompage manuel ou solaire, tuyaux de support) et de systèmes d'assainissement (latrines domestiques-types de fosses améliorées ventilées ou de toilettes à chasse d'eau, cabines d'assainissement).
	Sous-composante 2.b : Moyens de subsistance résilients et interventions de développement économique local	• Construction et travaux de réhabilitation (« investissements intégrés »), tels que les lieux publics, les rues, les marchés et les étals, les installations d'entreposage communautaire, les cliniques vétérinaires existantes, l'abreuvoir, le traitement du bétail, les installations de vaccination et les marchés du bétail; • Amélioration et/ou réhabilitation des bâtiments et/ou marchés communautaires, en particulier des marchés à forte justification régionale (identifiés par WAEMU / Coopération suisse PCTL); • Irrigation à petite échelle, agriculture de grande valeur et développement de la chaîne de valeur, y compris la construction d'installations de collecte et de stockage de l'eau adaptées et d'infrastructures de captage (pour améliorer le stockage de surface et sous-surface, tels que les captages, les étangs et les mesures de recharge des aquifères ; ainsi que pour le captage, tels que les puits peu profonds); • Formation en développement d'entreprise et de compétences et appui aux femmes productrices agricoles et aux femmes agents de vulgarisation ; • L'élaboration de plans de développement territorial au niveau des groupes communautaires afin d'impliquer les collectifs dans des activités de moyens de subsistance de plus grande envergure dans les régions cibles, ainsi que de planifier et de gérer les possibilités de moyens de subsistance futurs ; et • Améliorer la productivité des ressources environnementales et naturelles (et donc des moyens de subsistance durables), y compris ralentir la

COMPOSANTE	SOUS-COMPOSANTE	CONTENU DES SOUS-PROJETS
		dégradation des écosystèmes fragiles dans les forêts, les aires de répartition et les terres agricoles, soutenir la conservation des sols et de l'eau par des activités biologiques et physiques dans les fermes et les terres communales, et créer et gérer des pépinières.
Composante 3 : Dialogue régional, coordination et renforcement des données et des capacités	**Sous-composante 3a :** Renforcement d'une plate-forme de collaboration régionale pour le relèvement et la stabilisation	Création d'une plateforme hébergée sur le web pour la collecte, le suivi et l'intégration de bases de données et/ou l'amélioration de plateformes déjà existantes
	Sous-composante 3b : Renforcement des capacités nationales pour la collaboration régionale	• Événements de collaboration, tels que des ateliers et des forums • Assistance financière et technique aux agences nationales, aux instituts de recherche et aux universités pour soutenir la collecte de données régionales • Voyages d'étude et participation aux discussions de la plateforme régionale de connaissances, y compris les pré-événements au niveau national • Visites de terrain et ateliers favorisant l'échange des connaissances et l'apprentissage croisé, avec un accent

COMPOSANTE	SOUS-COMPOSANTE	CONTENU DES SOUS-PROJETS
		particulier sur l'apprentissage intersectoriel et interrégional
	Sous-composante 3c : renforcement des capacités au niveau local, engagement des citoyens et inclusion sociale	• Renforcement des capacités au niveau local pour renforcer les capacités institutionnelles au niveau national, communal et communautaire afin de permettre aux institutions locales de renforcer leurs capacités dans le domaine de la planification inclusive des investissements (identification, priorisation et planification), des achats, de la gestion financière et autres ; et • Activités d'engagement des citoyens et de cohésion sociale, les campagnes de communication et de sensibilisation pour renforcer la confiance entre les citoyens et l'état et promouvoir l'inclusion sociale. Un accent particulier sera mis sur la participation active des jeunes, des femmes et des filles (dont ceux porteurs d'un handicap) aux activités du projet.
Composante 4 : Gestion de Projet		• Planification des activités, réalisation des études etc ; • Supervision technique des activités du programme, mise en œuvre, suivi évaluation ; •Planification et réalisation des évaluations environnementales ; • Mise en œuvre des plans de gestion environnementaux, suivi, surveillance et évaluation ; • Planification budgétaire des activités, identification des marchés, passation des marchés ; Suivi de l'exécution des marchés, évaluation, rapportage de gestion budgétaire.

COMPOSANTE	SOUS-COMPOSANTE	CONTENU DES SOUS-PROJETS
Composante 5 : composante d'intervention d'urgence (CERC)		• Mise en place d'un fond de prévoyance en cas de catastrophe, pouvant être déclenché en cas de catastrophe naturelle ou d'origine humaine par une déclaration officielle d'urgence nationale ou à la demande officielle de l'un des gouvernements ; • Soutien de la capacité de préparation et de réponse aux situations d'urgence du Burkina Faso, pour faire face aux conséquences des risques naturels tels que la sécheresse ou les inondations ; • Financement de biens d'urgence essentiels ou de services de secours d'urgence et de services connexes qui pourraient être nécessaires suite à une catastrophe ; • Fourniture ciblée d'un soutien d'après catastrophe aux ménages et aux individus touchés.
COMPOSANTE	**SOUS-COMPOSANTE**	**CONTENU DES SOUS-PROJETS**
Composante 1 : Relèvement résilient et inclusif des communautés touchées par les conflits	**Sous-composante 1.a :** Appui aux moyens de subsistance de base et aux activités génératrices de revenus	• Rétablissement à l'accès immédiat, aux actifs productifs en fournissant des intrants agricoles favorables au climat comprenant, par exemple, des semences de cultures locales de base (le maïs, le sorgho, les haricots ou les pois) - en particulier celles qui résistent à la sécheresse, des engrais (l'azote, le phosphore, le potassium et l'urée) et des outils manuels ; • Relance des activités d'élevage, y compris le repeuplement par la fourniture de kits de bétail et la fourniture d'aliments pour animaux aux agriculteurs/éleveurs (ovins, caprins et bovins). • Fourniture de consultations agricoles et de cours de formation de courte durée ((ex. sur les pratiques offrant une résistance au climat), y compris par le biais de services de vulgarisation électronique lorsque cela est possible ; • Soutien à l'agriculture (comme l'aviculture, l'aquaculture et la pêche) en diversifiant les moyens de subsistance pour réduire l'impact du changement climatique et promouvoir la sécurité alimentaire ; • Protection de l'environnement, les travaux de restauration et la régénération des pâturages pour accroître la résilience climatique ; • Activités HIMO ciblées liées à la préservation des sols et petites infrastructures d'eau et d'assainissement favorables au climat.
	Sous-composante 1.b : livraison de fournitures d'urgence, de biens et de petits travaux	• Livraison de fournitures d'urgence communautaires et de biens, tels que des médicaments ; • Fourniture de kits de nécessités de base aux communautés comprenant, par exemple, des fournitures ménagères essentielles telles que de

COMPOSANTE	SOUS-COMPOSANTE	CONTENU DES SOUS-PROJETS
	d'infrastructure dans les régions touchées par la crise	l'éclairage solaire, des kits de récolte de l'eau de pluie, des ustensiles de cuisine, des moustiquaires, des tapis en plastique, des couvertures, des trousses d'hygiène et d'autres nécessités ; • Réhabilitation et construction de structures d'approvisionnement en eau et d'assainissement favorables au climat ; • Remise en état des petites infrastructures socioéconomiques
Composante 2 : appui transitoire à la stabilisation et au développement territorial des communautés	**Sous-composante 2.a :** Accès aux Services Sociaux et Économiques, aux Infrastructures et à la Résilience	• Réhabilitation d'une route d'accès communautaire et construction ou remise en état de sentiers, de ponceaux et de petits ponts, • Réhabilitation et nettoyage des canaux de drainage ; • Réhabilitation des installations électriques locales (dont la promotion de l'énergie solaire ; • Réhabilitation et appui aux écoles primaires et secondaires et fourniture de matériel ; • Réhabilitation et l'équipement des centres de santé et la fourniture de médicaments essentiels ; et • Construction, modernisation, réhabilitation et/ou expansion de systèmes d'approvisionnement en eau à petite échelle (forages avec pompage manuel ou solaire, tuyaux de support) et de systèmes d'assainissement (latrines domestiques-types de fosses améliorées ventilées ou de toilettes à chasse d'eau, cabines d'assainissement).

COMPOSANTE	SOUS-COMPOSANTE	CONTENU DES SOUS-PROJETS
	Sous-composante 2.b : Moyens de subsistance résilients et interventions de développement économique local	• Construction et travaux de réhabilitation (« investissements intégrés »), tels que les lieux publics, les rues, les marchés et les étals, les installations d'entreposage communautaire, les cliniques vétérinaires existantes, l'abreuvoir, le traitement du bétail, les installations de vaccination et les marchés du bétail; • Amélioration et/ou réhabilitation des bâtiments et/ou marchés communautaires, en particulier des marchés à forte justification régionale (identifiés par WAEMU / Coopération suisse PCTL); • Irrigation à petite échelle, agriculture de grande valeur et développement de la chaîne de valeur, y compris la construction d'installations de collecte et de stockage de l'eau adaptées et d'infrastructures de captage (pour améliorer le stockage de surface et sous-surface, tels que les captages, les étangs et les mesures de recharge des aquifères ; ainsi que pour le captage, tels que les puits peu profonds); • Formation en développement d'entreprise et de compétences et appui aux femmes productrices agricoles et aux femmes agents de vulgarisation ; • L'élaboration de plans de développement territorial au niveau des groupes communautaires afin d'impliquer les collectifs dans des activités de moyens de subsistance de plus grande envergure dans les régions cibles, ainsi que de planifier et de gérer les possibilités de moyens de subsistance futurs ; et • Améliorer la productivité des ressources environnementales et naturelles (et donc des moyens de subsistance durables), y compris ralentir la dégradation des écosystèmes fragiles dans les forêts, les aires de répartition et les terres agricoles, soutenir la conservation des sols et de l'eau par des activités biologiques et physiques dans les fermes et les terres communales, et créer et gérer des pépinières.
Composante 3 : Dialogue régional, coordination et renforcement des données et des capacités	**Sous-composante 3a :** Renforcement d'une plate-forme de collaboration régionale pour le relèvement et la stabilisation	Création d'une plateforme hébergée sur le web pour la collecte, le suivi et l'intégration de bases de données et/ou l'amélioration de plateformes déjà existantes
	Sous-composante 3b : Renforcement des capacités nationales pour la collaboration régionale	• Événements de collaboration, tels que des ateliers et des forums • Assistance financière et technique aux agences nationales, aux instituts de recherche et aux universités pour soutenir la collecte de données régionales

COMPOSANTE	SOUS-COMPOSANTE	CONTENU DES SOUS-PROJETS
		• Voyages d'étude et participation aux discussions de la plateforme régionale de connaissances, y compris les pré-événements au niveau national • Visites de terrain et ateliers favorisant l'échange des connaissances et l'apprentissage croisé, avec un accent particulier sur l'apprentissage intersectoriel et interrégional
	Sous-composante 3c : renforcement des capacités au niveau local, engagement des citoyens et inclusion sociale	• Renforcement des capacités au niveau local pour renforcer les capacités institutionnelles au niveau national, communal et communautaire afin de permettre aux institutions locales de renforcer leurs capacités dans le domaine de la planification inclusive des investissements (identification, priorisation et planification), des achats, de la gestion financière et autres ; et • Activités d'engagement des citoyens et de cohésion sociale, les campagnes de communication et de sensibilisation pour renforcer la confiance entre les citoyens et l'état et promouvoir l'inclusion sociale. Un accent particulier sera mis sur la participation active des jeunes, des femmes et des filles (dont ceux porteurs d'un handicap) aux activités du projet.
Composante 4 : Gestion de Projet		• Planification des activités, réalisation des études etc ; • Supervision technique des activités du programme, mise en œuvre, suivi évaluation ; •Planification et réalisation des évaluations environnementales ; • Mise en œuvre des plans de gestion environnementaux, suivi, surveillance et évaluation ; • Planification budgétaire des activités, identification des marchés, passation des marchés ; Suivi de l'exécution des marchés, évaluation, rapportage de gestion budgétaire.

COMPOSANTE	SOUS-COMPOSANTE	CONTENU DES SOUS-PROJETS
Composante 5 : composante d'intervention d'urgence (CERC)		• Mise en place d'un fond de prévoyance en cas de catastrophe, pouvant être déclenché en cas de catastrophe naturelle ou d'origine humaine par une déclaration officielle d'urgence nationale ou à la demande officielle de l'un des gouvernements ; • Soutien de la capacité de préparation et de réponse aux situations d'urgence du Burkina Faso, pour faire face aux conséquences des risques naturels tels que la sécheresse ou les inondations ; • Financement de biens d'urgence essentiels ou de services de secours d'urgence et de services connexes qui pourraient être nécessaires suite à une catastrophe ; • Fourniture ciblée d'un soutien d'après catastrophe aux ménages et aux individus touchés.

ANNEXE 11 : MECANISME DE GESTION DES PLAINTES (MGP)

Le suivi de la mise en œuvre du Mécanisme de Gestion des Plaintes sera sous la responsabilité de l'UCP qui recrutera un Spécialiste en Sauvegarde Sociale (SSS) et un Spécialiste en Sauvegarde Environnementale (SSE). Ces derniers (SSS et SSE) seront responsabilisés pour s'occuper de la remontée des plaintes, du suivi de leur traitement, de la documentation et de l'archivage en version numérique et en version papier de toutes les plaintes reçues par le Projet. Un consultant VBG sera également recruté pour l'exécution des activités de prévention de réponses aux EAS/HS du Projet.

La prévention et la gestion des conflits sont une pratique inhérente à toute société soucieuse d'assurer la cohésion entre ses membres mais aussi la transparence, l'engagement et la responsabilisation de ses différentes composantes. Ainsi, plusieurs canaux sont utilisés au plan national pour le règlement des conflits au sein de la population.

- **Types des plaintes probables à traiter**

Les échanges avec les populations et les services techniques sur les types de plaintes dans le cadre du présent projet et les expériences dans des projets similaires ont permis de faire ressortir les types de plaintes suivants : (i) l'acquisition et l'occupation de terres, la réinstallation de populations affectées et leurs compensations ; (ii) les conflits provoqués par le non-respect des engagements pris par les parties prenantes ; conflits entre les ouvriers des chantiers et populations riveraines sur les gènes/nuisances créés par les travaux; (iii) les travaux de nuits ou le non-respect des horaires de travail; (iv) les excès de vitesses ; (v) les harcèlements sexuels ; (vi) les exploitations et abus sexuels ; (vii) la mauvaise gestion des déchets ; (viii) l'insuffisance de la communication ; (ix) les biens d'un individu ou d'une communauté endommagés ou détruits ; (x) le non-paiement des salaires à temps aux ouvriers/travailleurs des chantiers; etc.

Ces différentes plaintes potentielles signalées par les personnes rencontrées lors des consultations et celles enregistrées lors de la mise en œuvre des projets similaires ont permis de proposer un mécanisme pour les traiter.

- **Organes, composition, modes d'accès et mode opératoire du MGP**
- ✓ **Organes du mécanisme de gestion des plaintes**

Les organes de traitement des plaintes comprennent trois (03) niveaux que sont :

- **Niveau 1** : il s'agit du Comité Villageois de Gestion des Plaintes (CVGP) qui sera mis en place dans les villages bénéficiaires du projet. Il est présidé par le Président du CVD ;
- **Niveau 2** : le Comité Communal de Gestion des Plaintes (CCGP) qui sera mis en place dans les Communes bénéficiaires. Il est présidé par le Préfet du département ;
  Niveau 3 : Le Comité National de Gestion des Plaintes du Projet qui est installé au siège du PCRSS et dont le Spécialiste en Développement Sociale (SDS) et le Spécialiste en Sauvegarde Environnementale (SSE) assurent la gestion au quotidien, le suivi du règlement des plaintes et l'archivage de toute la documentation y relative.

Une proposition de la composition des organes à chaque niveau sera faite dans le cadre de l'élaboration du MGP par l'unité de préparation du projet.

- ✓ **Modes d'accès au mécanisme**

Les canaux de réception des plaintes doivent être diversifiés et adaptés au contexte socioculturel de mise en œuvre du projet. Les plaintes peuvent donc être formulées verbalement ou par écrit. Toute plainte, qu'elle soit verbale ou écrite doit être enregistrée immédiatement dans un registre disponible au niveau du comité national des plaintes ou des structures intermédiaires. Le plaignant reçoit un accusé de réception dans un délai de 48 h après la réception. Différentes voies d'accès sont possibles pour déposer une plainte : (i) courrier formel ; (ii) appel téléphonique ; (iii) envoi d'un SMS (short message service) ; (iv) plainte orale par échanges face à face ; (v) courier électronique.

Les plaintes de EAS/HS sont de nature sensible, et les usagers doivent avoir l'assurance que le traitement se fera de manière confidentielle, et sans risques pour eux. De même, un mode de traitement particulier sera réservé à ce type de plaintes, pour préserver la confidentialité dans le traitement des données. Ainsi, il est permis pour ce type de plainte que la victime puisse prendre directement attache avec le comité national de gestion des plaintes ou la coordination du projet pour adresser sa plainte sans se référer au comité villageois ou communal. Et cela, pendant les jours ouvrables et aux heures de service.

- ✓ **Description du mode opératoire du MGP**

Le mode opératoire du MGP se fait en 7 étapes qui sont :

Etape 1 : Réception et enregistrement de la plainte

La réception et l'enregistrement des plaintes consistent à permettre à toute personne physique ou morale de faire parvenir sa plainte ou réclamation aux différentes instances du MGP. Ces plaintes sont émises de manière anonyme si la situation est complexe dans l'optique de garantir la protection du plaignant et de permettre une enquête à l'insu de la personne ou entité mise en cause. Le plaignant saisit les instances ci-dessus présentées par les canaux suivants : visite, réunion, courrier, téléphone, etc.

Afin de faciliter l'enregistrement des plaintes et de déclencher la procédure de règlement, un registre physique de réception et d'enregistrement des plaintes sera mis à la disposition des chefs des instances. Les plaintes de EAS/HS seront enregistrées dans un registre séparé. Les points d'entrée pour signaler une plainte EAS/HS seront identifiés par les plaignants eux-mêmes, y compris les femmes et les jeunes. Ainsi, ils peuvent s'adresser au comité national de gestion des plaintes ou au projet sans se référer au comité villageois ou communal. Les canaux de communication seront sûrs, accessibles et répondants aux exigences de confidentialité dans les procédures de réception et de signalement de telles plaintes.

Etape 2 : Accusé de réception, évaluation et assignation

- **Accusé de réception**

Les instances ayant reçu la réclamation doivent informer le ou les plaignants que la plainte a bien été reçue, qu'elle sera enregistrée et évaluée pour déterminer sa recevabilité. L'accusé de réception se fait dans un délai de deux jours maximums. Mais lorsque le plaignant dépose lui-même la plainte, l'accusé de réception lui est remis immédiatement. Lorsque les plaintes sont déposées suivant d'autres formes, un délai de 2 jours est accordé pour la transmission de l'accusé de réception.

- **Evaluation de la recevabilité**

L'admissibilité est fondée sur les critères suivants :

- la plainte indique-t-elle si le projet ou les activités ont provoqué un impact négatif économique, social ou environnemental sur le plaignant ou peut potentiellement avoir un tel impact ?
- la plainte précise-t-elle le type d'impact existant ou potentiel, et comment l'activité du PCRSS a provoqué ou peut provoquer cet impact ?
- la réclamation indique-t-elle que les personnes qui portent plainte sont celles ayant subi l'impact ou encourant un risque ; ou représentent-elles les parties prenantes affectées ou potentiellement affectées à la demande de ces dernières ?
- la plainte ne porte-elle pas sur des affaires déjà réglées ?
- la plainte est-elle suffisamment documentée ?

Pour les plaintes EAS/HS, l'évaluation de la recevabilité ne portera pas sur l'objet de la plainte elle-même. L'évaluation de la recevabilité de la plainte se fait dans un délai de 3 jours.

- **Assignation de responsabilité :**

Les réclamations sont renvoyées à l'instance compétente au regard du problème posé par les plaignants. Lorsque plusieurs partenaires mettent en œuvre les activités/sous-projets et interviennent conjointement sur un même territoire, il est important de clarifier les rôles et les responsabilités pour l'exécution du MGP et la réponse aux réclamations.
Elle est notifiée aux plaignants par la voie qu'il aura lui-même choisie.
Au total, la réception de la plainte et l'évaluation de son admissibilité se font dans un délai de **5 jours**. Des dispositions particulières seront appliquées pour les plaintes EAS/HS.

Etape 3 : Proposition de réponse et élaboration d'un projet de réponse

L'instance du MGP saisie doit produire l'un des trois (3) types de réponses :

- action directe visant à résoudre le problème (sensibilisation, formation, dédommagement, conciliation ou médiation) ;
- évaluation supplémentaire et engagement avec le plaignant et les autres parties prenantes pour déterminer conjointement la meilleure solution. Dans certains cas, des actions telles qu'une évaluation approfondie (enquête, des visites de terrain, des recueils de témoignage, des expertises techniques), seront nécessaires.
- rejet de la plainte, soit parce qu'elle ne répond pas aux critères de base, soit parce qu'un autre mécanisme est plus qualifié pour traiter la réclamation.

Etape 4 : Communication de la proposition de réponse au plaignant et recherche d'un accord

L'organe saisi a la responsabilité de communiquer la réponse proposée par écrit ou par tout autre moyen, dans un langage compréhensible pour le plaignant. Les plaignants peuvent être conviés à des réunions pour examiner et revoir le cas échéant l'approche initiale. La réponse doit inclure une explication claire justifiant la réponse proposée, la nature de la réponse et les options disponibles pour le plaignant compte tenu de la réponse.

La réponse doit inclure une explication claire de la raison pour laquelle la réponse est proposée. Les options peuvent être un projet d'accord proposé, un renvoi à une instance supérieure, un dialogue plus poussé sur l'action proposée ou une participation dans la procédure proposée d'évaluation et d'engagement. Par ailleurs, la réponse doit indiquer tous les autres recours organisationnels, judiciaires, non judiciaires mais officiels que le plaignant peut envisager.
Bien que variable en pratique, la réponse proposée doit être communiquée dans un délai de **10 jours** suivant la réception de la plainte. Ce délai peut être prolongé de **7 jours** selon la nature ou la complexité du litige. Lorsque les plaintes allèguent de dommages ou de risques graves et/ou de violations sérieuses des droits, les procédures opérationnelles du MGP doivent prévoir une réponse accélérée, soit par le MGP soit par renvoi à une autre instance avec une notification immédiate au plaignant de ce renvoi.
Le plaignant peut accepter ou non la réponse proposée. Si le plaignant conteste la décision de non recevabilité, rejette l'action directe proposée ou refuse de participer à une procédure plus approfondie d'évaluation et d'engagement des parties prenantes, l'instance de règlement doit clarifier les raisons du refus du plaignant, fournir des informations supplémentaires et si possible réviser l'approche proposée.

Si un accord n'est toujours pas trouvé, le personnel en charge du MGP doit s'assurer que le plaignant comprend qu'il existe d'autres recours, à savoir le système administratif ou judiciaire, et doit documenter l'issue des discussions avec le plaignant en indiquant clairement les options qui ont été offertes et les raisons de leur rejet par le plaignant.
Des dispositions particulières seront appliquées pour les plaintes EAS/HS. Il est important de noter que les plaintes EAS/HS ne feront pas l'objet de résolution à l'amiable.

Etape 5 : Mise en œuvre de la réponse à la plainte
La réponse doit être exécutée lorsqu'un accord a été obtenu entre le plaignant et l'instance du MGP pour procéder à l'action proposée ou au processus d'engagement des parties prenantes.

Lorsque la réponse initiale consiste à démarrer une procédure d'évaluation et d'engagement de l'ensemble des parties prenantes, cette procédure peut être exécutée par le personnel requis par l'instance du MGP pour le faire ou par d'autres entités considérées comme impartiales et efficaces par l'instance, par le plaignant, et par les autres parties prenantes.

Lorsqu'une approche coopérative est possible, les instances du MGP doivent être responsables de sa supervision. Ces instances peuvent faciliter directement le travail des parties prenantes, passer un contrat avec un médiateur qui s'occupera de la facilitation ou utiliser des procédures traditionnelles de consultation et de résolution des conflits et des animateurs/facilitateurs locaux.

Etape 6 : Réexamen de la réponse en cas d'échec

Plusieurs cas peuvent conduire à cela :
- impossibilité de parvenir à un accord avec le plaignant sur la réponse proposée ;
- conflit impliquant de multiples parties prenantes où la procédure d'évaluation a conclu à l'impossibilité d'une approche coopérative.

Dans ces cas, les instances doivent examiner la situation avec le plaignant et voir si une modification de la réponse peut satisfaire le plaignant et les autres parties prenantes. Si ce n'est pas le cas, les instances doivent communiquer au plaignant les autres alternatives potentielles, notamment les mécanismes de recours judiciaire ou administratif. Quel que soit le choix du plaignant, il est important que les instances motivent les décisions rendues et documentent par la même occasion, toute la procédure.

Etape 7 : Renvoi de la réclamation à une autre instance

Si la réponse a eu des résultats positifs, ces résultats doivent être documentés par les instances du MGP. Dans les cas de risques et d'impacts sérieux et/ou de publicité négative, il pourrait être indiqué d'inclure une documentation écrite par le plaignant indiquant sa satisfaction après la réponse apportée. Dans d'autres cas, il suffira que les instances notent l'action et la satisfaction du plaignant et des autres parties prenantes. Il peut être utile d'inclure les enseignements tirés lorsque la situation a été particulièrement complexe ou inhabituelle.
Si la plainte n'a pas été réglée, les instances doivent documenter les étapes suivies, la communication avec le plaignant (et avec d'autres parties prenantes si des efforts importants ont été effectués pour initier ou finaliser une procédure impliquant différentes parties prenantes), et les décisions prises par l'organisation et le plaignant quant à un renvoi ou un recours à d'autres alternatives, y compris la voie judiciaire.
Ce mécanisme de gestion des plaintes sera adapté pour traiter les plaintes liées aux EAS/HS, qui ne devront pas faire l'objet de résolution à l'amiable, et qui devront être fondées sur une approche centrée sur les besoins des survivants-es.

Dans tous les cas, les documents du MGP doivent préserver la confidentialité des détails et présenter des statistiques publiques désagrégées sur le nombre et le type de plaintes reçues, les actions prises et les résultats obtenus.
Une documentation précisée à l'aide d'une base de données électroniques est essentielle pour la responsabilité publique, l'apprentissage au sein de l'organisation et la planification des ressources au fonctionnement du MGP.

- **Recours à la justice**

Le recours à la justice est possible en cas d'échec de la voie amiable. Mais, c'est souvent une voie qui n'est pas recommandée pour le projet car pouvant constituer une voie de blocage et de retard dans le déroulement planifié des activités.
Pour les plaintes EAS/HS, le choix de recourir à la justice reviendra à la/au survivant-e. Des mesures d'accompagnement pour les procédures judiciaires seront proposées, si disponibles.

La figure 3 présente le cadre organique et la circulation d'information dans le cadre de la gestion des plaintes.

Figure 3 : Schéma du cadre organique et de la circulation de l'information du MGP

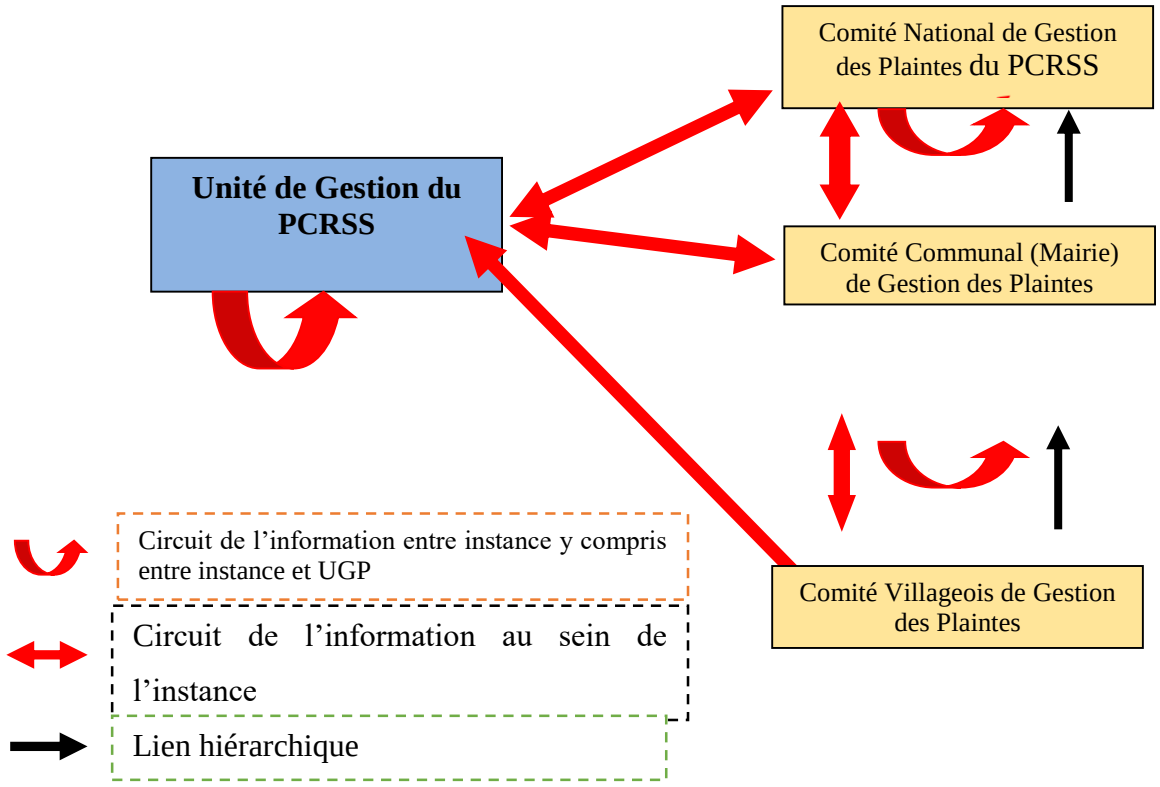

ANNEXE 12 : ILLUSTRATION DES CONSULTATIONS DU PUBLIC

- **Illustration des consultations à Titao**




- **Illustration des consultations à Ouahigouya**




- **Illustration des consultations à Kaya**










- **Illustration des consultations à Kongoussi**




- **Illustration des consultations à Yalgo**




- **Illustration des consultations à Dori**




ccl







- **Illustration des consultations à Gorom Gorom et à Gorgadji**




ANNEXE 13 : FICHE DE SUIVI ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL DE MICRO-PROJETS

A. Microprojet :
B. **Localité :**
Nom :
Coordonnées :

C. **Identification** :
- Commune:
- Budget :
- Promoteur:
- N° Convention :
- Date démarrage des Travaux :
- Date fin Prévue des Travaux :

D. Gestion environnementale et sociale
D.1. Mesures environnementales et sociales
D1.1. Mesures relatives à la compensation (sécurité foncière, relocalisation, restriction d'accès)
……
……
……
……

D1.2. Mesures environnementales et Sociales

N°	Phases	Impacts	Mesures	Indicateurs d'exécution	Coûts	Responsable

D.2. Suivi des mesures environnementales et sociales (à remplir en phase de mise en œuvre)

D2.1. Phase de Préparation

N°	Impact	Mesures	Indicateurs d'exécution	Observation	Recommandation spécifique	Date de l'observation

D2.2. Phase d'exécution des travaux

N°	Impact	Mesures	Indicateurs d'exécution	Observation	Recommandation spécifique	Date de l'observation

D2.3. Phase clôture de chantier/repli

N°	Impact	Mesures	Indicateurs d'exécution	Observation	Recommandation spécifique	Date de l'observation

Recommandations générales :

……
……
……
……
……

Date de remplissage de la fiche :

Fiche remplie par :

- **Nom :**
- **Prénom :**
- **Adresse :**
- **Signature :**

Fiche Vérifiée par :

- **Nom :**
- **Prénom :**
- **Adresse :**
- **Signature :**

Visa :

ANNEXE 14 : FICHE DE VERIFICATION ET DE CONTRÔLE

Ref.	Mesure prévue au PGES	Échéance de réalisation	Indicateur de mise œuvre	Problèmes rencontrés	Responsable de la mesure	Sanction prévue par la législation
x.1						
y.3						
z.2						
..						
..						
…						
…						
….						

Commentaires de l'Evaluateur : _____
_____
_____

Signature de l'Evaluateur : (Nom et Prénom, Date et Lieu)
Signature du Responsable du PGES: (Nom et Prénom, Date et Lieu)

TABLE DES MATIERES

SOMMAIRE ..... **ii**
LISTE DES SIGLES, ACRONYMES ET ABREVIATIONS ..... **iv**
LISTE DES TABLEAUX ..... **v**
LISTE DES FIGURES ..... **v**
RÉSUMÉ EXÉCUTIF ..... **vi**
EXECUTIVE SUMMARY ..... **xxii**
1 INTRODUCTION **1**
1.1 Contexte et justification 1
1.2 Objectif du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale 1
1.3 Approche méthodologique 2
1.3.1 Rencontre de cadrage avec le commanditaire 2
1.3.2 Revue documentaire 3
1.3.3 Consultations des parties prenantes et participation du public 3
1.3.4 Visite des zones d'activités 3
1.3.5 Collecte, analyse des données et élaboration du rapport 3
2 DESCRIPTION DU PCRSS **4**
2.1 Objectifs de développement du PCRSS 4
2.1.1 Objectif général 4
2.1.2 Objectifs spécifiques 4
2.2 Composantes du projet 4
2.2.1 Composante n°1 : Relèvement résilient et inclusif des communautés touchées par le conflit 4
2.2.2 Composante n°2 : Appui transitoire à la stabilisation et au développement territorial des communautés 4
2.2.3 Composante n°3 : Dialogue régional, coordination et renforcement des données et des capacités 4
2.2.4 Composante n°4 : gestion du Projet 5
2.2.5 Composante n°5 : composante d'intervention d'urgence (CERC) 5
3 DONNEES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES DE REFERENCE ET DESCRIPTION DES ENJEUX **6**
3.1 Données environnementales et sociales de référence 6
3.2 Enjeux environnementaux et sociaux du projet 17
4 CADRES POLITIQUE, JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL **20**
4.1 Cadre politique 20
4.2 Cadre juridique 23

4.2.1 Cadre réglementaire 26
4.2.2 Cadre juridique international.....27
4.3 Cadre institutionnel..... 31
5 CADRE ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL DE LA BANQUE MONDIALE 34
5.1 Exigences environnementales et sociales de la Banque mondiale 34
5.2 Analyse des normes environnementales et sociales 34
5.3 Comparaison en matière d'évaluation environnementale entre la législation nationale et celle de la Banque mondiale..... 38
6 IMPACTS/RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX POTENTIELS GENERIQUES 44
6.1 Activités du PCRSS potentiellement génératrices des incidences socio-environnementales 44
6.2 Impacts environnementaux et sociaux positifs potentiels 47
6.3 Impacts et risques environnementaux et sociaux négatifs potentiels 49
6.4 Impacts et risques environnementaux négatifs potentiels 54
6.5 Analyse des impacts cumulatifs 57
6.5.1 Impacts cumulés sur le milieu biophysique 57
6.5.2 Impacts cumulés sur le milieu social.....58
7 PLAN CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (PCGES) 59
7.1 Démarche de gestion environnementale et sociale du PCRSS..... 59
7.2 Diagramme de flux de screening..... 62
7.3 Dispositions institutionnelles de mise en œuvre des mesures environnementales et sociales 64
7.4 Mesures d'atténuation génériques pour les sous-projets 67
7.4.1 Mesures d'atténuation générales pour l'exécution des sous-projets 67
7.4.2 Mesures d'atténuation spécifiques pour l'exécution des activités du projet.....68
7.5 Programme de renforcement des capacités 74
7.5.1 Mesures d'appui technique, de formation et de sensibilisation 74
7.5.2 Mesures d'appui institutionnel.....75
7.6 Programme de renforcement des capacités 76
7.7 Coût des mesures de renforcement des capacités et des mesures d'atténuation 77
7.8 Programmes de suivi-évaluation et de surveillance environnementaux..... 84
7.8.1 Objectifs et stratégie de la surveillance environnementale et sociale 84
7.8.2 Objectifs et stratégie du suivi environnemental et social.....85
7.8.3 Indicateurs environnementaux et sociaux 86
7.8.4 Mécanisme de suivi-évaluation.....87
7.9 Budget récapitulatif du PCGES..... 88
7.10 Calendrier de mise en œuvre des mesures du CGES..... 88

7.11 Mécanisme de gestion des plaintes (MGP) 89
7.12 Evaluation et gestion des risques sociaux dont les allégations de VBG/EAS-HS 89
7.13 Aspects d'inclusion sociale, d'engagement citoyen et de prise en compte des groupes vulnérables 90
8 CONSULTATIONS PUBLIQUES DU CGES 93
8.1 Contexte et objectif de la consultation du public 94
8.2 Démarche méthodologique de la consultation..... 94
8.3 Synthèse de la consultation..... 94
CONCLUSION.....97
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....98
ANNEXES.....xxix
ANNEXE 1 : TERMES DE REFERENCE DE L'ETUDE xxx
ANNEXE 2 : FICHE DE SCREENING ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL xlii
ANNEXE 3 : COMPTES RENDUS DETAILLES DES CONSULTATIONS xlvi
ANNEXE 4 : PROCES-VERBAUX DES CONSULTATIONS DU PUBLIC lxiv
ANNEXE 5 : LISTE DES PERSONNES RENCONTREES..... cxcvi
ANNEXE 6 : PLAN TYPE DE RAPPORT EIES/NIES..... ccxxv
ANNEXE 7 : CODE DE BONNE CONDUITE ET D'ÉTHIQUE DES ENTRPRISES ccxxvi
ANNEXE 8 : CLAUSES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES A INCLURE DANS LES DAO DES TRAVAUX ccxxvii
ANNEXE 9 : LISTE DES ESPECES FLORISTIQUES ET FAUNIQUE PROTEGÉES AU BURKINA ccxxxi
ANNEXE 10 : COMPOSANTES, SOUS-COMPOSANTES ET CONTENU DES SOUS-PROJETS ccxxxv
ANNEXE 11 : MECANISME DE GESTION DES PLAINTES (MGP).....ccxliii
ANNEXE 12 : ILLUSTRATION DES CONSULTATIONS DU PUBLIC.....ccxlviii
ANNEXE 13 : FICHE DE SUIVI ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL DE MICRO-PROJETS.....cclii
ANNEXE 14 : FICHE DE VERIFICATION ET DE CONTRÔLE.....xxix
TABLE DES MATIERES xxix